

Le 21 juillet 2020

Gestion d'actifs PMSL inc. (auparavant, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.)

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Placement de titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH des fonds suivants, tel qu'il est indiqué ci-après :

Fonds croissance mondial MFS Sun Life (titres des séries A, T5, T8, D, F, F5, F8, I et O)

Fonds valeur mondial MFS Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Fonds croissance américain MFS Sun Life (titres des séries A, AH, T5, T8, F, FH, F5, F8, I, IH, O et OH)

Fonds valeur américain MFS Sun Life (titres des séries A, AH, T5, T8, F, FH, F5, F8, I, IH, O et OH)

Fonds occasions internationales MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance international MFS Sun Life) (titres des séries A, T5, T8, D, F, F5, F8, I et O)

Fonds valeur international MFS Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Fonds marchés émergents Excel Sun Life (titres des séries A, DB, F, I et O)

Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life (titres des séries A, DB, T5, F, F5, I et O)

Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Fonds Repère 2025 Sun Life (titres de série A)

Fonds Repère 2030 Sun Life (titres de série A)

Fonds Repère 2035 Sun Life (titres de série A)

Fonds d'obligations multistratégie Sun Life (titres des séries A, F, I et O)

Fonds du marché monétaire Sun Life (titres des séries A, D, F, I et O)

Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life (titres des séries A, DB, F et I)

Fonds équilibré Inde Excel Sun Life (titres des séries A et F)

Fonds Inde Excel Sun Life (titres des séries A, DB, F, I et O)

Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life (titres des séries A et F)

Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life[^] (titres des séries A, F, I et O)

Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life[^] (titres des séries A, F, I et O)

Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life (titres des séries A, F, I et O)

Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life (titres des séries A, D, F, I et O)

Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life) (titres des séries A, D, F, I et O)

Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life (titres des séries A, D, F, I et O)

Fonds d'actions américaines MFS Sun Life (titres des séries A, D, F, I et O)

Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life (titres des séries A, F et I)

Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life (titres des séries A, T5, F, F5 et I)

Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life (titres des séries A, T5, F, F5 et I)

Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life (titres des séries A, F et I)

Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life (titres des séries A, F et I)

Portefeuille prudent Granite Sun Life (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

Portefeuille modéré Granite Sun Life (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

Portefeuille équilibré Granite Sun Life (titres des séries A, T5, D, F, F5, I et O)

Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Portefeuille croissance Granite Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Portefeuille revenu Granite Sun Life (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life (titres des séries A, F, I et O)

Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life (titres des séries A, F et I)

Mandat privé de dividendes mondiaux Sun Life (titres des séries A, F et I)

Mandat privé de rendement tactique mondial Sun Life (titres des séries A, F et I)

Mandat privé d'actifs réels Sun Life (auparavant, Fonds d'actifs réels Sun Life) (titres des séries A, F, I et O)

Catégorie du marché monétaire Sun Life* (titres des séries A, F et O)

Catégorie prudente Granite Sun Life* (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)

Catégorie modérée Granite Sun Life* (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)

Catégorie équilibrée Granite Sun Life* (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)

Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life* (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)

Catégorie croissance Granite Sun Life* (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)

Catégorie croissance américaine MFS Sun Life* (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)

Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life* (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)

Catégorie occasions internationales MFS Sun Life* (auparavant, Catégorie croissance internationale MFS Sun Life) (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)

*chacune une catégorie d'actions de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., société de placement à capital variable.

^ Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.



Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les titres des Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et sont vendus aux États-Unis uniquement si les dispenses d'inscription sont obtenues.

Table des matières

Introduction	1
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	4
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?	4
Quelle est la structure des organismes de placement collectif.....	4
Structure des Fonds	5
Structure de certains des Fonds Excel Sun Life.....	5
Catégories et séries de titres	8
Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?	8
Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?	11
Risques propres aux Fonds Repère.....	25
Organisation et gestion des Fonds.....	27
Qui organise et gère les Fonds?	27
Qui collabore aux Fonds?	27
Achats, rachats et échanges	33
Séries de titres.....	33
Comment acheter des titres des Fonds.....	38
Comment faire racheter vos titres.....	42
Frais de rachat.....	43
Comment procéder à un échange de titres	48
Services facultatifs	52
Programme de prélèvements automatiques (PPA).....	52
Programme de retraits systématiques (PRS).....	52
Programme de transferts systématiques (PTS)	53
Régimes enregistrés.....	54
Frais	55
Frais payables par les Fonds.....	55
Frais directement payables par vous	66
Incidence des frais d'acquisition	72
Rémunération du courtier	72
Commissions que nous payons à votre courtier... <td>72</td>	72
Frais de service pour la série O.....	76
Autres stimulants à la vente.....	77
Participation.....	77
Rémunération du courtier à partir des frais de gestion	77
Incidences fiscales pour les investisseurs.....	77
Revenu et gains des OPC	77
Imposition de votre placement	78
Comptes non enregistrés	78
Régimes enregistrés.....	81
Quels sont vos droits?.....	82
Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document.....	83
Fonds croissance mondial MFS Sun Life.....	93
Fonds valeur mondial MFS Sun Life	96
Fonds croissance américain MFS Sun Life	99
Fonds valeur américain MFS Sun Life.....	102
Fonds occasions internationales MFS Sun Life	105
Fonds valeur international MFS Sun Life	108
Fonds marchés émergents Excel Sun Life.....	111
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life.....	114
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life.....	117
Fonds Repère 2025 Sun Life	120
Fonds Repère 2030 Sun Life	123
Fonds Repère 2035 Sun Life	126
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life	129
Fonds du marché monétaire Sun Life.....	132
Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life...	134
Fonds équilibré Inde Excel Sun Life	137
Fonds Inde Excel Sun Life	141
Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life.....	145
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life	148
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life	151
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life.....	155
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life	159
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life.....	162
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life	165
Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life	168
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life.....	171
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life.....	174
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life.....	176
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life	180
Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life.....	184
Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life	187
Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life....	190
Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life..	193

Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life....	196
Portefeuille prudent Granite Sun Life.....	199
Portefeuille modéré Granite Sun Life.....	202
Portefeuille équilibré Granite Sun Life.....	205
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life	208
Portefeuille croissance Granite Sun Life	211
Portefeuille revenu Granite Sun Life.....	214
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life.....	217
Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life.....	220
Mandat privé de dividendes mondiaux Sun Life	223
Mandat privé de rendement tactique mondial Sun Life	226
Mandat privé d'actifs réels Sun Life	229
Catégorie du marché monétaire Sun Life	232
Catégorie prudente Granite Sun Life	235
Catégorie modérée Granite Sun Life	238
Catégorie équilibrée Granite Sun Life.....	241
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life	244
Catégorie croissance Granite Sun Life	247
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life	250
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life... Catégorie occasions internationales MFS Sun Life	253
	256

* Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

Introduction

Le présent document contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Dans le présent document :

- *nous, nos, notre, PMSL ou le gestionnaire* désignent Gestion d'actifs PMSL inc. (auparavant, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.);
- *vous, investisseur ou porteur de titres* désignent chaque personne qui investit dans les Fonds;
- *conseiller* désigne le représentant inscrit qui vous donne des conseils sur vos placements;
- *Catégories de société* désigne les fonds suivants :

Catégorie du marché monétaire Sun Life;
Catégorie prudente Granite Sun Life;
Catégorie modérée Granite Sun Life;
Catégorie équilibrée Granite Sun Life;
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life;
Catégorie croissance Granite Sun Life;
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life;
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life;
Catégorie occasions internationales MFS Sun Life;

qui sont des catégories d'actions distinctes de la Société de placement à capital variable;

- *ARC* désigne l'Agence du revenu du Canada;
- *courtier* désigne la société où votre conseiller en placement travaille;
- *Fonds* désigne un organisme de placement collectif (OPC) figurant sur la couverture du présent prospectus simplifié;
- *Fonds Excel Sun Life* désigne le Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life, le Fonds équilibré Inde Excel Sun Life, le Fonds Inde Excel Sun Life et le Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life;
- *intermédiaire* désigne une tierce personne à laquelle votre courtier peut avoir recours relativement à l'administration de votre compte;
- *CEI* désigne le comité d'examen indépendant des Fonds qui a été constitué par le gestionnaire conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*;
- *Fonds MFS GPC* désigne les Fonds suivants :

Fonds croissance mondial MFS Sun Life;
Fonds valeur mondial MFS Sun Life;
Fonds croissance américain MFS Sun Life;
Fonds valeur américain MFS Sun Life;
Fonds occasions internationales MFS Sun Life;
Fonds valeur international MFS Sun Life;
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life;
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life;
Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life;

Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life;
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life;
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life;
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life;

- *Fonds Repère* désigne le Fonds Repère 2025 Sun Life, le Fonds Repère 2030 Sun Life et le Fonds Repère 2035 Sun Life;
- *Société de placement à capital variable* désigne la Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc.;
- *Règlement 81-102* désigne le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (la Norme canadienne 81-102 ailleurs qu'au Québec);
- *Mandats privés* désigne le Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life, le Mandat privé de dividendes mondiaux Sun Life, le Mandat privé de rendement tactique mondial Sun Life et le Mandat privé d'actifs réels Sun Life;
- *Portefeuille(s) Granite Sun Life* désigne les Fonds suivants :

Portefeuille prudent Granite Sun Life;
Portefeuille modéré Granite Sun Life;
Portefeuille équilibré Granite Sun Life;
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life;
Portefeuille croissance Granite Sun Life;
Portefeuille revenu Granite Sun Life;
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life;

- *titres* désigne respectivement les parts et les actions d'un OPC;
- *actions* désigne les actions des Catégories de société;
- *OPC PMSL* désigne tous les OPC que nous gérons et dont les titres sont placés au moyen d'un prospectus simplifié, dont les Fonds;
- *Portefeuilles FNB tactiques* désigne le Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life, le Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life, le Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life, le Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life et le Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life;
- *Loi de l'impôt* désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et son règlement d'application;
- *Fonds constitués en fiducie* désigne les Fonds suivants :

Fonds marchés émergents Excel Sun Life;
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life;
les Fonds Repère;
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life;
Fonds du marché monétaire Sun Life;
les Fonds Excel Sun Life;
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life;
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life;
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life;
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life;
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life;
les Fonds MFS GPC;
les Portefeuilles Granite Sun Life;

les Portefeuilles FNB tactiques;
les Mandats privés, qui sont tous constitués en fiducie;

- *fonds sous-jacent* désigne un OPC (y compris un fonds négocié en bourse ou un Fonds constitué en fiducie) dans lequel un Fonds investit;
- *parts* désigne les parts des Fonds constitués en fiducie.

En outre, les expressions suivantes sont particulières aux Fonds Repère :

- *Valeur garantie anticipée*, qui n'est payée qu'à la date d'échéance anticipée d'un Fonds Repère, désigne, à l'égard d'une part de chaque série du Fonds Repère, la plus élevée des valeurs suivantes : i) la valeur liquidative par part à la date d'échéance anticipée du Fonds Repère ou ii) la valeur actualisée nette de la valeur garantie.
- *Date d'échéance anticipée*, est la date à laquelle le Fonds Repère sera dissous si la dissolution est avancée à une date antérieure à la date d'échéance.
- *Valeur garantie*, qui n'est payée qu'à la date d'échéance d'un Fonds Repère, désigne, à l'égard d'une part de chaque série du Fonds Repère, la plus élevée des trois valeurs suivantes : i) 10,00 \$ la part (soit la valeur liquidative par part à la date de création du Fonds), ii) la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée pendant la période allant de la date de création du Fonds à sa date d'échéance prévue ou iii) la valeur liquidative par part à la date d'échéance. La valeur garantie de chaque part d'un Fonds Repère est calculée pendant la durée du Fonds Repère en fonction de la valeur la plus élevée entre 10,00 \$ la part et la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée jusqu'à la date du calcul.
- *Date d'échéance*, à l'égard d'un Fonds Repère, désigne la date à laquelle il est prévu au départ que le Fonds sera dissous.
- *Valeur actualisée nette de la valeur garantie*, à l'égard de chaque série d'un Fonds Repère, désigne la somme calculée à la date d'échéance anticipée en appliquant, à la valeur garantie en vigueur à la date de l'avis informant les investisseurs de la date d'échéance anticipée, des taux d'actualisation établis d'après les taux de rendement internes des titres à revenu fixe détenus par le Fonds Repère.
- *Manque à gagner* à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée d'un Fonds Repère désigne la somme globale, s'il y a lieu, correspondant à la différence entre la valeur liquidative par part à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée (calculée sans prise en compte des obligations de paiement de la Sun Life à l'égard du Fonds Repère en cause) et la valeur garantie (ou la valeur garantie anticipée, selon le cas).
- *Sun Life* désigne la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, à titre de sous-conseiller de chaque Fonds Repère.

Comment utiliser le présent prospectus simplifié

Le présent prospectus simplifié est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 92, comprend de l'information de base sur les OPC ainsi que de l'information générale sur tous les Fonds. La deuxième partie, qui va de la page 93 à la page 258, comprend de l'information propre à chacun des Fonds.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- le dernier aperçu du fonds déposé des Fonds;

- les derniers états financiers annuels déposés des Fonds;
- les rapports financiers intermédiaires (non audités) déposés après ces états financiers annuels;
- le dernier rapport de la direction sur le rendement du fonds (« **RDRF** ») annuel déposé;
- tout RDRF intermédiaire déposé après ce RDRF annuel.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, et ils en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en nous appelant au numéro sans frais 1 877 344-1434 ou en nous adressant à votre conseiller. Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds aux adresses Internet www.placementsmondiauxsunlife.com et www.sedar.com.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Les Fonds sont des organismes de placement collectif (« **OPC** »). Lorsque vous investissez dans un OPC, vous placez votre argent en commun avec celui d'un grand nombre d'autres personnes. Des gestionnaires de portefeuille professionnels utilisent l'argent pour souscrire des titres au nom de toutes les personnes qui participent au placement.

Un OPC effectue des placements dans différents types de titres en fonction de ses objectifs de placement. Par exemple, un fonds d'actions canadiennes achète principalement des actions de sociétés canadiennes, alors qu'un fonds équilibré canadien achète à la fois des actions et des obligations canadiennes.

Ces titres constituent le portefeuille de placements de l'OPC, et leur valeur fluctue d'un jour à l'autre en réponse aux changements de la conjoncture économique et du marché, des taux d'intérêt et des renseignements sur la société. Veuillez vous reporter à la rubrique *Fluctuation des cours* pour de plus amples renseignements.

Quelle est la structure des organismes de placement collectif

Un OPC peut être constitué en fiducie ou en société. Les deux vous permettent de placer votre argent en commun avec celui d'autres investisseurs et de partager proportionnellement les revenus, les charges et les gains ou les pertes en capital de l'OPC, selon le nombre de titres que vous possédez. Toutefois, il existe des différences entre un OPC constitué en fiducie et un OPC constitué en société. Lorsque vous investissez dans une fiducie, vous souscrivez des parts de la fiducie et vous devenez un porteur de parts. Lorsque vous investissez dans une société, vous souscrivez des actions de la société et vous devenez un actionnaire. Une société peut émettre plusieurs catégories d'actions. En d'autres mots, chaque catégorie d'actions fonctionne comme un OPC distinct, avec ses propres objectifs de placement.

La principale différence entre un placement dans une fiducie et un placement dans une société réside dans le mode d'imposition de votre placement.

Une fiducie distribue suffisamment de revenu et de gains en capital nets réalisés pour ne pas être assujettie à l'impôt. Une société distribue ses dividendes de source canadienne et suffisamment de gains en capital nets réalisés en déclarant des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital pour ne pas être assujettie à l'impôt sur ce revenu.

Les sociétés peuvent être assujetties à l'impôt sur le revenu provenant d'autres sources, si bien que des mesures sont prises pour éliminer ou minimiser leur impôt.

Les parts d'une fiducie et les actions d'une société peuvent être émises en diverses séries. Chaque série s'adresse à différents types d'investisseurs et comporte des frais différents.

Structure des Fonds

Chaque Fonds constitué en fiducie est une fiducie d'investissement à participation unitaire à capital variable régie par une déclaration de fiducie cadre sous le régime des lois de l'Ontario. En tant que fiduciaire, nous détenons en fiducie les biens et placements des Fonds constitués en fiducie pour les porteurs de parts.

Chaque Catégorie de société est une catégorie distincte d'actions d'OPC de la Société de placement à capital variable, qui est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de l'Ontario. Lorsque vous investissez dans une Catégorie de société, vous achetez des actions d'une catégorie de la Société de placement à capital variable, et vous devenez un actionnaire. Vous partagez les revenus, les charges et les gains ou les pertes en capital de la Catégorie de société, selon le nombre d'actions que vous possédez.

Si vous répondez aux conditions requises, vous pouvez souscrire un nombre illimité de titres d'une série d'un Fonds.

Structure de certains des Fonds Excel Sun Life

Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life

Chaque fonds sous-jacent dans lequel investissent le Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et le Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life (comme il est mentionné dans les objectifs et stratégies de placement de chacun des Fonds) est une catégorie d'actions distincte d'Excel Funds Mauritius Company Ltd. (la « **Société Mauritius** »), société fermée structurée sous forme de mécanisme de placement collectif à plusieurs catégories d'actions constituée sous le régime des lois de la République de Maurice en vertu de la loi intitulée *Companies Act, 2001*. La Société Mauritius est résidente de Maurice et titulaire d'un permis d'entreprise mondiale de catégorie 1 (*Category 1 Global Business Licence*) délivré par la Financial Services Commission de Maurice (la « **FSCM** »).

La Société Mauritius a été constituée en République de Maurice pour diverses raisons économiques et commerciales. La République de Maurice est un centre financier international bien établi. C'est un pays stable politiquement et économiquement, stratégiquement situé dans le sud-ouest de l'océan Indien et offrant un accès aisément à l'Inde, en plus d'être dans un fuseau horaire pratique par rapport au Canada. Bien développée sur les plans de l'infrastructure, de l'évolution technologique et de la logistique, la République de Maurice a également un secteur bancaire et financier évolué, qui, au fil des ans, s'est forgé une bonne réputation pour ce qui est des relations avec l'Inde et des investissements en Inde.

La Société Mauritius a reçu de la FSCM l'autorisation d'exercer ses activités sous forme de mécanisme de placement collectif admissible à titre de fonds expert (*expert fund*) selon le règlement intitulé *Securities (Collective Investment Schemes and Closed-end Funds) Regulations 2008* de Maurice. Un *expert fund* ou « fonds expert » est défini dans les lois sur les valeurs mobilières de Maurice comme un mécanisme de placement collectif qui est accessible uniquement aux investisseurs experts. Selon ces lois, un *expert investor* ou « investisseur expert » s'entend d'un investisseur qui fait, pour son propre compte, un placement initial d'au moins 100 000 \$ US (ou d'un montant équivalent dans une autre devise), d'un investisseur averti, au sens donné à *sophisticated investor* dans la loi intitulée *Securities Act 2005* (Maurice) ou de tout investisseur défini de manière semblable dans toute autre loi sur les valeurs mobilières. La FSCM ne répond pas de la solidité de la Société Mauritius ou des fonds sous-jacents ni ne garantit l'exactitude des déclarations faites ou des avis exprimés à leur égard. À Maurice, les investisseurs des fonds sous-jacents ne sont protégés par aucun mécanisme d'indemnisation prévu par la loi en cas de défaut de la part d'un fonds sous-jacent.

SANNE Mauritius (« **SANNE** ») (auparavant International Financial Services Limited) est l'administrateur de la Société Mauritius et de chaque fonds sous-jacent du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life. Le gestionnaire de portefeuille de chaque fonds sous-jacent est Aditya Birla Sun Life

AMC Limited (« **Aditya Birla** »). Les responsabilités qui incombent au gestionnaire à l’égard des fonds sous-jacents comprennent la gestion et l’administration générales quotidiennes des fonds sous-jacents ainsi que la prestation de services de bureau et la fourniture d’installations.

Fonds Inde Excel Sun Life

Le Fonds Inde Excel Sun Life investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées en Inde au moyen d’une entente « fonds de fonds » aux termes de laquelle le Fonds investit la majorité de son actif dans le Fonds Inde Excel (Maurice) (le « **fonds sous-jacent Maurice** »). Le fonds sous-jacent Maurice investit à son tour la plupart de son actif dans le Fonds Inde Excel (extraterritorial) (le « **fonds sous-jacent Inde** »), une fiducie de fonds commun de placement constituée sous le régime des lois de l’Inde.

Fonds sous-jacent Maurice

Le fonds sous-jacent Maurice est une fiducie de fonds commun de placement constituée sous le régime des lois de Maurice. Le fonds sous-jacent Maurice a été créé conformément à un acte de fiducie daté du 28 novembre 1997 et est administré par SANNE.

Les responsabilités qui incombent à SANNE, en qualité d’administrateur du fonds sous-jacent Maurice, comprennent la gestion et l’administration générales quotidiennes du fonds sous-jacent Maurice et la prestation de services de bureau et la fourniture d’installations. SANNE Trustees (Mauritius) (société liée à SANNE) est le fiduciaire du fonds sous-jacent Maurice et PMSL agit à titre de protecteur du fonds sous-jacent Maurice. En qualité de fiduciaire, SANNE Trustees (Mauritius) nomme l’administrateur du fonds sous-jacent Maurice et fixe les objectifs, les politiques et les restrictions en matière de placement de ce dernier.

Le fonds sous-jacent Maurice est un résident de fait de Maurice et reconnu comme tel en vertu de la loi intitulée *Income Tax Act, 1995* de Maurice. Il détient actuellement une attestation de résidence fiscale délivrée par la Mauritius Revenue Authority valide jusqu’au 12 août 2019, laquelle fait l’objet d’un renouvellement annuel. Le fonds sous-jacent Maurice ne sera pas tenu de payer l’impôt sur les gains en capital qu’il a réalisés à la vente, au transfert ou au rachat de parts acquises le 1^{er} avril 2017 ou avant cette date qu’il détient dans le fonds sous-jacent Inde, sous réserve des dispositions d’une règle générale anti-évitement (« **RGAE** ») prévue au chapitre X-A de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (Inde), ne s’appliquant pas aux placements effectués le 1^{er} avril 2017 ou après cette date. Sous réserve des dispositions de la convention fiscale indo-mauricienne, le fonds sous-jacent Maurice pourrait être tenu de payer l’impôt en Inde sur les distributions de revenu qu’il a reçues sur ces parts du fonds sous-jacent Inde.

Le fonds sous-jacent Maurice exerce ses activités : i) sous forme de mécanisme de placement collectif (Collective Investment Scheme (SEC-3.1A)) admissible à titre de fonds expert selon la loi intitulée *Securities Act 2005* (Maurice) et le règlement intitulé *Securities (Collective Investment Schemes and Closed-end Funds) Regulations 2008*, et ii) sous forme de mécanisme autogéré (*self-managed scheme*) selon la loi intitulée *Securities Act 2005* (Maurice) et est autorisé à ces fins par la FSCM. Le fonds sous-jacent Maurice est titulaire d’un permis d’entreprise mondiale de catégorie 1 délivré par la FSCM. La FSCM ne répond pas de la solidité du fonds sous-jacent Maurice ni ne garantit l’exactitude des déclarations faites ou des avis exprimés à l’égard de ce fonds. À Maurice, les investisseurs du fonds sous-jacent Maurice ne sont protégés par aucun mécanisme d’indemnisation prévu par la loi en cas de défaut de la part du fonds sous-jacent Maurice.

Les titulaires de permis d’entreprise mondiale de catégorie 1 sont assujettis à l’impôt sur le revenu à un taux de 15 % par année. Cependant, le fonds sous-jacent Maurice pourra bénéficier d’un régime d’exonération partielle en vertu duquel 80 % du revenu déterminé du fonds sous-jacent Maurice sera exonéré de l’impôt sur le revenu prévu par la législation mauricienne, ce qui donne lieu à un taux d’imposition effectif maximum de 3 % par année. Les intérêts et les dividendes de source étrangère perçus par une société font partie des catégories de revenu qui sont assujetties au régime d’exonération partielle si certaines conditions sont remplies pour pouvoir en bénéficier.

À Maurice, il n’y aura pas d’impôt sur les gains en capital à payer relativement aux gains réalisés à la cession des placements du fonds sous-jacent Maurice. Les conseillers de Maurice pour le Fonds Inde Excel Sun Life sont d’avis

que les distributions de revenu du fonds sous-jacent Maurice au Fonds de même que les gains en capital sur le rachat de parts du fonds sous-jacent Maurice ne seront pas assujettis à la retenue d'impôt à la source de Maurice.

Fonds sous-jacent Inde

Le fonds sous-jacent Inde a été constitué aux termes d'un supplément à l'acte de fiducie (l'**« acte »**) daté du 28 novembre 1997 à titre de fonds sous-jacent attitré du Birla Mutual Fund. L'acte est un supplément à l'acte de fiducie daté du 16 décembre 1994, constituant le Birla Mutual Fund, signé par Birla Global Finance Limited, en qualité de constituant, et Birla Capital International Trustee Company, en qualité de fiduciaire. Le Birla Mutual Fund a été inscrit auprès de la Securities & Exchange Board of India le 23 décembre 1994.

Le fonds sous-jacent Inde est géré par Birla Sun Life AMC Limited (**« BSLAMC »**). Les responsabilités qui incombent à BSLAMC, en qualité de gestionnaire du fonds sous-jacent Inde, comprennent la gestion et l'administration générales quotidiennes du fonds sous-jacent Inde ainsi que la prestation de services de bureau et la fourniture d'installations.

Le fonds sous-jacent Inde n'est pas tenu de payer d'impôt sur les dividendes ou les intérêts reçus ou sur les gains en capital à court ou à long terme réalisés à la vente, au transfert ou au rachat de titres dans lesquels il pourrait avoir investi, selon l'article 10(23D) de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (Inde).

La loi intitulée *Finance Act, 2018* (Inde) introduisait un impôt, à compter du 1^{er} avril 2018, sur le revenu distribué par des OPC axés sur des titres de capitaux propres au taux de 10 % majoré du montant du revenu distribué à la Société Mauritius, auquel s'ajoutent les surtaxes applicables. Jusqu'au 31 mars 2020, la loi intitulée *Finance Act, 2020* limitait l'application de cette disposition. Depuis le 1^{er} avril 2020, tout revenu perçu par les porteurs de parts non résidents d'un OPC sera assujetti à l'impôt prévu dans la loi intitulée *Income Tax Act, 1961* (Inde) selon un taux d'au plus 20 % (majoré des surtaxes applicables) (un taux inférieur de 10 % pourrait s'appliquer si certaines conditions prévues dans les lois fiscales de l'Inde sont remplies ou qu'un taux d'imposition bonifié est offert aux termes de la convention fiscale applicable).

Les gains en capital réalisés au transfert ou au rachat de parts détenues par tout cédant résidant à Maurice ne devraient pas être assujettis à l'impôt sur le revenu en Inde puisque le paragraphe 4 de l'article 13 de la convention visant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale entre l'Inde et Maurice, la *Convention for the Avoidance of Double Taxation and the Prevention of Fiscal Evasion between India and Mauritius* (la **« convention fiscale indo-mauricienne »**), prévoit que les gains résultant de la cession de tout bien autre que ceux visés aux paragraphes 1, 2, 3 et 3A de l'article 13 de la convention fiscale indo-mauricienne ne seront imposables que dans les États contractants où le cédant est résident. Toutefois, ces gains en capital peuvent être imposables à Maurice. Les parts d'un OPC indien ne sont pas des « actions », au sens donné à *shares* aux paragraphes 1, 2, 3 et 3A de l'article 13 de la convention fiscale indo-mauricienne, si bien qu'elles ne sont pas visées par ces paragraphes, mais constituent d'**« autres biens »** au sens de *other property*, et aucun gain en capital réalisé au transfert ou au rachat de parts ne devrait être assujetti à l'impôt sur le revenu en Inde, sous réserve des dispositions de la RGAE qui selon le chapitre X-A de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (Inde) ne s'appliquent pas aux placements effectués à compter du 1^{er} avril 2017. S'il n'est pas possible de se prévaloir de l'avantage que procure la convention fiscale indo-mauricienne à l'égard des gains en capital, le taux d'imposition des gains en capital local qui pourrait s'appliquer s'élèverait a) à 10 % (majoré des surtaxes applicables) sur les gains en capital à long terme au transfert de parts de fonds axés sur des titres de capitaux propres si l'**« impôt sur les opérations sur titres »** (au sens de *securities transaction tax*) (l'**« IOT »**) indien a été payé; b) à 15 % (majoré des surtaxes applicables) sur des gains en capital à court terme au transfert de parts de fonds axés sur des titres de capitaux propres si l'IOT a été payé, c) jusqu'à concurrence de 20 % (majoré des surtaxes applicables) sur les autres gains en capital à long terme, ou d) jusqu'à concurrence de 40 % (majoré des surtaxes applicables) sur les autres gains en capital à court terme.

Le fonds sous-jacent Inde est tenu de payer un IOT sur les achats et les ventes d'actions à revenu variable qu'il conclut. Le fonds sous-jacent Maurice est également assujetti à l'IOT relativement aux ventes ou aux rachats de parts qu'il détient dans le fonds sous-jacent Inde. Veuillez vous reporter à la notice annuelle pour obtenir plus de précisions.

Catégories et séries de titres

Chaque Fonds peut émettre des titres en une ou de plusieurs catégories qui peuvent être émis en une ou plusieurs séries. Un nombre illimité de titres de chaque série peuvent être émis. À certaines fins, comme le calcul des frais, une catégorie ou une série de titres peut être traitée séparément d'une autre catégorie ou série de titres de ce Fonds. En outre, les sommes d'argent que vous et d'autres investisseurs versez pour souscrire des titres d'une série sont comptabilisées par série dans les registres d'administration du Fonds. À d'autres fins, comme les activités de placement d'un portefeuille de Fonds, toutes les catégories et les séries de titres du Fonds sont traitées ensemble.

À l'heure actuelle, seuls le Fonds croissance américain MFS Sun Life et le Fonds valeur américain MFS Sun Life ont créé deux catégories de parts : une catégorie de parts couvertes (la « **catégorie couverte** ») et une catégorie de parts non couvertes (la « **catégorie ordinaire** »). La catégorie couverte est émise en parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH, et la catégorie ordinaire est émise en parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série O et de série I. Les catégories distinctes de chacun de ces Fonds tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique OPC.

Tous les autres Fonds ont créé une seule catégorie de titres et les séries émises dans cette catégorie sont indiquées à la page couverture du présent prospectus simplifié. Les séries de chaque Fonds tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique OPC.

Vous trouverez à la rubrique *Séries de titres* de plus amples renseignements sur les différentes séries de titres offerts.

Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Le risque est la possibilité que votre placement n'ait pas le rendement prévu. Il existe différents types et degrés de risques, mais, de façon générale, plus vous êtes prêt à accepter des risques, plus le potentiel de rendement et plus la possibilité de perte sont élevés.

Les risques liés à un placement dans un OPC sont les risques liés aux titres dans lesquels l'OPC investit. L'OPC qui investit dans des fonds sous-jacents est exposé aux mêmes risques que les fonds sous-jacents en proportion des sommes qu'il investit dans chaque fonds sous-jacent.

Les risques généraux comprennent les risques suivants :

Fluctuation des cours

Les OPC investissent dans différents types de placements, selon leurs objectifs de placement. La valeur de ces placements fluctuera tous les jours, en fonction des variations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et du marché, et des nouvelles concernant les sociétés. Par conséquent, la valeur des titres d'un OPC peut fluctuer à la hausse et à la baisse et, au moment où vous faites racheter vos titres, la valeur de votre placement dans l'OPC peut être supérieure ou inférieure à la valeur qu'il avait au moment où vous les avez souscrits.

Votre placement n'est pas garanti

La valeur de votre placement dans un OPC n'est pas garantie. À la différence des comptes bancaires ou des certificats de placement garanti, les titres d'un OPC ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental. Toutefois, nous avons structuré chaque Fonds Repère de façon à assurer que vous recevez la valeur garantie par part à la date d'échéance ou à la valeur garantie anticipée par part à la date d'échéance anticipée, selon le cas. Si, à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée d'un Fonds Repère, la valeur liquidative par part est inférieure à la valeur garantie ou à la valeur garantie anticipée, selon le cas, la Sun Life, en sa qualité de sous-conseiller des Fonds Repère, s'engage à verser le manque à gagner au Fonds Repère en cause. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Information générale sur les Fonds Repère* pour de plus amples renseignements.

Les rachats peuvent être suspendus

Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit de demander le rachat de vos titres peut être suspendu. Veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension de votre droit de rachat* pour de plus amples renseignements.

Risque lié au change

Certains Fonds peuvent investir une partie de leur portefeuille de placements dans des titres étrangers; toutefois, l'actif et le passif de chaque Fonds sont évalués en dollars canadiens. Si un Fonds achète un titre libellé dans une devise, pendant qu'il est propriétaire de ce titre, aux fins du calcul de la valeur liquidative de ce Fonds, nous convertissons, tous les jours, la valeur du titre en dollars canadiens. De même, un fonds sous-jacent peut souscrire un titre libellé dans une devise et convertir la valeur du titre en dollars canadiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise influeront sur la valeur liquidative du Fonds ou du fonds sous-jacent, selon le cas. Si la valeur du dollar canadien a augmenté par rapport à la devise, le rendement du titre étranger peut être réduit, neutralisé ou négatif. L'inverse peut également se produire, c'est-à-dire qu'un Fonds ou un fonds sous-jacent détenant un titre libellé dans une devise peut tirer parti d'une augmentation de la valeur de la devise par rapport au dollar canadien.

Certains gouvernements étrangers peuvent restreindre la convertibilité de leur devise. Si nous ou le gestionnaire d'un fonds sous-jacent ne pouvons convertir les devises dans lesquelles un Fonds ou un fonds sous-jacent effectuent un placement, il est possible que nous ou le gestionnaire d'un fonds sous-jacent ne puissions pas verser des distributions en espèces ou traiter des rachats.

Risque lié à la cybersécurité

Comme l'utilisation de la technologie prend de plus en plus d'importance dans leurs activités, le gestionnaire et les Fonds sont plus susceptibles de s'exposer aux risques opérationnels que représentent les brèches de cybersécurité. On entend par brèche de cybersécurité les événements intentionnels et non intentionnels qui peuvent faire en sorte que le gestionnaire ou les Fonds perdent des renseignements exclusifs, subissent une corruption de données ou voient leur capacité opérationnelle perturbée. De tels événements peuvent à leur tour faire en sorte que le gestionnaire ou les Fonds s'exposent à des pénalités prévues par la réglementation, voient leur réputation ternie, engagent des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctrices et/ou subissent une perte financière. Les brèches de cybersécurité peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques du gestionnaire (p. ex. au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant), mais peuvent également provenir d'attaques externes, comme des attaques par déni de service (c.-à-d. pour empêcher les utilisateurs visés d'avoir accès aux services de réseau). De plus, les brèches de cybersécurité des fournisseurs de services tiers du gestionnaire ou des Fonds ou des émetteurs dans lesquels un Fonds investit peuvent également exposer le gestionnaire ou les Fonds à bon nombre des mêmes risques que ceux qui sont associés aux brèches de cybersécurité directes. Comme c'est le cas pour un risque opérationnel en général, le gestionnaire a mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront leurs fruits, étant donné, notamment, que le gestionnaire n'a aucun contrôle sur les systèmes de cybersécurité des émetteurs ou des fournisseurs de services tiers.

Risque lié à la fiscalité canadienne

Rien ne garantit que les lois fiscales s'appliquant aux Fonds constitués en fiducie et/ou à la Société de placement à capital variable ne seront pas modifiées ou que l'ARC acceptera le traitement de ces lois qu'ils ont adopté dans leurs déclarations fiscales déposées, notamment la qualification de gains et de pertes au titre de gains et de pertes en capital ou de pertes et de revenu ordinaires dans différentes circonstances. L'ARC pourrait soumettre les Fonds constitués en fiducie ou la Société de placement à capital variable à une nouvelle cotisation qui donnerait lieu à une augmentation de la tranche imposable des distributions versées aux investisseurs ou à l'accroissement de l'incidence de l'impôt sur le revenu et/ou des pénalités pour les Fonds constitués en fiducie ou la Société de placement à capital variable.

Nous comptons veiller à ce que les conditions prescrites dans la Loi de l'impôt relativement à l'admissibilité à titre de fiducie de fonds commun de placement soient respectées en tout temps par chacun des Fonds constitués en fiducie. Si ces Fonds cessaient d'être admissibles à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt,

les incidences fiscales décrites à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pourraient être considérablement différentes de façon défavorable à certains égards. Par exemple, dans un tel cas, il est possible que les parts d'un Fonds constitué en fiducie ne constituent plus un placement admissible pour des régimes enregistrés aux termes de la Loi de l'impôt. La Loi de l'impôt impose des pénalités aux rentiers, aux titulaires ou aux souscripteurs de régimes enregistrés lorsqu'ils acquièrent ou détiennent des placements non admissibles.

La Société de placement à capital variable peut être assujettie à un impôt non remboursable sur du revenu qu'elle a gagné. Si tel est le cas, nous imputerons, à notre appréciation, cet impôt à la valeur liquidative des Catégories de société qui composent la Société de placement à capital variable. Cette imputation de l'impôt peut avoir une incidence sur le rendement d'un placement dans une Catégorie de société.

Risque lié à la liquidité

Un actif liquide est négocié sur un marché organisé, tel qu'une bourse de valeurs, qui fixe les cours de l'actif. L'utilisation d'un marché organisé signifie qu'il devrait être possible de convertir l'actif en une somme en espèces correspondant au cours ou se rapprochant de celui-ci.

Un actif est considéré comme non liquide s'il est plus difficile de le convertir en un placement liquide, tel que des espèces. Les titres d'une société peuvent être non liquides dans les situations suivantes :

- la société est peu connue;
- peu de titres sont en circulation;
- il y a peu d'acheteurs potentiels;
- les titres ne peuvent être revendus en raison d'une promesse ou d'une convention.

La valeur d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent qui détient des titres non liquides peut augmenter et diminuer de façon marquée parce que le Fonds ou le fonds sous-jacent peut ne pas être en mesure de vendre les titres à la valeur servant à calculer sa valeur liquidative. La vente de ces titres peut aussi obliger le Fonds ou le fonds sous-jacent à engager des frais qui s'ajoutent à ceux qui sont normalement associés à la vente de titres. Il existe des limites sur la quantité de titres non liquides qu'un Fonds peut détenir.

Risque lié au marché

La valeur marchande des placements d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent peut augmenter ou diminuer en fonction de la conjoncture des marchés boursiers dans leur ensemble plutôt qu'en fonction du rendement de chaque société. La valeur marchande peut varier au gré de l'évolution de la conjoncture économique et financière. Des facteurs politiques, sanitaires, sociaux et environnementaux peuvent aussi influer de façon marquée sur la valeur d'un placement.

En plus de l'évolution de la conjoncture des marchés en général, des événements inattendus et imprévisibles, comme une guerre, une crise sanitaire généralisée ou une pandémie, un acte terroriste ainsi que les risques géopolitiques connexes, pourraient accroître la volatilité des marchés à court terme et avoir des incidences défavorables à plus long terme sur les économies et les marchés mondiaux, notamment les économies et les marchés boursiers des États-Unis, du Canada et d'autres pays. Ces types d'événements inattendus et imprévisibles de ce genre pourraient avoir une incidence importante sur un Fonds ou un fonds sous-jacent et leurs placements, et pourraient également faire fluctuer la valeur d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent.

Risque lié à la réglementation

Rien ne garantit que certaines lois applicables aux fonds d'investissement (y compris les Fonds et les fonds sous-jacents) comme les lois sur les valeurs mobilières et sur l'imposition des revenus, ainsi que les politiques et pratiques administratives des organismes de réglementation des valeurs mobilières compétents, ne seront pas modifiées d'une manière défavorable pour un Fonds, un fonds sous-jacent ou les investisseurs qui investissent dans ces Fonds.

Risque lié aux séries

Chaque Fonds peut émettre plus d'une série de titres. De même, un fonds sous-jacent peut émettre plus d'une série ou plus d'une catégorie de titres. Chaque série d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent comporte ses propres frais, qui sont comptabilisés séparément. Si un Fonds ou un fonds sous-jacent ne peut acquitter les frais d'une série en utilisant la part de l'actif du Fonds ou du fonds sous-jacent attribuée à cette série, le Fonds ou le fonds sous-jacent devra payer ces frais en utilisant la part de l'actif du Fonds ou du fonds sous-jacent revenant aux autres séries, ce qui pourrait réduire le rendement de ces séries.

Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?

Chaque Fonds comporte également des risques qui lui sont propres. Les risques associés au Fonds, ainsi qu'aux fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, sont énumérés dans la description de chaque Fonds, à partir de la page 83. Vous trouverez ci-dessous, en ordre alphabétique, une description de chacun de ces risques :

Risque lié à la catégorie

Chaque Catégorie de société est une catégorie de titres d'OPC de la Société de placement à capital variable. Chaque catégorie est assortie de ses propres frais, qui sont comptabilisés séparément, mais si les obligations financières d'une catégorie donnée ne peuvent être acquittées, la différence doit être comblée au moyen de la quote-part des autres catégories, parce que la Société de placement à capital variable, dans son ensemble, est juridiquement responsable des obligations financières de toutes les catégories.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et le Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life investissent constituent chacun une catégorie d'actions de la Société Mauritius. La Société Mauritius est responsable des charges des fonds sous-jacents. En conséquence, si la Société Mauritius n'est pas en mesure d'acquitter les charges d'un fonds sous-jacent donné en prélevant sur sa quote-part des actifs de la Société Mauritius pour quelque raison que ce soit, la Société Mauritius sera tenue d'acquitter ces charges en prélevant sur la quote-part des actifs de la Société Mauritius de l'autre fonds sous-jacent, ce qui pourrait diminuer le rendement sur le placement de cet autre fonds sous-jacent.

Risque lié à la concentration

Certains Fonds ou fonds sous-jacents peuvent détenir une grande partie de leur actif dans des titres d'un seul émetteur ou peuvent investir dans un nombre de titres relativement limité. Ces Fonds ou fonds sous-jacents peuvent présenter une plus grande volatilité que d'autres et seront fortement touchés par les variations de la valeur marchande de ces titres.

Risque lié à la concentration géographique

Certains Fonds ou fonds sous-jacents peuvent investir une tranche relativement importante de leur actif dans les titres d'émetteurs situés dans un seul pays, dans un nombre restreint de pays ou dans une région géographique donnée. Par conséquent, le rendement de ces OPC pourrait être lié étroitement à l'état des marchés, au change et, entre autres, à la situation économique, politique, réglementaire ou géopolitique de ces pays ou de cette région; le rendement pourrait donc être plus volatile que celui d'OPC dont les placements sont plus diversifiés sur le plan géographique.

Risque lié aux coûts d'opérations

Le processus de répartition de l'actif qu'utilise un Fonds peut entraîner une augmentation du nombre d'opérations de portefeuille et éventuellement des coûts d'opérations globaux. Ce processus peut avoir une incidence défavorable sur le rendement du Fonds au cours de périodes de volatilité accrue sur le marché des actions. En outre, la stratégie de placement qu'utilise un Fonds pourrait provoquer une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds. La rotation des titres en portefeuille indique la fréquence des mouvements de portefeuille et le pourcentage de l'actif du portefeuille qui est acheté et vendu au cours de l'année, stratégie qui peut faire augmenter les coûts dans leur ensemble.

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit peut avoir un effet défavorable sur la valeur d'un titre du marché monétaire ou d'un titre de créance tel qu'une obligation. Ce risque englobe les aspects suivants :

- Le risque de défaillance, qui est le risque que l'émetteur de la créance ne soit pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser la créance à son échéance. Une perception négative de la capacité de l'émetteur de faire de tels paiements peut donner lieu à une baisse du cours du titre de créance. En général, plus le risque de défaillance est élevé, plus la qualité du titre de créance est faible.
- Le risque lié à l'écart de taux, qui est le risque que la différence des taux d'intérêt (appelée « **écart de taux** ») entre l'obligation d'un émetteur et une obligation qui comporte habituellement peu de risques (comme un bon du Trésor) augmente. Une augmentation de l'écart de taux réduit la valeur d'un titre de créance.
- Le risque lié à la révision à la baisse d'une note, qui est le risque qu'une agence de notation spécialisée abaisse la note des titres d'un émetteur. Une révision à la baisse d'une note de crédit réduit la valeur d'un titre de créance.
- Le risque lié aux biens donnés en garantie, qui est le risque qu'il soit difficile de liquider les actifs que l'émetteur a donnés en garantie d'une créance ou que ces actifs ne soient pas suffisants. Cette difficulté pourrait causer une baisse importante de la valeur d'un titre de créance.
- Le risque lié aux titres assortis d'une faible note, qui est le risque qu'un placement ait une note de crédit inférieure à celle attribuée à des placements de qualité ou que parfois il ne soit pas noté. Ces placements offrent généralement des taux d'intérêt plus élevés pour compenser ce risque et sont parfois appelés « titres à rendement élevé ». Cependant, ils peuvent également être moins liquides et comporter un risque de pertes plus importantes que des placements de meilleure qualité.

Risque lié à un dépositaire étranger

Les fonds sous-jacents du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life, du Fonds Inde Excel Sun Life et du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life ont un dépositaire étranger dont les établissements principaux sont situés à Mumbai, en Inde, et il se peut que la totalité ou la quasi-totalité des actifs du dépositaire se trouvent à l'extérieur du Canada. En conséquence, il pourrait être difficile pour les fonds sous-jacents de faire valoir des droits juridiques contre le dépositaire.

Risque lié aux dérivés

Les dérivés sont des placements dont la valeur provient d'un actif sous-jacent, comme une action ou un indice boursier, ou est fondée sur un tel actif. Il ne s'agit pas d'un placement direct dans l'actif sous-jacent lui-même. Les dérivés sont souvent des contrats conclus avec une autre partie en vue de l'achat ou de la vente d'un actif à une date ultérieure. Par exemple, les dérivés les plus courants comprennent : a) les contrats à terme standardisés et les contrats à terme de gré à gré, qui constituent des ententes d'achat ou de vente de devises, de marchandises ou de titres à un prix convenu et à une date ultérieure; b) les options, qui donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter des devises, des marchandises ou des titres à un prix convenu au cours d'une période donnée et qui obligent le vendeur, au choix de

l'acheteur, à vendre des devises, des marchandises ou des titres à un prix convenu à une date ultérieure et c) les swaps, qui permettent à deux parties d'échanger les flux de trésorerie d'un large éventail d'instruments financiers. Un Fonds ou un fonds sous-jacent peut utiliser les dérivés pour réduire les gains ou les pertes potentiels causés par les variations de facteurs qui influent sur la valeur de ses placements comme les taux de change, les cours des actions ou les taux d'intérêt, ce qui constitue une opération de couverture. Les Fonds ou les fonds sous-jacents peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment pour réduire les coûts d'opérations, augmenter la liquidité, obtenir une exposition à des titres, à des marchés des capitaux ou à des indices particuliers, ou effectuer plus rapidement et avec plus de souplesse des modifications dans la composition du portefeuille.

L'utilisation de dérivés comporte des risques, notamment les suivants :

- une stratégie de couverture ou à des fins autres que de couverture peut ne pas être efficace et ne pas avoir l'effet escompté;
- les dérivés peuvent être moins liquides que les titres conventionnels et rien ne garantit qu'un marché existera lorsque le Fonds ou le fonds sous-jacent voudra acheter ou vendre un dérivé;
- rien ne garantit que le Fonds ou le fonds sous-jacent pourra trouver une contrepartie acceptable désireuse de conclure un dérivé;
- la contrepartie au dérivé ne sera peut-être pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour le Fonds ou le fonds sous-jacent;
- si le dérivé est un contrat à terme standardisé sur marchandises dont le pétrole brut non corrosif ou le gaz naturel est l'élément sous-jacent, un Fonds ou un fonds sous-jacent qui est autorisé à négocier des contrats à terme standardisés sur marchandises s'efforcera de régler le contrat en espèces ou au moyen d'un contrat de compensation. Toutefois, rien ne garantit que le Fonds ou le fonds sous-jacent sera en mesure de le faire. Le Fonds ou le fonds sous-jacent pourrait donc devoir livrer la marchandise sous-jacente ou en prendre livraison;
- un important pourcentage de l'actif d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent peut être déposé auprès d'une ou de plusieurs contreparties, situation qui expose le Fonds ou le fonds sous-jacent, selon le cas, au risque lié au crédit que présentent ces contreparties;
- les bourses peuvent fixer des limites quotidiennes de négociation ou interrompre les opérations, ce qui peut empêcher un Fonds ou un fonds sous-jacent de vendre un dérivé en particulier;
- le cours d'un dérivé peut fluctuer de manière imprévue, notamment dans des conditions de marché anormales; le cours d'un dérivé fondé sur un indice boursier pourrait être faussé si la négociation d'une partie ou de la totalité des actions qui composent l'indice cesse temporairement;
- il pourrait être plus difficile de fixer le prix des dérivés négociés sur des marchés étrangers, ou de les liquider, qu'il ne l'est pour les dérivés négociés au Canada;
- la réglementation des dérivés est un domaine du droit qui évolue rapidement et elle est susceptible d'être modifiée par des mesures gouvernementales et judiciaires; les modifications futures de la réglementation pourraient rendre plus difficile, voire impossible, l'utilisation de certains dérivés par un Fonds ou un fonds sous-jacent;
- les frais qu'un Fonds ou un fonds sous-jacent engagent relativement à la conclusion et au maintien de dérivés peuvent réduire ses rendements;
- l'utilisation de contrats à terme standardisés ou d'autres dérivés peut accroître les gains, mais peut également amplifier les pertes; ces pertes peuvent s'avérer beaucoup plus importantes que le dépôt de garantie ou la marge que le Fonds ou le fonds sous-jacent a donné au départ;

- le cours d'un dérivé ne reflète pas toujours fidèlement la valeur de l'actif sous-jacent;
- la Loi de l'impôt, ou son interprétation, pourrait changer à l'égard du traitement fiscal des dérivés.

Risque lié à l'épuisement du capital

Les titres de la série AT5, la série T5, la série AT8, la série T8, la série F5, la série F8, la série FT5 et la série FT8, ainsi que les titres d'autres séries de certains Fonds ou fonds sous-jacents visent à procurer aux investisseurs des distributions périodiques. Les titres de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série F5, de série F8, de série FT5 et de série FT8 sont conçus pour procurer aux investisseurs des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % respectivement de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Dans le cas des Catégories de sociétés, les distributions sont constituées de capital. Le remboursement de capital ne peut être distribué aux investisseurs que si le solde est positif dans le compte de capital d'une série de la Catégorie de société. Lorsque le solde du compte de capital d'une série de la Catégorie de société devient, ou risque de devenir, nul, les distributions peuvent être réduites ou interrompues sans préavis. Dans le cas des Fonds constitués en fiducie, lorsque le taux de distribution pour ces titres ainsi que pour les titres de certains fonds sous-jacents est supérieur au résultat et aux gains en capital réalisés nets sur le placement du Fonds ou du fonds sous-jacent, une partie des distributions cibles périodiques liées à ces séries comprendront un remboursement de capital. Il ne faudrait pas confondre ces distributions, qui ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds ou du fonds sous-jacent, avec les notions de « rendement » et de « revenu ». **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital.

Le remboursement de capital qui n'est pas réinvesti réduira la valeur liquidative totale de la série visée à l'égard de laquelle il a été versé et réduira l'actif net total du Fonds ou du fonds sous-jacent qui peut être investi, ce qui peut réduire la capacité du Fonds ou du fonds sous-jacent de générer un revenu par la suite.

Risque lié à la fiscalité

Questions de fiscalité canadienne touchant les Fonds Inde Excel Sun Life, Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life

Le Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et le Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life seront, pour chaque année d'imposition, assujettis à l'impôt prévu à la partie I de la Loi de l'impôt sur le montant de leur revenu gagné pour l'année, y compris le revenu qui est réputé leur revenir au titre du revenu étranger accumulé, tiré de biens (« REATB ») de la Société Mauritius. Dans la mesure où la Société Mauritius gagne un revenu considéré comme un REATB au cours d'une année d'imposition donnée, ce REATB de la Société Mauritius attribuable au Fonds équilibré Inde Excel Sun Life ou au Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life doit être inclus dans le calcul du revenu du Fonds aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, pour l'année d'imposition du Fonds dans laquelle se termine l'année d'imposition de la Société Mauritius, peu importe que ce REATB lui soit effectivement distribué ou non. La Société Mauritius devrait gagner un REATB au titre de certains intérêts, dividendes et gains en capital tirés des portefeuilles des fonds sous-jacents. Le Fonds Inde Excel Sun Life sera, pour chaque année d'imposition, assujetti à l'impôt prévu à la partie I de la Loi de l'impôt sur le montant de son revenu de l'année, y compris le revenu qui est réputé lui revenir au titre du REATB du fonds sous-jacent Maurice et du fonds sous-jacent Inde, d'une manière semblable à celle applicable au Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et au Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life à l'égard du REATB de la Société Mauritius. Chaque Fonds prévoit faire des distributions aux porteurs de parts selon sa politique en matière de distributions présentée ci-après et déduire, à chacune de ses années d'imposition, dans le calcul de son revenu un montant suffisant pour ne pas payer l'impôt prévu à la partie I de la Loi de l'impôt.

La Loi de l'impôt renferme des règles exhaustives qui accordent aux résidents canadiens des crédits ou déductions pour impôt étranger au titre de l'impôt sur le revenu ou des retenues d'impôt payés par ces résidents (ou en leur nom) à un autre gouvernement que celui du Canada. Toutefois, ces règles sont complexes et comportent diverses exceptions

et limitations, de sorte qu'il existe un risque qu'un porteur de parts résident canadien ne puisse pas obtenir un crédit ou une déduction pour impôt étranger qui viendrait compenser totalement le montant de l'impôt indien payé (le cas échéant).

Imposition de la Société Mauritius

Il est prévu que la Société Mauritius sera, en tout temps, non-résidente du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt et qu'elle n'exploitera pas une entreprise au Canada pour l'application de cette loi. Une société dont la gestion centrale et le contrôle sont exercés au Canada sera considérée comme résidente du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien. La Société Mauritius a l'intention d'exercer ses activités de sorte que la gestion centrale et le contrôle ne soient pas exercés au Canada et qu'elle n'exploite pas une entreprise au Canada. S'il était établi que la Société Mauritius réside au Canada, celle-ci serait assujettie à l'impôt au Canada sur son revenu de toutes provenances. S'il était établi qu'elle exploite une entreprise au Canada, la Société Mauritius serait assujettie à l'impôt au Canada sur son revenu tiré de cette entreprise. Comme la Société Mauritius investira dans des titres d'émetteurs résidant en Inde, elle peut être assujettie à l'impôt indien (y compris une retenue d'impôt) à l'égard des paiements reçus ou réputés reçus ou comptabilisés à l'égard de tels placements pour lesquels elle pourrait être incapable d'obtenir compensation sous forme de déductions ou de crédits sur ses impôts payables par ailleurs.

La Société Mauritius a obtenu de la FSCM un permis d'entreprise mondiale de catégorie 1. Les titulaires de permis d'entreprise mondiale de catégorie 1 sont assujettis à l'impôt sur le revenu à un taux de 15 % par année en République de Maurice. Cependant, la Société Mauritius peut se prévaloir d'une exonération de 80 % sur certains revenus de source étrangère. Le « revenu de source étrangère » au sens de *foreign source income* est défini à l'article 2 de la loi de Maurice intitulée *Income Tax Act, 1995* (l'« **ITA 1995** ») comme tout revenu ne provenant pas de Maurice. Aucun impôt sur les gains en capital ne sera à verser à Maurice à l'égard des gains réalisés à la cession des placements de la Société Mauritius.

Aucune retenue d'impôt n'est payable sur le « revenu de source étrangère » en République de Maurice à l'égard des dividendes versés aux investisseurs qui n'exercent aucune activité à Maurice ou du rachat ou de l'échange d'actions de la Société Mauritius. Les investisseurs ne paient aucun impôt à Maurice sur les dividendes versés et les distributions de capital effectuées par la Société Mauritius. Aucun impôt sur les gains en capital, sur la fortune, sur les legs, sur les successions ou sur les donations ne s'applique aux investisseurs.

La Société Mauritius a obtenu une attestation de résidence fiscale de la Mauritius Revenue Authority. L'attestation est renouvelable annuellement, sous réserve de la remise par chacun des administrateurs et le secrétaire de la Société Mauritius aux autorités fiscales d'un engagement démontrant que la gestion centrale et le contrôle de la Société Mauritius sont exercés à Maurice et qu'elle respecte les autres conditions prescrites. Si ces engagements sont remis et que les autres conditions sont respectées, la Société Mauritius aura le statut de résident de Maurice aux fins de la convention fiscale indo-mauricienne et aura, par conséquent, droit à un allègement de l'impôt indien sur les gains en capital réalisés sur les placements effectués en Inde relativement aux actions acquises avant le 1^{er} avril 2017. Les actions d'une société indienne acquises à compter du 1^{er} avril 2017 et vendues à compter du 1^{er} avril 2019 sont assujetties à l'impôt prévu dans la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (Inde). Les gains en capital sur des titres autres que des actions (notamment des parts d'OPC ou des obligations) continueront d'être exonérés d'impôt en vertu de la convention fiscale indo-mauricienne, sous réserve des dispositions de la RGAE prévue au chapitre X-A de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (Inde).

Dépendance envers la convention fiscale indo-mauricienne

Rien ne garantit que les modalités de la convention fiscale indo-mauricienne ne seront pas renégociées, et toute modification pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société Mauritius ou le fonds sous-jacent Maurice. Rien ne garantit que la convention fiscale indo-mauricienne demeurera en vigueur et continuera de produire tous ses effets pendant toute la période d'existence de la Société Mauritius ou du fonds sous-jacent Maurice et du Fonds Inde Excel Sun Life, du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life. De plus, il se peut que les autorités fiscales indiennes adoptent la position selon laquelle la Société Mauritius ou le fonds sous-jacent Maurice n'a pas droit aux avantages prévus à la convention fiscale indo-mauricienne, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société Mauritius, le fonds sous-jacent Maurice, le Fonds Inde Excel Sun Life, le Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et le Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life.

La convention fiscale indo-mauricienne a été modifiée par un protocole daté du 10 mai 2016 entre l'Inde et Maurice (le « **protocole** ») pour préciser si les gains en capital réalisés à la vente d'actions de sociétés indiennes sont assujettis à l'impôt en Inde. Avant le protocole, un résident fiscal de Maurice selon la convention fiscale indo-mauricienne, qui n'avait pas de succursale ou d'établissement stable en Inde, n'était pas assujetti à l'impôt sur les gains en capital en Inde à la vente de titres. Or, cette situation a changé par suite du protocole. Selon le protocole, l'Inde obtiendra le droit d'imposer les gains en capital résultant de la cession d'actions de sociétés indiennes acquises par un résident de Maurice à compter du 1^{er} avril 2017.

Le protocole prévoit des droits acquis pour les placements dans des actions des sociétés indiennes acquises avant le 1^{er} avril 2017, c'est-à-dire que tous les placements dans des actions de sociétés indiennes effectués avant le 1^{er} avril 2017 et les cessions ou transferts ultérieurs de ces actions ne seront pas assujettis à l'impôt sur les gains en capital en Inde, à condition que le fonds sous-jacent Maurice et la Société n'aient pas d'établissement stable en Inde.

Résidence fiscale à Maurice

Actuellement, pour que la Société Mauritius et le fonds sous-jacent Maurice conservent leur statut fiscal, il est essentiel de respecter en permanence toutes les conditions de résidence fiscale requises à Maurice pour pouvoir bénéficier des avantages prévus à la convention fiscale indo-mauricienne. Cependant, des modifications apportées à la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (Inde) aussi bien que la nouvelle règle 21AB du règlement intitulé *Income Tax Rules, 1962* prévoient une obligation de procédure visant les non-résidents qui réclament les avantages prévus à une convention fiscale. Les non-résidents ne pourraient se prévaloir des avantages prévus à la convention fiscale indo-mauricienne que s'ils produisent une attestation de résidence fiscale obtenue du gouvernement du pays de résidence ou du territoire déterminé. Si l'attestation de résidence fiscale ne contient pas certains détails prescrits par la règle 21AB du règlement intitulé *Income Tax Rules, 1962*, il faut alors fournir le formulaire 10F. À la lumière de la circulaire n° 789 du 13 avril 2000 publiée par le Central Board of Direct Taxes (« **CBDT** »), laquelle a été confirmée par la Cour suprême de l'Inde, la Société Mauritius et le fonds sous-jacent Maurice étant établis sous le régime des lois de Maurice, ils devraient pouvoir se prévaloir des avantages de la convention fiscale indo-mauricienne s'ils détiennent une attestation de résidence fiscale à Maurice. De plus, la loi indienne intitulée *Income-tax Act, 1961* (Inde) prescrit l'obligation de fournir certains renseignements pour continuer à pouvoir se prévaloir des avantages prévus à une convention fiscale. À compter du 1^{er} avril 2019, les gains en capital attribuables à la vente d'actions de sociétés indiennes, autres que celles acquises avant le 1^{er} avril 2017, sont entièrement imposables en Inde selon les lois fiscales nationales. Par ailleurs, en juin 2017, l'Inde et Maurice ont signé l'instrument multilatéral créé par l'OCDE (l'**instrument multilatéral**). Bien que l'Inde ait inclus Maurice comme pays visé selon l'instrument multilatéral, Maurice n'en a pas fait autant pour l'Inde. Ces deux pays peuvent amorcer des négociations bilatérales afin de conclure une entente concernant le respect de l'instrument multilatéral.

Résidence fiscale indienne

Selon les dispositions actuelles de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (Inde), une société est un résident fiscal en Inde au cours d'un exercice donné : i) si elle est une société indienne; ou ii) si son « siège de direction effective » (au sens de *place of effective management*) (« **SDE** ») au cours de cet exercice est en Inde. Le CBDT a publié des lignes directrices sur ce qui constitue un SDE.

Bien que la Société Mauritius estime que les activités de la Société Mauritius ne devraient pas avoir pour effet d'établir le SDE de la Société Mauritius en Inde, il peut y avoir un risque que les autorités fiscales indiennes affirment que ces activités ont eu pour résultat d'établir le SDE de la Société Mauritius en Inde. Si, pour une raison quelconque, il est maintenu que les activités ont pour effet d'établir le SDE de la Société Mauritius en Inde, les bénéfices mondiaux de la Société Mauritius pourraient alors être assujettis à l'impôt en Inde, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les fonds sous-jacents du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life. La Société Mauritius a l'intention d'exercer ses activités de manière à ce que son SDE ne soit pas réputé se trouver en Inde.

De plus, le fonds sous-jacent Maurice estime que le contrôle et la gestion de ses affaires sont entièrement hors de l'Inde et qu'il ne devrait pas être considéré comme un résident de ce pays. On prévoit que le fonds sous-jacent Maurice sera exploité de manière à ce que le contrôle et la gestion de ses affaires soient entièrement hors de l'Inde.

Risque lié aux changements apportés à la législation et à la réglementation

Rien ne garantit que certaines lois applicables aux Fonds, y compris les lois de l'impôt sur le revenu et le traitement réservé aux fiducies de fonds commun de placement et aux sociétés de placement à capital variable par la Loi de l'impôt, ne seront pas modifiées d'une manière susceptible d'entraîner des conséquences négatives pour les Fonds ou leurs porteurs de titres. Si ces lois devaient être modifiées, ces modifications pourraient avoir un effet négatif sur la valeur des portefeuilles et sur les occasions de placement des Fonds.

Le cadre juridique de la République de Maurice en vertu duquel la Société Mauritius et le fonds sous-jacent Maurice investissent en Inde pourrait subir des modifications, lesquelles pourraient imposer des coûts ou des fardeaux supplémentaires aux activités des Fonds. Les modifications qui pourraient être apportées aux lois mauriciennes ou indiennes, ou à la convention fiscale indo-mauricienne, ou encore à l'interprétation qui leur est donnée par les autorités de réglementation, pourraient imposer des coûts ou des obligations supplémentaires à l'égard des activités de la Société Mauritius ou du fonds sous-jacent Maurice à Maurice ou en Inde. De plus, rien ne garantit que la législation ou les politiques gouvernementales de Maurice ne seront pas modifiées de manière à restreindre ou à éliminer la capacité d'un investisseur non mauricien à faire des placements en Inde par l'entremise de la République de Maurice.

RGAE indienne

En vertu de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (Inde), la RGAE trouverait application lorsqu'une opération ou un mécanisme a pour objectif principal d'obtenir un avantage fiscal. Les dispositions relatives à la RGAE habilitent les autorités fiscales indiennes à enquêter sur un tel mécanisme à titre de « mécanisme d'évitement inacceptable » (au sens de *impermissible avoidance arrangement*) (« MEI ») et, entre autres, à ne pas tenir compte des entités d'une structure, à réattribuer les revenus et les dépenses entre les parties au mécanisme, à modifier la résidence fiscale de ces entités ainsi que le statut juridique des actifs en cause et à considérer les dettes comme capitaux propres et inversement. Les autorités fiscales peuvent aussi refuser des avantages fiscaux conférés par ailleurs par une convention fiscale.

Un MEI est un mécanisme conclu dans le but principal d'obtenir un avantage fiscal et qui présente l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : a) la création de droits ou d'obligations qui habituellement ne sont pas créés entre personnes sans lien de dépendance; b) le détournement ou l'abus des dispositions concernant l'impôt sur le revenu national; c) l'absence ou l'absence réputée de substance commerciale ou d) un mécanisme qui n'est pas habituellement employé à des fins légitimes.

Des facteurs tels que la durée du mécanisme, le paiement des impôts et la voie de sortie prévue par le mécanisme seraient pertinents, mais non suffisants, pour déterminer si le mécanisme manque de substance commerciale.

En outre, un mécanisme est considéré comme dépourvu de substance commerciale (entre autres facteurs) dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- la substance ou l'effet du mécanisme dans son ensemble est incompatible avec la forme de ses étapes individuelles ou d'une partie de celles-ci ou en diffère de manière significative;
- le mécanisme implique ou comprend :
 - a) un financement circulaire;
 - b) une partie accommodante;
 - c) des éléments qui ont pour effet de se compenser ou de s'annuler mutuellement;
 - d) une opération qui est effectuée par l'entremise d'une ou de plusieurs personnes et qui masque la valeur, l'emplacement, la provenance, la propriété ou le contrôle des fonds qui font l'objet de l'opération;
- le mécanisme contient l'emplacement d'un actif ou d'une opération ou du lieu de résidence d'une partie, sans autre but commercial important que d'obtenir un avantage fiscal pour une partie;
- le mécanisme n'a pas d'incidence notable sur les risques commerciaux ou les flux de trésorerie nets d'une partie au mécanisme, à l'exception de tout effet attribuable à l'avantage fiscal qui serait obtenu.

Par conséquent, si les autorités fiscales indiennes considèrent que la structure, les placements, les désinvestissements ou les autres opérations de la Société Mauritius ou du fonds sous-jacent Maurice sont des MEI, elles pourraient refuser à la Société Mauritius ou au fonds sous-jacent Maurice les avantages prévus à la convention fiscale indo-mauricienne. Toute incapacité de la Société Mauritius ou du fonds sous-jacent Maurice à se prévaloir des avantages fiscaux prévus à la convention fiscale indo-mauricienne pourrait avoir un effet négatif sur les obligations fiscales de la Société Mauritius ou du fonds sous-jacent Maurice et sur les rendements pour les investisseurs.

La RGAE s'applique en Inde aux contribuables dont l'exercice financier commence le 1^{er} avril 2017. Les dispositions de la RGAE prévoient des droits acquis pour les opérations de placement conclues au plus tard le 31 mars 2017.

Imposition des transferts de participation à l'étranger

Selon la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (Inde), un impôt sur les gains en capital est prélevé sur le revenu tiré du transfert d'actions ou de participations d'une société ou d'une entité organisée à l'extérieur de l'Inde qui, directement ou indirectement, tire l'essentiel de sa valeur d'actifs situés en Inde. Étant donné que les parts du Fonds Inde Excel Sun Life ou les parts du fonds sous-jacent Maurice tirent l'essentiel de leur valeur d'actifs situés en Inde, les autorités fiscales indiennes pourraient vouloir imposer le transfert ou le rachat de parts du Fonds Inde Excel Sun Life ou de parts du fonds sous-jacent Maurice, même si le transfert ou le rachat n'a pas lieu en Inde. Par conséquent, le revenu tiré du transfert ou du rachat de parts du Fonds Inde Excel Sun Life ou de parts du fonds sous-jacent Maurice pourrait devenir imposable en Inde, à moins que le porteur de parts du Fonds Inde Excel Sun Life ou de parts du fonds sous-jacent Maurice ne dépasse pas le seuil de petit investisseur ou ne soit résident d'un pays avec lequel l'Inde a une convention fiscale favorable qui exonère le porteur de parts de l'impôt sur les gains en capital de l'Inde. Aucune disposition de l'accord fiscal entre l'Inde et le Canada ne prévoit une telle exonération.

Ces dispositions relatives au transfert indirect ne s'appliquent pas aux investisseurs des portefeuilles étrangers de catégorie I en vertu du règlement intitulé *Securities and Exchange Board of India (Foreign portfolio investors) Regulations 2019*. Comme la Société est un FPI au sens de *Foreign portfolio investors* de catégorie II selon le règlement intitulé *Securities and Exchange Board of India Regulations, 2019*, la dispense des dispositions relatives au transfert indirect ne s'appliquera pas.

Risque lié à la fiscalité indo-mauricienne

La convention fiscale indo-mauricienne a été modifiée par un protocole daté du 10 mai 2016 entre l'Inde et Maurice (le « **protocole** »). Avant le protocole, un résident de Maurice qui, selon la convention fiscale indo-mauricienne, n'avait pas de succursale ou d'établissement stable en Inde, n'était pas assujetti à l'impôt sur les gains en capital en Inde à la vente de titres. Or, cette situation a changé par suite du protocole. Selon le protocole, l'Inde a obtenu le droit d'imposer les gains en capital résultant de la disposition d'actions d'une société résidente de l'Inde acquises le 1^{er} avril 2017 ou après cette date.

Les placements existants, à savoir les placements effectués avant le 1^{er} avril 2017, ne seront pas assujettis à l'imposition des gains en capital en Inde. En ce qui a trait aux actions acquises à compter du 1^{er} avril 2017 et vendues à compter du 1^{er} avril 2019, les gains en capital sont imposés au taux plein conformément à la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (Inde).

Risque lié aux fonds négociés en bourse

Certains Fonds ou fonds sous-jacents pourraient investir dans des fonds négociés en bourse. Les fonds d'investissement qui sont négociés en bourse comportent les risques suivants qui ne s'appliquent pas aux OPC qui ne sont pas négociés en bourse : i) les titres d'un fonds négocié en bourse sont souvent négociés à la bourse à prime ou à escompte par rapport à leur valeur liquidative; ii) il est possible qu'aucun marché de négociation actif ne se crée ou ne soit maintenu à l'égard des titres d'un fonds négocié en bourse et iii) rien ne garantit que le fonds négocié en bourse continuera à respecter les exigences d'inscription de la bourse. De plus, si le marché boursier sur lequel le fonds négocié en bourse n'est pas ouvert, un Fonds ou un fonds sous-jacent qui investit dans ce fonds négocié en bourse peut ne pas être en mesure de déterminer sa valeur liquidative par titre et donc ne pas être en mesure de répondre aux demandes de rachat.

Risque lié aux fonds sous-jacents

Un Fonds peut chercher à atteindre ses objectifs de placement en investissant indirectement dans des titres d'autres OPC, y compris des fonds négociés en bourse, afin d'avoir accès aux stratégies de ces fonds sous-jacents. Rien ne garantit que l'utilisation de ces structures de fonds de fonds à paliers multiples sera avantageuse pour un Fonds. Si un fonds sous-jacent dont les titres ne sont pas négociés à une bourse suspend les rachats, un Fonds qui investit dans ce fonds sous-jacent sera incapable d'évaluer une partie de son portefeuille et pourrait ne pas pouvoir racheter ses titres.

Les fonds d'investissement qui sont négociés à une bourse (c.-à-d. des fonds négociés en bourse) comportent les risques suivants qui ne s'appliquent pas aux OPC classiques : i) les titres d'un fonds négocié en bourse sont souvent négociés en bourse à prime ou à escompte par rapport à leur valeur liquidative; ii) il est possible qu'aucun marché de négociation actif ne se crée ou ne soit maintenu à l'égard des titres d'un fonds négocié en bourse et iii) rien ne garantit que le fonds négocié en bourse continuera à respecter les exigences d'inscription de la bourse.

Les Fonds ont obtenu une dispense leur permettant d'investir dans des fonds négociés en bourse qui peuvent utiliser l'effet de levier ou chercher à reproduire le rendement inverse d'un indice ou à obtenir une exposition à l'or et/ou à l'argent, sous réserve de certaines conditions. Les fonds négociés en bourse à effet de levier cherchent à produire des multiples du rendement de leur indice ou indice de référence. L'effet de levier suppose l'obtention des prêts pour augmenter la taille d'un placement. Les fonds négociés en bourse à rendement inverse cherchent à reproduire le rendement inverse de leur indice ou indice de référence. Les fonds négociés en bourse à effet de levier et les fonds négociés en bourse à rendement inverse utilisent généralement des dérivés pour atteindre leurs objectifs de placement. Les stratégies utilisées par ces fonds négociés en bourse ont le potentiel d'amplifier les risques associés aux segments des marchés sous-jacents ou aux indices auxquels ces fonds négociés en bourse sont exposés, particulièrement dans les périodes de volatilité des marchés.

Dans la mesure où un Fonds ou un fonds sous-jacent investit dans d'autres fonds d'investissement, le Fonds ou le fonds sous-jacent serait exposé aux mêmes risques que ce fonds d'investissement et aux risques liés aux placements dans ces fonds d'investissement.

Risque lié à la gestion passive

Certains fonds négociés en bourse et les OPC indicuels dans lesquels un Fonds ou un fonds sous-jacent investit peuvent ne pas être gérés « activement ». Les fonds gérés de façon passive ne vendront pas un titre si son émetteur éprouve des difficultés financières, à moins que le titre ne soit retiré de l'indice qui est reproduit. Le fonds géré de façon passive doit continuer à investir dans les titres de l'indice même si ce dernier affiche un faible rendement. Il s'ensuit donc que le fonds géré de façon passive ne sera pas en mesure de réduire le risque en diversifiant ses placements dans des titres faisant partie d'autres indices. Il est peu probable qu'un fonds sous-jacent utilisant une stratégie de gestion indicelle soit en mesure de reproduire parfaitement un indice puisque le fonds sous-jacent comporte des frais d'exploitation et d'opérations qui lui sont propres et qui diminuent le rendement. Les indices n'ont pas de tels frais. Par conséquent, le rendement d'un fonds géré de façon passive peut être très différent de celui d'un fonds géré de façon active, ce qui peut avoir des répercussions sur le rendement d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent qui investit dans un tel fonds géré de façon passive.

Risque lié à l'immobilier

Les actifs, les bénéfices et la valeur des actions de sociétés immobilières sont influencés par les conditions générales du marché et différents facteurs, notamment :

- les cycles économiques;
- les taux d'intérêt;
- la confiance des consommateurs;

- les politiques des divers paliers de gouvernement, notamment l'ampleur des taxes foncières et les règlements en matière de zonage;
- la santé économique d'industries diverses;
- la surconstruction et la concurrence accrue;
- le manque de crédit disponible pour refinancer une dette à son échéance;
- un taux d'inoccupation causé par les faillites des locataires;
- les pertes attribuables aux frais découlant d'une contamination de l'environnement et du nettoyage connexe;
- les pertes causées par les accidents ou une expropriation;
- les fluctuations des loyers;
- l'évolution des valeurs des quartiers;
- la désuétude fonctionnelle et l'attrait qu'ont les immeubles pour les locataires.

De plus, les placements immobiliers sous-jacents peuvent se révéler difficiles à acheter ou à vendre. Cette absence de liquidité peut entraîner une plus grande volatilité des cours des titres d'entités comme les fiducies de placement immobilier (« FPI »), qui gèrent des actifs immobiliers. Les Fonds qui investissent dans des sociétés du secteur immobilier ou dans des FPI sont exposés au risque lié à l'immobilier.

Risque lié à l'inflation

Les rendements et les flux de trésorerie liés à un placement pourraient ne plus avoir autant de valeur en raison de l'érosion du pouvoir d'achat découlant de l'inflation. L'inflation entraîne la dévalorisation de l'argent. Par exemple, lorsque le niveau d'inflation augmente dans le pays d'origine, la valeur des placements à revenu fixe et de la monnaie nationale risque de baisser.

Risque lié aux marchandises

Certains Fonds ou fonds sous-jacents peuvent investir, directement ou indirectement, dans l'or ou l'argent ou dans des sociétés exerçant leur activité dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles, comme l'or, l'argent, le platine, le palladium, le pétrole et le gaz, ou d'autres secteurs axés sur les marchandises. Ces placements, et par conséquent la valeur d'un placement dans ces marchandises ou dans ces sociétés et la valeur unitaire du Fonds ou du fonds sous-jacent, seront touchés par les fluctuations des prix de ces marchandises, qui peuvent varier considérablement sur une courte période de temps. Les prix des marchandises peuvent fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris l'offre et la demande, la spéculation, les mesures gouvernementales et réglementaires, des facteurs monétaires et politiques internationaux, les mesures prises par les banques centrales et la variation du taux d'intérêt et de la valeur des devises. Les achats directs de lingots par un Fonds ou un fonds sous-jacent peuvent générer des frais d'opération et de garde plus élevés que d'autres genres de placements, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement du Fonds ou du fonds sous-jacent.

Risque lié aux marchés émergents

Les marchés émergents peuvent être plus susceptibles de subir une instabilité politique, économique et sociale, d'être aux prises avec la corruption ou d'être régis par des normes commerciales moins rigoureuses. L'instabilité peut entraîner l'expropriation d'actifs ou des restrictions quant au versement des dividendes, du revenu ou du produit tiré de la vente de titres détenus par un OPC ou un fonds sous-jacent. De plus, les normes et pratiques de comptabilité et d'audit peuvent être moins sévères que celles de pays développés, ce qui pourrait se traduire par une disponibilité limitée ou une qualité inférieure de l'information au sujet des placements d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent. De

même, les titres des marchés émergents sont souvent moins liquides et les mécanismes de garde et de règlement de ces pays peuvent être moins perfectionnés, occasionnant des retards et des frais supplémentaires dans l'exécution des opérations sur les titres. Les marchés émergents présentent aussi les risques dont il est fait état aux rubriques *Risque lié au change*, *Risque lié aux placements étrangers* et *Risque lié à la liquidité*.

Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres

Un Fonds ou un fonds sous-jacent peut conclure des mises en pension, des prises en pension et des opérations de prêt de titres.

Une mise en pension a lieu lorsqu'un Fonds vend des titres en portefeuille dont il est propriétaire à un tiers en contrepartie d'espèces et convient simultanément de les lui racheter à une date ultérieure à un prix convenu. Bien que le Fonds conserve son exposition aux variations de la valeur des titres en portefeuille, il tire également un rendement de sa participation à la mise en pension.

Une prise en pension a lieu lorsqu'un Fonds achète des titres d'un tiers et convient simultanément de les lui revendre à une date ultérieure et à un prix convenu. La différence entre les prix payés respectivement à l'achat et à la revente des titres par le Fonds lui procure un rendement.

Une opération de prêt de titres a lieu lorsqu'un Fonds prête des titres en portefeuille dont il est propriétaire à un tiers emprunteur. L'emprunteur promet de rendre au Fonds à une date ultérieure un nombre égal des mêmes titres et de lui payer des frais pour l'emprunt des titres. Pendant la période où les titres sont prêtés, l'emprunteur donne au Fonds une garantie composée d'espèces et de titres. Le Fonds garde ainsi son exposition aux variations de la valeur des titres empruntés, tout en percevant des frais supplémentaires.

Comme il est indiqué ci-dessus, les mises en pension, les prises en pension et les opérations de prêt de titres permettent aux Fonds d'obtenir un revenu supplémentaire et d'améliorer ainsi leur rendement.

Les mises en pension, les prises en pension et les opérations de prêt de titres comportent certains risques. L'autre partie à ce type d'opération peut manquer à ses obligations prévues à la convention ou faire faillite. Si une telle situation se produit dans une prise en pension et que la valeur marchande du titre a baissé, il est possible que le Fonds ou un fonds sous-jacent soit incapable de vendre le titre au prix qu'il avait payé, majoré des intérêts. Si une telle situation se produit dans une mise en pension ou une opération de prêt de titres, le Fonds ou le fonds sous-jacent, selon le cas, peut subir une perte si la valeur du titre qu'il a vendu ou prêté est supérieure à la valeur des espèces ou de la garantie qu'il détient.

Afin de réduire ces risques, le Fonds et les fonds sous-jacents qui sont assujettis au Règlement 81-102 exigent que l'autre partie donne une garantie. La valeur de la garantie doit être d'au moins 102 % de la valeur marchande du titre vendu (dans le cas d'une mise en pension), acheté (dans le cas d'une prise en pension) ou prêté (dans le cas d'une opération de prêt de titres). La valeur de la garantie est vérifiée et rajustée quotidiennement. Dès que le Fonds ou un fonds sous-jacent conclut une opération, la valeur marchande des titres qu'il a vendus dans le cadre de mises en pension et des titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres ne doit pas dépasser 50 % de sa valeur liquidative. Ce calcul ne comprend pas les espèces détenues par le Fonds ou le fonds sous-jacent relativement aux titres vendus ni la garantie détenue relativement aux titres prêtés.

Risque lié aux opérations importantes

Une opération importante d'un investisseur sur les titres d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent peut influer sur les flux de trésorerie du Fonds ou du fonds sous-jacent, selon le cas. Par exemple, si un investisseur fait racheter un grand nombre de titres d'un Fonds, il est possible que le Fonds doive vendre des titres à des prix défavorables pour payer le produit du rachat. Une telle vente imprévue pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur de votre placement dans le Fonds.

Nous ou d'autres personnes pouvons offrir des produits de placement dont la totalité ou une grande partie de l'actif est investie dans un Fonds ou un fonds sous-jacent. Ces placements peuvent devenir considérables et pourraient entraîner d'importants achats ou rachats de titres d'un Fonds ou du fonds sous-jacent.

En règle générale, un Fonds constitué en fiducie fait l'objet d'un « fait lié à la restriction de pertes » à des fins fiscales, chaque fois qu'une personne ou une société de personnes devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » (au sens de la Loi de l'impôt) du Fonds, si, à quelque moment que ce soit, le Fonds n'est pas admissible à titre de « fonds de placement » parce qu'il ne respecte pas certaines restrictions en matière de diversification des placements ou autres conditions. Si un Fonds constitué en fiducie fait l'objet d'un « fait lié à la restriction de pertes », il se peut que les investisseurs reçoivent automatiquement une distribution de revenus et de gains en capital non planifiée du Fonds constitué en fiducie. En outre, le montant des distributions versées par le Fonds constitué en fiducie par suite d'un fait lié à la restriction de pertes peut être supérieur à ce qu'il aurait été autrement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution.

Risque lié aux petites sociétés

Un Fonds ou un fonds sous-jacent peuvent effectuer des placements dans des sociétés à faible capitalisation. Ces placements comportent généralement plus de risques que les placements dans de grandes sociétés pour plusieurs raisons. Les petites sociétés sont souvent relativement nouvelles et/ou peuvent ne pas avoir produit de résultats probants. Cette situation pourrait rendre difficile l'attribution d'une valeur adéquate à ces sociétés sur le marché. Certaines de ces sociétés peuvent ne pas avoir d'importantes ressources financières et, par conséquent, être incapables de réagir de façon optimale à des événements. En outre, les actions de petites sociétés sont parfois moins liquides, ce qui signifie qu'il existe sur le marché une demande moins forte pour ces actions à un prix que les vendeurs jugent équitable.

Risque lié aux placements étrangers

Certains Fonds ou fonds sous-jacents investissent dans des titres émis par des sociétés ou des gouvernements de pays autres que le Canada ou dans des certificats représentatifs d'actions étrangères et d'autres placements similaires qui représentent des titres de sociétés étrangères. Les placements dans des titres étrangers peuvent être avantageux parce qu'ils offrent à l'investisseur un plus grand nombre d'occasions de placement et lui permettent de diversifier son portefeuille, mais ils comportent certains risques pour les raisons suivantes :

- certains pays disposent de normes comptables, d'audit et d'information financière moins rigoureuses que celles qui sont en vigueur au Canada ou aux États-Unis;
- les sociétés de l'extérieur du Canada peuvent être assujetties à une réglementation, à des normes, à des pratiques de présentation de l'information et à des obligations d'information différentes de celles qui s'appliquent au Canada;
- il peut y avoir moins d'information disponible sur les émetteurs ou gouvernements étrangers;
- les titres de marchés étrangers peuvent être moins liquides et, en raison de volumes d'opérations plus faibles, plus volatils que les titres d'émetteurs comparables négociés en Amérique du Nord ou que les titres de gouvernements en Amérique du Nord;
- le système juridique de certains pays étrangers peut ne pas protéger adéquatement les droits des investisseurs;
- l'instabilité politique, sociale ou économique peut avoir une incidence sur la valeur des titres étrangers;
- les gouvernements étrangers peuvent apporter des modifications importantes à leurs politiques fiscales, ce qui pourrait avoir une incidence sur la valeur des titres étrangers;
- les gouvernements étrangers pourraient augmenter le taux de retenue d'impôt, ce qui pourrait avoir une incidence considérable sur le rendement d'un Fonds;

- les gouvernements étrangers peuvent imposer des politiques de nationalisation ou d'expropriation à certains secteurs ou sociétés qui peuvent toucher un émetteur et/ou son actif;
- les gouvernements étrangers peuvent imposer des mesures de contrôle du change qui empêchent un Fonds ou un fonds sous-jacent de sortir de l'argent du pays.

Certains gouvernements étrangers donnent des directives contradictoires ou changeantes et imposent des délais contraignants, qui pourraient empêcher un Fonds d'obtenir la réduction des retenues d'impôt ou les remboursements éventuels auxquels il pourrait avoir droit aux termes de conventions fiscales mondiales conclues par le Canada. Dans certains cas, l'obtention de remboursements d'impôt pourrait se révéler plus onéreuse que la valeur des avantages reçus par un Fonds. Si un Fonds touche un remboursement d'impôt étranger qui a préalablement été radié, sa valeur liquidative ne sera pas retraitée et le montant demeurera dans le Fonds au profit des porteurs de titres alors existants.

Certains Fonds investissent indirectement dans des émetteurs indiens en investissant dans des fonds sous-jacents. Les procédures en matière de compensation et de règlement de l'Inde sont moins élaborées que celles du Canada, et, il est arrivé que le volume de titres a été si élevé que les règlements ont été considérablement retardés. Les bourses en Inde ont déjà fait l'objet de fermetures répétées et rien ne garantit que cela ne se reproduira pas. En outre, des retards importants sont courants dans l'inscription des transferts de titres aux registres et il est possible qu'un Fonds ne soit pas en mesure de vendre des titres tant que le processus d'inscription aux registres n'est pas terminé et pourra accuser des retards dans la réception des dividendes et autres droits. La réglementation et le contrôle touchant le marché des valeurs mobilières indien et ses intervenants sont également moins importants que dans d'autres pays plus développés. Les lignes directrices de l'Inde aux termes desquelles les investisseurs étrangers peuvent effectuer des placements directement dans des titres indiens sont en évolution. Rien ne garantit que les lignes directrices aux termes desquelles le Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life, le Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et le Fonds Inde Excel Sun Life ont été constitués ne seront pas changées. Si ces lignes directrices devaient changer, le gestionnaire prendra les mesures nécessaires pour restructurer le Fonds de la manière qu'il jugera appropriée.

Risque lié à la réPLICATION

Un Fonds peut chercher à lier son rendement à celui d'un fonds sous-jacent en souscrivant des titres de ce fonds. Le Fonds pourrait être incapable de reproduire le rendement du fonds sous-jacent aussi bien qu'il le souhaite pour les raisons suivantes :

- le Fonds paie des frais, ce qui a une incidence sur son rendement;
- le Fonds peut se voir imposer une retenue d'impôt sur le revenu du fonds sous-jacent, ce qui a une incidence sur son rendement;
- le niveau d'activité de souscription et de rachat de titres du Fonds et du fonds sous-jacent n'est pas le même;
- dans des conditions normales, il y a un délai d'au moins un jour ouvrable entre le moment où un investisseur achète des titres du Fonds et le moment où le Fonds augmente sa participation dans le fonds sous-jacent. L'incidence possible d'un tel délai sera amplifiée lorsque les nouveaux achats de titres sont importants par rapport aux placements existants dans le Fonds. Moins l'actif sous gestion d'un Fonds est important plus l'effet d'un tel décalage se fait sentir;
- un Fonds peut être autorisé à investir dans d'autres actifs.

Risque lié à la SPÉCIALISATION

Un Fonds ou un fonds sous-jacent qui investit principalement dans un secteur d'activité ou une fourchette de capitalisation boursière ou qui utilise une méthode de placement particulière, comme une méthode axée sur la croissance ou la valeur, peut être plus volatil qu'un fonds d'investissement moins spécialisé et sera fortement touché par la performance économique globale du domaine de spécialisation dans lequel il investit. Le Fonds ou le fonds

sous-jacent, selon le cas, doit continuer à se conformer à ses objectifs de placement, peu importe la performance économique du domaine de spécialisation.

Risque lié aux taux d'intérêt

La valeur des Fonds ou des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe augmente et baisse en fonction des variations des taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur d'une obligation existante augmente en général. Inversement, lorsque les taux d'intérêt augmentent, sa valeur diminue. Les changements de la valeur d'un titre de créance n'auront pas d'incidence, en règle générale, sur le montant des intérêts versés à un Fonds ou un fonds sous-jacent, mais influeront sur la valeur des titres. Le risque lié aux taux d'intérêt est généralement plus élevé pour les placements ayant une plus longue échéance. La valeur des titres de créance à taux d'intérêt variable (ou « **flottant** ») est généralement moins susceptible d'être touchée par les variations des taux d'intérêt.

Risque lié aux titres à coupon zéro

Chaque Fonds Repère investit une partie de son portefeuille dans des titres à coupon zéro et certains des autres Fonds peuvent investir dans des titres à coupon zéro. Les titres à coupon zéro sont susceptibles d'être beaucoup plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt que les titres de durée semblable qui comportent un coupon.

Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires

Les titres adossés à des créances mobilières sont des titres de créance garantis par des groupements de prêts à la consommation ou de prêts commerciaux. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des titres de créance garantis par des groupements de prêts hypothécaires sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change ou si la solvabilité des emprunteurs sous-jacents ou les créances composant les groupements sont modifiées, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres. En outre, les prêts sous-jacents pourraient ne pas être remboursés intégralement, ce qui, dans certains cas, pourrait faire en sorte que les porteurs des titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires ne reçoivent pas le remboursement intégral de ces créances.

Risque lié aux titres de capitaux propres

Les sociétés émettent des titres de capitaux propres, aussi appelés actions, qui leur permettent de financer leurs activités et leur croissance future. Les perspectives de rendement d'une société, l'activité du marché et la conjoncture économique en général peuvent avoir une incidence sur le cours de ces actions. Lorsque l'économie est en essor, les perspectives de nombreuses sociétés sont favorables, et la valeur de leurs actions peut augmenter. L'inverse est également vrai. La valeur d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent dépend des fluctuations du cours des actions qu'il détient. Les cours des titres de capitaux propres peuvent être plus volatils que ceux des titres à revenu fixe. Les risques et bénéfices potentiels sont généralement plus élevés dans le cas de petites entreprises, d'entreprises en démarrage, d'entreprises du secteur des ressources naturelles et d'entreprises de marchés émergents. Les placements convertibles en titres de capitaux propres peuvent également comporter un risque lié aux taux d'intérêt.

Certains émetteurs, comme les fiducies de redevances, les fiducies de placement immobilier, les sociétés en commandite et les fiducies de revenu, présentent des niveaux de risque variant selon le secteur et les actifs sous-jacents applicables. Dans la mesure où une entreprise sous-jacente ou un placement dans des biens est sensible aux risques du secteur, à la conjoncture boursière, aux fluctuations des taux d'intérêt, aux prix des marchandises et à d'autres facteurs économiques, le rendement d'un placement dans ces sociétés émettrices peut également y être sensible. Lorsqu'un Fonds ou un fonds sous-jacent investit dans ces types d'émetteurs, les distributions versées par les émetteurs des titres déterminent dans une certaine mesure la capacité du Fonds ou du fonds sous-jacent de payer des distributions en espèces aux investisseurs. De plus, si une fiducie de placement ne règle pas les réclamations portées contre elle, les investisseurs de cette fiducie (p. ex., un OPC) pourraient être tenus responsables de ces obligations. Certains territoires ont promulgué des lois visant à protéger les investisseurs contre une portion de cette responsabilité. Toutefois, la mesure dans laquelle un Fonds ou un fonds sous-jacent risquent d'être tenus responsables des obligations de fiducies de placement dépend en fin de compte des lois locales des territoires où ils investissent dans les fiducies de placement.

Risque lié aux titres d'État

Les titres de certains organismes publics peuvent être soumis à divers degrés au risque lié au crédit, particulièrement ceux qui ne sont pas pleinement garantis par l'État. Les cours de tous les titres d'État peuvent baisser en raison des variations des taux d'intérêt.

Risque lié à la vente à découvert

La législation en valeurs mobilières autorise les Fonds à effectuer un nombre limité de ventes à découvert, pourvu que certaines conditions soient respectées. Il y a « vente à découvert » lorsqu'un Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre. À une date ultérieure, le Fonds rachète le même nombre de titres et les retourne au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui le Fonds verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds emprunte les titres et celui où il les rachète et les retourne, le Fonds réalise un profit sur la différence (après déduction des intérêts à payer au prêteur). La vente à découvert comporte certains risques. Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment durant la période de la vente à découvert pour compenser les intérêts versés par le Fonds et pour que celui-ci réalise un profit; en fait, les titres vendus à découvert pourraient au contraire s'apprécier. Le Fonds pourrait aussi avoir du mal à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci. Le prêteur à qui le Fonds a emprunté les titres pourrait demander la restitution des titres ou faire faillite, et le Fonds pourrait perdre la garantie déposée auprès du prêteur. Chaque Fonds qui a recours à la vente à découvert doit respecter les contrôles et les limites conçus pour contrebalancer les risques, conformément aux exigences de la législation en valeurs mobilières et aux dispenses pouvant les modifier.

Les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents peuvent être indirectement exposés au risque lié à la vente à découvert si les fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent ont recours à la vente à découvert.

Risques propres aux Fonds Repère

Les risques qui suivent sont propres aux Fonds Repère.

Risque lié à la date d'échéance anticipée

Une date d'échéance anticipée d'un Fonds Repère peut être choisie i) si nous établissons que la taille de l'actif du Fonds Repère n'est pas viable sur le plan économique; ii) si la Sun Life démissionne ou est démise de ses fonctions de sous-conseiller et que nous établissons qu'aucun sous-conseiller remplaçant ne sera nommé; ou iii) si nous établissons, à notre seule appréciation, qu'il est dans l'intérêt des investisseurs de choisir une date d'échéance anticipée, par exemple, si tout l'actif du Fonds Repère sont investis dans des obligations à coupon zéro.

À la date d'échéance anticipée, vous aurez le droit de recevoir la valeur garantie anticipée en contrepartie de chaque part du Fonds Repère alors détenue. Étant donné que la valeur garantie anticipée est fondée sur un calcul de la valeur actualisée nette qui tient compte de la valeur temporelle de l'argent, la somme que vous recevrez pourrait être inférieure à 10,00 \$ la part (soit la valeur liquidative par part à la date de création du Fonds) et inférieure à votre placement initial. Toutefois, la valeur garantie anticipée ne sera pas inférieure à la valeur liquidative du Fonds Repère à la date d'échéance anticipée.

Les investisseurs qui font racheter leurs parts à la date d'échéance anticipée recevront la valeur garantie anticipée par part, moins les frais de rachat et autres qui peuvent s'appliquer.

Toutes les parts d'une série particulière d'un Fonds Repère qui ne sont pas rachetées à la date d'échéance anticipée du Fonds Repère seront automatiquement échangées à cette date, dans le cadre d'un échange, contre la même série de parts du Fonds du marché monétaire Sun Life assorties de l'option d'acquisition correspondante. L'échange se fera à la valeur garantie anticipée. Ces parts du Fonds du marché monétaire Sun Life auront la même durée à courir, pour ce qui est de tout barème de frais de rachat applicable, que la série de parts correspondante du Fonds Repère que vous détenez. Aucuns frais d'acquisition ni aucun frais d'échange ne seront payables à l'égard de cet échange. Aux fins

de l'impôt, l'échange sera traité comme un rachat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'un rachat de parts.

Les investisseurs recevront un préavis écrit d'au moins 60 jours les informant de toute date d'échéance anticipée d'un Fonds Repère. Si une date d'échéance anticipée est déclarée, le Fonds Repère cessera automatiquement d'accepter de nouvelles souscriptions, sous réserve des règles relatives aux distributions et aux programmes de prélèvements automatiques que nous pouvons établir.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié au manque à gagner* ci-après pour de plus amples renseignements sur le risque de ne pas recevoir la valeur garantie anticipée à la date d'échéance anticipée.

Risque lié au manque à gagner

Nous, à titre de gestionnaire de portefeuille, et la Sun Life, à titre de sous-conseiller des Fonds Repère, comptons gérer chaque Fonds Repère de façon à ce que celui-ci dispose, à la date d'échéance prévue, d'un actif suffisant pour payer aux investisseurs la valeur garantie pour chaque part du Fonds Repère alors détenue. Si, à la date d'échéance prévue ou à la date d'échéance anticipée, la valeur liquidative par part (calculée sans prise en compte de l'obligation de payer le manque à gagner) est inférieure à la valeur garantie ou à la valeur garantie anticipée, selon le cas, la Sun Life accepte, aux termes de la convention de sous-conseils, de payer le manque à gagner au Fonds Repère. Cette convention de sous-conseils, notamment cette obligation liée au paiement du manque à gagner, peut être résiliée à l'initiative de l'une des parties à la convention si l'une des autres parties : commet un acte frauduleux ou fait sciemment une déclaration fausse ou trompeuse, omet de s'acquitter de ses devoirs ou obligations importants, commet une faute intentionnelle ou fait preuve de négligence ou de malveillance dans l'exécution de ses devoirs, prend des mesures en vue de sa dissolution, devient insolvable ou fait faillite, cesse d'être habilitée à exercer ses devoirs en conformité avec les dispositions de la législation en valeurs mobilières applicable, ou manque à ses obligations et ne corrige pas la situation dans un délai de 30 jours suivant la réception d'un avis en ce sens. Si la convention de sous-conseils conclue avec la Sun Life est résiliée, nous nous attendons à pouvoir trouver un autre sous-conseiller acceptable pour les Fonds Repère; dans le cas contraire, la date d'échéance prévue de chaque Fonds Repère sera avancée à une date d'échéance anticipée antérieure à la résiliation de la convention de sous-conseils existante.

Tout manque à gagner sera payé par la Sun Life au Fonds Repère concerné, et non aux investisseurs ayant investi dans celui-ci. Dans l'éventualité d'un manque à gagner, la probabilité qu'un Fonds Repère reçoive la somme qui lui est due dépendra de la santé financière et de la solvabilité de la Sun Life. Si la convention de sous-conseils est résiliée ou si la Sun Life manque à ses obligations, nous pourrions prendre diverses mesures (qui seraient présentées au CEI avant d'être mises en œuvre), y compris le remplacement de la Sun Life. Toutefois, nous pourrions ne pas être en mesure de trouver un sous-conseiller remplaçant et nous ne sommes nullement tenus de le faire. Ni nous, ni l'un ou l'autre des membres de notre groupe, ni aucune autre entité ou aucun autre organisme, ne sommes tenus de payer le manque à gagner à un Fonds Repère si la Sun Life manque à ses obligations ou si la convention de sous-conseils est résiliée. Dans ces cas, si, à la date d'échéance prévue ou à la date d'échéance anticipée, l'actif d'un Fonds Repère est insuffisant pour payer la valeur garantie (ou la valeur garantie anticipée, selon le cas), les investisseurs ne recevront que la valeur liquidative par part (calculée sans prise en compte de l'obligation de payer le manque à gagner), moins les frais applicables, en cas d'anticipation de la date d'échéance. Autrement dit, si la convention de sous-conseils n'est pas en vigueur ou si la Sun Life manque à ses obligations, nous ne pouvons pas garantir que les investisseurs recevront la valeur garantie à la date d'échéance prévue.

La réception par un Fonds Repère d'un paiement de la Sun Life relatif au manque à gagner peut entraîner une distribution imposable pour les investisseurs à l'égard de ce montant.

Risque lié aux rachats anticipés

La valeur garantie n'est offerte qu'à la date d'échéance prévue. Les investisseurs qui font racheter des parts d'un Fonds Repère avant la date d'échéance prévue de celui-ci recevront la valeur liquidative par part courante (moins les frais de rachat, le cas échéant) qui pourrait être inférieure à la valeur garantie.

Organisation et gestion des Fonds

Qui organise et gère les Fonds?

Gestion d'actifs PMSL inc. est une entreprise de gestion de placements canadienne dont la Financière Sun Life inc. est (indirectement) l'unique propriétaire. Financière Sun Life inc. est une organisation de services financiers internationale présente à l'échelle mondiale qui offre aux particuliers et aux institutions une gamme diversifiée de produits et de services dans les domaines de l'assurance et de la constitution de patrimoine, ainsi que des produits de placement.

Qui collabore aux Fonds?

GESTIONNAIRE

Gestion d'actifs PMSL inc.

One York Street, bureau 3300
Toronto (Ontario) M5J 0B6
1 877 344-1434
www.placementsmondiauxsunlife.com

Le gestionnaire est responsable au quotidien des activités et de l'exploitation des Fonds ainsi que de la nomination des gestionnaires de portefeuille et des sous-conseillers. Nous pouvons retenir les services de tiers sans lien de dépendance ou de membres de notre groupe pour exécuter certains des services que nécessitent les Fonds.

FIDUCIAIRE

Gestion d'actifs PMSL inc.

Toronto (Ontario)

Les Fonds constitués en fiducie sont organisés sous forme de fiducies de fonds commun de placement. Lorsque vous investissez dans l'un des Fonds constitués en fiducie, vous souscrivez des parts de la fiducie. Le fiduciaire détient le titre des placements des Fonds constitués en fiducie au nom des porteurs de parts.

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE DES FONDS

Gestion d'actifs PMSL inc.

Toronto (Ontario)

Nous sommes le gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds. À ce titre, il nous incombe de gérer le portefeuille de placements des Fonds. Nous pouvons nommer des sous-conseillers pour le Fonds.

SOUS-CONSEILLERS

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Toronto (Ontario)

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (« **1832 S.E.C.** ») agit à titre de sous-conseiller du Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life* et du Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life*. En cette qualité, 1832 S.E.C. gère le portefeuille de placements (ou une partie de ce portefeuille) de ces Fonds. 1832 S.E.C. est le gestionnaire des Fonds Dynamique*.

1832 S.E.C. n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

* Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

Amundi Canada Inc.

Montréal (Québec)

Amundi (UK) Limited

Londres, Angleterre

Nous avons retenu les services d'Amundi Canada Inc. (« **Amundi Canada** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller pour le portefeuille de titres du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life. Amundi Canada a, pour sa part, retenu les services d'un membre de son groupe, Amundi (UK) Limited (« **Amundi** ») pour fournir des services de conseils en placement au Fonds. Nous avons également retenu les services d'Amundi pour fournir des services en contrats à terme sur marchandises en ce qui concerne le Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life. Amundi gérera donc le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de ce Fonds. Amundi Canada surveille les services de conseils en placement fournis par Amundi et est responsable des conseils sur les titres fournis par Amundi. Amundi Canada et Amundi sont appelées collectivement sous-conseiller du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life.

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre Amundi parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada.

Amundi Canada et Amundi ne sont pas membres du groupe du gestionnaire.

Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée

Toronto (Ontario)

BlackRock Institutional Trust Company, N.A.

San Francisco (Californie) États-Unis

Nous avons retenu les services de Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« **BlackRock** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life. BlackRock a, pour sa part, retenu les services de BlackRock Institutional Trust Company, N.A. (« **BTC** ») pour que celle-ci agisse à titre de sous-conseiller de ce Fonds. En cette qualité, BTC gère le portefeuille de placements (ou une partie de ce portefeuille) de ce Fonds. BlackRock et BTC sont collectivement désignées comme le sous-conseiller de ce Fonds.

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre BTC parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada. En qualité de sous-conseiller, BlackRock est responsable des conseils en placement que fournit BTC.

BlackRock et BTC ne sont pas membres du groupe du gestionnaire.

Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée

Vancouver (Colombie-Britannique)

Nous avons retenu les services de Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée (« **CC&L** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds d'obligations multistratégie Sun Life. En cette qualité, CC&L gérera une partie du portefeuille de placements de ce Fonds.

CC&L n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc.

Toronto (Ontario)

Nous avons retenu les services de Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc. (« **GAJPMC** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life. En cette qualité, GAJPMC gère le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de ce Fonds.

GAJPMC n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée

Dublin, Irlande

Nous avons retenu les services de Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée (« **KBI** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Mandat privé de dividendes mondiaux Sun Life et de gestionnaire de portefeuille direct pour une partie du portefeuille de placements du Portefeuille revenu Granite Sun Life et du Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life. KBI agit également à titre de sous-conseiller pour une partie du portefeuille de placements du Mandat privé d'actifs réels Sun Life.

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre KBI parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada.

KBI n'est pas membre du groupe du gestionnaire

Lazard Asset Management (Canada), Inc.

New York (New York) États-Unis

Lazard Asset Management LLC

New York (New York) États-Unis

Nous avons retenu les services de Lazard Asset Management (Canada), Inc. (« **Lazard Canada** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller pour une partie du Mandat privé d'actifs réels Sun Life. Lazard a retenu les services d'un membre de son groupe, Lazard Asset Management LLC (« **LAM LLC** »), pour fournir des services de conseils en placement relativement au Mandat privé d'actifs réels Sun Life. En cette qualité, LAM LLC gère le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de ce Fonds. Lazard Canada surveille la gestion par LAM LLC et est responsable des conseils en placement que fournit LAM LLC. Lazard Canada et LAM LLC sont collectivement désignées comme « **Lazard** ».

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre Lazard parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs est située à l'extérieur du Canada.

Lazard n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

MFS Gestion de placements Canada limitée

Toronto (Ontario)

MFS Institutional Advisors, Inc.

Boston (Massachusetts) États-Unis

Nous avons retenu les services de MFS Gestion de placements Canada limitée (« **MFS GPC** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds du marché monétaire Sun Life, des Fonds MFS GPC et d'une partie du portefeuille de placements du Mandat privé d'actifs réels Sun Life. Sauf en ce qui concerne le Fonds du marché monétaire Sun Life, MFS GPC a retenu les services d'un membre de son groupe, MFS Institutional Advisors, Inc. (« **MFS** »), pour fournir des services de conseils en placement à l'égard de chacun de ces Fonds. En cette qualité, MFS gérera le portefeuille de placements (ou une partie de ce portefeuille) de ces Fonds. MFS GPC surveille la gestion de portefeuille exercée par MFS et est responsable des conseils en placement fournis par MFS. MFS GPC et MFS sont appelées collectivement sous-conseiller de ces Fonds.

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre MFS parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada.

MFS GPC et MFS sont membres du groupe du gestionnaire.

NWQ Investment Management Company, LLC

Los Angeles (Californie) États-Unis

Nous avons retenu les services de NWQ Investment Management Company, LLC (« **NWQ** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life. En cette qualité, NWQ gère le portefeuille de placements de ce Fonds (ou une partie de ce portefeuille).

NWQ n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

Schroder Investment Management North America Inc.

New York (New York) États-Unis

Schroder Investment Management North America Limited

Londres, Royaume-Uni

Nous avons retenu les services de Schroder Investment Management North America Inc. (« **Schroders** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds marchés émergents Excel Sun Life et du Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life. Schroders a retenu les services d'un membre de son groupe, Schroder Investment Management North America Limited (« **SIMNA Ltd.** »), pour fournir des services de conseils en placement en ce qui concerne ces Fonds. En cette qualité, SIMNA Ltd. gérera le portefeuille de placements (ou une partie de ce portefeuille) de ces Fonds. Schroders surveille la gestion de portefeuille exercée par SIMNA Ltd. et est responsable des conseils en placement fournis par celle-ci. Schroders et SIMNA Ltd. sont collectivement désignées comme le sous-conseiller du Fonds marchés émergents Excel Sun Life et du Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life.

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre Schroders et SIMNA Ltd. parce qu'elles résident à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la

quasi-totalité de leurs actifs est située à l'extérieur du Canada.

Schroders et SIMNA Ltd. ne sont pas membres du groupe du gestionnaire.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

Toronto (Ontario)

Nous avons retenu les services de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller des Fonds Repère. En cette qualité, la Sun Life gérera le portefeuille (ou une partie de ce portefeuille) de chacun de ces Fonds.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe du gestionnaire.

Gestion de capital Sun Life (Canada) inc.

Toronto (Ontario)

Nous avons retenu les services de Gestion de capital Sun Life (Canada) inc. (« **Gestion SLC** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life. En cette qualité, Gestion SLC gère le portefeuille de placements du Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life.

Gestion SLC est membre du groupe du gestionnaire.

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE DE CERTAINS FONDS SOUS-JACENTS

Aditya Birla Sun Life AMC Limited

Singapour

Aditya Birla Sun Life AMC Limited (« **Aditya Birla** ») agit à titre de gestionnaire de portefeuille de la Growth & Income Class et de la New Leaders Class de la Société Mauritius, soit les fonds sous-jacents respectivement du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life. En cette qualité, Aditya Birla gérera le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de chacun de ces Fonds.

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre Aditya Birla parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada.

Aditya Birla est membre du groupe du gestionnaire.

Birla Sun Life AMC Limited

Mumbai, Inde

Birla Sun Life AMC Limited (« **BSLAMC** ») agit à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent Inde, qui est un fonds sous-jacent du Fonds Inde Excel Sun Life. En cette qualité, BSLAMC gérera le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) du fonds sous-jacent Inde.

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre BSLAMC parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada.

BSLAMC est membre du groupe du gestionnaire.

DÉPOSITAIRE

Fiducie RBC Services aux investisseurs
Toronto (Ontario)

Le dépositaire est responsable de la garde en sûreté de tous les placements des Fonds. Le dépositaire n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

RESPONSABLE DES REGISTRES

International Financial Data Services (Canada) Limited
Toronto (Ontario)

Le responsable des registres tient un registre des propriétaires de titres des Fonds et traite les changements de propriété. Le responsable des registres n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

AUDITEURS INDÉPENDANTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Waterloo (Ontario)

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. audite les états financiers annuels des Fonds et fournit une opinion sur la présentation fidèle de la situation financière, des résultats et de l'évolution de l'actif net des fonds conformément aux principes comptables pertinents. L'auditeur est indépendant des Fonds conformément aux règles de déontologie professionnelle de Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

MANDATAIRES D'OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES

Fiducie RBC Services aux investisseurs
Toronto (Ontario)

Si un Fonds participe à une opération de prêt ou à une mise en pension de titres, Fiducie RBC Services aux investisseurs sera nommée mandataire d'opérations de prêt de titres du Fonds. Le mandataire d'opérations de prêt de titres agira pour le compte du Fonds à l'égard de l'administration des opérations de prêt et des mises en pension de titres conclues par le Fonds.

Le mandataire d'opérations de prêt de titres n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT (CEI)

Le gestionnaire a mis sur pied un comité d'examen indépendant pour les Fonds. Le CEI a pour mandat de passer en revue nos politiques et procédures écrites relatives aux questions de conflits d'intérêts touchant les Fonds et de nous fournir des commentaires à cet égard, de se pencher sur les questions de conflits d'intérêts et, dans certains cas, de donner son approbation relativement à de telles questions. Le CEI peut également approuver tout changement d'auditeurs des Fonds et, dans certaines circonstances, peut approuver une fusion de fonds. Le consentement des investisseurs n'aura pas à être obtenu dans de telles circonstances, mais vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la date de prise d'effet d'un changement d'auditeurs ou d'une fusion.

En date du présent prospectus simplifié, le CEI se compose de trois membres. Chaque membre du CEI est indépendant de nous, des Fonds et de toute personne qui nous est apparentée. Les coûts liés au CEI feront partie des charges d'exploitation des Fonds. Le CEI rédigera, au moins une fois l'an, un rapport sur ses activités à l'intention des investisseurs. Vous pouvez obtenir ce rapport sur notre site Web à l'adresse www.placementsmondiauxsunlife.com ou vous pouvez en demander un exemplaire, sans frais, en nous contactant à info@placementsmondiauxsunlife.com.

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements sur le CEI, y compris les noms de ses membres, dans la notice annuelle des Fonds.

Fonds de fonds

Certains Fonds (appelés dans ce contexte fonds dominants) peuvent souscrire des titres d'un fonds sous-jacent. Si nous sommes le gestionnaire du fonds dominant et du fonds sous-jacent, nous n'exercerons pas les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent que détient le fonds dominant. Toutefois, à notre appréciation, nous pouvons décider de transférer ces droits de vote aux investisseurs participant au fonds dominant.

Achats, rachats et échanges

Séries de titres

Chaque Fonds peut avoir un nombre illimité de séries de titres et peut émettre un nombre illimité de titres de chaque série. La description de chaque Fonds fait état des séries de titres offertes actuellement par le Fonds; ces descriptions commencent à la page 83. Nous pouvons offrir des titres additionnels au moyen de prospectus simplifiés distincts ou d'autres documents de placement. Le placement de toute série de titres peut être interrompu en tout temps et des séries de titres additionnelles peuvent être offertes en tout temps.

Chaque série de parts est destinée à différents types d'investisseurs ou, dans le cas de la série AH, FH, IH et OH à des investisseurs qui souhaitent réduire au minimum le risque lié au change associé à leurs placements. Les investisseurs doivent respecter certaines conditions d'admissibilité que nous établissons de temps à autre pour détenir des titres de certaines séries des Fonds. Nous annoncerons publiquement toute nouvelle condition ou toute modification apportée à une condition existante avant que cette condition ou cette modification ne prenne effet. Si, à quelque moment que ce soit, vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir vos titres d'une série d'un Fonds, nous pouvons les échanger contre des titres d'une autre série du même Fonds (y compris une série qui peut être créée ultérieurement).

Tarification Gestion privée

PMSL offre un programme (la « **tarification Gestion privée** »), lequel procure aux clients une solution de placement rentable. Certains titres de série A, de série AH, de série C, de série AT5, de série T5, de série AT8 et de série T8 d'un OPC PMSL acquis ou détenus selon l'option frais d'acquisition initiaux (comme il est décrit à la rubrique *Choisir une option d'acquisition*) et certains titres de série F, de série FC, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série FH, de série O et de série OH d'un OPC PMSL sont admissibles à la tarification Gestion privée et sont désignés collectivement comme des « **titres admissibles** ».

Depuis le 26 février 2020, les titres du Mandat privé d'actifs réels Sun Life ne sont plus admissibles à une réduction des frais de gestion mais demeureront admissibles au calcul visant à déterminer la valeur marchande des titres admissibles à la tarification Gestion privée.

Les investisseurs qui participent à la tarification Gestion privée peuvent bénéficier d'une réduction des frais de gestion. Les investisseurs qui détiennent des titres admissibles d'OPC PMSL d'une valeur marchande minimale donnée dans leur compte sont automatiquement inscrits à la tarification Gestion privée. Jusqu'au 1^{er} novembre 2020, les investisseurs admissibles qui lient leur compte à un compte principal comptant des titres admissibles d'une valeur marchande minimale donnée peuvent également s'inscrire à la tarification Gestion privée. À compter du 1^{er} novembre 2020, les comptes des investisseurs admissibles seront automatiquement liés aux fins de la tarification Gestion privée. Les titres de certains OPC PMSL ne sont pas admissibles à une réduction des frais de gestion mais sont réputés admissibles au calcul visant à déterminer la valeur marchande des titres admissibles à la tarification Gestion privée. Pour toutes les séries de titres d'un Fonds, autres que les titres de série O et de série OH, les frais de gestion sont payés par le Fonds. Toute réduction des frais de gestion qui est versée à l'investisseur qui participe à la tarification Gestion privée, sous forme de distribution dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie, ou sous forme de remise dans le cas d'une Catégorie de société, sera généralement réinvestie dans des titres additionnels du Fonds en question.

Jusqu'au 1^{er} novembre 2020, les frais de la tarification Gestion privée sont calculés mensuellement et vous devez être admissible à la tarification Gestion privée pendant la totalité du mois pour bénéficier de frais de gestion réduits. Jusqu'au 1^{er} novembre 2020, l'investisseur participant à la tarification Gestion privée qui échange ses titres contre des titres d'une série qui n'est pas admissible à la tarification Gestion privée, qui fait racheter ses titres ou dont la valeur marchande de ses titres admissibles passe au-dessous du seuil de la valeur marchande minimale requise pour participer à la tarification Gestion privée à un moment donné au cours du mois ne sera plus admissible à la tarification Gestion privée et la réduction des frais de gestion ne s'appliquera pas aux titres qu'il aura détenu pendant ce mois.

À compter du 1^{er} novembre 2020, la tarification Gestion privée sera appliquée quotidiennement aux comptes des investisseurs admissibles. À compter du 1^{er} novembre 2020, si l'investisseur participant à la tarification Gestion privée échange ses titres contre des titres d'une série qui n'est pas admissible à la tarification Gestion privée ou fait racheter ses titres ou si la valeur marchande de ses titres admissibles passe au-dessous du seuil de la valeur marchande minimale requise pour participer à la tarification Gestion privée, la réduction des frais de gestion s'appliquera quotidiennement aux titres qu'il aura détenus pendant le mois en cours.

Dans le cas des titres admissibles de série O et de série OH de chaque Fonds, aucun frais de gestion ne sont payés par le Fonds. Les frais de gestion sont payés directement par les investisseurs qui souscrivent des titres de série O et de série OH au moyen du rachat d'un nombre suffisant de titres de l'investisseur auprès du Fonds pour payer le montant exigible, et en ce qui concerne les investisseurs qui souscrivent des titres de série O et de série OH dans le cadre de la tarification Gestion privée, déduction faite de toute réduction des frais de gestion.

Veuillez communiquer avec nous ou votre conseiller pour plus de renseignements sur la tarification Gestion privée.

Nous pouvons en tout temps, à notre appréciation, modifier ou cesser la tarification Gestion privée. Les clients actuels de la tarification Gestion privée recevront un préavis d'au moins 90 jours en cas d'interruption de la tarification Gestion privée.

Titres de série A

Les titres de série A sont offerts à tous les investisseurs.

Titres de série AH

Les titres de série AH sont offerts à tous les investisseurs. Les caractéristiques des titres de série AH sont les mêmes que celles des titres de série A, sauf que le rendement des titres de série AH reflétera le rendement du Fonds après couverture de la quasi-totalité de l'exposition aux devises. Les titres de série AH sont conçus pour les investisseurs qui veulent obtenir une exposition aux placements étrangers, mais qui souhaitent réduire au minimum l'incidence sur leurs placements des fluctuations de change par rapport au dollar canadien.

Titres de série AT5 et de série AT8

Les titres de série AT5 et de série AT8 sont offerts à tous les investisseurs. Les titres de série AT5 et de série T8 sont conçus pour procurer aux investisseurs des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant à 5 % et 8 % respectivement de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Le montant de la distribution mensuelle sera recalculé au début de chaque année civile. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Les distributions mensuelles seront composées de capital.** Le taux de distribution pour les titres de série AT5 et de série AT8 peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital. **Des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital peuvent également être versés sur les titres de série AT5 et de série AT8, au besoin.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série AT5 ou de série AT8 un mois donné.

Titres de série T5 et de série T8

Les titres de série T5 et de série T8 sont offerts à tous les investisseurs. Les titres de série T5 et de série T8 sont conçus pour procurer aux investisseurs des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant à 5 % (dans le cas de la série T5) et à 8 % (dans le cas de la série T8) de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Le montant de la distribution mensuelle sera recalculé au début de chaque année civile. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Les distributions mensuelles cibles peuvent être prélevées sur le revenu, les gains en capital ou le capital du Fonds et la composition peut varier d'un mois à l'autre. La distribution mensuelle cible pour les titres de série T5 ou de série T8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital.** Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital. **Des distributions supplémentaires de revenu et de gains en capital seront versées en décembre, au besoin.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série T5 ou de série T8 un mois donné.

Titres de série D

Les titres de série D ne peuvent être souscrits que par les investisseurs actuels qui détenaient des titres de série D du Fonds le 30 mars 2012. Les investisseurs peuvent échanger leurs titres de série D d'un Fonds contre des titres de série D d'un autre OPC PMSL, mais ne peuvent pas échanger des titres d'une autre série contre des titres de série D. Dès qu'un investisseur cesse de détenir des titres de série D, il ne peut plus souscrire de titres de série D supplémentaires. De plus, l'investisseur peut échanger ses titres de série D contre des titres de toute autre série (s'ils sont offerts), s'il respecte les exigences applicables à cette autre série. Les titres de série D ne sont pas admissibles à la tarification Gestion privée.

Titres de série DB

Les titres de série DB du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life et du Fonds Inde Excel Sun Life ne sont offerts qu'aux investisseurs actuels qui souscrivent des titres au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 7 février 2018. Les titres de série DB du Fonds marchés émergents Excel Sun Life ne sont offerts qu'aux investisseurs actuels qui souscrivent des titres au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 15 juin 2018. Les porteurs de titres de série DB peuvent faire racheter ces parts dans le cours normal des activités.

Les titres de série DB du Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life ont été créés afin de faciliter la fusion du Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life avec le Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life dans le cadre de laquelle les porteurs de titres de série DB du Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life ont reçu des titres de série DB du Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life en échange de leurs titres. Les titres de série DB du Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life ne peuvent plus faire l'objet de souscriptions dans de nouveaux comptes de placement. Les porteurs de titres de série DB du Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life peuvent continuer à souscrire des titres de série DB dans leurs comptes. Le porteur de titres de série DB du Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life qui cesse de détenir des titres de série DB de ce fonds ne peut plus souscrire d'autres titres de série DB du Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life.

Titres de série F

Les titres de série F sont offerts aux investisseurs qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec nous. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs qui achètent les titres de série F versent à leur courtier des honoraires pour des conseils en placement et d'autres services. Nous ne versons pas de courtage aux courtiers à l'égard des titres de série F et nous facturons habituellement des frais de gestion moins élevés.

Si vous perdez le droit de détenir des titres de série F, nous pouvons échanger ces titres pour des titres de série A du même fonds assortis de l'option frais d'acquisition initiaux.

Titres de série FH

Les titres de série FH sont offerts aux investisseurs qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec nous. Les caractéristiques des titres de série FH sont les mêmes que celles des titres de série F, sauf que le rendement des titres de série FH reflétera le rendement du Fonds après couverture de la quasi-totalité de l'exposition aux devises attribuable à la série FH. Les titres de série FH sont conçus pour les investisseurs qui veulent obtenir une exposition aux placements étrangers, mais qui souhaitent réduire au minimum l'incidence sur leurs placements des fluctuations de change par rapport au dollar canadien.

Si vous perdez le droit de détenir des titres de série FH, nous pouvons échanger ces titres pour titres de série AH du même fonds assortis de l'option frais d'acquisition initiaux.

Titres de série F5 et de série F8

Les titres de série F5 et de série F8 sont offerts aux investisseurs qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec nous. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs qui achètent les titres de série F5 et de série F8 versent à leur courtier des honoraires pour des conseils en placement et d'autres services. Nous ne versons pas de courtage aux courtiers à l'égard des titres de série F5 et de série F8, de sorte que nous pouvons facturer des frais de gestion moins élevés.

Les titres de série F5 et de série F8 sont conçus pour procurer aux investisseurs des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant à 5 % (dans le cas de la série F5) et à 8 % (dans le cas de la série F8) de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Le montant de la distribution mensuelle sera recalculé au début de chaque année civile. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Les distributions mensuelles cibles peuvent être prélevées sur le revenu, les gains en capital ou le capital du Fonds et la composition peut varier d'un mois à l'autre. La distribution mensuelle cible pour les titres de série F5 ou de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital.** Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital. **Des distributions supplémentaires de revenus et de gains en capital seront versées en décembre, au besoin.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série F5 ou de série F8 un mois donné. Si vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir des titres de série F5 et de série F8, nous pouvons échanger ces titres contre des titres de série T5 et de série T8, respectivement, du même Fonds assortis de l'option frais d'acquisition initiaux.

Titres de série FT5 et de série FT8

Les titres de série FT5 et de série FT8 sont offerts aux investisseurs qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec nous. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs qui achètent les titres de série FT5 et de série FT8 versent à leur courtier des honoraires pour des conseils en placement et d'autres services. Nous ne versons pas de courtage aux courtiers à l'égard des titres de série FT5 et de série FT8, de sorte que nous pouvons facturer des frais de gestion moins élevés.

Les titres de série FT5 et de série FT8 sont conçus pour procurer aux investisseurs des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant respectivement à 5 % et à 8 % de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Le montant de la distribution mensuelle sera recalculé au début de chaque année civile. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Les distributions mensuelles seront composées de capital.** Le taux de distribution pour la série FT5 et la série FT8 peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital. **Des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital peuvent également être versés sur les titres de série FT5 et de série FT8, au besoin.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série FT5 ou de série FT8 un mois donné. Si vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir des titres de série FT5 et de série FT8, nous pouvons échanger ces titres contre des titres de série AT5 et de série AT8, respectivement, du même Fonds assortis de l'option frais d'acquisition initiaux.

Titres de série I

Les titres de série I sont des titres à vocation spéciale actuellement offerts uniquement aux autres fonds communs de placement et à des investisseurs institutionnels admissibles. Ils ne sont pas vendus au grand public. Chaque investisseur qui achète des titres de série I négocie ses propres frais de gestion et de conseils qui nous sont versés directement. En règle générale, les titres de série I ne sont pas vendus par l'entremise de courtiers et aucun courtage n'est payable aux courtiers à la vente de ces titres. Nous devons approuver tout échange visant des titres de série I. Les titres de série I ne sont pas admissibles à la tarification Gestion privée.

Si vous perdez le droit de détenir des titres de série I, nous pouvons échanger ces titres pour des titres de série A du même Fonds assortis de l'option frais d'acquisition initiaux.

Titres de série IH

Les titres de série IH sont des titres à vocation spéciale actuellement offerts uniquement aux autres fonds communs de placement et à des investisseurs institutionnels admissibles. Ils ne sont pas vendus au grand public. Les caractéristiques des titres de série IH sont les mêmes que celles des titres de série I, sauf que le rendement des titres de série IH reflétera le rendement du Fonds après couverture de la quasi-totalité de l'exposition aux devises attribuable à la série IH. Les titres de série IH sont conçus pour les investisseurs qui veulent obtenir une exposition aux placements étrangers, mais qui souhaitent réduire au minimum l'incidence sur leurs placements des fluctuations de change par rapport au dollar canadien.

Si vous perdez le droit de détenir des titres de série IH, nous pouvons échanger ces titres pour des titres de série AH du même Fonds assortis de l'option frais d'acquisition initiaux.

Titres de série O

Les titres de série O sont offerts aux investisseurs dont le courtier a conclu avec nous une entente visant la série O. Chaque investisseur qui achète des titres de série O nous verse directement des frais de gestion. Les frais de gestion de la série O sont payés au moyen d'un rachat de titres de série O détenus dans le compte de l'investisseur, et si l'investisseur dans la série O participe à la tarification Gestion privée, déduction faite de toute réduction des frais de gestion.

Si vous perdez le droit de détenir des titres de série O, nous pouvons échanger vos titres de série O contre des titres de série A du même Fonds assortis de l'option frais d'acquisition initiaux.

Depuis le 26 février 2020, les titres de série O du Mandat privé d'actifs réels Sun Life ne peuvent plus être souscrits dans de nouveaux comptes de placement. Les investisseurs qui détenaient des comptes comportant des titres de série O du Mandat privé d'actifs réels Sun Life le 26 février 2020 (les « **investisseurs dans la série O admissibles** ») peuvent continuer de souscrire des titres de série O du Mandat privé d'actifs réels Sun Life dans ces comptes. Les investisseurs dans la série O admissibles peuvent échanger leurs titres de série O du Mandat privé d'actifs réels Sun Life contre des titres de série O (ou d'une autre série, s'ils respectent les exigences applicables à cette série) d'un autre OPC PMSL. Lorsqu'un investisseur dans la série O admissible ne possède plus de titres de série O du Mandat privé d'actifs réels Sun Life, il cesse d'être un investisseur dans la série O admissible et ne peut plus souscrire de titres de série O additionnels du Mandat privé d'actifs réels Sun Life.

Titres de série OH

Les titres de série OH sont offerts aux investisseurs dont le courtier a conclu une entente avec nous. Les caractéristiques des titres de série OH sont les mêmes que celles des titres de série O, sauf que le rendement des titres de série OH reflétera le rendement du Fonds après couverture de la quasi-totalité de l'exposition aux devises attribuable à la série OH. Les titres de série OH sont conçus pour les investisseurs qui veulent obtenir une exposition aux placements étrangers, mais qui souhaitent réduire au minimum l'incidence sur leurs placements des fluctuations de change par rapport au dollar canadien.

Si vous perdez le droit de détenir des titres de série OH, nous pouvons échanger vos titres de série OH contre des titres de série AH du même Fonds assortis de l'option frais d'acquisition initiaux.

Comment acheter des titres des Fonds

Vous pouvez acheter des titres des Fonds par l'entremise d'un courtier inscrit. Vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence pour pouvoir acheter des titres d'un OPC. Vous pouvez détenir des titres en fiducie au nom d'une personne mineure.

Prix d'achat

Lorsque vous achetez des titres d'un Fonds, le prix que vous payez est la valeur liquidative de ces titres. Chaque série de titres d'un Fonds a une valeur liquidative distincte (la « **valeur liquidative de la série** »). En général, nous calculons la valeur liquidative de la série :

- en prenant la quote-part de l'actif du Fonds attribuée à la série;
- et en soustrayant de ce chiffre les frais de cette série et sa quote-part des frais de la catégorie et des frais communs du Fonds.

Pour les Fonds qui ont créé une catégorie couverte, la quote-part de l'actif du Fonds attribuée à chaque série s'établit comme suit :

- pour les séries de la catégorie ordinaire, l'actif du Fonds devant être attribué à chaque série de la catégorie exclut les dérivés de couverture de change, et les frais connexes, conclus spécifiquement pour la catégorie couverte;
- pour les séries de la catégorie couverte, l'actif du Fonds devant être attribué à chaque série de la catégorie s'établit comme suit :
 - la quote-part de l'actif du Fonds revenant à la série, à l'exclusion des dérivés de couverture de change et des frais connexes, conclus spécifiquement pour la catégorie couverte; plus
 - la quote-part revenant à la série des dérivés de couverture de change et des frais connexes, conclus spécifiquement pour la catégorie couverte, cette quote-part étant répartie uniquement entre les séries de la catégorie couverte.

On obtient la valeur liquidative par titre de chaque série en divisant la valeur liquidative de la série par le nombre total de titres en circulation de cette série.

Nous calculons la valeur liquidative de chacune des séries de chaque Fonds en dollars canadiens.

Vous pouvez choisir de souscrire des titres de série A, de série F, de série O et de série DB, selon le cas, du Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life, du Fonds croissance mondial MFS Sun Life, du Fonds occasions internationales MFS Sun Life, du Fonds croissance américain MFS Sun Life, du Fonds valeur américain MFS Sun Life, du Fonds marchés émergents Excel Sun Life, du Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life, du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life, du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life, du Fonds Inde Excel Sun Life et du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life en dollars américains (l'**« option de souscription en dollars américains »**). Selon cette option, nous déterminerons votre prix de souscription par titre en prenant la valeur liquidative de la série par titre en dollars canadiens et en la convertissant en dollars américains en fonction du taux de change en vigueur au moment du calcul de la valeur liquidative le jour où votre ordre d'achat est reçu. De même, les distributions ou les dividendes déclarés sur les titres souscrits selon l'option de souscription en dollars américains sont calculés en dollars canadiens et versés en dollars américains selon le taux de change en vigueur au moment de la distribution ou du dividende. L'option de souscription en dollars américains est offerte pour permettre aux investisseurs de souscrire des titres de ces Fonds en dollars américains. Elle n'a pas pour effet d'agir comme couverture du risque de change ni comme protection contre les pertes découlant des fluctuations des taux de change entre les dollars canadien et américain. Toute différence constatée entre le rendement des titres souscrits en dollars canadiens et celui des titres souscrits en dollars américains découle uniquement de la différence de valeur entre le dollar canadien et le dollar américain et ne reflète aucune différence dans le rendement réel du Fonds.

Si nous recevons votre ordre d'achat avant 16 h, heure de l'Est (« HE »), un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte ou avant la fermeture de la TSX ce jour-là, selon la première occurrence, nous le traiterons en fonction de la valeur liquidative calculée ce jour-là. Si nous recevons votre ordre après cette heure, nous le traiterons en fonction de la valeur liquidative calculée le jour ouvrable suivant. Si la TSX ferme avant 16 h, HE, nous pouvons avancer l'heure limite.

Choisir une option d'acquisition

Certaines séries des Fonds peuvent être souscrites selon différentes options d'acquisition. L'option d'acquisition que vous choisissez détermine le montant des frais d'acquisition et des frais de rachat et le moment où vous les payez. Vous et votre conseiller devriez décider quelle option d'acquisition vous convient le mieux. Selon l'option d'acquisition que vous choisirez, vous devrez payer différents frais d'acquisition et frais de rachat; votre choix influera sur le montant de la rémunération que votre courtier recevra. Ce ne sont pas tous les courtiers qui offrent toutes les séries ou toutes les options d'acquisition. Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais* et *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements.

En règle générale, trois options d'acquisition différentes sont offertes :

- **Option frais d'acquisition initiaux.** Vous négociez avec votre courtier les frais, qui peuvent atteindre jusqu'à 5 % du coût des titres, et vous les versez à votre courtier au moment de l'achat des titres. Vous ne paierez pas de frais de rachat lorsque vous ferez racheter vos titres.
- **Option frais d'acquisition différés.** Vous ne payez pas de frais au moment de l'achat des titres. Toutefois, si vous faites racheter les titres dans les sept années suivant leur achat, vous payez des frais de rachat qui correspondent à 5,5 % du coût initial des titres au moment où ils ont été souscrits et qui diminuent par la suite au fil du temps. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais directement payables par vous* pour consulter le barème des frais de rachat.
- **Option frais d'acquisition réduits.** Vous ne payez pas de frais au moment de l'achat des titres. Toutefois, si vous faites racheter les titres dans les trois années suivant leur achat, vous payez des frais de rachat correspondant au départ à 2,5 % du coût initial des titres au moment où ils ont été souscrits, et qui diminuent par la suite au fil du temps.

Les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 et de série T8 sont généralement offerts selon l'option frais d'acquisition initiaux, l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits. Les titres de série A des Mandats privés et des Portefeuilles FNB tactiques ne sont généralement offerts que selon l'option frais d'acquisition initiaux.

Depuis le 26 février 2020, les titres de série A du Mandat privé d'actifs réels Sun Life ne peuvent plus être souscrits selon l'option frais d'acquisition différés et l'option frais d'acquisition réduits dans de nouveaux comptes de placement. Les investisseurs qui détenaient des comptes comportant des titres de série A du Mandat privé d'actifs réels Sun Life souscrits selon l'option d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits le 26 février 2020 (les « **investisseurs dans la série A admissibles** ») peuvent continuer à souscrire des titres de série A du Mandat privé d'actifs réels Sun Life dans ces comptes selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits.

À compter du 1^{er} août 2020 ou vers cette date, il ne sera plus possible de souscrire des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life et de la Catégorie du marché monétaire Sun Life selon l'option frais d'acquisition différés et l'option frais d'acquisition réduits dans de nouveaux comptes de placement. Les investisseurs qui détenaient des comptes comportant des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life ou de la Catégorie du marché monétaire Sun Life souscrits selon l'option d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits le 1^{er} août 2020 ou vers cette date (les « **investisseurs dans la série A du marché monétaire existants** ») peuvent continuer à souscrire des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life et de la Catégorie du marché monétaire Sun Life dans ces comptes selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits. L'échange de titres d'un Fonds souscrits selon l'option d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits contre des titres du Fonds du marché monétaire Sun Life ou de la Catégorie du marché monétaire Sun Life assortis de la même option d'acquisition (les « **investisseurs dans la série A du marché monétaire transférant des titres** ») continuera d'être permis après le 1^{er} août 2020. Une exception sera accordée aux investisseurs dans la série A du marché monétaire transférant des titres, qui pourront souscrire des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life et de la Catégorie du marché monétaire Sun Life dans des comptes créés par échange de titres souscrits selon l'option d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits. Au moment du rachat, les frais d'acquisition différés ou les frais d'acquisition réduits seront généralement fondés sur la date de souscription de vos titres initiaux.

Les titres de série O et de série OH sont offerts selon l'option frais d'acquisition initiaux. Seuls les investisseurs dans la série O admissibles peuvent continuer de souscrire des titres de série O du Mandat privé d'actifs réels Sun Life.

Les titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I ou de série IH ne comportent aucun frais d'acquisition. Toutefois, les investisseurs qui détiennent des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5 et de série FT8 versent des frais distincts à leur courtier. De plus, les titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I,

de série IH, de série O et de série OH ne peuvent pas être souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits.

Pour être admissible à la tarification Gestion privée, un investisseur doit soit souscrire ou détenir les titres selon l'option frais d'acquisition initiaux soit souscrire ou détenir des titres de série F, de série FC, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série O ou de série OH.

Dans le cas de titres d'un Fonds souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits, une fois écoulée la période prévue dans le barème des frais de rachat qui leur est applicable, ces titres deviennent automatiquement des titres assortis de l'option frais d'acquisition initiaux de la même série sans qu'il ne vous en coûte davantage. Votre courtier peut, à compter du moment où vos titres sont changés, recevoir les frais de service ou les commissions de suivi plus élevés qui s'appliquent aux titres souscrits selon l'option frais d'acquisition initiaux. Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais* et *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements.

Placement minimal

Le montant minimal d'un placement initial dans les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série O ou de série OH des Fonds est de 500,00 \$. Le montant minimal d'un placement initial dans les titres de série DB est de 250,00 \$. Chaque placement additionnel dans les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série O ou de série OH des Fonds doit être d'au moins 50,00 \$. Chaque placement supplémentaire dans des titres de série D doit être d'au moins 100,00 \$. Ces montants de placement minimal peuvent être rajustés ou faire l'objet d'une renonciation à notre entière appréciation et sans avis aux porteurs de titres.

Le montant du placement initial minimal et de chaque placement supplémentaire dans les titres de série I ou de série IH de l'un ou l'autre des Fonds est négocié entre l'investisseur qui effectue un placement dans les titres de série I et le gestionnaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Rachat automatique* pour de plus amples renseignements sur le solde minimal devant être maintenu pour les placements dans d'autres séries des titres des Fonds et sur les conséquences du non-respect de ce solde minimal.

Comment nous traitons votre ordre

Votre conseiller et vous avez la responsabilité de vous assurer que votre ordre d'achat ne comporte aucune erreur et que nous recevons tous les documents et toutes les directives nécessaires. Si nous recevons des fonds et un ordre d'achat qui ne comporte pas de directives de placement mais qui est valide par ailleurs, nous considérerons que cet ordre vise des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life (dans le cas d'un ordre incomplet pour un Fonds constitué en fiducie) et de la Catégorie du marché monétaire Sun Life (dans le cas d'un ordre incomplet pour une Catégorie de société) et nous placerons votre argent dans ces titres, selon l'option des frais d'acquisition initiaux, à un taux de frais d'acquisition de 0 %. Lorsque nous recevrons des directives nous informant du Fonds, de la série et de l'option frais d'acquisition que vous avez choisis, et que nous aurons reçu tous les documents requis, nous transférerons votre placement dans ce Fonds, cette série et cette option frais d'acquisition que vous aurez choisis, sans frais additionnels, à la valeur liquidative par titre de la série du Fonds que vous avez choisie à la date de transfert applicable.

Nous devons recevoir le paiement intégral dans un délai de deux jours ouvrables suivant le traitement de votre ordre (ou un jour ouvrable dans le cas du Fonds du marché monétaire Sun Life ou de la Catégorie du marché monétaire Sun Life). Si nous ne recevons pas le paiement dans ce délai ou si le paiement nous est retourné, nous vendrons vos titres le jour ouvrable suivant. Si le produit du rachat est supérieur à la somme que vous nous devez, le Fonds conservera la différence. Si le produit du rachat est inférieur à la somme que vous nous devez, votre courtier versera la différence au Fonds et vous pourriez devoir lui rembourser ce paiement.

Nous pouvons accepter ou refuser votre ordre dans un délai de un jour ouvrable de sa réception. Si nous acceptons votre ordre, vous recevezrez une confirmation écrite de nous et/ou de votre courtier ou de l'intermédiaire. Si nous refusons votre ordre, nous vous retournerons votre argent sans intérêt.

Comment faire racheter vos titres

Si vous souhaitez faire racheter des titres des Fonds, vous devez communiquer avec votre conseiller. Celui-ci pourrait vous demander de remplir un formulaire de demande de rachat.

Au rachat, pour tous les Fonds, sauf les Fonds Repère, nous vous verserons la valeur liquidative courante de vos titres, déduction faite des frais de rachat applicables décrits ci-après. Si nous recevons votre demande de rachat avant 16 h, HE, un jour où la TSX est ouverte, nous calculerons votre valeur de rachat ce jour-là. Si nous recevons votre demande de rachat après cette heure, nous calculerons votre valeur de rachat le jour ouvrable suivant. Si la TSX ferme plus tôt que 16 h, HE, nous pouvons avancer l'heure limite.

Le produit du rachat de toutes les séries des Fonds sera versé en dollars canadiens, sauf si vous avez souscrit des titres selon l'option de souscription en dollars américains. Les rachats de titres souscrits selon l'option de souscription en dollars américains seront réglés uniquement en dollars américains.

Si vous avez souscrit des titres selon l'option de souscription en dollars américains, nous calculerons votre valeur de rachat en prenant la valeur liquidative de la série par titre en dollars canadiens et en la convertissant en dollars américains en fonction du taux de change en vigueur au moment du calcul de la valeur liquidative le jour où votre ordre de rachat est reçu, et en multipliant le résultat par le nombre de titres que vous faites racheter.

Dans les cas suivants, les signatures apposées sur les demandes de rachat doivent être avalisées par une banque à charte ou une société de fiducie canadienne, ou par votre courtier :

- le produit de votre rachat est d'au moins 50 000 \$;
- vous nous demandez d'envoyer le produit de votre rachat à une personne ou à une adresse autre que celle indiquée pour votre compte;
- le produit de votre rachat n'est pas versé à tous les copropriétaires de votre compte;
- le rachat des titres est demandé par une société par actions, une société de personnes, un mandataire, un fiduciaire ou un copropriétaire survivant.

Il est recommandé de consulter votre conseiller en ce qui touche les documents requis.

Dans le cas des Fonds Repère, les rachats traités à la date d'échéance seront traités à la valeur garantie et les rachats traités à la date d'échéance anticipée seront traités à la valeur garantie anticipée. Toutes les parts qui, à la date d'échéance (ou à la date d'échéance anticipée, le cas échéant), n'auront pas été rachetées, seront automatiquement échangées à la date d'échéance (ou à la date d'échéance anticipée, selon le cas), dans le cadre d'un échange, contre des parts du Fonds du marché monétaire Sun Life. L'échange se fera à la valeur garantie (ou à la valeur garantie anticipée, selon le cas). Veuillez vous reporter à la rubrique *Valeur garantie* ci-après. Veuillez également vous reporter à la rubrique *Risque lié au manque à gagner* pour plus de précisions sur le risque de ne pas recevoir la valeur garantie (ou la valeur garantie anticipée, le cas échéant) à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée. Sauf à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée, le montant du rachat que vous recevez correspond à la valeur liquidative des parts rachetées, diminuée des frais de rachat, des frais pour opérations à court terme ou excessives, de la pénalité pour rachat important et/ou des retenues d'impôt qui peuvent s'appliquer. Si vous faites racheter vos parts avant la date d'échéance ou la date d'échéance anticipée du Fonds Repère, vous ne recevrez pas la valeur garantie (ou la valeur garantie anticipée, selon le cas) pour ces parts.

Valeur garantie

Nous avons structuré chaque Fonds Repère de façon à qu'il dispose, à la date d'échéance prévue, d'un actif suffisant pour payer aux investisseurs, à l'égard de chaque part en circulation, une somme correspondant à la plus élevée des trois valeurs suivantes : i) 10,00 \$ la part, ii) la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée pendant la période allant de la date de création du Fonds à sa date d'échéance prévue ou iii) la valeur liquidative par part à la date d'échéance prévue. Cette somme est appelée la « valeur garantie ».

La valeur garantie initiale de chaque part de chaque série d'un Fonds Repère est de 10,00 \$ la part, soit la valeur liquidative par part à la date de création du Fonds. Le dernier jour ouvrable de chaque mois civil pendant la durée d'un Fonds Repère, nous comparons la valeur garantie courante de chaque série à la valeur liquidative par part de cette série calculée le même jour. Dans le cas de chaque série, si cette valeur liquidative par part est supérieure à la valeur garantie courante, la valeur garantie sera augmentée pour qu'elle corresponde à la valeur liquidative par part plus élevée.

De fait, pour chaque série, la valeur garantie est augmentée chaque fois que la valeur liquidative par part à la fin d'un mois est supérieure à la valeur garantie courante. En aucun cas la valeur garantie ne baissera, peu importe les baisses ultérieures de la valeur liquidative par part. À la date d'échéance prévue, la valeur garantie courante de chaque série est comparée à la valeur liquidative par part de cette série arrêtée à cette même date et, s'il y a lieu, elle est augmentée de façon à correspondre à la plus élevée de ces deux valeurs. La valeur garantie est la même pour chaque investisseur qui détient des parts d'une série d'un Fonds Repère, peu importe le moment, pendant la durée du Fonds, où l'investisseur a souscrit ses parts.

Si vous détenez vos parts jusqu'à la date d'échéance ou la date d'échéance anticipée et les faites racheter à cette date, vous recevrez alors la valeur garantie (ou la valeur garantie anticipée, selon le cas) pour chaque part rachetée. Toutes les parts d'une série particulière d'un Fonds Repère en circulation à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée qui ne sont pas rachetées seront automatiquement échangées contre la même série de parts du Fonds du marché monétaire Sun Life assorties de l'option d'acquisition applicable. L'échange se fera à la valeur garantie (ou à la valeur garantie anticipée, selon le cas). Aucuns frais d'acquisition ni frais d'échange ne seront payables à l'égard de cet échange. L'échange sera traité comme un rachat aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'un rachat de parts.

Veuillez également vous reporter à la rubrique *Risque lié au manque à gagner* pour plus de précisions sur le risque de ne pas recevoir la valeur garantie (ou la valeur garantie anticipée, selon le cas). Si un manque à gagner est constaté à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée et que, pour une raison quelconque, la Sun Life ne paie pas le manque à gagner au Fonds Repère, les rachats et les échanges mentionnés ci-dessus seront alors calculés en fonction de la valeur liquidative par part applicable à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée.

Frais de rachat

Vous pourriez devoir payer des frais de rachat lorsque vous faites racheter des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits. Vous ne paierez aucun frais de rachat si vous faites racheter des titres d'autres séries des Fonds. Le montant de ces frais dépend de l'option d'acquisition que vous avez choisie au moment de l'achat des titres. Si vous détenez les titres depuis moins de 30 jours, vous pourriez également devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives. Si nous vous avons avisé que vous êtes un investisseur important (défini ci-après) et que vous souhaitez faire effectuer un rachat important (défini ci-après) et ne remettez pas le préavis de cinq (5) jours ouvrables requis avant de réaliser l'opération, vous payerez également une pénalité pour rachat important. Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais pour opérations à court terme ou excessives* ou *Pénalité pour rachat important*.

Option frais d'acquisition différés et option frais d'acquisition réduits

Vous pourriez devoir payer des frais de rachat si vous faites racheter des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 que vous avez souscrits selon l'option frais d'acquisition différés dans les sept années de leur achat. Les frais sont calculés en pourcentage du montant que vous avez payé initialement pour les titres, et ce pourcentage baisse au cours de la période pendant laquelle vous détenez les titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Option frais d'acquisition différés* et au barème de frais de rachat sous la rubrique *Frais directement payables par vous* pour de plus amples renseignements. Les parts d'un Fonds Repère ne peuvent pas être souscrites selon l'option frais d'acquisition différés au cours des sept dernières années précédant la date d'échéance prévue du Fonds.

Vous pourriez devoir payer des frais de rachat si vous faites racheter des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 que vous avez souscrits selon l'option frais d'acquisition réduits au cours des trois années suivant leur achat. Les frais sont calculés en pourcentage du montant que vous avez payé initialement pour les titres, et ce pourcentage baisse au cours de la période pendant laquelle vous détenez les titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Option frais d'acquisition réduits* et au barème des frais de rachat sous la rubrique *Frais directement payables par vous* pour de plus amples renseignements. Les parts d'un Fonds Repère ne peuvent être souscrites selon l'option frais d'acquisition réduits au cours des trois années précédant la date d'échéance prévue d'un Fonds Repère.

Si vous avez choisi l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits pour les titres d'un Fonds que vous avez échangés contre des titres d'un autre OPC PMSL, les frais de rachat de titres que vous recevez par suite de l'échange seront généralement établis en fonction du coût initial des titres et de la date d'achat initiale.

Il n'y a aucun frais de rachat à payer pour les titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH. Toutefois, si vous détenez les titres depuis moins de 30 jours, vous pourriez devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives. Si nous vous avons avisé que vous êtes un investisseur important (défini ci-après) et que vous souhaitez faire effectuer un rachat important (défini ci-après) et ne remettez pas le préavis de cinq (5) jours ouvrables requis avant de réaliser l'opération, vous payerez également une pénalité pour rachat important. Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais pour opérations à court terme ou excessives* ou *Pénalité pour rachat important*.

Ordre de rachat

Vos titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits sont rachetés dans l'ordre suivant :

- les titres qui donnent droit à un rachat sans frais (dans l'ordre où ces titres cessent d'être assujettis au barème des frais d'acquisition) – veuillez vous reporter à la rubrique *Droit de rachat sans frais de 10 %* ci-après;
- les titres libres (les titres qui ne font plus l'objet de frais de rachat); et ensuite
- les titres pour lesquels des frais de rachat doivent être payés, ceux qui deviennent libres en premier étant rachetés en premier.

Droit de rachat sans frais de 10 %

Si vous avez souscrit des titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits, vous pouvez généralement chaque année faire racheter sans frais :

- jusqu'à concurrence de 10 % du nombre de titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente; plus
- jusqu'à concurrence de 10 % du nombre de titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 que vous avez souscrits pendant l'année en cours avant la date de rachat.

Vous ne pouvez pas reporter à l'année suivante votre droit de rachat sans frais inutilisé.

Nous pouvons en tout temps, à notre appréciation, modifier ou suspendre le droit de rachat sans frais.

Rachat des titres souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits au décès d'un investisseur

Nous pouvons renoncer aux frais de rachat pour les titres souscrits selon l'option de frais d'acquisition différés ou l'option de frais d'acquisition réduits si ces titres sont rachetés à la suite du décès du titulaire d'un compte individuel. Dès que nous recevrons les documents de succession en bonne et due forme, nous traiterons la demande de rachat, conformément à nos politiques en cours. Veuillez communiquer avec nous ou votre conseiller pour plus de renseignements.

Option frais d'acquisition initiaux

Vous ne payez aucun frais de rachat au rachat de titres que vous avez souscrits selon l'option frais d'acquisition initiaux. Vous pourriez devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives si vous faites racheter des titres dans les 30 jours suivant leur achat. Si nous vous avons avisé que vous êtes un investisseur important (défini ci-après) et que vous souhaitez faire effectuer un rachat important (défini ci-après) et ne remettez pas le préavis de cinq (5) jours ouvrables requis avant de réaliser l'opération, vous payerez également une pénalité pour rachat important. Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais pour opérations à court terme ou excessives* ou *Pénalité pour rachat important*.

Titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH

Vous ne payez aucun frais de rachat au rachat de titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH. Vous pourriez devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives si vous faites racheter des titres dans les 30 jours suivant leur achat. Si nous vous avons avisé que vous êtes un investisseur important (défini ci-après) et que vous souhaitez faire effectuer un rachat important (défini ci-après) et ne remettez pas le préavis de cinq (5) jours ouvrables requis avant de réaliser l'opération, vous payerez également une pénalité pour rachat important. Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais pour opérations à court terme ou excessives* ou *Pénalité pour rachat important*.

Opérations à court terme ou excessives

En général, les placements dans les Fonds sont des placements à long terme. Des opérations ou échanges fréquents de titres du Fonds par un ou plusieurs investisseurs peuvent nuire au rendement du Fonds en l'obligeant à maintenir un niveau de liquidités plus élevé qu'il ne maintiendrait autrement ou à se défaire de placements lorsque la conjoncture des marchés est défavorable pour satisfaire aux demandes de rachat, ce qui se répercute sur tous les investisseurs participant au Fonds.

Certains investisseurs peuvent chercher à faire des opérations ou des échanges fréquents dans le but de tirer avantage de l'écart entre la valeur liquidative du Fonds et la valeur des avoirs en portefeuille du Fonds. Cette activité est parfois appelée « synchronisation du marché ».

Nous utilisons diverses mesures pour déceler et empêcher les activités de synchronisation du marché, dont les suivantes :

- surveillance des opérations effectuées dans les comptes de nos clients et, de ce fait, refus de certaines opérations;
- imposition de frais pour opérations à court terme ou excessives;

- application de la procédure d'établissement de la juste valeur aux avoirs étrangers en portefeuille pour déterminer le prix des titres de nos Fonds.

Bien que nous prenions activement des mesures pour surveiller, déceler et empêcher les opérations à court terme ou excessives, nous ne pouvons pas garantir que toutes les opérations de cette nature seront complètement éliminées. Nous pouvons réévaluer en tout temps ce qui constitue des opérations à court terme ou excessives inappropriées au détriment des Fonds et nous pouvons, à notre appréciation, prélever ou non des frais pour opérations à court terme ou excessives sur ces opérations. Les frais pour opérations à court terme ou excessives sont versés au Fonds concerné et non à nous.

Frais pour opérations à court terme ou excessives

Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter ou échangez des titres, l'opération peut être assujettie à des frais pour opérations à court terme ou excessives de 2 % de la valeur liquidative des titres rachetés ou ayant été échangés. Les frais à payer seront déduits du montant faisant l'objet du rachat ou de l'échange et seront versés au Fonds pertinent. Les frais pour opérations à court terme ou excessives s'ajoutent à tous frais de rachat ou d'échange que vous pourriez avoir à payer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais directement payables par vous*. Chaque échange additionnel sera considéré à cette fin comme une nouvelle souscription. Aucuns frais pour opérations à court terme ou excessives ne seront imposés dans les cas suivants :

- un rachat de titres lorsque l'investisseur ne respecte plus le montant du placement minimal dans les Fonds;
- un rachat de titres acquis au moyen du réinvestissement automatique de toutes les distributions par un Fonds;
- un rachat de titres découlant du défaut d'acquitter le prix de souscription de titres;
- un échange ou un rachat portant sur des titres du Fonds du marché monétaire Sun Life ou de la Catégorie du marché monétaire Sun Life;
- un échange aux termes d'un Programme de transferts systématiques (« PTS »);
- un échange par suite d'une opération de rééquilibrage selon le service de rééquilibrage de compte (au sens attribué à ce terme ci-après);
- un remplacement de titres d'une série par des titres d'une autre du même Fonds;
- un rachat de titres par un autre fonds d'investissement ou un produit de placement que nous approuvons;
- un transfert de titres souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits vers l'option frais d'acquisition initiaux;
- à l'entière appréciation du gestionnaire.

En outre, nous pouvons aussi renoncer aux frais pour opérations à court terme ou excessives dans certaines circonstances atténuantes, notamment des difficultés financières graves ou le décès de l'investisseur.

Veuillez aussi vous reporter aux rubriques *Frais d'échange* et *Placement minimal* pour de plus amples renseignements.

Placements importants

Il est possible que des investisseurs effectuent des placements importants dans les titres d'un Fonds. Les activités de négociation d'investisseurs détenant des placements importants dans les titres d'un Fonds sont susceptibles de nuire aux autres porteurs de titres du Fonds. Le gestionnaire a mis en œuvre des politiques et des procédures destinées aux investisseurs individuels et institutionnels visant à atténuer l'incidence éventuelle qu'une opération importante d'un investisseur pourrait avoir sur les autres porteurs de titres d'un Fonds.

Un investisseur individuel est réputé être un « **investisseur important** » dans un Fonds selon nos politiques et procédures s'il possède des titres (autres que des titres de série I ou de série IH) d'un Fonds (à l'exception du Fonds du marché monétaire Sun Life ou de la Catégorie du marché monétaire Sun Life) qui sont évalués :

- à au moins 5 000 000 \$, dans le cas d'un Fonds dont l'actif net total est inférieur à 100 000 000 \$ et dont les titres peuvent être souscrits depuis au moins deux (2) ans;
- à plus de 5 % de l'actif net total du Fonds, dans le cas d'un Fonds dont l'actif net total est égal ou supérieur à 100 000 000 \$

(l'un ou l'autre est considéré comme un « **placement important d'un investisseur individuel** »).

Nous vous aviserez dès que vous devenez un investisseur important dans un Fonds.

À compter du 31 août 2020, les investisseurs importants seront tenus de nous remettre un préavis de cinq (5) jours ouvrables lorsque leur demande de rachat ou échange vise un montant égal ou supérieur à un placement important d'un investisseur individuel (un « **rachat important** »). Les rachats importants seront assujettis à une pénalité pour rachat important correspondant à 1 % de la valeur liquidative des titres faisant l'objet du rachat ou de l'échange si le préavis requis n'est pas remis. La pénalité pour rachat important sera prélevée sur le montant du rachat ou de l'échange et sera versée au Fonds et pas à nous.

Si le rachat important est assujetti à une pénalité pour rachat important et à des frais pour opérations à court terme ou excessives, seuls les frais pour opérations à court terme ou excessives s'appliqueront.

Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais pour opérations à court terme ou excessives* ou *Pénalité pour rachat important*.

Établissement de la juste valeur

La TSX ferme généralement à 16 h, HE. Nous établissons la valeur des titres en portefeuille d'un Fonds en utilisant leur valeur marchande arrêtée à 16 h, HE. Pour les titres qui sont négociés sur les marchés nord-américains, les cours de clôture reflètent généralement avec précision les valeurs marchandes arrêtées à 16 h, HE. Toutefois, les cours de clôture aux bourses de valeurs étrangères peuvent, dans certains cas, ne pas refléter fidèlement les valeurs marchandes. Des événements ayant un effet sur la valeur des avoirs étrangers en portefeuille peuvent s'être produits après la fermeture des marchés étrangers, mais avant 16 h, HE. Notre méthode d'établissement de la juste valeur comporte des rajustements des cours de clôture des titres étrangers s'il survient un événement important entre la fermeture du marché étranger et le moment auquel la valeur liquidative des Fonds est calculée. L'établissement de la juste valeur vise à augmenter la probabilité que la valeur liquidative d'un Fonds reflète avec exactitude la valeur de ses avoirs au moment où le prix des titres du Fonds est déterminé et à empêcher la synchronisation du marché en diminuant la probabilité qu'un investisseur soit en mesure de tirer avantage, de façon inappropriée, de faits nouveaux sur le marché qui ont eu lieu après la fermeture des marchés étrangers et avant 16 h, HE.

Comment nous traitons votre demande de rachat

Nous vous verserons le produit de votre demande de rachat dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de tous les documents ou de toutes les directives nécessaires. Nous déduirons du paiement les frais de rachat et les retenues d'impôt.

Si votre compte est enregistré au nom de votre courtier ou d'un intermédiaire, nous y verserons directement le produit du rachat, à moins que votre courtier ou l'intermédiaire ne nous donne d'autres directives.

Si nous ne recevons pas, dans un délai de 10 jours ouvrables de la réception de votre demande de rachat, tous les documents ou toutes les directives nécessaires, nous rachèterons vos titres le dixième jour ouvrable suivant le rachat. Si le produit de la vente est supérieur au coût, le Fonds conservera la différence. Si le produit de la vente est inférieur au coût, votre courtier versera la différence au Fonds et vous pourriez devoir lui rembourser ce paiement.

Rachat automatique

Les investisseurs qui achètent les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série D, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH des Fonds doivent conserver au moins 500,00 \$ dans leur compte. Si le solde de votre compte est inférieur à 500,00 \$, nous pouvons vous en aviser et vous donner 30 jours pour effectuer un autre placement. Si, après ces 30 jours, le solde de votre compte est toujours inférieur à 500,00 \$, nous pouvons racheter la totalité des titres de votre compte et vous transmettre le produit du rachat.

Les investisseurs qui achètent les titres de série DB doivent conserver au moins 250,00 \$ dans leur compte. Si le solde de votre compte est inférieur à 250,00 \$, nous pouvons vous en aviser et vous donner 30 jours pour effectuer un autre placement. Si, après ces 30 jours, le solde de votre compte est toujours inférieur à 250,00 \$, nous pouvons racheter la totalité des titres de votre compte et vous transmettre le produit du rachat.

Nous nous réservons en outre le droit de racheter, sans vous en aviser, tous les titres que vous détenez dans un Fonds si la valeur de votre placement est inférieure à 500,00 \$. Nous avons également l'intention d'observer toutes les politiques de rachat adoptées de temps à autre par les membres de l'industrie, tels que Fundserv, qui fournit un système de traitement des opérations utilisé par la plupart des OPC au Canada.

Peu importe la taille de votre placement dans un Fonds, nous nous réservons le droit de racheter tous les titres que vous détenez dans ce Fonds si nous croyons qu'il est dans l'intérêt du Fonds de le faire.

Suspension de votre droit de rachat

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada nous autorisent à suspendre votre droit de faire racheter vos titres dans les cas suivants :

- lorsque les négociations normales sont suspendues sur un marché sur lequel les titres ou les dérivés qui y sont négociés représentent plus de 50 % de la valeur totale du Fonds et qu'aucun autre marché ou aucune autre bourse n'offre une solution de rechange raisonnable;
- lorsque les autorités canadiennes en valeurs mobilières donnent leur consentement.

Si nous suspendons votre droit de rachat après que vous avez demandé un rachat et avant que le produit de ce rachat n'ait été calculé, vous pouvez soit retirer votre demande de rachat, soit faire racheter vos titres à la valeur liquidative calculée après la levée de la suspension. Nous n'accepterons aucun ordre visant l'achat de titres d'un Fonds au cours d'une période de suspension du droit de rachat.

Comment procéder à un échange de titres

Vous pouvez en tout temps échanger la totalité ou une partie de votre placement dans un Fonds contre un placement dans un OPC PMSL différent (pourvu que vous répondiez aux conditions vous permettant d'effectuer l'échange). Vous pouvez également échanger des titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une autre série du même Fonds (ce qui, dans le cas d'un échange entre titres de séries d'un Fonds constitué en fiducie s'appelle un « **changement de désignation** », et qui, dans le cas d'un échange entre titres de séries d'une Catégorie de société s'appelle une « **conversion** »), pourvu que vous répondiez aux conditions vous permettant de souscrire des titres de la nouvelle série ou de changer d'option d'acquisition. En règle générale, il n'est pas conseillé de changer d'option d'acquisition

si une telle opération vous oblige à verser des frais de rachat ou d'autres frais à votre courtier. En conservant l'option d'acquisition initiale, vous éviterez des frais supplémentaires inutiles. Veuillez vous reporter à la rubrique *Changement d'option d'acquisition*.

Si en effectuant un échange, vous vous départez d'un placement dans un Fonds Repère avant sa date d'échéance prévue, l'opération d'échange se fera en fonction de la valeur liquidative des parts faisant l'objet de l'échange et non de la valeur garantie de ces parts.

Vous devez soumettre tous vos ordres d'échange par l'entremise de votre conseiller.

Échange entre OPC PMSL

Vous pouvez échanger vos titres d'une série d'un Fonds contre des titres de la même série ou d'une autre série d'un autre OPC PMSL, pourvu que vous répondiez aux conditions vous permettant de souscrire les titres de la série visée par l'échange. Cette opération comporte un rachat de titres du Fonds et l'acquisition de titres de l'autre OPC PMSL. Un rachat est une disposition aux fins de l'impôt et vous fera généralement réaliser un gain en capital ou une perte en capital si vous détenez vos titres à l'extérieur d'un régime enregistré. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.

Si vous échangez des titres d'une série d'un Fonds souscrits selon l'option de souscription en dollars américains contre des titres d'une série d'un autre Fonds qui offre l'option de souscription en dollars américains, l'opération sera traitée en dollars américains.

Si vous échangez des titres d'un Fonds souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits contre des titres d'un autre OPC PMSL assortis de la même option d'acquisition au moment du rachat, les frais d'acquisition différés ou les frais d'acquisition réduits seront généralement fondés sur la date de souscription de vos titres initiaux.

Échange entre séries

Vous pouvez échanger vos titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une série différente du même Fonds si vous répondez aux conditions vous permettant de souscrire des titres de la nouvelle série. Veuillez vous reporter à la rubrique *Séries de titres* pour connaître ces conditions. En règle générale, un échange entre titres du même Fonds est traité comme un changement de désignation dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie, ou une conversion dans le cas d'une Catégorie de société et n'est pas considéré comme une disposition des titres aux fins de l'impôt. Vous ne réaliserez aucun gain en capital ni ne subirez de perte en capital au moment de la conversion ou du changement de désignation sauf si les titres sont rachetés pour payer des frais. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour de plus amples renseignements. Un échange de parts d'une série de la catégorie couverte (y compris un échange entre ces séries) d'un Fonds constitué en fiducie contre des parts d'une autre série du même Fonds constitué en fiducie est traité comme un rachat de parts suivi d'un achat de parts. Le rachat est une disposition aux fins de l'impôt et entraînera généralement la réalisation d'un gain en capital ou d'une perte en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour de plus amples renseignements.

Si vous échangez des titres d'une série d'un Fonds souscrits selon l'option de souscription en dollars américains contre des titres d'une autre série du Fonds qui offre l'option de souscription en dollars américains, l'opération sera traitée en dollars américains.

Vous devriez garder à l'esprit les points suivants dans les cas d'un échange entre séries :

- Si vous échangez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 d'un Fonds souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits contre des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH du même Fonds, vous devrez payer les frais de rachat applicables.

- Si vous échangez des titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH d'un OPC PMSL contre des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 du même OPC ou d'un autre OPC PMSL, vous pouvez choisir parmi l'option frais d'acquisition différés (si cette option d'acquisition est offerte), l'option frais d'acquisition réduits (si cette option d'acquisition est offerte) ou l'option frais d'acquisition initiaux pour vos nouveaux titres. En règle générale, vous ne pourrez échanger des titres de série A d'un Mandat privé ou d'un Portefeuille FNB tactique que selon l'option frais d'acquisition initiaux.
- Tout échange en vue d'obtenir des titres de série I ou de série IH doit d'abord être approuvé par écrit par le gestionnaire.
- Un échange de titres d'un Fonds d'une série contre des titres d'une autre série entraînera vraisemblablement un changement du nombre de titres du Fonds que vous détenez puisque les séries d'un Fonds ont généralement des valeurs liquidatives par titre différentes.
- Si vous ne répondez plus aux conditions vous permettant de détenir des titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH, nous pouvons procéder à un échange de vos titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH contre des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8, le cas échéant, du même Fonds assortis de l'option frais d'acquisition initiaux.

Changement d'option d'acquisition

Les changements d'option d'acquisition peuvent donner lieu à une modification de la rémunération versée à votre courtier. Pour les raisons indiquées ci-après, il n'est généralement pas souhaitable d'effectuer de tels changements.

Les changements d'option d'acquisition ne seront habituellement autorisés que si vous nous donnez la directive de racheter vos titres initiaux d'un Fonds et de souscrire de nouveaux titres selon une option d'acquisition différente. Un rachat constitue une disposition aux fins de l'impôt et entraînera généralement la réalisation d'un gain en capital ou d'une perte en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour de plus amples renseignements. Si vos titres initiaux sont assujettis à des frais de rachat ou qu'ils ne confèrent pas de droit de rachat sans frais (comme il est décrit précédemment), le changement entraînera, s'il y a lieu, l'application de frais de rachat. De plus, si vous changez d'option d'acquisition pour choisir l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits, un nouveau barème de frais de rachat s'appliquera à vos nouveaux titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Choisir une option d'acquisition* pour de plus amples renseignements.

Le remplacement des titres souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou selon l'option frais d'acquisition réduits qui ne font pas l'objet de frais de rachat par des titres souscrits selon l'option frais d'acquisition initiaux entraînera généralement une hausse de la commission de suivi versée à votre courtier, sans toutefois que vous ayez à payer des frais supplémentaires, autres que les frais d'échange décrits à la rubrique *Frais d'échange*. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique *Commission de suivi* se trouvant sous la rubrique *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements. Si les titres sont immatriculés à votre nom, nous exigeons généralement votre autorisation écrite par l'entremise de votre courtier. Si vos titres sont immatriculés au nom de votre courtier ou d'un intermédiaire, nous exigeons généralement l'autorisation écrite de votre courtier ou de l'intermédiaire. Votre courtier ou l'intermédiaire sera généralement tenu de vous communiquer certains renseignements et d'obtenir votre consentement écrit dans le cas d'un changement d'option d'acquisition.

Nous échangeons automatiquement les titres souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits pour des titres assortis de l'option frais d'acquisition initiaux une fois écoulée la période prévue dans le barème des frais de rachat qui leur est applicable. Cet échange est un changement de désignation ou une conversion des titres d'un Fonds et n'est pas considéré comme une disposition de titres aux fins de l'impôt. Votre courtier recevra donc une commission de suivi plus élevée, même si vos frais n'augmentent pas. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique *Commission de suivi* se trouvant sous la rubrique *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements.

Vous ne pouvez pas échanger des parts d'un Fonds Repère assorties de l'option frais d'acquisition différés au cours des sept dernières années précédant la date d'échéance prévue du Fonds Repère tout comme vous ne pouvez pas échanger des parts assorties de l'option frais d'acquisition réduits au cours des trois dernières années précédant la date d'échéance prévue du Fonds Repère.

Frais d'échange

Les courtiers peuvent vous demander des frais d'échange allant jusqu'à 2 % du montant de l'échange en contrepartie du temps et des frais de traitement que comporte pour eux un échange. En règle générale, les courtiers peuvent vous demander des frais d'échange dans le cas d'échanges entre titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série O ou de série OH d'un OPC PMSL. Vous négociez les frais d'échange avec votre conseiller.

Les frais d'échange et les courtages s'excluent mutuellement. Les courtiers peuvent recevoir soit des frais d'échange soit un courtage à l'occasion d'une opération d'échange, mais non les deux.

Si vous ne répondez plus aux conditions vous permettant de détenir des titres d'une série et que le gestionnaire échange vos titres contre des titres d'une autre série du même Fonds, le courtier ne recevra ni frais d'échange ni courtage.

Vous pourriez également devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives si vous procédez à un échange portant sur des titres souscrits dans les 30 derniers jours. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations à court terme ou excessives* et *Frais pour opérations à court terme ou excessives*.

Aucuns frais d'acquisition ne sont demandés dans les cas suivants :

- vous changez des titres d'une série d'un Fonds pour des titres d'une autre série du même Fonds, notamment des titres de série AH, de série FH, de série IH et de série OH (lorsque de tels changements sont permis);
- vous échangez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 d'un OPC PMSL souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits contre des titres souscrits selon l'option frais d'acquisition initiaux, et votre courtier vous demande de payer un courtage pour l'opération d'échange;
- vous échangez des titres de série D, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I ou de série IH contre des titres de série D, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I ou de série IH du même ou d'un autre OPC PMSL;
- vous échangez des titres par suite d'une opération de rééquilibrage selon notre service de rééquilibrage de compte (au sens attribué à ce terme ci-après);
- vous effectuez un échange selon un PTS.

Services facultatifs

Programme de prélèvements automatiques (PPA)

Vous pouvez établir un PPA auprès de nous de façon à ce qu'une somme d'argent soit automatiquement prélevée sur votre compte bancaire à intervalles réguliers et placée dans les Fonds que vous choisissez. Le PPA vous permet de bénéficier des avantages des achats périodiques par sommes fixes. Les achats périodiques par sommes fixes consistent à investir un montant déterminé à intervalles réguliers. Vous achèterez moins de titres lorsque leur coût est élevé et plus de titres lorsque leur coût est faible, ce qui vous permettra de répartir le coût de votre placement. Votre courtier peut vous offrir un programme semblable.

Vous ne pouvez acheter des titres au moyen de votre PPA qu'en dollars canadiens, sauf les titres souscrits selon l'option de souscription en dollars américains, qui doivent être souscrits en dollars américains.

Pour établir un PPA, vous devez :

- nous fournir un chèque portant l'inscription « nul »;
- nous préciser la somme à prélever;
- nous aviser de la fréquence et de la date des prélèvements;
- nous préciser les placements que vous souhaitez effectuer.

Vous pouvez choisir cette option au moment de l'achat initial de titres des Fonds ou en tout temps par la suite. Vous devez établir votre PPA par l'intermédiaire de votre conseiller. Nous devons recevoir un préavis d'au moins trois jours ouvrables pour établir un PPA.

Nous ne demandons aucun frais pour établir votre PPA. Vous devez toutefois effectuer un versement minimal de 50,00 \$ (100,00 \$ pour la série D et 500,00 \$ pour la série O et la série OH) dans chaque Fonds s'inscrivant dans votre PPA. Nous pouvons, à notre entière appréciation et sans aviser les porteurs de titres, rajuster ce seuil ou y renoncer.

Vous pouvez modifier vos directives relatives à votre PPA ou mettre fin au PPA en tout temps, pourvu que nous recevions un préavis d'au moins deux jours ouvrables. La plupart des modifications aux comptes que nous gérons doivent être effectuées par l'entremise de votre courtier. Si vous faites racheter la totalité des titres de votre compte, nous mettrons fin à votre PPA, à moins d'indication contraire de votre part.

Programme de retraits systématiques (PRS)

Vous pouvez établir un PRS auprès de nous pour que nous vous versions automatiquement des paiements à intervalles réguliers en rachetant des titres de votre compte. Votre courtier peut vous offrir un programme semblable.

Pour établir un PRS, vous devez :

- avoir un solde minimal de 5 000,00 \$ dans votre PRS;
- remplir le formulaire requis et le remettre à votre conseiller ou nous le transmettre;
- nous aviser de la fréquence et du montant des retraits que vous souhaitez effectuer.

Nous devons recevoir un préavis d'au moins trois jours ouvrables pour établir un PRS. Nous ne demandons aucun frais pour établir un PRS, mais chaque retrait effectué doit être d'au moins 50,00 \$ (500,00 \$ pour chaque retrait de

titres de série O et de série OH). Nous pouvons, à notre entière appréciation et sans aviser les investisseurs, rajuster ce seuil ou y renoncer. Vos frais de rachat dépendront de l'option d'acquisition qui s'applique aux titres qui font l'objet du rachat.

Vous pouvez modifier les directives relatives à votre PRS ou mettre fin au PRS en tout temps, pourvu que nous recevions un préavis d'au moins deux jours ouvrables. La plupart des modifications doivent être effectuées par l'entremise de votre conseiller ou de votre courtier.

Si vos retraits réguliers dépassent la croissance de votre compte, votre placement initial finira par s'épuiser. Dans certaines circonstances, par exemple, lorsque le solde de votre compte est inférieur à 500,00 \$, nous pouvons racheter la totalité de vos titres et fermer votre compte. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rachat automatique* pour de plus amples renseignements.

Les retraits de votre régime enregistré d'épargne-retraite (« **REER** ») et les retraits d'un montant supérieur au seuil minimal requis par votre fonds enregistré de revenu de retraite (« **FERR** ») au cours d'une année sont généralement assujettis à des retenues d'impôt. Les retraits d'un compte d'épargne libre d'impôt (« **CELI** ») ne sont pas assujettis à des retenues d'impôt. Le PRS n'est pas offert dans le cas de titres détenus dans un régime enregistré d'épargne-études (« **REEE** »). Les REER, FERR, CELI et REEE et les régimes de participation différée aux bénéfices sont désignés collectivement comme les « **régimes enregistrés** ».

Programme de transferts systématiques (PTS)

Vous pouvez établir un PTS auprès de nous pour que nous procédions automatiquement – hebdomadairement, aux deux semaines, deux fois par mois, mensuellement, aux deux mois, trimestriellement, semestriellement ou annuellement – à un échange selon un montant en dollars déterminé (minimum de 50,00 \$ pour les titres de toutes les séries, sauf les titres de série O ou de série OH, ou de 500,00 \$ pour les titres de série O et de série OH) de titres d'un OPC PMSL (le « premier fonds ») contre des titres de la même série d'un autre OPC PMSL (si la même série est offerte) (l'« autre fonds »).

Pour établir un PTS, vous devez :

- remplir le formulaire requis et le remettre à votre conseiller ou nous le transmettre;
- nous aviser de l'OPC PMSL duquel vous transférez des sommes et de l'OPC PMSL auquel vous voulez les affecter;
- nous aviser de la fréquence et du montant des échanges que vous voulez effectuer.

Nous devons recevoir un préavis d'au moins trois jours ouvrables pour établir un PTS. Nous ne demandons aucun frais pour établir un PTS.

Vous pouvez modifier les directives relatives au PTS ou mettre fin au PTS en tout temps, pourvu que nous recevions un préavis d'au moins trois jours ouvrables. La plupart des modifications doivent être effectuées par l'entremise de votre conseiller ou de votre courtier.

Toutes les règles relatives aux échanges de titres d'un Fonds, décrites à la rubrique *Comment procéder à un échange de titres* s'appliquent aux échanges aux termes d'un PTS. Toutefois, les échanges aux termes d'un PTS ne font pas l'objet de frais d'échange, de frais pour opérations à court terme ou excessives ni de pénalités pour rachat important.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour de plus amples renseignements sur les conséquences fiscales d'un échange de titres des Fonds.

Rééquilibrage des comptes

Vous pouvez établir un rééquilibrage des comptes (« **service de rééquilibrage de compte** ») auprès de nous et nous rééquilibrions automatiquement les placements dans votre compte. Ce service vous permet d'établir une répartition cible de vos placements dans un compte. Vous nous précisez l'OPC PMSL pertinent, la répartition cible pour chaque fonds, le pourcentage que vous attribuerez aux valeurs réelles de vos placements dans les fonds pour les distinguer de vos répartitions cibles avant le rééquilibrage (soit, le « pourcentage d'écart »), et la fréquence souhaitée du rééquilibrage (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle). Votre compte sera passé en revue et, au besoin, rééquilibré le dernier jour ouvrable de la période civile de la fréquence que vous aurez choisie.

Toutes les opérations de rééquilibrage sont assujetties aux règles relatives à l'échange établies dans le prospectus simplifié des OPC PMSL concernés, sauf indication contraire. Les frais pour opérations à court terme ou excessives et la pénalité pour rachat important ne sont pas appliqués aux opérations de rééquilibrage. Aucuns frais ne s'appliquent au service de rééquilibrage de compte et le courtier ne doit pas facturer des frais d'échange par suite d'un rééquilibrage. Le service de rééquilibrage n'est pas offert dans le cas de titres souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits ou dans le cadre d'un REEE.

Pour qu'un compte soit assorti du service de rééquilibrage de compte, un formulaire doit être rempli. Veuillez vous informer auprès de votre conseiller pour de plus amples renseignements.

Régimes enregistrés

En règle générale, nous pouvons vous établir un REER, un FERR, l'un ou l'autre des divers types de régimes enregistrés immobilisés (comme un compte de retraite immobilisé ou un fonds de revenu viager), un REEE ou un CELI lorsque vous investissez dans les Fonds. Veuillez communiquer avec votre conseiller pour obtenir de plus amples renseignements.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*, pour de plus amples renseignements sur la détention de titres du Fonds dans les régimes enregistrés.

Frais

Les tableaux suivants indiquent les frais que vous pourriez devoir payer si vous faites un placement dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement, selon l'option d'acquisition que vous choisissez. Les Fonds peuvent payer certains de ces frais, ce qui diminue la valeur de votre placement.

Lorsque la base de calcul des frais qui sont imputés à un Fonds est changée d'une façon qui risque d'entraîner une augmentation des charges du Fonds ou de ses investisseurs ou lorsque de nouveaux frais devant être imputés à un Fonds ou directement aux investisseurs par le Fonds ou par nous relativement à la détention des titres des Fonds risquent d'entraîner une augmentation des charges imputés au Fonds ou à ses investisseurs, et que, dans les deux cas, ces frais sont imputés par une entité qui traite sans lien de dépendance avec le Fonds, l'approbation des investisseurs de ce Fonds ne sera pas obtenue. Les investisseurs seront plutôt avisés par écrit du changement au moins 60 jours avant sa date de prise d'effet.

En ce qui concerne la série D, la série DB, la série F, la série FH, la série F5, la série F8, la série FT5, la série FT8, la série I ou la série IH d'un Fonds, nous pouvons changer la base de calcul des frais ou introduire de nouveaux frais d'une façon qui pourrait, dans chaque cas, entraîner une augmentation des charges pour ces séries ou leurs porteurs de titres, moyennant un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date de prise d'effet du changement.

Frais payables par les Fonds

Les Fonds paient généralement deux types de frais : des frais de gestion et des frais d'administration.

Frais de gestion Chaque Fonds nous paie des frais de gestion fondés sur la valeur liquidative de chaque série du Fonds, majorés de la TVH ou des autres taxes applicables.

Les frais de gestion versés pour les services que nous offrons aux Fonds comprennent ce qui suit :

- Prestation de services de conseils en placement
- Supervision de prestataires de services auprès des Fonds
- Activités d'administration générale des Fonds
- Activités de commercialisation et autres activités promotionnelles
- Organisation du placement ou de la vente des titres des Fonds
- Versement de courtages et de commissions aux conseillers et aux courtiers

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le taux annuel des frais, exclusion faite de la TVH et des autres taxes applicables, le cas échéant, mais avant toute réduction des frais de gestion qui pourrait s'appliquer à vous, est indiqué ci-après. Les frais courrent quotidiennement et sont versés mensuellement.

Nom du fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F et FH	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8
Fonds croissance mondial MFS Sun Life ⁺	1,85 %	1,25 %	--	0,85 %	0,85 %
Fonds valeur mondial MFS Sun Life ⁺	2,00 %	--	--	1,00 %	1,00 %
Fonds croissance américain MFS Sun Life ⁺	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Fonds valeur américain MFS Sun Life ⁺	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %

Nom du fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F et FH	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8
Fonds occasions internationales MFS Sun Life ⁺	1,85 %	1,25 %	--	0,85 %	0,85 %
Fonds valeur international MFS Sun Life ⁺	2,00 %	--	--	1,00 %	1,00 %
Fonds marchés émergents Excel Sun Life ⁺	2,15 %	--	1,40 %	1,15 %	--
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life ⁺	1,80 %	--	1,15 %***	0,80 %	0,80 %
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life ⁺	1,90 %	--	--	0,90 %	0,90 %
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life ⁺	1,05 %	--	--	0,55 %	--
Fonds du marché monétaire Sun Life	1,00 %****	0,55 %	--	0,75 %*****	--
Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life ⁺	1,75 %	--	1,15 %	0,90 %	--
Fonds équilibré Inde Excel Sun Life ⁺	1,90 %	--	--	0,90 %	--
Fonds Inde Excel Sun Life ⁺	2,05 %	--	1,30 %	1,05 %	--
Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life ⁺	2,05 %	--	--	1,05 %	--
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life ⁺	2,00 %	--	--	1,00 %	1,00 %
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life ^{^+}	1,75 %	--	--	0,75 %	--
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life ^{^+}	1,85 %	--	--	0,85 %	--
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life ⁺	1,35 %	--	--	0,85 %	--
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life ⁺	1,50 %	--	--	0,50 %	0,50 %
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life ⁺	1,05 %	0,65 %	--	0,55 %	--
Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life ⁺	1,80 %	1,25 %	--	0,80 %	--
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life ⁺	1,70 %	1,25 %	--	0,70 %	--
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life ⁺	1,85 %	1,25 %	--	0,85 %	--
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life ⁺	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life ⁺	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life	0,95 %	--	--	0,45 %	--
Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life	1,20 %	--	--	0,45 %	0,45 %
Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life	1,50 %	--	--	0,50 %	0,50 %

Nom du fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F et FH	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8
Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life	1,55 %	--	--	0,55 %	--
Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life	1,55 %	--	--	0,55 %	--
Portefeuille prudent Granite Sun Life ⁺	1,50 %	--	--	0,75 %	0,75 %
Portefeuille modéré Granite Sun Life ⁺	1,75 %	--	--	0,75 %	0,75 %
Portefeuille équilibré Granite Sun Life ⁺	1,80 %	0,95 %	--	0,80 %	0,80 %
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life ⁺	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Portefeuille croissance Granite Sun Life ⁺	1,90 %	--	--	0,90 %	0,90 %
Portefeuille revenu Granite Sun Life ⁺	1,50 %	--	--	0,75 %	0,75 %
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life ⁺	1,80 %	--	--	0,80 %	--
Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life	0,98 %	--	--	0,48 %	--
Mandat privé de dividendes mondiaux Sun Life	1,75 %	--	--	0,75 %	--
Mandat privé de rendement tactique mondial Sun Life	1,68 %	--	--	0,68 %	--
Mandat privé d'actifs réels Sun Life	1,90 %	--	--	0,90 %	--
Catégorie du marché monétaire Sun Life	1,00 %*****	--	--	0,75 %*****	--
Catégorie prudente Granite Sun Life ⁺	1,50 %	--	--	0,75 %	0,75 %
Catégorie modérée Granite Sun Life ⁺	1,75 %	--	--	0,75 %	0,75 %
Catégorie équilibrée Granite Sun Life ⁺	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life ⁺	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Catégorie croissance Granite Sun Life ⁺	1,90 %	--	--	0,90 %	0,90 %
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life ⁺	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life ⁺	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Catégorie occasions internationales MFS Sun Life ⁺	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %

⁺ Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

* Les titres de série D d'un Fonds ne peuvent être souscrits que par les investisseurs qui détenaient des titres de catégorie D d'un OPC PMSL, le 30 mars 2012 (ou de fonds qui peuvent avoir fusionné par la suite avec un OPC PMSL). Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série D* pour de plus amples renseignements.

** Les titres de série DB du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life et du Fonds Inde Excel Sun Life ne sont offerts qu'aux investisseurs actuels qui souscrivent des titres au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 7 février 2018. Les titres de série DB du Fonds marchés émergents Excel Sun Life ne sont offerts qu'aux investisseurs actuels qui souscrivent des titres au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 15 juin 2018. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série DB* pour de plus amples renseignements.

*** Les titres de série DB du Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life ne sont offerts qu'aux porteurs de titres de série DB actuels qui ont reçu des titres de série DB de ce fonds dans le cadre de la fusion du Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life avec le Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série DB* pour de plus amples renseignements.

**** Avec prise d'effet le 1^{er} août 2020, ou vers cette date, les frais de gestion des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life passeront de 1,00 % à 0,55 %.

***** Avec prise d'effet le 1^{er} août 2020, ou vers cette date, les frais de gestion des titres de série F du Fonds du marché monétaire Sun Life passeront de 0,75 % à 0,45 %.

***** Avec prise d'effet vers le 1^{er} août 2020, les frais de gestion des titres de série A de la Catégorie du marché monétaire Sun Life passeront de 1,00 % à 0,55 %.

***** Avec prise d'effet vers le 1^{er} août 2020, ou vers cette date, les frais de gestion des titres de série F de la Catégorie du marché monétaire Sun Life passeront de 0,75 % à 0,45 %.

⁺ Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, ou vers cette date, les frais de gestion des titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8, T8, F, FH, F5, F8, FT5 et FT8, selon le cas, de ce Fonds, seront réduits de 5 points de base.

Avec prise d'effet vers le 1^{er} novembre 2020, les frais de gestion des Fonds suivants seront réduits de 5 points de base comme il est indiqué dans le tableau qui suit. Sauf s'ils sont expressément modifiés dans le tableau qui suit, les frais de gestion actuels des Fonds, indiqués dans le tableau précédent, continuent de s'appliquer.

Nom du fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F et FH	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8
Fonds croissance mondial MFS Sun Life	1,80 %	1,25 %	--	0,80 %	0,80 %
Fonds valeur mondial MFS Sun Life	1,95 %	--	--	0,95 %	0,95 %
Fonds croissance américain MFS Sun Life	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Fonds valeur américain MFS Sun Life	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Fonds occasions internationales MFS Sun Life	1,80 %	1,25 %	--	0,80 %	0,80 %
Fonds valeur international MFS Sun Life	1,95 %	--	--	0,95 %	0,95 %
Fonds marchés émergents Excel Sun Life	2,10 %	--	1,40 %	1,10 %	--
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life	1,75 %	--	1,15 %***	0,75 %	0,75 %
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life	1,00 %	--	--	0,50 %	--
Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life	1,70 %	--	1,15 %	0,85 %	--
Fonds équilibré Inde Excel Sun Life	1,85 %	--	--	0,85 %	--
Fonds Inde Excel Sun Life	2,00 %	--	1,30 %	1,00 %	--

Nom du fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F et FH	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8
Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life	2,00 %	--	--	1,00 %	--
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life	1,95 %	--	--	0,95 %	0,95 %
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life^	1,70 %	--	--	0,70 %	--
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life^	1,80 %	--	--	0,80 %	--
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life	1,30 %	--	--	0,80 %	--
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	1,45 %	--	--	0,45 %	0,45 %
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life	1,00 %	0,65 %	--	0,50 %	--
Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life	1,75 %	1,25 %	--	0,75 %	--
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life	1,65 %	1,25 %	--	0,65 %	--
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life	1,80 %	1,25 %	--	0,80 %	--
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life	1,75 %	--	--	0,75 %	0,75 %
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life	1,75 %	--	--	0,75 %	0,75 %
Portefeuille prudent Granite Sun Life	1,45 %	--	--	0,70 %	0,70 %
Portefeuille modéré Granite Sun Life	1,70 %	--	--	0,70 %	0,70 %
Portefeuille équilibré Granite Sun Life	1,75 %	0,95 %	--	0,75 %	0,75 %
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Portefeuille croissance Granite Sun Life	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Portefeuille revenu Granite Sun Life	1,45 %	--	--	0,70 %	0,70 %
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life	1,75 %	--	--	0,75 %	--
Catégorie prudente Granite Sun Life	1,45 %	--	--	0,70 %	0,70 %
Catégorie modérée Granite Sun Life	1,70 %	--	--	0,70 %	0,70 %
Catégorie équilibrée Granite Sun Life	1,75 %	--	--	0,75 %	0,75 %

Nom du fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F et FH	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Catégorie croissance Granite Sun Life	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Catégorie occasions internationales MFS Sun Life	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %

[^]Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

* Les titres de série D d'un Fonds ne peuvent être souscrits que par les porteurs qui détenaient des titres de catégorie D d'un OPC PMSL, le 30 mars 2012 (ou de fonds qui peuvent avoir fusionné par la suite avec un OPC PMSL). Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série D* pour de plus amples renseignements.

** Les titres de série DB du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life et du Fonds Inde Excel Sun Life ne sont offerts qu'aux investisseurs actuels qui souscrivent des titres au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 7 février 2018. Les titres de série DB du Fonds marchés émergents Excel Sun Life ne sont offerts qu'aux investisseurs actuels qui souscrivent des titres au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 15 juin 2018. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série DB* pour de plus amples renseignements.

*** Les titres de série DB du Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life ne sont offerts qu'aux porteurs de titres de série DB actuels qui ont reçu des titres de série DB de ce fonds dans le cadre de la fusion du Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life avec le Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série DB* pour de plus amples renseignements.

Le taux des frais de gestion à la charge de chaque Fonds Repère diminue au fil du temps en fonction du nombre d'années restant à courir avant la date d'échéance prévue du Fonds Repère. Cette réduction des frais de gestion s'explique par le fait que la portion du portefeuille de chaque Fonds Repère investie dans le fonds sous-jacent diminuera au fil du temps.

Années à courir jusqu'à l'échéance

	Plus de 5	5 à plus de 1	1 ou moins
Série A	1,85 %*	1,30 %**	1,00 %***

* Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, ou vers cette date, les frais de gestion des titres de série A de chaque Fonds Repère, lorsqu'il y a plus de 5 ans à courir avant l'échéance, passeront de 1,85 % à 1,80 %.

** Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, ou vers cette date, les frais de gestion des titres de série A de chaque Fonds Repère, lorsqu'il y a moins de 5 ans et plus d'un an à courir avant l'échéance, passeront de 1,30 % à 1,25 %.

*** Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, ou vers cette date, les frais de gestion des titres de série A de chaque Fonds Repère, lorsqu'il y a un an ou moins à courir avant l'échéance, passeront de 1,0 % à 0,95 %.

Nous pouvons en tout temps, à notre appréciation, renoncer à une partie ou au montant intégral des frais de gestion à la charge d'une série de titres d'un Fonds.

Dans le cas des titres de série I et de série IH, les investisseurs négocient avec nous des frais de gestion, qu'ils nous versent directement. Les frais de gestion des titres de série I et de série IH, sont décrits ci-après, à la rubrique *Frais directement payables par vous*.

Dans le cas des titres de série O et de série OH, les investisseurs nous versent directement des frais de gestion. Les frais de gestion sont payés au moyen du rachat de titres de série O ou de série OH détenus dans le compte de l'investisseur, et si l'investisseur dans la série O ou de la série OH participe à la tarification Gestion privée, déduction faite de la réduction des frais de

gestion. Les frais de gestion de la série O et de série OH sont décrits ci-après, à la rubrique *Frais directement payables par vous*.

En règle générale, nous pouvons réduire les frais imputés à un Fonds (y compris les frais de gestion et les frais d'administration) au profit d'investisseurs institutionnels et de particuliers investisseurs qui investissent des montants importants dans un Fonds. L'investisseur institutionnel ou le conseiller d'un particulier investisseur peut négocier cette réduction avec nous. Pour effectuer cette réduction, nous réduisons les frais facturés au Fonds visé et ensuite, dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie, le Fonds verse à l'investisseur une distribution spéciale de revenu, de gains en capital et/ou un remboursement de capital correspondant au montant de la réduction (une « **distribution sur les frais** »), et dans le cas d'une Catégorie de société, nous payons un montant égal à la réduction ou au rabais. Les distributions sur les frais et les rabais sont généralement réinvesties dans des titres supplémentaires. Toutefois, certains investisseurs institutionnels peuvent choisir de recevoir ces montants en espèces. Les investisseurs qui participent à la tarification Gestion privée bénéficient d'une réduction des frais de gestion. Selon le montant de votre placement, vous pourriez avoir droit à des réductions sur les frais de gestion. **Veuillez communiquer avec nous ou votre conseiller pour plus de renseignements sur la tarification Gestion privée.**

Frais d'administration et charges d'exploitation

Nous payons certaines des charges d'exploitation de chaque Fonds autres que les coûts du fonds (tels qu'ils sont décrits ci-après) (les « **charges d'administration** ») en contrepartie de frais d'administration fixes que chaque fonds nous verse (les « **frais d'administration** »). Les frais d'administration sont fondés sur la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Le taux annuel des frais d'administration, à l'exclusion de la TVH et des autres taxes applicables, s'il y a lieu, est indiqué ci-après. Les frais courrent quotidiennement et sont versés mensuellement. Les charges d'administration comprennent, notamment, les frais et honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres, des comptables, des auditeurs et des conseillers juridiques, les frais bancaires et les intérêts débiteurs, les frais de garde et de dépôt, les frais administratifs et les coûts des systèmes, les coûts des rapports aux investisseurs, des prospectus et des autres documents d'information, les droits de dépôt réglementaire (y compris les droits prévus par la réglementation payables par le gestionnaire dans le cadre de l'exercice de ses fonctions à titre de gestionnaire des Fonds) et les honoraires du fiduciaire pour les régimes enregistrés.

Nom du fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F et FH	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8	Titres des séries I et IH	Titres des séries O et OH
Fonds croissance mondial MFS Sun Life	0,20 %	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds valeur mondial MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds croissance américain MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds valeur américain MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds occasions internationales MFS Sun Life	0,20 %	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds valeur international MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds marchés émergents Excel Sun Life	0,25 %	--	0,25 %	0,20 %	--	0,05 %	0,20 %

Nom du fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F et FH	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8	Titres des séries I et IH	Titres des séries O et OH
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life	0,20 %	--	0,20 %***	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds Repère 2025 Sun Life	0,10 %	--	--	--	--	--	--
Fonds Repère 2030 Sun Life	0,20 %	--	--	--	--	--	--
Fonds Repère 2035 Sun Life	0,20 %	--	--	--	--	--	--
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life	0,15 %	--	--	0,10 %	--	0,03 %	0,10 %
Fonds du marché monétaire Sun Life	0,05 %	0,01 %	--	0,05 %	--	0,01 %	0,05 %
Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life	0,20 %	--	0,20 %	0,15 %	--	0,03 %	--
Fonds équilibré Inde Excel Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	--	--
Fonds Inde Excel Sun Life	0,25 %	--	0,25 %	0,20 %	--	0,05 %	0,20 %
Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life	0,25 %	--	--	0,20 %	--	--	--
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life^	0,15 %	--	--	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life^	0,20 %	--	--	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	0,10 %	--	--	0,05 %	0,05 %	0,05 %	0,05 %
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life	0,15 %	0,15 %	--	0,10 %	--	0,03 %	0,10 %
Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life	0,20 %	0,20 %	--	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %

Nom du fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F et FH	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8	Titres des séries I et IH	Titres des séries O et OH
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life	0,20 %	0,20 %	--	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life	0,20 %	0,20 %	--	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	0,03 %	--
Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	--
Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	--
Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	0,03 %	--
Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	0,03 %	--
Portefeuille prudent Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	0,15 %
Portefeuille modéré Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	0,15 %
Portefeuille équilibré Granite Sun Life	0,20 %	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	0,15 %
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	0,15 %
Portefeuille croissance Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	0,15 %
Portefeuille revenu Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	0,15 %
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	0,03 %	0,15 %
Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life	0,15 %	--	--	0,10 %	--	0,03 %	--
Mandat privé de dividendes mondiaux Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	0,05 %	--

Nom du fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F et FH	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8	Titres des séries I et IH	Titres des séries O et OH
Mandat privé de rendement tactique mondial Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	0,05 %	--
Mandat privé d'actifs réels Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %****
Catégorie du marché monétaire Sun Life	0,05 %	--	--	0,05 %	--	--	0,05 %
Catégorie prudente Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie modérée Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie équilibrée Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie croissance Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie occasions internationales MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %

^{*}Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

* Les titres de série D d'un Fonds ne peuvent être souscrits que par les investisseurs qui détenaient des titres de catégorie D d'un OPC PMSL le 30 mars 2012 (ou de fonds qui peuvent avoir fusionné par la suite avec un OPC PMSL). Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série D* pour de plus amples renseignements.

** Les titres de série DB du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life et du Fonds Inde Excel Sun Life ne sont offerts qu'aux investisseurs actuels qui souscrivent des titres au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 7 février 2018. Les titres de série DB du Fonds marchés émergents Excel Sun Life ne sont offerts qu'aux investisseurs actuels qui souscrivent des titres au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 15 juin 2018. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série DB* pour de plus amples renseignements.

*** Les titres de série DB du Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life ne sont offerts qu'aux porteurs de titres de série DB actuels qui ont reçu des titres de série DB de ce fonds dans le cadre de la fusion du Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life avec le Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série DB* pour de plus amples renseignements.

****Depuis le 26 février 2020, les titres de série O du Mandat privé d'actifs réels Sun Life ne peuvent plus être souscrits dans de nouveaux comptes de placement. Les investisseurs dans la série O admissibles peuvent continuer à souscrire des titres de série O du Mandat privé d'actifs réels Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série O* pour de plus amples renseignements.

Chaque Fonds paie également certaines charges d'exploitation directement (les « **coûts du Fonds** »). Les coûts du Fonds se composent de ce qui suit : a) les coûts d'emprunt engagés par les Fonds à l'occasion, b) les frais payables au CEI du Fonds ou relativement à celui-ci, c) les taxes et impôts payables par le Fonds et d) les coûts pour se conformer à toutes les nouvelles exigences réglementaires ou légales imposées aux Fonds et en vigueur : i) après le 25 septembre 2014 à l'égard des Fonds constitués en fiducie (autres que les Fonds Excel Sun Life) existant à cette date; ii) après le 18 juin 2018 à l'égard des Fonds Excel Sun Life existant à cette date; et iii) après le 29 juillet 2013 à l'égard des Catégories de sociétés existant à cette date et iv) après la date de création de tout fonds qui n'existe pas à ces dates. Les coûts du Fonds sont attribués aux séries auxquelles ils s'appliquent d'une façon qui, selon le gestionnaire, est juste et raisonnable. Chaque Fonds paie également des coûts se rapportant aux courtages et aux honoraires du courtier principal (le cas échéant), y compris les coûts d'emprunt pour les ventes à découvert, et d'autres coûts d'opérations de portefeuille, y compris les taxes applicables à ces frais, lesquelles représentent des frais pour le Fonds, mais ne sont pas comprises dans le ratio de frais de gestion (« **RFG** ») des séries du Fonds.

Nous pouvons, à notre appréciation, i) renoncer à une partie ou à l'ensemble de la somme des frais d'administration imputables à un Fonds, en tout temps, et ii) payer certains coûts du Fonds pour le compte d'un Fonds.

Nous pouvons réduire les frais d'administration et les coûts du Fonds imputés à un Fonds au profit d'investisseurs institutionnels et de particuliers investisseurs qui investissent des montants importants dans un Fonds. Votre conseiller ou l'investisseur institutionnel peut négocier cette réduction avec nous. Pour effectuer cette réduction, nous versons un paiement directement aux investisseurs, et ce paiement sera généralement investi dans des titres supplémentaires. Toutefois, certains investisseurs institutionnels peuvent choisir de recevoir cette réduction en espèces.

Chaque membre du CEI a actuellement droit à une provision annuelle de 32 000,00 \$ (36 000,00 \$ pour la présidente). Il peut également recevoir un jeton de présence pour assister aux réunions trimestrielles régulièrement prévues (1 000,00 \$ pour la présidente, 750,00 \$ pour les membres individuels). Si des réunions additionnelles ou extraordinaires sont tenues, chaque membre a alors droit à un jeton de présence de 1 000,00 \$ pour chaque réunion extraordinaire. Les membres ont aussi le droit d'être remboursés de tous les frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions. Le gestionnaire répartit les honoraires des membres du CEI entre les OPC PMSL d'une façon qu'il estime juste et équitable.

Frais des fonds de fonds

Lorsqu'un Fonds investit dans les titres d'un fonds sous-jacent, ce dernier peut payer des frais de gestion et d'autres frais en plus de ceux que paie le Fonds. Dans certains cas, des frais équivalant aux frais de gestion de portefeuille perçus au niveau fonds sous-jacent seront facturés à ce niveau. Le gestionnaire prévoit que ces frais se situeront dans une fourchette de 0,10 % à 0,65 %. Les frais du fonds sous-jacent auront une incidence sur le ratio des frais de gestion d'un Fonds qui investit dans ce fonds sous-jacent, étant donné que le Fonds est tenu, au moment d'établir son ratio des frais de gestion, de prendre en compte les frais engagés par le Fonds qui sont attribuables à ses placements dans le fonds sous-jacent. Toutefois, le Fonds ne versera aucun frais de gestion sur la partie de son actif qu'il investit dans le fonds sous-jacent lorsque, selon une personne raisonnable, ces frais constituerait une répétition des frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. En outre, le Fonds ne paiera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat en double relativement à l'achat ou au rachat de titres du fonds sous-jacent.

Frais directement payables par vous

Frais de gestion

Les investisseurs qui achètent des titres de série I et de série IH négocient avec nous des frais de gestion annuels, qu'ils nous versent directement, majorés des taxes applicables. Les frais courrent quotidiennement et sont versés mensuellement. Ces frais ne dépasseront pas le moins élevé des montants suivants, soit 1,50 % soit les frais de gestion des titres de série A (ou de série AH dans le cas des frais de gestion des titres de série IH) du même Fonds. Si un Fonds n'offre pas de titres de série A (ou de série AH), les frais de gestion annuels des titres de série I ou de série IH de ce Fonds ne dépasseront pas 1,00 %.

Les investisseurs qui achètent des titres de série O et de série OH nous paient directement des frais de gestion annuels fondés la valeur liquidative des titres de série O ou de série OH du Fonds concerné, majorés des taxes applicables. Ces frais sont payés au moyen du rachat de titres de série O ou de série OH détenus dans le compte de l'investisseur, et si l'investisseur dans la série O ou la série OH participe à la tarification Gestion privée, déduction faite des réductions des frais de gestion. Le taux des frais, compte non tenu de la TVH et de toute autre taxe applicable, est présenté ci-après. Les frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. En investissant dans des titres de série O, les investisseurs acceptent le rachat automatique de ces titres de leur compte par le gestionnaire aux fins du paiement des frais de gestion.

Fonds	Frais de gestion de la série O et de la série OH
Fonds croissance mondial MFS Sun Life ⁺	0,85 %
Fonds valeur mondial MFS Sun Life ⁺	1,00 %
Fonds croissance américain MFS Sun Life ⁺	0,85 %
Fonds valeur américain MFS Sun Life ⁺	0,85 %
Fonds occasions internationales MFS Sun Life ⁺	0,85 %
Fonds valeur international MFS Sun Life ⁺	1,00 %
Fonds marchés émergents Excel Sun Life ⁺	1,15 %
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life ⁺	0,80 %
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life ⁺	0,90 %
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life ⁺	0,55 %
Fonds du marché monétaire Sun Life	0,75 %*
Fonds Inde Excel Sun Life ⁺	1,05 %
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life ⁺	1,00 %
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life ^{^+}	0,75 %
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life ^{^+}	0,85 %
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life ⁺	0,85 %
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life ⁺	0,50 %
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life ⁺	0,55 %
Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life ⁺	0,80 %
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life ⁺	0,70 %

Fonds	Frais de gestion de la série O et de la série OH
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life ⁺	0,85 %
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life ⁺	0,80 %
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life ⁺	0,80 %
Portefeuille prudent Granite Sun Life ⁺	0,75 %
Portefeuille modéré Granite Sun Life ⁺	0,75 %
Portefeuille équilibré Granite Sun Life ⁺	0,80 %
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life ⁺	0,85 %
Portefeuille croissance Granite Sun Life ⁺	0,90 %
Portefeuille revenu Granite Sun Life ⁺	0,75 %
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life ⁺	0,80 %
Mandat privé d'actifs réels Sun Life	0,90 %**
Catégorie du marché monétaire Sun Life	0,75 %***
Catégorie prudente Granite Sun Life ⁺	0,75 %
Catégorie modérée Granite Sun Life ⁺	0,75 %
Catégorie équilibrée Granite Sun Life ⁺	0,80 %
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life ⁺	0,85 %
Catégorie croissance Granite Sun Life ⁺	0,90 %
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life ⁺	0,85 %
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life ⁺	0,85 %
Catégorie occasions internationales MFS Sun Life ⁺	0,85 %

[^] Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

* Avec prise d'effet le 1^{er} août 2020, ou vers cette date, les frais de gestion des titres de série O du Fonds du marché monétaire Sun Life passeront de 0,75 % à 0,45 %.

** Depuis le 26 février 2020, les titres de série O du Mandat privé d'actifs réels Sun Life ne peuvent plus être souscrits dans de nouveaux comptes de placement. Les investisseurs dans la série O admissibles peuvent continuer à souscrire des titres de série O du Mandat privé d'actifs réels Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série O* pour de plus amples renseignements.

*** Avec prise d'effet le 1^{er} août 2020, ou vers cette date, les frais de gestion des titres de série O de la Catégorie du marché monétaire Sun Life passeront de 0,75 % à 0,45 %.

[†] Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, ou vers cette date, les frais de gestion des titres de série O de ce Fonds, seront réduits de 5 points de base.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, ou vers cette date, les frais de gestion des Fonds suivants seront réduits de 5 points de base comme il est indiqué dans le tableau qui suit. Sauf s'ils sont expressément modifiés dans le tableau qui suit, les frais de gestion actuels des Fonds, indiqués dans le tableau précédent, continuent de s'appliquer.

Fonds	Frais de gestion des titres de série O et de série OH
Fonds croissance mondial MFS Sun Life	0,80 %
Fonds valeur mondial MFS Sun Life	0,95 %
Fonds croissance américain MFS Sun Life	0,80 %
Fonds valeur américain MFS Sun Life	0,80 %
Fonds occasions internationales MFS Sun Life	0,80 %
Fonds valeur international MFS Sun Life	0,95 %
Fonds marchés émergents Excel Sun Life	1,10 %
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life	0,75 %
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life	0,85 %
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life	0,50 %
Fonds Inde Excel Sun Life	1,00 %
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life	0,95 %
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life [^]	0,70 %
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life [^]	0,80 %
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life	0,80 %
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	0,45 %
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life	0,50 %
Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life	0,75 %
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life	0,65 %
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life	0,80 %
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life	0,75 %
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life	0,75 %
Portefeuille prudent Granite Sun Life	0,70 %
Portefeuille modéré Granite Sun Life	0,70 %
Portefeuille équilibré Granite Sun Life	0,75 %
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life	0,80 %
Portefeuille croissance Granite Sun Life	0,85 %
Portefeuille revenu Granite Sun Life	0,70 %
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life	0,75 %
Catégorie prudente Granite Sun Life	0,70 %

Fonds	Frais de gestion des titres de série O et de série OH
Catégorie modérée Granite Sun Life	0,70 %
Catégorie équilibrée Granite Sun Life	0,75 %
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life	0,80 %
Catégorie croissance Granite Sun Life	0,85 %
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life	0,80 %
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life	0,80 %
Catégorie occasions internationales MFS Sun Life	0,80 %

[^]Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

Dans le cas des titres de série O et de série OH, vous êtes admissible à des réductions des frais de gestion si votre compte respecte les critères de notre tarification Gestion privée. Veuillez communiquer avec nous ou votre conseiller pour plus de renseignements sur la tarification Gestion privée.

L'offre de réduction des frais de gestion pour les titres de série O ou de série OH aux investisseurs qui participent à la tarification Gestion privée est à notre seule et entière appréciation. Nous pouvons modifier ou annuler ces réductions des frais de gestion en tout temps. À tout moment, nous avons le droit de demander aux investisseurs qui participent à la tarification Gestion privée des frais de gestion annuels pour les titres de série O et de série OH. Nous enverrons un préavis écrit d'au moins 90 jours aux investisseurs dans des titres de série O et de série OH avant de réduire le taux de réduction des frais de gestion visant les titres de série O ou de série OH ou d'annuler le programme.

Depuis le 26 février 2020, les titres de série O du Mandat privé d'actifs réels Sun Life ne sont plus admissibles aux frais de gestion réduits, mais sont admissibles au calcul visant à déterminer la valeur marchande des titres admissibles à la tarification Gestion privée. Veuillez communiquer avec nous ou votre conseiller et vous reporter à la rubrique *Tarification Gestion privée* pour plus de renseignements sur la tarification Gestion privée.

Frais d'acquisition

Si vous choisissez l'option frais d'acquisition initiaux, vous pouvez être tenu de payer jusqu'à 5 % du prix d'achat des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série O ou de série OH que vous souscrivez. Vous négociez les frais d'acquisition avec votre conseiller.

Frais d'échange

Les courtiers peuvent vous demander des frais d'échange allant jusqu'à 2 % de la valeur des titres échangés en contrepartie du temps et des frais de traitement que comporte pour eux un échange. En règle générale, les courtiers peuvent vous demander des frais d'échange pour les échanges entre les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série O ou de série OH. Vous négociez les frais d'échange avec votre conseiller. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais d'échange* pour de plus amples renseignements.

Frais de rachat

Depuis le 26 février 2020, les titres de série A du Mandat privé d'actifs réels Sun Life ne peuvent plus être souscrits selon l'option frais d'acquisition différés et l'option frais d'acquisition réduits dans de nouveaux comptes de placement. Les investisseurs dans la série A admissibles peuvent continuer à souscrire des titres de série A du Mandat privé d'actifs réels Sun Life selon l'option frais d'acquisition différés et l'option frais d'acquisition réduits.

À compter du 1^{er} août 2020 ou vers cette date, il ne sera plus possible de souscrire des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life et de la Catégorie du marché monétaire Sun Life selon l'option frais d'acquisition différés et l'option frais d'acquisition réduits dans de nouveaux comptes de placement. Les investisseurs dans la série A du marché monétaire existants peuvent continuer à souscrire des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life et de la Catégorie du marché monétaire Sun Life selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits. Les investisseurs dans la série A du marché monétaire transférant des titres pourront souscrire des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life et de la Catégorie du marché monétaire Sun Life dans des comptes créés par un échange de titres souscrits selon l'option d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits.

Option frais d'acquisition différés

Vous payez jusqu'à 5,5 % du coût initial des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 si vous les faites racheter dans les sept années suivant leur achat, selon le barème suivant :

<u>Si le rachat a lieu</u>	<u>Vous payez</u>
Au cours de la 1 ^{re} année	5,5 %
Au cours de la 2 ^e année	5,0 %
Au cours de la 3 ^e année	5,0 %
Au cours de la 4 ^e année	4,0 %
Au cours de la 5 ^e année	4,0 %
Au cours de la 6 ^e année	3,0 %
Au cours de la 7 ^e année	2,0 %
Après la 7 ^e année	Néant

Option frais d'acquisition réduits

Vous payez jusqu'à 2,5 % du coût initial des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 si vous les faites racheter dans les trois années suivant leur achat, selon le barème suivant :

<u>Si le rachat a lieu</u>	<u>Vous payez</u>
Au cours de la 1 ^{re} année	2,5 %
Au cours de la 2 ^e année	2,0 %
Au cours de la 3 ^e année	2,0 %
Après la 3 ^e année	Néant

Frais de service pour la série F, la série FH, la série F5, la série F8, la série FT5 et la série FT8

Si vous investissez dans des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5 ou de série FT8, vous pouvez être tenu de verser à votre courtier des honoraires pour des conseils en placement et d'autres services. Les investisseurs dans des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5 ou de série FT8 ne versent pas de frais d'acquisition et nous ne versons pas de courtages aux courtiers à l'égard des titres de série F et de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5 ou de série FT8. Dans certains cas, nous pouvons recouvrer les honoraires pour des conseils en placement pour le compte de votre courtier. Les frais sont négociés entre vous et votre conseiller et sont convenus au moyen d'une entente signée.

Frais de service pour la série O

Si vous investissez dans des titres de série O ou de série OH, vous pouvez être tenu de verser à votre courtier des frais de service allant jusqu'à 1,00 % selon la valeur des titres de série O ou de série OH détenus dans votre compte (les « **frais de service pour la série O** »). Le taux des frais de service pour la série O est négocié entre vous et votre conseiller et est convenu au moyen d'une entente signée. Si nous ne recevons pas de document attestant que vous avez négocié des frais de service pour la série O, le taux des frais de service pour la série O par défaut sera de 0 %. Tous les frais de service pour la série O négociés seront assujettis aux taxes applicables.

Les frais de service pour la série O, majorés des taxes applicables, sont payables par vous, calculés quotidiennement et payés mensuellement, au moyen du rachat de titres de série O ou de série OH détenus dans votre compte. En souscrivant des titres de série O et en concluant une entente de frais de service pour la série O, vous nous autorisez expressément à racheter automatiquement ces titres de votre compte afin de remettre à votre courtier le paiement des frais de services pour la série O.

Frais pour opérations à court terme ou excessives

Si vous faites racheter ou échangez des titres dans les 30 jours de leur achat, vous pouvez être tenu de payer 2 % de leur valeur courante. Aucuns frais pour opérations à court terme ou excessives ne sont facturés i) pour un rachat de titres lorsque l'investisseur ne respecte plus le montant du placement minimal dans les Fonds; ii) pour un rachat de titres acquis au moyen du réinvestissement automatique de toutes les distributions par un Fonds; iii) pour un rachat de titres découlant du défaut d'acquitter le prix de souscription de titres; iv) pour un échange ou un rachat portant sur des titres du Fonds du marché monétaire Sun Life ou de la Catégorie du marché monétaire Sun Life; v) pour un échange aux termes du PTS; vi) pour un échange par suite d'une opération de rééquilibrage selon le service de rééquilibrage de compte; vii) pour un changement de titres d'une série à une autre; viii) pour un rachat de titres par un autre fonds d'investissement ou un autre produit de placement que nous approuvons; ou ix) à l'entière appréciation du gestionnaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais pour opérations à court terme ou excessives* pour de plus amples renseignements.

Pénalité pour rachat important

Si nous vous avons avisé que vous êtes un investisseur important et que vous souhaitez faire effectuer un rachat important, vous payerez un montant correspondant à 1 % de la valeur liquidative des titres que vous avez fait racheter ou avez échangés si vous ne remettez pas le préavis de cinq (5) jours ouvrables requis avant de réaliser l'opération.

Si le rachat important est assujetti à la pénalité pour rachat important et à des frais pour opérations à court terme ou excessives, seuls les frais pour opérations à court terme ou excessives s'appliqueront.

Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais pour opérations à court terme ou excessives* et *Placements importants*.

Frais applicables aux régimes enregistrés

Aucuns.

Autres frais

Nous vous demanderons des frais d'insuffisance de fonds (de 30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votre compte.

Si vous demandez que le produit du rachat vous soit transmis par service de messagerie ou par télévirement, nous pouvons vous facturer les coûts que nous engageons relativement à ce service.

Incidence des frais d'acquisition

Le tableau suivant indique les frais d'acquisition ou les frais de rachat maximaux que vous devrez payer, selon les diverses options d'acquisition, si vous faites un placement de 1 000,00 \$ dans un Fonds sur une période de un an, trois, cinq ou dix ans et que vous demandez le rachat avant la fin de la période.

Le tableau suppose que vous payez les frais d'acquisition les plus élevés prévus selon l'option frais d'acquisition initiaux; vous pouvez toutefois négocier avec votre conseiller des frais d'acquisition moins élevés.

Dans le cas des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 et de série T8 souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits, les frais de rachat ne s'appliquent que si vous faites racheter ces titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 au cours d'une année particulière et que ces titres ne donnent pas droit à un rachat sans frais. Le tableau suivant ne tient pas compte des montants de rachat sans frais.

Option d'acquisition	À l'achat	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais d'acquisition initiaux ¹	50,00 \$	Aucuns	Aucuns	Aucuns	Aucuns
Frais d'acquisition différés ²	Aucuns	55,00 \$	50,00 \$	40,00 \$	Aucuns
Frais d'acquisition réduits ³	Aucuns	30,00 \$	20,00 \$	Aucuns	Aucuns

1 Les titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I et de série IH ne comportent aucun frais d'acquisition. Toutefois, les investisseurs qui détiennent des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5 et de série FT8 versent des frais distincts à leur courtier.

2 Les titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH ne peuvent pas être souscrits selon l'option frais d'acquisition différés. Depuis le 26 février 2020, les titres de série A du Mandat privé d'actifs réels Sun Life ne peuvent être souscrits selon l'option frais d'acquisition différés que par des investisseurs dans la série A admissibles. À compter du 1^{er} août 2020 ou vers cette date, les titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life et de la Catégorie du marché monétaire Sun Life ne pourront être souscrits selon l'option frais d'acquisition différés que par des investisseurs dans la série A du marché monétaire existants ou des investisseurs dans la série A du marché monétaire transférant des titres.

3 Les titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH ne peuvent pas être souscrits selon l'option frais d'acquisition réduits. Depuis le 26 février 2020, les titres de série A du Mandat privé d'actifs réels Sun Life ne peuvent être souscrits selon l'option frais d'acquisition différés que par des investisseurs dans la série A admissibles. À compter du 1^{er} août 2020 ou vers cette date, les titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life et de la Catégorie du marché monétaire Sun Life ne pourront être souscrits selon l'option frais d'acquisition réduits que par des investisseurs dans la série A du marché monétaire existants ou des investisseurs dans la série A du marché monétaire transférant des titres.

Rémunération du courtier

Commissions que nous payons à votre courtier

Nous versons un courtage à votre courtier lorsque vous souscrivez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 des Fonds selon les options frais d'acquisition différés ou frais d'acquisition réduits. En outre, nous versons régulièrement une commission de suivi à votre courtier (y compris à votre courtier exécutant lorsque vous souscrivez des titres au moyen d'un compte à courtage réduit) tant que vous détenez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série D ou de série DB des Fonds. Le versement de commissions de suivi à des courtier exécutants est assujetti à la législation en valeurs mobilières applicable et peut être interrompu à tout moment.

Nous ne versons pas de courtage à votre courtier (y compris à votre courtier exécutant lorsque vous souscrivez des titres au moyen d'un compte à courtage réduit) si vous souscrivez des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH. Cependant, les investisseurs dans des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5 et de série FT8 pourraient payer des honoraires distincts directement à leur courtier. Les investisseurs dans des titres de série O et de série OH pourraient

payer à leur courtier des frais de service pour la série O. Les frais de service pour la série O sont fondés sur la valeur des titres de série O et de série OH détenus dans le compte de l'investisseur et sont payés au moyen du rachat de titres de série O et de série OH détenus dans ce compte.

Courtage

Si vous achetez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série O ou de série OH des Fonds selon l'option frais d'acquisition initiaux, le courtage que vous négociez (jusqu'à 5 % du montant de votre achat) est déduit du montant de votre achat et versé à votre courtier.

Si vous achetez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 selon l'option frais d'acquisition différés, nous paierons à votre courtier jusqu'à 5 % du montant de votre achat.

Si vous souscrivez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 selon l'option frais d'acquisition réduits, nous paierons à votre courtier jusqu'à 2,5 % du montant de votre achat.

Commission de suivi

Nous pouvons verser chaque mois une commission de suivi à votre courtier (y compris à votre courtier exécutant lorsque vous souscrivez des titres au moyen d'un compte à courtage réduit) fondée sur un pourcentage de la valeur des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série D ou de série DB des Fonds que vous détenez. Aucune commission de suivi n'est versée sur les titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH des Fonds. Nous pouvons modifier les modalités du programme de commission de suivi en tout temps. Vous pouvez communiquer avec nous en tout temps afin de confirmer le montant des commissions de suivi versées à votre courtier sur une série de titres d'un Fonds.

Les tableaux suivants indiquent le courtage et la commission de suivi payables pour chaque Fonds, lesquels varient selon l'option d'acquisition que vous choisissez.

Commission de suivi de la série A, de la série AH, de la série AT5, de la série T5, de la série AT8 et de la série T8

Fonds	Option frais d'acquisition initiaux	Option frais d'acquisition reportés	Option frais d'acquisition réduits	
	Courtages (%)	Commission de suivi annuelle (%)	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle ¹ (%)
Fonds croissance mondial MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5
Fonds valeur mondial MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5
Fonds croissance américain MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5
Fonds valeur américain MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5
Fonds occasions internationales MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5
Fonds valeur international MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5
Fonds marchés émergents Excel Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5

Fonds	Option frais d'acquisition initiaux		Option frais d'acquisition reportés		Option frais d'acquisition réduits	
	Courtages (%)	Commission de suivi annuelle (%)	Courtages (%)	Commission de suivi annuelle ¹ (%)	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle ¹ (%)
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 2,5	0,25
Fonds du marché monétaire Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,25*	Jusqu'à 5,0	0,0	Jusqu'à 2,5	0,0
Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,85	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 2,5	0,25
Fonds équilibré Inde Excel Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds Inde Excel Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life [^]	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life [^]	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 2,5	0,25
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 2,5	0,25
Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Portefeuille prudent Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,75	Jusqu'à 5,0	0,375	Jusqu'à 2,5	0,375
Portefeuille modéré Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Portefeuille équilibré Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Portefeuille croissance Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Portefeuille revenu Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,75	Jusqu'à 5,0	0,375	Jusqu'à 2,5	0,375
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Fonds	Option frais d'acquisition initiaux		Option frais d'acquisition reportés		Option frais d'acquisition réduits	
	Courtages (%)	Commission de suivi annuelle (%)	Courtages (%)	Commission de suivi annuelle ¹ (%)	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle ¹ (%)
Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,75	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mandat privé de dividendes mondiaux Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mandat privé de rendement tactique mondial Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mandat privé d'actifs réels Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie du marché monétaire Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,25**	Jusqu'à 5,0	0,0	Jusqu'à 2,5	0,0
Catégorie prudente Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,75	Jusqu'à 5,0	0,375	Jusqu'à 2,5	0,375
Catégorie modérée Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie équilibrée Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie croissance Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie occasions internationales MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5

[^]Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

* À compter du 1^{er} août 2020 ou vers cette date, la commission de suivi annuelle des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life passeront de 0,25 % à 0,10 % au maximum.

** À compter du 1^{er} août 2020 ou vers cette date, la commission de suivi annuelle des titres de série A de la Catégorie du marché monétaire Sun Life passeront de 0,25 % à 0,10 % au maximum.

¹ Nous échangeons automatiquement des titres souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits contre des titres assortis de l'option frais d'acquisition initiaux une fois écoulée la période prévue dans le barème des frais de rachat qui leur est applicable. Cet échange n'est pas considéré comme une disposition de titres aux fins de l'impôt. Ce changement se traduira pour votre courtier (ou courtier exécutant) par une augmentation des commissions de suivi, sans qu'il vous en coûte davantage.

Commission de suivi pour la série D et la série DB

Fonds	Commission de suivi annuelle (%)
Fonds croissance mondial MFS Sun Life	0,25
Fonds occasions internationales MFS Sun Life	0,25
Fonds marchés émergents Excel Sun Life	0,25
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life	0,25
Fonds du marché monétaire Sun Life	0,10*
Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life	0,25
Fonds Inde Excel Sun Life	0,25
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life	0,10
Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life	0,25
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life	0,25
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life	0,25
Portefeuille équilibré Granite Sun Life	0,25

* Avec prise d'effet le 1^{er} août 2020, ou vers cette date, la commission de suivi annuelle des titres de série D du Fonds du marché monétaire Sun Life seront modifiés de façon à passer de 0,10 % à 0,10 % au maximum.

Comme c'est le cas pour les frais de gestion, la commission de suivi maximale payable à l'égard des Fonds Repère diminue pendant la durée de chacun d'eux puisque, avec le temps, la partie du portefeuille de chaque Fonds Repère investie dans le fonds sous-jacent diminuera.

Années à courir jusqu'à l'échéance*	Option frais d'acquisition initiaux		Option frais d'acquisition différés		Option frais d'acquisition réduits	
	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle (%)	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle ¹ (%)	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle Commission de suivi annuelle ¹ (%)
Plus de 5	Jusqu'à 5,0	Jusqu'à 1,00	Jusqu'à 5,0	Jusqu'à 0,50	Jusqu'à 2,5	Jusqu'à 0,50
5 à plus de 1	Jusqu'à 5,0	Jusqu'à 0,50	Jusqu'à 5,0	Jusqu'à 0,25	Jusqu'à 2,5	Jusqu'à 0,25
1 ou moins	Jusqu'à 5,0	Jusqu'à 0,25	Jusqu'à 5,0	Jusqu'à 0,125	Jusqu'à 2,5	Jusqu'à 0,125

* La fourchette applicable au taux de la commission de suivi changera au début de la première période de paiement de la commission de suivi après la date indiquée ci-dessus.

¹ Nous échangeons automatiquement des titres souscrits selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits contre des titres assortis de l'option frais d'acquisition initiaux une fois écoulée la période prévue dans le barème des frais de rachat qui leur est applicable. Cet échange n'est pas considéré comme une disposition de titres aux fins de l'impôt. Ce changement se traduira pour votre courtier (ou courtier exécutant) par une augmentation des commissions de suivi, sans qu'il ne vous en coûte davantage.

Frais de service pour la série O

Vous pouvez être tenu de verser à votre courtier des frais de service pour la série O allant jusqu'à 1,00 % selon la valeur des titres de série O et/ou de série OH détenues dans votre compte. Le taux des frais de service pour la série O est négocié entre vous et votre conseiller et est convenu au moyen d'une entente signée. Si nous ne recevons pas de document signé attestant que vous avez négocié des frais de service pour la série O, le taux des frais de service pour la série O par défaut sera de 0 %. Tous les frais de service pour la série O négociés seront assujettis aux taxes applicables.

Les frais de service pour la série O, majorés des taxes applicables, sont payables par vous, calculés quotidiennement et payés mensuellement, au moyen du rachat de titres de série O et/ou de série OH détenus dans votre compte. En souscrivant des titres de série O et en concluant une entente de frais de service pour la série O, vous nous autorisez expressément à racheter automatiquement ces titres de votre compte afin de remettre le paiement des frais de services pour la série O à votre courtier.

Autres stimulants à la vente

Nous pouvons de temps à autre, dans le cadre de programmes de coopération, acquitter les frais de commercialisation autorisés des courtiers participants. Nous pouvons également tenir des conférences pédagogiques auxquelles les représentants commerciaux de courtiers participants peuvent assister et acquitter certains des frais qu'engagent les courtiers participants pour tenir ces conférences. De plus, nous pouvons fournir des articles promotionnels de valeur minimale aux représentants des courtiers participants.

Ces activités sont conformes aux lois et aux règlements applicables, et tous les frais s'y rapportant seront pris en charge par nous et non par les Fonds.

Participation

Gestion d'actifs PMSL inc. et Placements Financière Sun Life (Canada) inc. sont des filiales indirectes en propriété exclusive de la Financière Sun Life inc. Placements Financière Sun Life (Canada) inc. est un courtier participant des Fonds.

Rémunération du courtier à partir des frais de gestion

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons versé aux courtiers une rémunération correspondant à environ 41 % du total des frais de gestion que nous avons reçus des OPC PMSL. Ce montant comprend les sommes que nous avons versées aux courtiers à titre de courtages et de commissions de suivi, et dans le cadre de programmes d'appui à la commercialisation.

Incidences fiscales pour les investisseurs

Ces renseignements résument de manière générale les règles de l'impôt sur le revenu fédéral canadien qui s'appliquent à un particulier résident canadien qui détient des titres des Fonds à titre d'immobilisations, soit directement, soit dans son régime enregistré. Ils ne constituent pas des conseils d'ordre juridique ou fiscal.

Nous ne décrivons pas les règles fiscales en détail ni toutes les conséquences fiscales qui peuvent s'appliquer. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller en fiscalité pour obtenir des conseils compte tenu de votre situation personnelle.

Revenu et gains des OPC

Les OPC peuvent gagner un revenu et réaliser des gains en capital de diverses façons. Par exemple, un OPC est généralement tenu d'inclure dans son revenu aux fins de l'impôt les intérêts courus, les dividendes reçus, le revenu de fiducie reçu ou à recevoir durant l'année et les gains ou les pertes en capital réalisés. Un OPC doit inclure dans son revenu aux fins de l'impôt un montant sous forme d'intérêts théoriques sur les titres à coupon zéro. Les gains et les pertes provenant des options, des contrats à terme standardisés et d'autres dérivés réglés en espèces sont habituellement traités comme revenu ou perte plutôt que comme gains en capital ou pertes en capital, même si, dans certaines situations, les gains et les pertes sur des dérivés utilisés par un OPC en guise de couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation ou un groupe d'immobilisations particulier détenu par l'OPC peuvent constituer un gain en capital ou une perte en capital. Les gains et les pertes provenant de la disposition de marchandises, comme l'or, l'argent et d'autres métaux, sont traités comme revenu et perte plutôt que comme gains en capital et pertes en capital. Un OPC réalise un gain (ou subit une perte) en capital s'il vend un placement à un montant supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté (« **PBR** ») du placement. Par ailleurs, une perte en capital subie sur un titre sera

suspendue si l'OPC achète un titre identique dans un certain délai. D'autres règles relatives à la restriction de pertes peuvent empêcher un OPC de déduire des pertes. Chaque Fonds constitué en fiducie distribuera suffisamment de son revenu et de ses gains en capital de sorte à ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu normal.

Habituellement, la Société de placement à capital variable versera suffisamment de dividendes ordinaires et de dividendes sur les gains en capital pour ne pas payer l'impôt prévu à la partie IV sur son revenu de dividendes de source canadienne ni l'impôt sur le revenu normal sur ses gains en capital nets réalisés. En règle générale, la Société de placement à capital variable transfère aux investisseurs son revenu de dividendes de source canadienne sous la forme d'un dividende ordinaire et ses gains en capital nets réalisés sous la forme d'un dividende sur les gains en capital. La Société de placement à capital variable paiera de l'impôt sur d'autres types de revenu si ce revenu excède les frais déductibles et les pertes de placement de la Société de placement à capital variable. Les autres types de revenu comprennent les intérêts, les dividendes de source étrangère, les distributions de revenu d'une fiducie et les gains provenant de ventes à découvert et de dérivés.

Nous comptabilisons les actifs et les passifs de chaque Catégorie de société séparément, mais, aux fins de l'impôt, la Société de placement à capital variable doit calculer son revenu net, ses gains en capital nets réalisés, ses crédits d'impôt, ses remboursements d'impôt et son obligation fiscale comme ceux d'une même société. Par conséquent, les dividendes ordinaires et les dividendes sur les gains en capital qui vous sont versés sur vos titres d'une Catégorie de société seront probablement différents du montant que vous auriez reçu si la Catégorie de société était un OPC distinct. Ainsi, si les frais ou les pertes de placement d'une Catégorie de société une année donnée sont supérieurs à son revenu cette année-là, il peut être nécessaire de déduire ces frais du revenu ou des gains en capital d'une autre Catégorie de société. De cette manière, les frais ou les pertes d'une Catégorie de société peuvent réduire le revenu ou les gains en capital d'une autre Catégorie de société, ce qui réduit l'obligation fiscale qui pourrait par ailleurs être attribuée à cette autre Catégorie de société ou réduire les dividendes sur les gains en capital que l'autre Catégorie de société pourrait être tenue de verser afin de retrancher son obligation fiscale. De plus, le montant total des dividendes sur les gains en capital que Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. serait tenue de verser pour retrancher son obligation fiscale de la totalité de ses gains en capital net réalisés serait touché par un certain nombre de facteurs, dont le volume des rachats de tous les titres de l'ensemble des Catégories de société, les gains en capital net accumulés sur les actifs de toutes les Catégories de société, ainsi que la constatation anticipée de gains et de pertes sur l'actif d'une Catégorie de société en raison d'échanges entre les Catégories de société.

Imposition de votre placement

L'impôt que vous payez sur un placement dans un OPC est différent selon que les titres sont détenus dans un compte non enregistré ou dans un régime enregistré.

Comptes non enregistrés

Distributions

Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré, vous devez inclure dans votre revenu aux fins de l'impôt la tranche imposable de toutes les distributions (y compris les distributions sur les frais) qui vous a été versée par un Fonds constitué en fiducie et la tranche imposable de tous les dividendes reçus sur les titres d'une Catégorie de société, et ce, peu importe que vous les receviez en espèces ou que vous les réinvestissiez en titres supplémentaires. Le montant des distributions réinvesties ou des dividendes est ajouté à votre PBR et ainsi réduit votre gain en capital ou augmente votre perte en capital lorsque vous faites racheter ces titres, de sorte que vous ne payez pas l'impôt deux fois sur la même somme. Les Fonds prendront des mesures afin que les gains en capital et les dividendes canadiens conservent leur nature lorsqu'ils vous sont versés sous forme de distributions par un Fonds constitué en fiducie ou sous forme de dividendes par une Catégorie de société. La moitié des distributions de gains en capital ou des dividendes sur les gains en capital est incluse dans le calcul du revenu comme gains en capital imposable. Les dividendes canadiens sont assujettis aux règles de majoration et de crédit fiscal pour dividendes. Les Fonds prendront des mesures pour vous transférer les avantages liés au crédit d'impôt pour dividendes bonifié au moment où il est offert. Un Fonds constitué en fiducie peut prendre des mesures pour que vous puissiez réclamer un crédit pour impôt étranger à l'égard du revenu de source étrangère qui vous est distribué.

Les distributions des Fonds peuvent comprendre des remboursements de capital. Une distribution de capital n'est pas incluse dans votre revenu aux fins de l'impôt, mais réduit le PBR des titres sur lesquelles elle a été payée. Si le PBR de vos titres devient négatif, le montant négatif est traité comme un gain en capital que vous avez réalisé, et le PBR de vos titres sera alors de zéro.

Les frais d'acquisition versés à la souscription de titres ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais s'ajoutent au PBR de vos titres. En règle générale, vous devez inclure dans votre revenu tout paiement reçu à titre de réductions sur les frais de gestion à l'égard de vos titres de Catégories de société. Toutefois, dans certains cas, vous pourriez plutôt choisir d'utiliser la réduction sur les frais de gestion pour diminuer le coût des titres connexes.

En règle générale, l'investisseur ne peut pas déduire les frais de gestion qu'il a versés sur les titres de série I, de série IH, de série O ou de série OH. Nous vous fournirons des feuillets fiscaux indiquant le montant et le type de distributions ou de dividendes (revenu ordinaire, dividendes canadiens autres que des dividendes déterminés, dividendes canadiens admissibles au crédit d'impôt pour dividendes bonifié, revenu étranger, gains en capital et/ou remboursement de capital) que vous recevez de chaque Fonds, ainsi que les crédits pour impôt étranger connexes.

Achat de titres avant une date de distribution

Lorsque vous achetez des titres, une partie du prix d'achat peut refléter le revenu et les gains en capital du Fonds qui n'ont pas encore été réalisés ou distribués. Vous devez inclure dans votre revenu la tranche imposable de toute distribution ou de tout dividende que le Fonds vous a versés, même si le Fonds peut avoir gagné le revenu ou réalisé les gains en capital qui ont donné lieu à une distribution ou à des dividendes avant que vous ne déteniez vos titres, et qui étaient compris dans le prix d'achat de vos titres. Cette situation pourrait avoir des conséquences considérables si vous avez souscrit des titres d'un Fonds tard dans l'année, à la date ou avant la date à laquelle une distribution ou un dividende est versé.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Le taux de rotation des titres en portefeuille correspond à la fréquence à laquelle le gestionnaire de portefeuille ou l'équipe de gestion de portefeuille achète et vend des titres pour le Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital ou des dividendes sur les gains en capital. Les gains en capital réalisés par un Fonds sont généralement compensés par les pertes en capital subies sur ses opérations de portefeuille. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Échange de vos titres

Un changement de désignation entre parts d'une série de la catégorie couverte d'un Fonds constitué en fiducie et parts d'une autre série du même Fonds constitué en fiducie constitue une disposition aux fins de l'impôt. Se reporter à la rubrique *Rachat ou disposition de vos titres* ci-dessous.

Dans tous les autres cas, un changement de désignation des parts d'un Fonds constitué en fiducie pour des parts du même Fonds constitué en fiducie n'est pas considéré comme une disposition aux fins de l'impôt et ne devrait pas donner lieu à un gain ou à une perte en capital sauf si les parts sont rachetées pour payer des frais. La conversion d'actions d'une Catégorie de société pour des actions de la même Catégorie de société n'est pas une disposition aux fins de l'impôt et ne devrait pas donner lieu à un gain ou à une perte en capital sauf si les actions sont rachetées pour payer des frais. Le coût total des titres reçus au moment d'un changement de désignation ou d'une conversion est le même que le PBR total des titres qui ont fait l'objet du changement de désignation ou de la conversion.

Tout autre échange comporte un rachat et un achat de titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rachat ou disposition de vos titres* ci-dessous.

Rachat ou disposition de vos titres

Si vous faites racheter des titres ou en disposez autrement et que leur valeur liquidative est supérieure au PBR, vous réalisez un gain en capital. Si vous faites racheter des titres ou en disposez autrement et que leur valeur liquidative est inférieure au PBR, vous subissez une perte en capital. Vous pouvez déduire tous frais de rachat ou autres charges liées à une disposition lorsque vous calculez vos gains ou vos pertes en capital. Vous devez inclure la moitié des gains en capital dans le calcul de votre revenu à titre de gain en capital imposable et, de manière générale, vous pouvez déduire la moitié des pertes en capital pour réduire vos gains en capital imposables.

Lorsque vous faites racheter des titres d'un Fonds, le Fonds peut vous verser des gains en capital en guise de paiement partiel du prix de rachat. Les gains en capital ainsi distribués doivent être inclus dans le calcul de votre revenu de la façon décrite ci-dessus et doivent être déduits du prix de rachat de vos parts pour déterminer votre produit de disposition.

Dans certaines circonstances, les règles relatives à la restriction de pertes limiteront ou élimineront le montant de la perte en capital que vous pouvez déduire. Par exemple, une perte en capital subie au rachat de titres sera réputée nulle si, au cours de la période commençant 30 jours avant et se terminant 30 jours après le jour du rachat, vous faites l'acquisition de titres identiques (y compris à la date du réinvestissement des distributions ou des dividendes) et que vous continuez de détenir ces titres à la fin de cette période. Le montant de cette perte en capital refusée est ajouté à votre PBR.

Nous vous donnerons le détail du produit de votre rachat. Toutefois, vous devez conserver une trace documentée du prix que vous avez payé pour vos titres, de toute distribution ou de tout dividende que vous recevez et de la valeur liquidative des titres ayant fait l'objet d'un rachat ou d'un échange. Ces documents vous permettront de calculer votre PBR et vos gains en capital ou vos pertes en capital lorsque vous ferez racheter ou échangerez vos titres.

Prix de base rajusté (PBR)

Le total du PBR de vos titres d'une série d'un Fonds se compose des éléments suivants :

- la somme que vous payez pour tous vos titres de la série, y compris le courtage,
- plus les distributions réinvesties ou les dividendes,
- moins toute distribution de capital,
- dans le cas de titres qui ont changé de désignation ou qui ont été convertis avec report d'impôt, plus le PBR des titres qui ont été changés en titres d'une série et moins le PBR des titres qui ont été retirés d'une série,
- dans le cas de titres qui ont été échangés sur une base imposable, plus la valeur liquidative des titres de la série que vous avez acquis dans le cadre de l'échange et moins le PBR des titres de la série que vous avez fait racheter pour vous départir des titres du fonds,
- moins le PBR des titres de la série déjà rachetés.

Le PBR d'un titre est la moyenne du PBR de tous les titres identiques. Votre conseiller en fiscalité peut vous aider à effectuer ces calculs.

Communication de renseignements fiscaux à l'échelle internationale

En règle générale, vous serez tenu de fournir à votre conseiller ou à votre courtier des renseignements sur votre citoyenneté et sur votre lieu de résidence fiscale et, le cas échéant, votre numéro d'identification aux fins fiscales étranger. Si vous i) êtes identifié comme une personne des États-Unis (y compris un résident américain ou un citoyen américain (notamment un citoyen américain qui réside au Canada)), ii) êtes identifié comme un résident fiscal d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis, ou iii) ne fournissez pas les renseignements demandés lorsque des indices

laisseront croire que vous avez le statut d'Américain ou de non-Canadien, des renseignements sur vous et votre placement dans le Fonds seront généralement communiqués à l'ARC, sauf si les titres sont détenus dans votre régime enregistré. L'ARC transmettra ces renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis (dans le cas des citoyens ou des résidents fiscaux américains) ou à l'autorité fiscale compétente de tout pays signataire de l'*Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers* ou qui a par ailleurs consenti à l'échange bilatéral de renseignements avec le Canada conformément à la Norme commune de déclaration.

Aux termes de l'accord intergouvernemental d'échange de renseignements conclu conformément à la convention fiscale entre Maurice et les États-Unis le 27 décembre 2013 (l'**« AIG mauricien »**) et de la législation mauricienne s'y rapportant, la Société Mauritius et le fonds sous-jacent Maurice sont tenus de communiquer certains renseignements concernant les porteurs de parts qui sont des résidents ou citoyens américains et certaines autres « personnes des États-Unis », au sens donné à *U.S. persons* dans l'AIG mauricien, à la Mauritius Revenue Authority (la **« MRA »**). Il est prévu que la MRA transmette ensuite ces renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis. De plus, pour répondre aux objectifs de la Norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (la **« NCD de l'OCDE »**), la Société Mauritius et le fonds sous-jacent Maurice sont tenus, selon la législation mauricienne, d'identifier les porteurs de parts de la Société Mauritius et du fonds sous-jacent Maurice qui résident dans un autre pays que Maurice et les États-Unis qui a adopté la NCD de l'OCDE et de communiquer à la MRA certains renseignements, notamment de nature financière, à leur sujet. La MRA devrait transmettre ces renseignements aux autorités fiscales de tout territoire ayant adopté la NCD de l'OCDE.

Aux termes de l'accord intergouvernemental d'échange de renseignements conclu conformément à la convention fiscale entre l'Inde et les États-Unis le 9 juillet 2015 (l'**« AIG indien »**) et de la législation indienne s'y rapportant, le fonds sous-jacent Inde est tenu, dans la pleine mesure permise en droit, de communiquer certains renseignements concernant les porteurs de parts qui sont des résidents ou citoyens américains et certaines autres « personnes des États-Unis », au sens donné à *U.S. persons* dans l'AIG indien, à l'Indian Revenue Authority (l'**« IRA »**) afin qu'elle les transmette à l'Internal Revenue Service des États-Unis conformément au nouveau régime de déclaration prévu dans la loi intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* (« **FATCA** »). Il est prévu que l'IRA transmette ensuite ces renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis. De plus, pour répondre aux objectifs de la NCD de l'OCDE, le fonds sous-jacent Inde est tenu, selon la législation indienne, d'identifier les porteurs de parts du fonds sous-jacent Inde qui résident dans un autre pays que l'Inde et les États-Unis et de communiquer à l'IRA certains renseignements, notamment de nature financière, à leur sujet. L'IRA devrait transmettre ces renseignements aux autorités fiscales de territoire ayant adopté la NCD de l'OCDE.

Régimes enregistrés

Si les titres d'un Fonds sont détenus dans votre régime enregistré, habituellement ni vous ni votre régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les distributions ou les dividendes versés par un Fonds sur ces titres ou sur les gains en capital réalisés à la disposition de ces titres, sauf si les titres sont rattachés à un placement non admissible ou à un placement interdit aux termes de la Loi de l'impôt pour votre régime enregistré.

Il est prévu que les titres de chaque Fonds constitueront des placements admissibles pour les régimes enregistrés en tout temps. Les titres d'un Fonds peuvent constituer un placement interdit pour votre régime enregistré (autre qu'un régime de participation différée aux bénéfices) même si les titres constituent des placements admissibles. Si votre régime enregistré détient un placement interdit, vous devenez assujetti à un impôt possiblement remboursable de 50 % sur la valeur du placement interdit et à un impôt de 100 % sur le revenu et les gains en capital attribuables au placement interdit et sur les gains en capital réalisés à la disposition (ou à la disposition présumée) du placement interdit.

En vertu d'une règle d'exonération concernant les OPC nouvellement établis, les titres d'un Fonds ne constitueront pas des placements interdits pour un régime enregistré d'un titulaire de régime à tout moment au cours des 24 premiers mois d'existence du Fonds, pourvu que le Fonds continue d'être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt et que le Fonds respecte, pour l'essentiel, le Règlement 81-102 ou qu'il suive une politique de diversification des placements raisonnable pendant la période d'exonération.

Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité pour obtenir des conseils concernant les incidences liées à l'acquisition, à la détention ou à la disposition de titres d'un Fonds dans le cadre de votre régime enregistré, notamment pour savoir si des titres d'un Fonds constituent ou non un placement interdit pour vos régimes enregistrés.

Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds, le rapport de la direction sur le rendement du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document

Vous trouverez une description détaillée de chacun des Fonds dans cette partie du prospectus simplifié. Voici l'explication de ce que vous trouverez sous chacune des rubriques.

Détail du Fonds

Cette rubrique vous donne les renseignements suivants :

- **Type d'OPC** : indique le type d'OPC
- **Titres offerts** : précise les séries de titres qu'offre le Fonds
- **Date de création** : indique la date à laquelle chaque série de titres a été offerte pour la première fois au public
- **Admissibilité pour les régimes enregistrés** : indique si le Fonds constitue ou s'il est prévu que le Fonds constituera un placement admissible pour un régime enregistré. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité pour déterminer si les titres d'un Fonds constituent un placement interdit pour votre régime enregistré
- **Gestionnaire de portefeuille** : PMSL est le gestionnaire de portefeuille de chacun des Fonds
- **Sous-conseiller(s)** : indique le nom de tout sous-conseiller dont nous avons retenu les services pour gérer une partie ou la totalité du portefeuille de placements du Fonds

Quel genre de placement le Fonds fait-il?

Cette rubrique donne des précisions sur les éléments suivants du Fonds :

- **Objectifs de placement** : décrit les objectifs du Fonds, notamment tout aspect particulier sur lequel l'accent est mis, et les types de titres dans lesquels il peut investir
- **Stratégies de placement** : explique les moyens qu'utilise le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller pour atteindre les objectifs du Fonds

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Cette rubrique vous indique les risques particuliers associés à un placement dans le Fonds. Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11.

Classification du risque des Fonds

Pour vous aider à décider si un Fonds vous convient, nous classons chaque Fonds en fonction du niveau de risque de placement qu'il présente. Chaque Fonds est classé dans l'un ou l'autre des niveaux de risque suivants : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé.

Le niveau de risque de placement de chaque Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque prévue dans le Règlement 81-102. Cette méthode est fondée sur la volatilité historique du Fonds mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. L'écart-type sert à quantifier la variation historique des

rendements par rapport au rendement moyen sur une récente période de 10 ans. Dans ce contexte, l'écart-type peut fournir une mesure de la variabilité des rendements par rapport au rendement moyen sur la période d'évaluation de 10 ans. Plus l'écart-type d'un Fonds est élevé, plus sa fourchette de rendements antérieurs est large. En général, plus la fourchette des rendements observés ou possibles est large, plus le risque est élevé.

Dans le cas d'un Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement du Fonds en utilisant son historique de rendement réel et en imputant l'historique de rendement d'un ou de plusieurs indices de référence pour le reste de la période de 10 ans. Dans certains cas, lorsqu'un Fonds investit la quasi-totalité de son actif dans un fonds sous-jacent qui existe depuis au moins 10 ans, ou lorsqu'un autre OPC ayant un historique de rendement de 10 ans a le même gestionnaire, le même gestionnaire de portefeuille, les mêmes objectifs et les mêmes stratégies que le Fonds, nous utilisons les rendements du fonds sous-jacent ou de l'autre fonds pour compléter l'historique de rendement sur 10 ans, dans le but d'estimer son écart-type sur 10 ans.

Lorsqu'un Fonds a procédé à un changement fondamental, comme un changement d'objectif de placement, les données historiques sont remises à zéro, ce qui signifie que le Fonds ne peut plus utiliser ses rendements historiques antérieurs au changement fondamental pour calculer l'écart-type. Dans de tels cas, le Fonds est traité comme s'il n'avait pas d'historique avant la date du changement fondamental et un ou plusieurs indices de référence sont utilisés comme il est décrit ci-dessus pour calculer son niveau de risque de placement.

Le tableau suivant présente la description des indices de référence ou des autres fonds utilisés pour chaque Fonds ayant un historique de rendement inférieur à 10 ans.

Fonds	Indice de référence ou fonds
Fonds croissance mondial MFS Sun Life	Indice MSCI AC World (\$ CA)
Fonds valeur mondial MFS Sun Life	Indice MSCI World (\$ CA)
Fonds croissance américain MFS Sun Life	Indice Russell 1000 (\$ CA)
Fonds valeur américain MFS Sun Life	Indice Russell 1000 (\$ CA)
Fonds occasions internationales MFS Sun Life	Indice MSCI EAFE (\$ CA)
Fonds valeur international MFS Sun Life	Indice MSCI EAFE (\$ CA)
Fonds marchés émergents Excel Sun Life	Indice MSCI Emerging Markets (\$ CA)
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life	60 % indice MSCI World (\$ CA), 40 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA)
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life	Indice MSCI AC World ex U.S. (\$ CA)
Fonds Repère 2025 Sun Life*	95,4 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 4,6 % indice MSCI AC World (monnaies locales)
Fonds Repère 2030 Sun Life*	88,6 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 11,4 % indice MSCI AC World (monnaies locales)
Fonds Repère 2035 Sun Life*	80,5 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 19,5 % indice MSCI AC World (monnaies locales)
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life	Indice des obligations universelles FTSE Canada
Fonds du marché monétaire Sun Life	Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada

Fonds	Indice de référence ou fonds
Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life	50 % indice JPM GBI-EM Global Diversified Composite (non couvert en \$ CA), 50 % indice JPM EMBI Global Diversified Composite (\$ CA)
Fonds équilibré Inde Excel Sun Life	65 % indice MSCI India (\$ CA), 35 % indice Credit Rating Information Services of India Limited Composite Bond Fund
Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life	Indice MSCI India Small Cap (\$ CA)
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life	Indice MSCI World Small Cap (\$ CA)
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life [^]	Fonds d'actions productives de revenus Dynamique
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life [^]	50 % indice composé S&P/TSX, 50 % indice des obligations universelles FTSE Canada
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life	Indice Bloomberg Barclays U.S. Aggregate Bond (couvert en \$ CA)
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	Indice composé plafonné S&P/TSX
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life	Indice MSCI EAFE (\$ CA)
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life	Indice MSCI AC World (\$ CA)
Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life	10 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 50 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 40 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA)
Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life	5 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 35,5 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 24,5 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 11 % indice composé plafonné S&P/TSX, 24 % indice MSCI World (\$ CA)
Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life	2,5 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 21,5 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 16 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 19 % indice composé plafonné S&P/TSX, 41 % indice MSCI World (\$ CA)
Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life	2,5 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 9 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 8,5 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 25,5 % indice composé plafonné S&P/TSX, 54,5 % indice MSCI World (\$ CA)
Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life	31,5 % indice composé plafonné S&P/TSX, 68,5 % indice MSCI World (\$ CA)

Fonds	Indice de référence ou fonds
Portefeuille prudent Granite Sun Life*	34,3 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 5,0 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 33,7 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 6,6 % indice composé plafonné S&P/TSX, 20,4 % indice MSCI AC World (\$ CA)
Portefeuille modéré Granite Sun Life*	23,2 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 5,0 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 24,8 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 11,4 % indice composé plafonné S&P/TSX, 35,6 % indice MSCI ACWI (\$ CA)
Portefeuille équilibré Granite Sun Life*	2,5 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 17,4 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 20,1 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 14,6 % indice composé plafonné S&P/TSX, 45,4 % indice MSCI AC World (\$ CA)
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life*	2,5 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 11,9 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 15,6 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 17,0 % indice composé plafonné S&P/TSX, 53,0 % indice MSCI AC World (\$ CA)
Portefeuille croissance Granite Sun Life*	2,5 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 6,6 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 10,9 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 19,4 % indice composé plafonné S&P/TSX, 60,6 % indice MSCI AC World (\$ CA)
Portefeuille revenu Granite Sun Life**	2,5 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 17,5 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 40,0 % indice Bloomberg Barclays Multiverse (couvert en \$ CA), 12,5 % indice composé plafonné S&P/TSX, 27,5 % indice MSCI World (\$ CA)
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life**	2,5 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 5,0 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 35,0 % indice MSCI World (\$ CA), 15,0 % indice composé plafonné S&P/TSX, 42,5 % indice Bloomberg Barclays Multiverse (couvert en \$ CA)
Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life	Indice des obligations universelles FTSE Canada
Mandat privé de dividendes mondiaux Sun Life	Indice MSCI World (\$ CA)
Mandat privé de rendement tactique mondial Sun Life	10 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 40 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 50 % indice MSCI World (\$ CA)

Fonds	Indice de référence ou fonds
Mandat privé d'actifs réels Sun Life	35 % indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate (\$ CA), 35 % indice S&P Global Infrastructure (\$ CA), 30 % indice S&P Global Natural Resource (\$ CA)
Catégorie du marché monétaire Sun Life	Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada
Catégorie prudente Granite Sun Life*	34,3 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 5,0 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 33,7 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 6,6 % indice composé plafonné S&P/TSX, 20,4 % indice MSCI AC World (\$ CA)
Catégorie modérée Granite Sun Life*	23,2 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 5,0 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 24,8 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 11,4 % indice composé plafonné S&P/TSX, 35,6 % indice MSCI AC World (\$ CA)
Catégorie équilibrée Granite Sun Life*	2,5 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 17,4 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 20,1 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 14,6 % indice composé plafonné S&P/TSX, 45,4 % indice MSCI AC World (\$ CA)
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life*	2,5 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 11,9 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 15,6 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 17,0 % indice composé plafonné S&P/TSX, 53,0 % indice MSCI AC World (\$ CA)
Catégorie croissance Granite Sun Life*	2,5 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 6,6 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 10,9 % indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 19,4 % indice composé plafonné S&P/TSX, 60,6 % indice MSCI AC World (\$ CA)
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life	Indice Russell 1000 (\$ CA)
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life	Indice MSCI AC World (\$ CA)
Catégorie occasions internationales MFS Sun Life	Indice MSCI EAFE (\$ CA)

[^] Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

* En date du 1^{er} juillet 2020, l'indice de référence mixte de ce Fonds a été modifié en raison de la nouvelle répartition des pondérations de certains indices de référence qui composent l'indice de référence mixte. Cette modification de l'indice de référence mixte a été apportée afin de mieux refléter les titres du portefeuille du Fonds.

** En date du 1^{er} juin 2020, l'indice de référence mixte de ce Fonds a été modifié en raison de la nouvelle répartition des pondérations de certains indices de référence qui composent l'indice de référence mixte. Cette modification de l'indice de référence mixte a été apportée afin de mieux refléter les titres du portefeuille du Fonds.

Définition des indices de référence :

L'**indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond** mesure des titres de créance mondiaux de qualité investissement provenant de 24 marchés, libellés en monnaie locale. Cet indice à devises multiples comprend des bons du Trésor et des obligations d'organismes associés au gouvernement et de sociétés ainsi que des obligations à taux fixe titrisées d'émetteurs établis sur des marchés établis et émergents.

L'**indice Bloomberg Barclays Multiverse** fournit une mesure générale du marché mondial des obligations à revenu fixe. L'indice représente la combinaison de l'indice mondial global et de l'indice mondial à rendement élevé et comprend des titres de qualité investissement et des titres à rendement élevé.

L'**indice Bloomberg Barclay U.S. Aggregate Bond** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui regroupe des titres de créance à taux fixe imposables de qualité investissement, libellés en dollars américains, dont des titres d'État et de sociétés, des titres adossés à des créances et des titres adossés à des créances hypothécaires d'une durée d'au moins un an.

L'**indice Credit Rating Information Services of India Limited Composite Bond Fund** est un indice de rendement total qui tente de reproduire le rendement d'un portefeuille de titres de créance qui comprend des titres d'Etats et des obligations de sociétés notées AAA/AA+/AA.

L'**indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada** mesure le rendement du marché des bons du Trésor à 91 jours.

L'**indice des obligations universelles FTSE Canada** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est composé d'obligations d'Etats et de sociétés de qualité investissement à coupons fixes émises au Canada, libellées en dollars canadiens, dont la durée de vie résiduelle est d'au moins un an.

L'**indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate** est conçu pour suivre le rendement des titres de sociétés immobilières et des FPI cotées en bourse à l'échelle mondiale.

L'**indice J.P. Morgan Government Bond Emerging Markets (GBI-EM) Global Diversified Composite** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière sur l'ensemble des marchés émergents mondiaux composé de dettes obligataires de gouvernements locaux. L'indice est géré selon une stratégie de superposition sur le plan de la diversification qui limite la pondération maximale par pays à 10 %.

L'**indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond (EMBI) Global Diversified** est un indice constitué d'obligations souveraines des marchés émergents libellées en dollars américains. La pondération des pays au sein de l'indice est limitée selon une tranche déterminée de la valeur nominale de l'encours des titres de créance admissible de ces pays.

L'**indice J.P. Morgan Government Bond Global (GBI Global)** est un indice obligataire pondéré en fonction de la capitalisation boursière représentant des titres d'Etat à taux fixe sur 13 marchés d'obligations d'Etat établis. L'indice exclut notamment les obligations dont la durée de vie résiduelle ne dépasse pas un an, les billets à taux variable et les obligations perpétuelles.

L'**indice MSCI All Country (« AC ») World** est un indice à fluctuation libre pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour mesurer le rendement des marchés des actions mondiaux établis et émergents.

L'**indice MSCI All Country (« AC ») World ex U.S.** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour offrir une mesure générale du rendement des actions à l'échelle mondiale, à l'exception des sociétés établies aux États-Unis. L'indice MSCI All Country (« AC ») World ex U.S. comprend tant les marchés établis que les marchés émergents.

L'indice MSCI EAFE (Europe, Australasie, Extrême-Orient) est un indice à fluctuation libre pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour mesurer le rendement des marchés des actions de 21 pays développés en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient.

L'indice MSCI Emerging Markets (\$ CA) est un indice à fluctuation libre pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour représenter des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 24 marchés émergents.

L'indice MSCI India (\$ CA) est un indice à fluctuation libre pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour représenter des sociétés à grande et à moyenne capitalisation au moyen de 79 titres constituants qui correspondent à 85 % de l'univers des actions indiennes.

L'Indice MSCI India Small Cap (\$ CA) est un indice à fluctuation libre pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour représenter des sociétés à grande et à moyenne capitalisation au moyen de 262 titres constituants qui correspondent à 14 % de l'univers des actions indiennes.

L'indice MSCI World est un indice à fluctuation libre pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour mesurer le rendement des actions sur des marchés mondiaux établis.

L'indice MSCI World Small Cap (\$ CA) est un indice à fluctuation libre pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui représente des sociétés à petite capitalisation réparties dans 23 pays de marchés établis.

L'indice Russell 1000 est conçu pour reproduire le rendement d'environ 1 000 des plus grandes sociétés du marché américain des actions. Cet indice est un sous-ensemble de l'indice Russell 3000, qui représente les 3 000 plus grandes sociétés ouvertes du marché américain des actions.

L'indice S&P Global Infrastructure est conçu pour suivre le rendement des titres de 75 sociétés du monde sélectionnées pour représenter le secteur des infrastructures coté en bourse, selon des critères de liquidité et de négociabilité. Pour créer une exposition diversifiée, l'indice comporte trois sous-secteurs des infrastructures : l'énergie, le transport et les services publics.

L'indice S&P Global Natural Resource est conçu pour suivre le rendement des titres de 90 des plus grandes sociétés mondiales cotées en bourse du secteur des ressources naturelles et des marchandises qui répondent à des critères d'investissement précis, offrant aux investisseurs une exposition aux actions dans trois secteurs primaires liés aux marchandises : l'agroalimentaire, l'énergie et le secteur des métaux et mines.

L'indice composé plafonné S&P/TSX impose des pondérations plafonnées de 10 % pour tous les titres compris dans l'indice composé S&P/TSX. Cet indice couvre environ 95 % du marché canadien des actions et, depuis 1977, constitue le principal baromètre des sociétés canadiennes inscrites à la TSX.

Nous attribuons un niveau de risque égal, ou supérieur, au niveau de risque correspondant aux fourchettes d'écart-type figurant dans la méthode normalisée de classification du risque, tel qu'il est indiqué dans le tableau qui suit.

Fourchette d'écart-type	Niveau de risque de placement
De 0 à moins de 6	Faible
De 6 à moins de 11	Faible à moyen
De 11 à moins de 16	Moyen
De 16 à moins de 20	Moyen à élevé
20 ou plus	Élevé

Il importe de noter qu'il peut exister d'autres types de risques, mesurables et non mesurables. Il est tout autant important de noter que la volatilité historique d'un Fonds n'est pas nécessairement une indication de sa volatilité future. Nous pouvons, à notre appréciation, attribuer à un Fonds un niveau de risque plus élevé que celui indiqué par l'écart-type annualisé sur 10 ans et les fourchettes prescrites si nous estimons que le Fonds peut être exposé à d'autres risques prévisibles qui ne sont pas pris en compte dans l'écart-type annualisé sur 10 ans.

Le niveau de risque attribué à chaque Fonds suit la politique du gestionnaire qui décrit la méthode normalisée de classification du risque servant à déterminer le niveau de risque de chaque Fonds (la « **politique de classification du risque des Fonds** »). Le niveau de risque de chaque Fonds est examiné au moins une fois par année, ainsi qu'en cas de changement important du profil de risque d'un Fonds qui pourrait avoir une incidence sur sa classification, ou de changement de l'objectif de placement ou de la stratégie de placement du Fonds.

Vous pouvez demander un exemplaire gratuit de notre politique de classification du risque des Fonds que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de placement de chaque Fonds en nous appelant au 1 877 344-1434, en nous écrivant au One York Street, bureau 3300, Toronto (Ontario) M5J 0B6 ou en nous envoyant un courriel à info@placementsmondiauxsunlife.com.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Cette rubrique vous aidera à déterminer si un Fonds vous convient. Ces renseignements ne vous sont donnés qu'à titre indicatif. Lorsque vous choisissez vos placements, vous devriez, avec votre conseiller en placement et votre conseiller en fiscalité, considérer votre portefeuille dans son ensemble en tenant compte de vos objectifs de placement et de votre degré de tolérance au risque.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous indique à quelle fréquence vous recevrez une distribution ainsi que son mode de paiement. Chaque Fonds verse des distributions lorsqu'il dispose de sommes à distribuer.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Chaque Fonds nous verse des frais de gestion et des frais d'administration. De plus, chaque Fonds acquitte aussi directement certaines charges d'exploitation. Ces montants sont prélevés sur l'actif du Fonds, ce qui signifie que vous les payez indirectement au moyen de rendements moins élevés.

Le tableau de cette rubrique vous permet de comparer le coût d'un placement dans chaque série de titres offerte par le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC. Le tableau donne les frais cumulatifs que vous auriez payés si :

- vous aviez investi 1 000,00 \$ pour la période indiquée (sans frais d'acquisition);
- le rendement du Fonds avait été de 5 % chaque année;
- vous n'aviez pas utilisé le droit de rachat sans frais de 10 %;
- le Fonds avait versé au cours de chaque période indiquée le même RFG qu'au cours de son dernier exercice complet.

Les renseignements du tableau visent les séries du Fonds qui ont été émises à l'intention des investisseurs et pour lesquelles un exercice complet s'est écoulé. Aucun renseignement n'est donné sous cette rubrique à l'égard des nouvelles séries ou des nouveaux Fonds puisque leurs frais ne sont pas encore connus.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds.

Information générale sur les Fonds Repère

Les Fonds Repère constituent un groupe d'OPC destinés aux investisseurs qui souhaitent préserver et éventuellement accroître leur capital au cours d'une période donnée. À la différence des autres Fonds, chaque Fonds Repère a une date d'échéance déterminée (la **date d'échéance** prévue) à laquelle il sera dissous. En outre, nous avons structuré chaque Fonds Repère de façon à assurer qu'il dispose, à la date d'échéance prévue, d'un actif suffisant pour payer aux investisseurs, à l'égard de chaque part en circulation, une somme correspondant à la plus élevée des trois valeurs suivantes :

- 10,00 \$ la part (la valeur liquidative par part à la date de création du Fonds),
- la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée au cours de la période allant de la date de création du Fonds à sa date d'échéance prévue,
- la valeur liquidative par part à la date d'échéance prévue (la valeur garantie).

Par exemple, la date d'échéance prévue du Fonds Repère 2025 Sun Life est le 30 juin 2025. Si la valeur liquidative par part de série A de ce Fonds Repère à la date de création est de 10,00 \$, qu'elle augmente pour atteindre un sommet de fin de mois de 15,00 \$ la part pendant la durée du Fonds Repère et qu'elle diminue ultérieurement pour s'établir à 14,00 \$ la part avant la date d'échéance prévue, la valeur garantie des parts de série A retenue pour ce Fonds Repère sera de 15,00 \$ la part. Par conséquent, les investisseurs qui conservent leur placement dans des parts de série A de ce Fonds Repère jusqu'à la date d'échéance prévue recevront 15,00 \$ la part. Toutefois, les investisseurs qui font racheter leurs parts de série A avant la date d'échéance prévue n'auront pas droit à la valeur garantie et recevront la valeur liquidative par part (après déduction des frais de rachat et des autres frais applicables) établie à la date du rachat, laquelle pourrait être inférieure à la valeur garantie. Par conséquent, les investisseurs devraient choisir le Fonds Repère adéquat en optant pour celui dont la date d'échéance prévue correspond à leur horizon temporel de placement.

Les investisseurs sont priés de noter que la valeur liquidative par part au milieu d'un mois peut être supérieure à la valeur garantie, étant donné que la valeur garantie n'est recalculée que le dernier jour ouvrable de chaque mois. La valeur garantie est la même pour chaque investisseur qui investit dans une série d'un Fonds Repère, peu importe le moment, pendant la durée du Fonds Repère, où l'investisseur a souscrit ses parts.

Nous sommes le gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds Repère et avons retenu les services d'une société membre de notre groupe, la Sun Life, pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller. Si, à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée d'un Fonds Repère, la valeur liquidative par part (calculée sans prise en compte de l'obligation de payer le manque à gagner) d'une série est inférieure à la valeur garantie (ou à la valeur garantie anticipée, selon le cas) de cette série, la Sun Life s'engage, conformément à la convention de sous-conseils, à payer le manque à gagner au Fonds Repère concerné. La Sun Life est l'une des compagnies d'assurance-vie les plus importantes du Canada, avec un actif à l'échelle mondiale de plus de 1,023 milliard de dollars au 31 mars 2020. La solidité financière de la Sun Life a été notée « AA (très solide) » par Standard & Poor's au 20 mai 2020. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié au manque à gagner*.

Les Fonds Repère investiront dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life, dans des espèces, dans des quasi-espèces et dans des obligations à coupon zéro émises par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada et des sociétés canadiennes. La répartition des placements de chaque Fonds Repère entre les obligations à coupon zéro, d'une part, et les parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life et les quasi-espèces, d'autre part, sera établie par nous et par la Sun Life en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la durée restante à courir jusqu'à la date d'échéance prévue et la somme en portefeuille qui doit être investie dans des obligations à coupon zéro pour couvrir la valeur garantie. À mesure que la date d'échéance prévue d'un Fonds Repère approche et/ou que la valeur garantie augmente, le portefeuille du Fonds Repère sera de plus en plus investi dans des obligations à coupon zéro et son exposition aux actions diminuera. En cas de baisse importante des taux d'intérêt ou des valeurs marchandes des actions ou des deux à la fois pendant la durée d'un Fonds Repère, la stratégie de placement pourrait réduire de façon importante, voire éliminer l'exposition aux actions du Fonds Repère bien avant sa date d'échéance prévue. Une telle situation pourrait faire avancer la date d'échéance prévue du Fonds Repère à une date d'échéance

anticipée. La date d'échéance prévue d'un Fonds Repère peut être avancée dans certaines autres circonstances. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la date d'échéance anticipée*.

Le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life est un OPC que nous gérons qui offre uniquement des parts de série I, et qui est un fonds sous-jacent des Fonds Repère. Bien qu'il soit un émetteur assujetti, ses titres ne sont plus offerts au moyen d'un prospectus.

Fonds croissance mondial MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Parts de série A, série T5, de série T8, de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} octobre 2010 Série T5 : 1 ^{er} septembre 2011 Série T8 : 1 ^{er} septembre 2011 Série D : 1 ^{er} novembre 2012 Série F : 1 ^{er} octobre 2010 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 1 ^{er} octobre 2010 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs de partout dans le monde qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir dans des titres de sociétés de toute taille;
- a recours à une méthode de placement ascendante selon laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière courante et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; et tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds

n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Fonds croissance mondial MFS Sun Life détenaient respectivement 33,63 % et 11,46 % des parts émises et en circulation du Fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- souhaitent diversifier leur portefeuille par des placements en actions à caractéristiques de croissance à l'échelle mondiale;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenu, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5 de série T8, de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds.** Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série D	15,58 \$	49,12 \$	86,09 \$	195,96 \$
Série F	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	144,39 \$
Série F5	11,58 \$	36,51 \$	64,00 \$	145,68 \$
Série F8	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	144,39 \$
Série I*	0,62 \$	1,91 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$
Série T5	23,17 \$	73,03 \$	128,00 \$	291,37 \$
Série T8	23,47 \$	74,00 \$	129,70 \$	295,23 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds valeur mondial MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} octobre 2010 Série T5 : 1 ^{er} septembre 2011 Série T8 : 1 ^{er} septembre 2011 Série F : 1 ^{er} octobre 2010 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 1 ^{er} octobre 2010 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs de partout dans le monde qui sont réputés sous-évalués par rapport à leur valeur perçue.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille de partout dans le monde, y compris celles des marchés émergents;

- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- a recours à une méthode de placement ascendante selon laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la

façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Fonds valeur mondial MFS Sun Life détenaient respectivement 22,72 % et 10,19 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- souhaitent diversifier leur portefeuille en effectuant des placements à l'échelle mondiale dans des actions à caractéristiques axées sur la valeur;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être**

supérieur au rendement des placements du Fonds.
Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,22 \$	79,49 \$	139,33 \$	317,15 \$
Série T5	25,42 \$	80,14 \$	140,46 \$	319,73 \$
Série T8	25,01 \$	78,84 \$	138,20 \$	314,57 \$
Série F	13,22 \$	41,68 \$	73,06 \$	166,31 \$
Série F5	13,33 \$	42,01 \$	73,06 \$	167,60 \$
Série F8	13,22 \$	41,68 \$	73,06 \$	166,31 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds croissance américain MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Titres offerts	Parts de série A, de série AH, de série T5, de série T8, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série I, de série IH, de série O et de série OH d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} octobre 2010 Série AH : 1 ^{er} février 2011 Série T5 : 1 ^{er} septembre 2011 Série T8 : 1 ^{er} septembre 2011 Série F : 1 ^{er} octobre 2010 Série FH : 29 juillet 2016 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 1 ^{er} octobre 2010 Série IH : 29 juillet 2016 Série O : 1 ^{er} avril 2014 Série OH : 29 juillet 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada Limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres sociétés.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers autres qu'américains;
- a recours à une méthode de placement ascendante selon laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds utilise des dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, en vue de couvrir le risque de change lié aux placements de son portefeuille, libellés en monnaie étrangère et attribués à la série AH, à la série FH, à la série IH et à la série OH. Même s'il est possible que cette stratégie ne procure pas une couverture parfaite contre le risque de change pour les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH en règle générale, le taux de rendement des parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH sera généralement fondé sur le rendement des placements du Fonds, à l'exclusion du rendement attribuable aux fluctuations de change par rapport au dollar canadien. En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds devrait être

plus élevé. Les frais d'opérations accusés sont attribués à la série AH à la série FH, à la série IH et à la série OH et peuvent donc en réduire le rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 79 pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts.

Le Fonds peut couvrir ou non une partie ou la totalité du risque de change lié aux placements libellés en monnaie étrangère attribués aux autres séries du Fonds. Le rendement de ces séries de parts du Fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements du Fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations de change par rapport au dollar canadien. La mesure dans laquelle le rendement sera fondé sur les fluctuations de change dépendra du niveau de couverture du risque de change.

En plus d'utiliser les dérivés pour couvrir le risque de change, le Fonds peut les utiliser pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers

- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux coûts d'opérations (pour la série AH, la série FH, la série IH et la série OH)

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Des dérivés sont utilisés pour les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH afin de couvrir le risque de change et, par conséquent, les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH comporteront un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du Fonds. Le risque lié au change que comportent les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH sera moins élevé que pour les parts des autres séries du Fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, il est possible que la stratégie de couverture ne procure pas une couverture parfaite contre le risque de change pour les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH.

Au 24 juin 2020, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 29,19 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- veulent ajouter à leur portefeuille de placements un fonds d'actions américaines à caractéristiques axées sur la croissance;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Les investisseurs qui recherchent principalement une exposition aux actions américaines, mais qui souhaitent réduire au minimum le risque de change par rapport au dollar canadien devraient investir dans des parts de série AH, de série FH, de série IH ou de série OH du Fonds.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne

faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,37 \$	73,67 \$	129,13 \$	293,25 \$
Série AH	23,47 \$	74,00 \$	129,70 \$	295,23 \$
Série T5	23,47 \$	74,00 \$	129,70 \$	295,23 \$
Série T8	22,35 \$	70,44 \$	123,47 \$	281,05 \$
Série F	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série FH	11,79 \$	37,16 \$	65,13 \$	148,26 \$
Série F5	11,58 \$	33,93 \$	64,00 \$	145,68 \$
Série F8	10,76 \$	36,51 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série IH*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$
Série OH	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I et de série IH. Les investisseurs qui achètent des parts de série I et de série IH négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds valeur américain MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Titres offerts	Parts de série A, de série AH, de série T5, de série T8, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série I, de série IH, de série O et de série OH d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} octobre 2010 Série AH : 1 ^{er} février 2011 Série T5 : 1 ^{er} septembre 2011 Série T8 : 1 ^{er} septembre 2011 Série F : 1 ^{er} octobre 2010 Série FH : 29 juillet 2016 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 1 ^{er} octobre 2010 Série IH : 29 juillet 2016 Série O : 1 ^{er} avril 2014 Série OH : 29 juillet 2016
Admissibilité	Placement admissible pour les régimes pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à forte capitalisation boursière situées aux États-Unis qui sont considérés sous-évalués par rapport à leur valeur perçue.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit principalement dans des sociétés à forte capitalisation (le sous-conseiller considère généralement comme des émetteurs à forte capitalisation boursière les émetteurs dont la capitalisation boursière s'élève à au moins 5 milliards de dollars américains au moment de l'acquisition des titres);
- peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers autres qu'américains;
- a recours à une méthode de placement ascendante selon laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds utilise des dérivés, comme des contrats à terme, en vue de couvrir le risque de change lié aux placements de son portefeuille libellés en monnaie étrangère et attribués à la série AH, à la série FH, à la série IH et à la série OH. Même s'il est possible que cette stratégie ne procure pas une couverture parfaite contre le risque de change pour les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH en règle générale, le taux de rendement des parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH sera généralement fondé sur le rendement des placements du Fonds, à l'exclusion du rendement attribuable aux

fluctuations de change par rapport au dollar canadien. En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds devrait être plus élevé. Les frais d'opérations accrus sont attribués à la série AH, à la série FH, à la série IH et à la série OH et peuvent donc en réduire le rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 79 pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts.

Le Fonds peut couvrir ou non une partie ou la totalité du risque de change lié aux placements libellés en monnaie étrangère attribués aux autres séries du Fonds. Le rendement de ces séries de parts du Fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements du Fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations de change par rapport au dollar canadien. La mesure dans laquelle le rendement sera fondé sur les fluctuations de change dépendra du niveau de couverture du risque de change.

En plus d'utiliser les dérivés pour couvrir le risque de change, le Fonds peut les utiliser pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié aux dérivés

- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux coûts d'opérations (pour la série AH, la série FH, la série IH et la série OH)

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Des dérivés sont utilisés pour les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH afin de couvrir le risque de change et, par conséquent, les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH comporteront un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du Fonds. Le risque lié au change que comportent les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH sera moins élevé que pour les parts des autres séries du Fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, il est possible que la stratégie de couverture ne procure pas une couverture parfaite contre le risque de change pour les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH.

Au 24 juin 2020, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Portefeuille équilibré Granite Sun Life détenaient respectivement 38,28 % et 19,09 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- veulent ajouter à leur portefeuille de placements un fonds d'actions américaines à caractéristiques axées sur la valeur;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Les investisseurs qui recherchent principalement une exposition aux actions américaines, mais qui souhaitent réduire au minimum le risque de change par rapport au dollar canadien devraient investir dans des parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH du Fonds.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne

faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série AH	23,58 \$	74,32 \$	130,27 \$	296,52 \$
Série T5	22,86 \$	72,06 \$	126,30 \$	287,50 \$
Série T8	23,68 \$	74,64 \$	130,83 \$	297,81 \$
Série F	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	144,39 \$
Série FH	11,58 \$	36,51 \$	64,00 \$	145,68 \$
Série F5	11,58 \$	36,51 \$	64,00 \$	145,68 \$
Série F8	10,87 \$	34,25 \$	60,04 \$	136,66 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série IH*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$
Série OH	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I et de série IH. Les investisseurs qui achètent des parts de série I et de série IH négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds occasions internationales MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} octobre 2010 Série T5 : 1 ^{er} septembre 2011 Série T8 : 1 ^{er} septembre 2011 Série D : 1 ^{er} novembre 2012 Série F : 1 ^{er} octobre 2010 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 1 ^{er} octobre 2010 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs de l'extérieur du Canada et des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir dans des titres d'émetteurs américains et canadiens, mais ces placements sont limités aux émetteurs dont l'exposition financière aux marchés situés à l'extérieur des États-Unis et du Canada est importante;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- a recours à une méthode de placement ascendante selon laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour

protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Portefeuille équilibré Granite Sun Life détenaient respectivement 37,24 % et 18,98 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une diversification géographique à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'actions (actions internationales) à caractéristiques axées sur la croissance;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou

à 8 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs**Frais payables sur :**

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série T5	22,35 \$	70,44 \$	123,47 \$	281,05 \$
Série T8	23,06 \$	72,70 \$	127,43 \$	290,08 \$
Série D	15,89 \$	50,09 \$	87,79 \$	199,83 \$
Série F	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série F5	11,17 \$	35,22 \$	61,74 \$	140,53 \$
Série F8	11,58 \$	36,51 \$	64,00 \$	145,68 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds valeur international MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} octobre 2010 Série T5 : 1 ^{er} septembre 2011 Série T8 : 1 ^{er} septembre 2011 Série F : 1 ^{er} octobre 2010 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 1 ^{er} octobre 2010 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs de l'extérieur du Canada et des États-Unis qui sont réputés être sous-évalués par rapport à leur valeur perçue.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir dans les marchés émergents;

- peut investir dans des titres d'émetteurs américains et canadiens, mais ces placements sont limités aux émetteurs dont l'exposition financière aux marchés situés à l'extérieur des États-Unis et du Canada est importante;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- a recours à une méthode de placement ascendante selon laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 17,18 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour

une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une diversification géographique à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'actions (actions internationales) à caractéristiques axées sur la valeur;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8,

Fonds valeur international MFS Sun Life (suite)

de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,11 \$	79,17 \$	138,76 \$	315,86 \$
Série T5	25,32 \$	79,81 \$	139,90 \$	318,44 \$
Série T8	25,42 \$	80,14 \$	140,46 \$	319,73 \$
Série F	13,12 \$	41,36 \$	72,50 \$	165,02 \$
Série F5	12,92 \$	40,71 \$	71,36 \$	162,44 \$
Série F8	12,51 \$	39,42 \$	69,10 \$	157,29 \$
Série I*	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	3,87 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds marchés émergents Excel Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions de marchés émergents
Titres offerts	Parts de série A, de série DB, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} septembre 2011 Série DB* : 15 juin 2018 Série F : 1 ^{er} septembre 2011 Série I : 1 ^{er} septembre 2011 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Schroder Investment Management North America Inc. New York (New York) É.-U.
Sous-conseiller de Schroders	Schroder Investment Management North America Ltd. Londres, R.-U.

* Les titres de série DB du Fonds ne sont offerts qu'aux investisseurs actuels qui souscrivent des titres au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 15 juin 2018. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série DB* pour de plus amples renseignements.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés qui ont un lien avec les marchés émergents.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés ayant un lien

avec des pays qui ne sont pas classés comme pays « développés » par MSCI;

- peut investir dans des émetteurs de toute taille;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir dans des sociétés qui ne sont pas domiciliées sur des marchés émergents, mais qui tirent une partie importante de leurs revenus ou de leurs bénéfices d'un pays de marché émergent ou qui détiennent une partie importante de leurs actifs dans un tel pays;
- peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans Schroder International Selection Fund Frontier Markets Equity qui est géré par Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. (membre du groupe du sous-conseiller) et est constitué sous le régime des lois du Luxembourg en qualité de société d'investissement à capital variable, de façon à obtenir une exposition à certains titres des marchés d'avant-poste qui sont des pays compris dans l'indice MSCI Frontier Markets ou tout autre indice financier des marchés d'avant-poste reconnu;
- utilise une combinaison de modèles quantitatifs et fondamentaux, en vue d'ajouter de la valeur au moyen de décisions par pays et de la sélection des titres;
- peut investir dans des titres d'État ou de sociétés à revenu fixe sur les marchés émergents;
- peut investir dans des certificats représentatifs d'actions étrangères de sociétés domiciliées sur des marchés émergents, ou qui tirent une partie importante de leurs revenus ou de leurs bénéfices de marchés émergents ou qui détiennent une partie importante de leurs actifs sur des marchés émergents, et dans des dérivés rattachés à des

- actions dont l'intérêt sous-jacent est lié à une ou à plusieurs de ces sociétés;
- peut investir jusqu'à 20 % du portefeuille du Fonds dans d'autres fonds d'investissement, notamment des fonds négociés en bourse en vue de tirer profit des occasions que présentent les marchés ou les segments du marché qui sont reliés aux marchés émergents.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes

- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 10,22 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts d'Alibaba Group Holding Ltd. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Au 24 juin 2020, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Portefeuille équilibré Granite Sun Life détenaient respectivement 43,24 % et 19,65 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une diversification géographique à l'échelle mondiale par l'exposition aux marchés émergents;
- souhaitent une exposition aux marchés émergents au moyen d'une approche équilibrée de la sélection des titres et de la répartition par pays;
- investissent à long terme;

- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	26,24 \$	82,72 \$	144,99 \$	330,04 \$
Série DB	17,94 \$	56,55 \$	99,12 \$	225,62 \$
Série F	15,07 \$	47,50 \$	83,26 \$	189,52 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Mondial équilibré
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série DB, de série F, de série F5, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} octobre 2010 Série T5 : 1 ^{er} septembre 2011 Série DB* : le 5 juin 2020 Série F : 1 ^{er} octobre 2010 Série F5 : 9 février 2018 Série I : 1 ^{er} octobre 2010 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

* Les titres de série DB de ce Fonds ne peuvent plus être souscrits dans de nouveaux comptes de placement. Les porteurs de titres de série DB existants le 5 juin 2020 peuvent continuer à souscrire des titres de série DB. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série DB* pour de plus amples renseignements.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un rendement global en investissant principalement dans un ensemble de titres de capitaux propres et de titres de créance d'émetteurs de partout dans le monde.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit normalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres de créance;
- investit normalement entre 40 % et 75 % de l'actif du Fonds dans des titres de capitaux propres et au moins 25 % de l'actif du Fonds dans des titres de créance;
- privilégie, pour le portefeuille d'actions du Fonds, les titres de capitaux propres de sociétés qui, à son avis, sont sous-évalués par rapport à leur valeur perçue;
- peut investir dans des sociétés de toute taille, mais cherchera à privilégier les sociétés à forte capitalisation;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- privilégie, pour le portefeuille de titres de créance du Fonds, les titres de créance de qualité investissement, mais peut également investir dans des titres de qualité inférieure;
- a recours à une méthode de placement ascendante selon laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et/ou des instruments et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire;

- tient compte, en ce qui touche les titres de capitaux propres, de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- tient compte, en ce qui touche les titres de créance, de facteurs comme la qualité du crédit de l'instrument, les caractéristiques afférentes aux garanties, les dispositions de l'acte constitutif, ainsi que la capacité de gestion de l'émetteur, la structure de son capital, son niveau d'endettement et sa capacité de respecter ses obligations courantes;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour se couvrir contre les fluctuations de change ou une perte éventuelle. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres sans investir directement dans ces derniers ou de protéger le portefeuille du Fonds. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, le Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life détenait 22,16 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un niveau modéré de croissance et de revenu;
- souhaitent diversifier leur portefeuille en effectuant des placements à l'échelle mondiale;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur des régimes enregistrés et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part de la série à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en**

espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,96 \$	72,38 \$	126,87 \$	288,79 \$
Série T5	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série F	10,97 \$	34,58 \$	60,60 \$	137,95 \$
Série F5	10,56 \$	33,28 \$	58,34 \$	132,79 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Ces renseignements ne sont pas disponibles pour la série DB puisque cette série est nouvelle et que ses frais ne sont donc pas encore connus.

Fonds d'actions internationales

JPMorgan Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Titres offerts	Part de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 13 juillet 2018 Série T5 : 13 juillet 2018 Série T8 : 13 juillet 2018 Série F : 13 juillet 2018 Série F5 : 13 juillet 2018 Série F8 : 13 juillet 2018 Série I : 13 juillet 2018 Série O : 13 juillet 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs domiciliés à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- cherche à ajouter de la valeur par la sélection de titres en investissant dans des titres dont le rapport risque-rendement présente des perspectives favorables; utilise une méthode de placement souple fondée sur la recherche

fondamentale pour repérer des occasions de placement attrayantes à l'échelle mondiale dans différents secteurs et régions;

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers (y compris ceux des marchés émergents);
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, le sous-conseiller et/ou un membre du groupe du gestionnaire et/ou du sous-conseiller ou une personne avec laquelle l'un ou l'autre a des liens, et pour choisir ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs domiciliés au Canada et aux États-Unis.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une

description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, seulement)
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la spécialisation

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, le Portefeuille équilibré Granite Sun Life et le Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life détenaient respectivement 45,99 %, 22,07 % et 10,96 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une diversification des actions internationales;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8,

de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,96 \$	72,38 \$	126,87 \$	288,79 \$
Série T5	24,40 \$	76,91 \$	134,80 \$	306,84 \$
Série T8	24,40 \$	76,91 \$	134,80 \$	306,84 \$
Série F	12,20 \$	38,45 \$	67,40 \$	153,42 \$
Série F5	12,20 \$	38,45 \$	67,40 \$	153,42 \$
Série F8	12,20 \$	38,45 \$	67,40 \$	153,42 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	5,49 \$	21,92 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds Repère 2025 Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Axé sur une date d'échéance (2025)
Titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} octobre 2010
Date d'échéance prévue	Le 30 juin 2025
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme et de verser à l'égard de chaque série, à la date d'échéance prévue, une somme par part correspondant à la plus élevée des trois valeurs suivantes : i) 10,00 \$ la part (soit la valeur liquidative par part à la date de création), ii) la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée pendant la période allant de la date de la création du Fonds à sa date d'échéance prévue ou iii) la valeur liquidative par part à la date d'échéance prévue du Fonds (la « **valeur garantie** »). Le Fonds investit dans un fonds sous-jacent qui offre une exposition aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés, ainsi que dans des titres à revenu fixe et des quasi-espèces. Le Fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif pour établir l'équilibre entre ces éléments d'actif. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information générale sur les Fonds Repère* à la page 91 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la valeur garantie.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller :

- utilisent une stratégie de répartition de l'actif afin d'établir l'équilibre entre la partie du portefeuille du Fonds investie dans des obligations à coupon zéro et la partie investie dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life (OPC que nous gérons) et des quasi-espèces, en fonction de la période restante à courir jusqu'à la date d'échéance prévue du Fonds et de la somme en portefeuille nécessaire pour couvrir la valeur garantie;
- investissent dans un nombre suffisant d'obligations à coupon zéro (détaché) et/ou d'instruments de trésorerie émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada et par des sociétés canadiennes pour couvrir la valeur garantie et constituer une réserve pour les charges d'exploitation du Fonds;
- affectent le reste du portefeuille du Fonds à des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life;
- investissent dans des obligations à coupon zéro supplémentaires chaque fois que la valeur garantie du Fonds augmente afin de couvrir la valeur garantie accrue. Par conséquent, la proportion du Fonds qui est exposée aux fluctuations des marchés des actions devrait normalement diminuer au fur et à mesure que la valeur garantie du Fonds augmente.

Le Fonds investira principalement dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces, et le reste de son portefeuille sera investi dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life. Au fil du temps, le Fonds augmentera le pourcentage de son actif investi dans des obligations à coupon zéro jusqu'à ce que, avant la date d'échéance, il ait investi la quasi-totalité de son actif dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces.

L'objectif et les stratégies de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life sont comme suit :

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme grâce à une exposition accrue aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient, réalisée au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life :

- chercheront à obtenir une exposition plus importante aux marchés des actions mondiales au moyen d'un portefeuille de dérivés faisant l'objet d'une gestion active;
- investissent dans des options et des contrats à terme standardisés sur des indices boursiers régionaux, à l'échelle mondiale;
- surveillent et rééquilibrent le portefeuille du Fonds quotidiennement, de façon que l'exposition du Fonds se situe dans les fourchettes cibles;
- géreront les positions du Fonds sur les marchés de manière à toujours assurer une position nette acheteur sur chacun des marchés pris individuellement;
- auront recours à des techniques de gestion des risques pour couvrir une partie du risque lié à une baisse soudaine d'un indice boursier.

L'utilisation par le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life de dérivés fera en sorte qu'il sera plus exposé aux indices d'actions régionaux qu'il ne le serait au moyen d'un placement direct dans les titres qui composent ces indices.

Le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

En outre, le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par

exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et toute dispense obtenue par le Fonds.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds (et à un placement indirect dans le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life) :

- risque lié à la date d'échéance anticipée
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux rachats anticipés
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux titres d'État
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié au manque à gagner
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux titres à coupon zéro

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 10,99 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent la préservation du capital et la possibilité d'une plus-value du capital au cours d'une période déterminée, allant jusqu'à la date d'échéance prévue;
- envisagent d'investir sur une période correspondant à la date d'échéance prévue du Fonds;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. Les distributions sur les parts sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Après chaque distribution, les parts en circulation seront immédiatement regroupées, de sorte que la valeur liquidative par part après la distribution sera la même qu'avant la distribution.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,14 \$	69,80 \$	122,34 \$	278,47 \$

Fonds Repère 2030 Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Axé sur une date d'échéance (2030)
Titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} octobre 2010
Date d'échéance prévue	Le 30 juin 2030
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme et de verser à l'égard de chaque série, à la date d'échéance prévue, une somme par part correspondant à la plus élevée des trois valeurs suivantes : i) 10,00 \$ la part (soit la valeur liquidative par part à la date de création), ii) la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée pendant la période allant de la date de la création du Fonds à sa date d'échéance prévue ou iii) la valeur liquidative par part à la date d'échéance prévue du Fonds (la « **valeur garantie** »). Le Fonds investit dans un fonds sous-jacent qui offre une exposition aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés, ainsi que dans des titres à revenu fixe et des quasi-espèces. Le Fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif pour établir l'équilibre entre ces éléments d'actif. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information générale sur les Fonds Repère* à la page 91 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la valeur garantie.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller :

- utilisent une stratégie de répartition de l'actif afin d'établir l'équilibre entre la partie du portefeuille du Fonds investie dans des obligations à coupon zéro et la partie investie dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life (OPC que nous gérons) et des quasi-espèces, en fonction de la période restante à courir jusqu'à la date d'échéance prévue du Fonds et de la somme en portefeuille nécessaire pour couvrir la valeur garantie;
- investissent dans un nombre suffisant d'obligations à coupon zéro (détaché) et/ou d'instruments de trésorerie émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada et par des sociétés canadiennes pour couvrir la valeur garantie et constituer une réserve pour les charges d'exploitation du Fonds;
- affectent le reste du portefeuille du Fonds à des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life;
- investissent dans des obligations à coupon zéro supplémentaires chaque fois que la valeur garantie du Fonds augmente afin de couvrir la valeur garantie accrue. Par conséquent, la proportion du Fonds qui est exposée aux fluctuations des marchés des actions devrait normalement diminuer au fur et à mesure que la valeur garantie du Fonds augmente.

Le Fonds investira la majeure partie de son actif dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces, et le reste dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life. Au fil du temps, le Fonds augmentera le pourcentage de son actif investi dans des obligations à coupon zéro jusqu'à ce que, avant la date d'échéance, il ait investi la quasi-totalité de son actif dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces.

L'objectif et les stratégies de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life sont comme suit :

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme grâce à une exposition accrue aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient, réalisée au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life :

- chercheront à obtenir une exposition plus importante aux marchés des actions mondiales au moyen d'un portefeuille de dérivés faisant l'objet d'une gestion active;
- investissent dans des options et des contrats à terme standardisés sur des indices boursiers régionaux, à l'échelle mondiale;
- surveillent et rééquilibrent le portefeuille du Fonds quotidiennement, de façon que l'exposition du Fonds se situe dans les fourchettes cibles;
- géreront les positions du Fonds sur les marchés de manière à toujours assurer une position nette acheteur sur chacun des marchés pris individuellement;
- auront recours à des techniques de gestion des risques pour couvrir une partie du risque lié à une baisse soudaine d'un indice boursier.

L'utilisation par le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life de dérivés fera en sorte qu'il sera plus exposé aux indices d'actions régionaux qu'il ne le serait au moyen d'un placement direct dans les titres qui composent ces indices.

Le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

En outre, le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par

exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et toute dispense obtenue par le Fonds.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds (et à un placement indirect dans le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life) :

- risque lié à la date d'échéance anticipée
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux rachats anticipés
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux titres d'État
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié au manque à gagner
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux titres à coupon zéro

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 20,63 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent la préservation du capital et la possibilité d'une plus-value du capital au cours d'une période déterminée, allant jusqu'à la date d'échéance prévue;
- envisagent d'investir sur une période correspondant à la date d'échéance prévue du Fonds;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. Les distributions sur les parts sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Après chaque distribution, les parts en circulation seront immédiatement regroupées, de sorte que la valeur liquidative par part après la distribution sera la même qu'avant la distribution.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,37 \$	73,67 \$	129,13 \$	293,95 \$

Fonds Repère 2035 Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Axé sur une date d'échéance (2035)
Titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} octobre 2010
Date d'échéance prévue	Le 30 juin 2035
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme et de verser à l'égard de chaque série, à la date d'échéance prévue, une somme par part correspondant à la plus élevée des trois valeurs suivantes : i) 10,00 \$ la part (soit la valeur liquidative par part à la date de création), ii) la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée pendant la période allant de la date de la création du Fonds jusqu'à sa date d'échéance prévue ou iii) la valeur liquidative par part à la date d'échéance prévue du Fonds (la « **valeur garantie** »). Le Fonds investit dans un fonds sous-jacent qui offre une exposition aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés, ainsi que dans des titres à revenu fixe et des quasi-espèces. Le Fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif pour établir l'équilibre entre ces éléments d'actif. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information générale sur les Fonds Repère* à la page 91 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la valeur garantie.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller :

- utilisent une stratégie de répartition de l'actif afin d'établir l'équilibre entre la partie du portefeuille du Fonds investie dans des obligations à coupon zéro et la partie investie dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life (OPC que nous gérons) et des quasi-espèces, en fonction de la période restante à courir jusqu'à la date d'échéance prévue du Fonds et de la somme en portefeuille nécessaire pour couvrir la valeur garantie;
- investissent dans un nombre suffisant d'obligations à coupon zéro (détaché) et/ou d'instruments de trésorerie émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada et par des sociétés canadiennes pour couvrir la valeur garantie et constituer une réserve pour les charges d'exploitation du Fonds;
- affectent le reste du portefeuille du Fonds à des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life;
- investissent dans des obligations à coupon zéro supplémentaires chaque fois que la valeur garantie du Fonds augmente afin de couvrir la valeur garantie accrue. Par conséquent, la proportion du Fonds qui est exposée aux fluctuations des marchés des actions devrait normalement diminuer au fur et à mesure que la valeur garantie du Fonds augmente.

Le Fonds investira la majeure partie de son actif dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces, et le reste dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life. Au fil du temps, le Fonds augmentera le pourcentage de son actif investi dans des obligations à coupon zéro jusqu'à ce que, avant la date d'échéance, il ait investi la quasi-totalité de son actif dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces.

L'objectif et les stratégies de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life sont comme suit :

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme grâce à une exposition accrue aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient, réalisée au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life :

- chercheront à obtenir une exposition plus importante aux marchés des actions mondiales au moyen d'un portefeuille de dérivés faisant l'objet d'une gestion active;
- investissent dans des options et des contrats à terme standardisés sur des indices boursiers régionaux, à l'échelle mondiale;
- surveillent et rééquilibrent le portefeuille du Fonds quotidiennement, de façon que l'exposition du Fonds se situe dans les fourchettes cibles;
- géreront les positions du Fonds sur les marchés de manière à toujours assurer une position nette acheteur sur chacun des marchés pris individuellement;
- auront recours à des techniques de gestion des risques pour couvrir une partie du risque lié à une baisse soudaine d'un indice boursier.

L'utilisation par le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life de dérivés fera en sorte qu'il sera plus exposé aux indices d'actions régionaux qu'il ne le serait au moyen d'un placement direct dans les titres qui composent ces indices.

Le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

En outre, le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par

exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et toute dispense obtenue par le Fonds.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds (et à un placement indirect dans le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life) :

- risque lié à la date d'échéance anticipée
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux rachats anticipés
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux titres d'État
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié au manque à gagner
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux titres à coupon zéro

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 30,62 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent la préservation du capital et la possibilité d'une plus-value du capital au cours d'une période déterminée, allant jusqu'à la date d'échéance prévue;
- envisagent d'investir sur une période correspondant à la date d'échéance prévue du Fonds;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. Les distributions sur les parts sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Après chaque distribution, les parts en circulation seront immédiatement regroupées, de sorte que la valeur liquidative par part après la distribution sera la même qu'avant la distribution.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,17 \$	73,03 \$	128,00 \$	291,37 \$

Fonds d'obligations multistratégie

Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Obligations canadiennes
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} septembre 2011 Série F : 1 ^{er} septembre 2011 Série I : 1 ^{er} septembre 2011 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller (pour le volet des placements directs du portefeuille)	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée Vancouver (Colombie-Britannique)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à obtenir un revenu élevé en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de gouvernements canadiens et de sociétés émettrices canadiennes.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de gouvernements canadiens et de sociétés émettrices canadiennes. Le Fonds investira une portion de son actif net directement dans ces titres, et investira le solde de son actif net indirectement dans des fonds sous-jacents qui investissent dans ces titres. Le gestionnaire déterminera la portion de l'actif net du Fonds qui sera investie directement dans des titres et la portion qui sera investie indirectement dans ces titres par l'intermédiaire de fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille, de concert avec le sous-conseiller, gérera le portefeuille de façon active en vue d'accroître la valeur. Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille peut investir l'actif du Fonds dans des fonds sous-jacents et le sous-conseiller peut investir l'actif du Fonds dans des titres qui feront en sorte que le Fonds sera exposé entièrement ou partiellement à ce qui suit :

- un portefeuille bien diversifié de titres de créance de gouvernements canadiens et de sociétés canadiennes ayant diverses échéances, soit sur le marché, soit par placement privé;
- des titres de créance auxquels une agence de notation reconnue a attribué la note BBB (ou l'équivalent) ou plus;
- des titres de créance qui ont une note inférieure à celle de titres de qualité investissement, communément appelés « titres à rendement élevé »;
- des titres du marché monétaire de compagnies d'assurance, de sociétés de fiducie, de banques ou d'autres émetteurs admissibles.

Le Fonds sera exposé à différents principes et stratégies de placement sur le marché des titres à revenu fixe canadiens et, dans une moindre mesure, sur le marché des titres à revenu fixe mondial. Ces stratégies peuvent comprendre une recherche ascendante et une analyse macroéconomique fondamentales, des stratégies liées à la duration, aux taux d'intérêt, au crédit et aux liquidités, ainsi que la position sur la courbe de rendement et la gestion des devises.

Le Fonds peut investir à l'occasion jusqu'à 20 % de son portefeuille dans des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés de l'extérieur du Canada.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en bourse ou d'autres fonds d'investissement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire de portefeuille, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette même année, et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de l'année. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 79 pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés

- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 94,50 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 48,28 % et 31,48 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'obligations PH&N et du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ces placements.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un niveau modéré de revenu et la possibilité de réaliser des gains en capital;
- investissent de moyen à long terme;

- peuvent tolérer un risque de placement faible.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue normalement son revenu chaque mois. Au besoin, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne

nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	13,74 \$	43,30 \$	75,89 \$	172,76 \$
Série F	7,48 \$	23,59 \$	41,35 \$	94,11 \$
Série I*	0,41 \$	1,29 \$	2,27 \$	5,16 \$
Série O	1,23 \$	3,88 \$	6,80 \$	15,47 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds du marché monétaire Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Marché monétaire canadien
Titres offerts	Parts de série A*, de série D, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 ^{er} octobre 2010 Série D : 30 mars 2012 Série F : 1 ^{er} octobre 2010 Série I : 1 ^{er} octobre 2010 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)

* A compter du 1^{er} août 2020 ou vers cette date, il ne sera plus possible de souscrire des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life selon l'option frais d'acquisition différés et l'option frais d'acquisition réduits dans de nouveaux comptes de placement. Les investisseurs dans la série A du marché monétaire existants pourront continuer à souscrire des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits. Les investisseurs dans la série A du marché monétaire transférant des titres pourront souscrire des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life dans des comptes créés par un échange de titres souscrits selon l'option d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu courant élevé tout en cherchant à préserver le capital et à maintenir la liquidité, au moyen de placements effectués principalement dans des instruments du marché monétaire libellés en dollars canadiens.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit dans des instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens libellés en dollars canadiens, ce qui peut comprendre des titres de créance à court terme émis par des sociétés (comme des billets de trésorerie) ou par des gouvernements (comme des bons du Trésor), ou des obligations à taux variable venant à échéance dans moins d'un an;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des instruments du marché monétaire d'émetteurs étrangers libellés en dollars canadiens;
- peut, dans la mesure permise par la législation en valeurs mobilières applicable, investir dans des titres d'autres fonds marché monétaire.

Le Fonds est géré de manière à maintenir une valeur liquidative par part constante de 10,00 \$, bien qu'il n'y ait aucune garantie à cet égard et que la valeur liquidative par part puisse fluctuer.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Bien que le sous-conseiller compte maintenir un prix par part constant pour le Fonds du marché monétaire Sun Life, rien ne garantit que le prix par part ne fluctuera pas. Par exemple, si un nombre important d'investisseurs demandent le rachat de parts en même temps, le Fonds peut se retrouver dans l'obligation de vendre ses placements à des prix défavorables. La valeur liquidative par part pourrait alors être inférieure à 10,00 \$. Le Fonds réduit ce risque en maintenant la durée à courir jusqu'à l'échéance de la plupart de ses placements à moins de 90 jours.

Les risques suivants sont d'autres risques associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié au crédit
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 83,42 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- sont prudents et recherchent un revenu;
- ont un horizon de placement court;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

Politique en matière de distributions

Le revenu net, le cas échéant, est crédité tous les jours et distribué chaque mois ou au rachat de l'ensemble des parts. Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	5,64 \$	17,77 \$	31,15 \$	70,91 \$
Série D	2,87 \$	9,05 \$	15,86 \$	36,10 \$
Série F	2,87 \$	9,05 \$	15,86 \$	36,10 \$
Série I*	0,10 \$	0,32 \$	0,57 \$	1,29 \$
Série O	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Titres à revenu fixe des marchés émergents
Titres offerts	Parts de série A, de série DB, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 22 octobre 2010 Série DB* : 24 octobre 2016 Série F : 4 novembre 2010 Série I : 16 février 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller (contrats à terme sur marchandises)	Amundi (UK) Limited Londres, Angleterre
Sous-conseiller (titres)	Amundi Canada Inc. Montréal (Québec)

* Les titres de série DB du Fonds ne sont offerts qu'aux investisseurs actuels qui souscrivent des parts au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 7 février 2018. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série DB* pour de plus amples renseignements.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir un rendement global sous forme de revenu d'intérêt et de croissance du capital en investissant principalement dans des titres de créance émis par des gouvernements ou des sociétés de pays à marchés émergents du monde entier.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les sous-conseillers :

- investissent principalement dans des titres de créance émis par des gouvernements de pays à marchés émergents de l'Amérique latine, de

l'Afrique, de l'Europe centrale et de l'Est (dont la Russie), d'Asie et du Moyen-Orient;

- peuvent investir une partie de l'actif du Fonds dans des titres de créance de sociétés des régions susmentionnées;
- tentent d'investir dans un portefeuille composé de titres de qualité investissement (BBB- ou plus), de titres spéculatifs ou de titres qui n'ont obtenu aucune note d'une agence de notation reconnue à l'échelle internationale;
- investissent dans des titres de créance qui comprennent les différentes sortes d'émissions d'obligations (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées, obligations convertibles, obligations perpétuelles et obligations assorties de bons de souscription d'actions), d'effets du marché monétaire (titres de créance négociables, bons du Trésor, billets de trésorerie en euros) et d'autres titres portant intérêt, dont la durée peut varier;
- peuvent investir dans des titres adossés à des créances mobilières ou à des créances hypothécaires.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est de faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une exposition aux titres de créance de marchés émergents, plus particulièrement des titres de créance émis par des gouvernements;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». De plus amples renseignements sur le montant des distributions mensuelles versées par le Fonds sur notre site Web, au www.placementsmondiauxsunlife.com. Au besoin, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

La distribution mensuelle sur vos parts peut être constituée en partie d'un remboursement de capital. Le taux de distribution pour vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,35 \$	70,44 \$	123,47 \$	281,05 \$
Série DB	15,58 \$	49,12 \$	86,09 \$	195,96 \$
Série F	11,99 \$	37,81 \$	66,27 \$	150,84 \$
Série I*	0,41 \$	1,29 \$	2,27 \$	5,16 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds équilibré Inde Excel Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré Inde
Titres offerts	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 22 avril 2016 Série F : 25 avril 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent équilibré	Aditya Birla Sun Life AMC Limited Singapour

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer des distributions mensuelles en espèces et une plus-value du capital à long terme en investissant directement dans un portefeuille diversifié, à gestion active, de titres de capitaux propres cotés en bourse et de titres à revenu fixe de qualité investissement émis par des entités situées en Inde ou indirectement dans des OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investira dans ces titres au moyen d'une entente « fonds de fonds » en effectuant des placements dans des titres de la Growth & Income Class d'Excel Funds Mauritius Company Ltd. (le « **fonds sous-jacent équilibré** »). Le fonds sous-jacent équilibré est une catégorie d'actions de la Société Mauritius, soit un mécanisme de placement collectif ayant plusieurs catégories d'actions constitué sous le régime des lois de la République de Maurice. Veuillez vous reporter à la rubrique *Structure de certains des Fonds Excel Sun Life* à la page 5 pour une description de la Société Mauritius. Le fonds sous-jacent équilibré est un portefeuille distinct de la Société Mauritius qui a ses propres éléments d'actif et

de passif et dont la valeur liquidative est calculée à part. Les éléments d'actif et de passif du fonds sous-jacent équilibré sont séparés des autres catégories de la Société Mauritius sauf aux fins d'établir la solvabilité ou dans les cas où la Société Mauritius est tenue de respecter des obligations qui lui incombent selon la loi.

Le fonds sous-jacent équilibré a été créé afin de faciliter les placements du Fonds dans des titres de capitaux propres de sociétés situées en Inde et il a les mêmes objectifs, stratégies et lignes directrices en matière de placement que le Fonds. Sauf dans la mesure nécessaire pour mettre en œuvre cette structure de fonds de fonds, le fonds sous-jacent équilibré a adopté les restrictions et pratiques en matière de placement du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* et s'y conforme.

Le Fonds a obtenu l'approbation des autorités en valeurs mobilières lui permettant d'investir plus de 10 % de son actif dans le fonds sous-jacent équilibré et de détenir plus de 10 % du fonds sous-jacent équilibré.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds sous-jacent équilibré :

- vise une répartition de 50 % à 75 % de titres de capitaux propres indiens (tels qu'ils sont décrits ci-après) et de 25 % à 50 % d'obligations indiennes (telles qu'elles sont décrites ci-après);
- utilise une combinaison d'analyse macroéconomique et d'analyse fondamentale et technique ascendante du marché local indien pour déterminer la composition des actifs;
- en ce qui concerne les titres de capitaux propres, le sous-conseiller :
 - a recours à une démarche de croissance à un prix raisonnable (« **CPR** »), soit une stratégie de placement dans des titres de capitaux propres qui combine les placements dans les titres de croissance et dans les titres de valeur et qui se concentre sur le repérage de sociétés ayant une croissance des bénéfices constante et supérieure à la moyenne (le

- volet croissance) tout en excluant les titres de croissance assortis d'évaluations très élevées (le volet valeur);
- investira dans des titres de capitaux propres cotés en bourse de sociétés situées en Inde (les « **titres de capitaux propres indiens** ») dont le gestionnaire de portefeuille s'attend à ce qu'elles tirent parti du nouveau gouvernement de l'Inde axé sur les réformes et favorable aux entreprises et de sa démographie favorable, lesquels devraient alimenter l'expansion de la croissance du produit intérieur brut (« **PIB** »);
- concentre les placements dans les titres de capitaux propres indiens dans les trois secteurs suivants de l'économie indienne qui, selon lui, profiteront le plus de cette croissance du PIB : i) les infrastructures; ii) la consommation; et iii) les exportations;
- pour ce qui est des titres de créance, le sous-conseiller :
 - cherche à produire un revenu constant au moyen de rendements supérieurs sur des placements à niveaux de risque modérés en ayant recours à une méthode d'échelonnement des obligations;
 - investira également dans des titres à revenu fixe, principalement des titres qualité investissement, de sociétés émettrices situées en Inde et, si la réglementation applicable l'autorise, dans des titres de créance souverains émis par le gouvernement de l'Inde (collectivement, les « **obligations indiennes** »);
- peut investir dans des fonds négociés en bourse inscrits à la cote d'une bourse en Inde ou cotés sur des marchés établis et dans d'autres secteurs de l'économie indienne afin de diversifier le portefeuille;
- peut également investir dans des titres de capitaux propres de sociétés cotées en bourse ou dans des titres à revenu fixe de qualité investissement d'entreprises qui ne sont pas domiciliées en Inde, mais dont les clients, les

fournisseurs ou les activités sont principalement situés en Inde ou les dépendent de l'Inde.

Le fonds sous-jacent équilibré peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Il est prévu que les titres en portefeuille du fonds sous-jacent équilibré soient libellés principalement en roupies indiennes, mais ils pourraient aussi l'être dans d'autres devises telles que le dollar américain et l'euro. Le fonds sous-jacent équilibré pourrait conclure des ententes en matière de couverture de devises afin de réduire l'incidence de fluctuations de la valeur de la roupie indienne ou de ces autres devises par rapport au dollar canadien. À l'occasion, entre 0 % et 100 % de la valeur de l'exposition du fonds sous-jacent équilibré aux devises étrangères peut être couverte par rapport au dollar canadien. À l'heure actuelle, le fonds sous-jacent équilibré ne prévoit pas couvrir la valeur des titres en portefeuille par rapport à quelque monnaie que ce soit.

Le fonds sous-jacent équilibré peut utiliser des dérivés pour se couvrir contre les fluctuations du change ou une perte éventuelle ou encore pour gérer la duration ou l'échéance réelle des titres à revenu fixe du portefeuille du fonds sous-jacent équilibré. Le fonds sous-jacent équilibré peut aussi utiliser les dérivés à des fins autres que de couverture pour obtenir, par exemple, une exposition à des actions, des devises ou des indices boursiers en particulier ou pour chercher à accroître son rendement. Le fonds sous-jacent équilibré n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le fonds sous-jacent équilibré peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le fonds sous-jacent équilibré gère les risques associés à celles-ci.

Le fonds sous-jacent équilibré pourrait opter pour une position vendeur dans des titres ou des fonds négociés en bourse afin de protéger le portefeuille du fonds sous-jacent équilibré pendant les périodes de forte volatilité et de marché baissier. Le fonds sous-jacent équilibré peut effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 25 pour plus de renseignements.

Le fonds sous-jacent équilibré peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette même année, et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de l'année. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 79, pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds sous-jacent équilibré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le fonds sous-jacent équilibré. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent autant les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci que ceux qui découlent d'un placement dans le fonds sous-jacent équilibré.

En cas de rachats excessifs, il se peut que le fonds ne puisse pas être en mesure de payer le produit du rachat dans les deux jours ouvrables suivant une date de rachat. Le Fonds et le fonds sous-jacent équilibré gèrent tous deux ce risque en détenant suffisamment de liquidités dans leur portefeuille de placements respectif.

Le Fonds sera également soumis aux risques suivants :

- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié à un dépositaire étranger

- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à la fiscalité indo-mauricienne
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 101,10 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des titres de la Growth & Income Class d'Excel Funds Mauritius Company Ltd.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est de moyen à élevé. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une exposition aux titres de capitaux propres et de créance de sociétés de l'Inde;

Fonds équilibré Inde Excel Sun Life (suite)

- sont prêts à accepter une volatilité à court terme pour obtenir un rendement éventuellement plus élevé à long terme;
- cherchent à ajouter un volet de croissance à un portefeuille diversifié;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de moyen à élevé.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue normalement son revenu chaque mois. Au besoin, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,37 \$	73,37 \$	129,13 \$	293,95 \$
Série F	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	144,39 \$

Fonds Inde Excel Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Titres de capitaux propres indiens
Titres offerts	Parts de série A, de série DB, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 14 avril 1998 Série DB* : 11 octobre 2016 Série F : 5 janvier 2005 Série I : 16 février 2018 Série O : 18 juillet 2019
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille du Fonds	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent Inde	Birla Sun Life AMC Limited Mumbai, Inde

*Les titres de série DB du Fonds ne sont offerts qu'aux investisseurs actuels qui sousscrivent des parts au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 7 février 2018. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série DB* pour de plus amples renseignements.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir une croissance du capital supérieure à long terme en investissant directement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées en Inde ou indirectement dans des OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investira ses actifs principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées en Inde au moyen d'une entente « fonds de fonds » conclue avec le Fonds Inde Excel (Maurice) (le « **fonds sous-jacent Maurice** »). Le fonds sous-jacent Maurice est une fiducie de fonds commun de placement constituée sous le régime des lois de la République de Maurice. Le fonds sous-jacent Maurice investira à son tour la plupart de son actif dans le Fonds

Inde Excel (extraterritorial) (le « **fonds sous-jacent Inde** »), fiducie de fonds commun de placement constituée sous le régime des lois de l'Inde.

Le Fonds peut :

- investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts du fonds sous-jacent Maurice;
- investir dans des titres de capitaux propres canadiens, en privilégiant les sociétés qui font affaire en Inde, des titres de créance d'émetteurs canadiens, des certificats américains d'actions étrangères, des certificats internationaux d'actions étrangères ou des fonds négociés en bourse qui sont inscrits à la cote d'une bourse sur les marchés établis et dans des euro-obligations convertibles émises par des sociétés indiennes ainsi que dans d'autres titres.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le fonds sous-jacent Maurice et le fonds sous-jacent Inde ont été créés afin de faciliter les placements par le Fonds dans des titres de capitaux propres de sociétés situées en Inde et ont les mêmes objectifs, stratégies et lignes directrices en matière de placement que le Fonds. Sauf dans la mesure nécessaire pour mettre en œuvre cette stratégie de fonds de fonds à trois paliers, le fonds sous-jacent Maurice et le fonds sous-jacent Inde ont adopté les restrictions et pratiques en matière de placement du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* et s'y conforment. Toute modification des dispositions des contrats importants du fonds sous-jacent Maurice et du fonds sous-jacent Inde qui supprimerait ou modifierait ce qui précède nécessitera l'approbation préalable du gestionnaire et des autorités de réglementation en valeurs mobilières. Le Fonds fera racheter son placement dans le fonds sous-jacent Maurice, et ce dernier fera racheter sa position dans le fonds sous-jacent Inde en cas de manquement à ces dispositions contractuelles.

Le Fonds a obtenu l'approbation des autorités en valeurs mobilières lui permettant d'investir plus de 10 % de son actif dans le fonds sous-jacent Maurice et indirectement dans le fonds sous-jacent Inde, et de

détenir plus de 10 % du fonds sous-jacent Maurice et indirectement du fonds sous-jacent Inde.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds sous-jacent Maurice :

- investit dans des parts du fonds sous-jacent Inde;
- investit dans des certificats de dépôt américains ou mondiaux d'actions étrangères, des euro-obligations, des euro-obligations convertibles et d'autres titres émis par des émetteurs indiens sur les marchés financiers internationaux, des titres de créance d'émetteurs étrangers, des espèces et des quasi-espèces.

Pour atteindre son objectif de placement, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent Inde :

- a recours à une approche fondamentale fondée sur la recherche pour la sélection des actions. Lorsqu'il est considéré prudent de le faire, les placements dans les titres de capitaux propres peuvent être réduits, pour une période limitée, au profit de titres de créance, d'instruments du marché monétaire, d'espèces et de quasi-espèces;
- investit dans des titres de capitaux propres et de créance de sociétés situées en Inde, des certificats de dépôt américains ou mondiaux d'actions étrangères, des euro-obligations, des euro-obligations convertibles ou d'autres titres émis par des émetteurs indiens sur les marchés financiers internationaux, des titres de créance d'émetteurs étrangers et des espèces et quasi-espèces.

Le fonds sous-jacent Inde peut utiliser des dérivés, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également les utiliser à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le fonds sous-jacent Inde n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une

description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le fonds sous-jacent Inde peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le fonds sous-jacent Inde gère les risques associés à celles-ci.

Le fonds sous-jacent Inde peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette même année, et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de l'année. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 79, pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds sous-jacent Inde.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le fonds sous-jacent Maurice qui lui peut investir, à son tour, dans le fonds sous-jacent Inde. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans le Fonds ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le fonds sous-jacent Maurice et le fonds sous-jacent Inde.

Le fonds sous-jacent Inde est un fonds sous-jacent du Birla Mutual Fund et est un membre du même groupe que BSLAMC. Par conséquent, en cas de résiliation du contrat avec BSLAMC, le fonds pourrait être tenu de restructurer son portefeuille de placements directs en Inde.

Des conseillers juridiques en Inde et à Maurice ont donné des avis sur le traitement fiscal actuel du Fonds. Il pourrait être difficile de faire valoir les droits prévus par la loi contre ces conseillers juridiques parce qu'ils résident à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs est située à l'extérieur du Canada.

L'avis fiscal sur le fonds sous-jacent Inde se fonde sur les hypothèses suivantes : le fonds sous-jacent Maurice a obtenu une attestation de résidence fiscale à

Maurice du directeur général de la Mauritius Revenue Authority, cette attestation sera renouvelée chaque année par le directeur général de la Mauritius Revenue Authority (pourvu : i) que le fonds sous-jacent Maurice soit en règle, ii) que les engagements adéquats soient pris, iii) que le fonds sous-jacent Maurice respecte les dispositions de la législation en vigueur régissant le commerce mondial (dont les règlements et les règles d'application connexes), plus particulièrement les dispositions législatives prévues au paragraphe 71(4) de la loi intitulée *The Financial Services Act* de 2007. Le gestionnaire a confirmé que ces hypothèses sont exactes.

Le fonds sous-jacent Inde et le fonds sous-jacent Maurice seront également assujettis à l'impôt sur les opérations sur titres relativement aux opérations d'achat ou de vente de tout titre de capitaux propres d'une société située en Inde, ou d'un dérivé ou d'une part d'un OPC axé sur des titres de capitaux propres, conclues à une bourse de valeurs reconnue, comme il est expliqué plus en détail dans la notice annuelle.

Afin de respecter les procédures en matière de règlement de l'Inde, le fonds sous-jacent Inde a reçu une dispense des organismes de réglementation des valeurs mobilières autorisant le paiement du produit du rachat dans les dix jours ouvrables suivant un rachat par le fonds sous-jacent Maurice. En cas de rachats excessifs, il se peut que le fonds ne puisse pas être en mesure de payer le produit du rachat dans les deux jours ouvrables suivant une date de rachat. Le Fonds et le fonds sous-jacent Maurice gèrent tous deux ce risque en détenant suffisamment de liquidités dans leur portefeuille de placements respectif.

Les investisseurs dans le Fonds et le fonds sous-jacent Maurice pourraient être assujettis à l'imposition du transfert indirect à l'étranger de parts, qu'il y ait ou non transfert de parts du Fonds en Inde.

Les risques suivants sont également associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié à un dépositaire étranger
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié à la fiscalité indo-mauricienne

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 103,07 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des titres du Fonds Inde Excel (Maurice). Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est élevé. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une exposition aux titres de capitaux propres et de créance de sociétés de l'Inde et investissent à long terme;
- sont prêts à accepter une volatilité à court terme pour obtenir un rendement éventuellement plus élevé à long terme;
- cherchent à ajouter un volet de croissance à un portefeuille diversifié;
- peuvent tolérer un risque de placement élevé.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,83 \$	81,43 \$	142,73 \$	324,89 \$
Série DB	17,32 \$	54,61 \$	95,72 \$	217,88 \$
Série F	13,84 \$	43,62 \$	76,46 \$	174,05 \$
Série I*	5,13 \$	16,16 \$	28,32 \$	64,46 \$
Série O	6,77 \$	21,33 \$	37,38 \$	85,09 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Titres de capitaux propres indiens
Titres offerts	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 22 avril 2016 Série F : 26 avril 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent New Leaders	Aditya Birla Sun Life AMC Limited, Singapour

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant directement dans un portefeuille à gestion active composé principalement de titres de capitaux propres de sociétés situées en Inde qui sont considérées des chefs de file sectoriels émergents ou indirectement dans des OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investira dans ces titres au moyen d'une entente «fonds de fonds» conclue avec la New Leaders Class de la Société Mauritius (le «**fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises**»). Le fonds sous-jacent New Leaders est une catégorie d'actions de la Société Mauritius, soit un mécanisme de placement collectif ayant plusieurs catégories d'actions constitué sous le régime des lois de la République de Maurice. Veuillez vous reporter à la rubrique *Structure de certains des Fonds Excel Sun Life* à la page 5 pour une description de la Société

Mauritius. Le fonds sous-jacent New Leaders est un portefeuille distinct de la Société Mauritius qui a ses propres éléments d'actif et de passif et dont la valeur liquidative est calculée à part. Les éléments d'actif et de passif du fonds sous-jacent New Leaders sont séparés des autres catégories de la Société Mauritius sauf aux fins d'établir la solvabilité ou dans les cas où la Société Mauritius est tenue de respecter des obligations qui lui incombent selon la loi.

Le fonds sous-jacent New Leaders a été créé afin de faciliter les placements dans des titres de capitaux propres de sociétés situées en Inde par le Fonds et à les mêmes objectifs, stratégies et lignes directrices en matière de placement que le Fonds. Sauf dans la mesure nécessaire pour mettre en œuvre cette structure de fonds de fonds, le fonds sous-jacent New Leaders a adopté les restrictions et pratiques en matière de placement du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* et s'y conforme.

Le Fonds a obtenu l'approbation des autorités en valeurs mobilières lui permettant d'investir plus de 10 % de son actif dans le fonds sous-jacent New Leaders et de détenir plus de 10 % du fonds sous-jacent New Leaders.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds sous-jacent New Leaders :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres cotés en bourse de sociétés situées en Inde, mais il peut aussi investir dans des titres de capitaux propres canadiens, en privilégiant les sociétés qui font affaire en Inde, dans des titres de créance d'émetteurs canadiens et/ou dans des titres d'autres OPC (y compris les Fonds gérés par le gestionnaire);
- peut également investir dans des titres de capitaux propres et de créance de sociétés situées en Inde, des certificats de dépôt américains ou internationaux d'actions étrangères, des fonds négociés en bourse inscrits à la cote de bourses en Inde ou cotés sur des marchés établis, des euro-obligations, des euro-obligations convertibles ou d'autres titres émis par des émetteurs indiens sur les

marchés financiers internationaux, des titres de créance d'émetteurs étrangers et des espèces et des quasi-espèces;

- cherchera à investir dans un portefeuille concentré d'entreprises de grande qualité ayant un profil de croissance constant;
- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- aura recours à une méthode fondamentale axée sur la recherche en vue de la sélection d'actions;
- permettra que les placements dans les titres de capitaux propres soient réduits, pour une période limitée, au profit de titres de créance, d'instruments du marché monétaire, d'espèces et de quasi-espèces.

Il est prévu que les titres en portefeuille du fonds sous-jacent New Leaders soient libellés principalement en roupies indiennes, mais ils pourraient aussi l'être dans d'autres devises telles que le dollar américain et l'euro. Le fonds sous-jacent New Leaders pourrait conclure des ententes en matière de couverture de devises afin de réduire l'incidence de fluctuations de la valeur de la roupie indienne ou de ces autres devises par rapport au dollar canadien. À l'occasion, entre 0 % et 100 % de la valeur de l'exposition du fonds sous-jacent New Leaders aux devises étrangères peut être couverte par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille ne prévoit pas couvrir la valeur des titres en portefeuille du fonds sous-jacent New Leaders par rapport à quelque monnaie que ce soit.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le fonds sous-jacent New Leaders peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut aussi utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture pour obtenir, par exemple, une exposition à des titres, des devises ou des indices boursiers en particulier ou pour chercher à accroître son rendement. Le fonds sous-jacent New Leaders n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le fonds sous-jacent New Leaders peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le fonds sous-jacent New Leaders pourrait opter pour une position vendeur dans des titres ou des fonds négociés en bourse afin de protéger son portefeuille pendant les périodes de forte volatilité et de marché baissier. Le fonds sous-jacent New Leaders peut également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 25 pour plus de renseignements.

Le fonds sous-jacent New Leaders peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette même année, et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de l'année. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 79, où vous trouverez un exposé des conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le fonds sous-jacent New Leaders. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le fonds sous-jacent New Leaders.

En cas de rachats excessifs, il se peut que le fonds sous-jacent équilibré ne puisse pas être en mesure de payer le produit du rachat dans les deux jours ouvrables suivant une date de rachat. Le Fonds et le

fonds sous-jacent New Leaders gèrent tous deux ce risque en détenant suffisamment de liquidités dans leur portefeuille de placements respectif.

Le Fonds sera également soumis aux risques suivants :

- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié à un dépositaire étranger
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié à la fiscalité indo-mauricienne
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, qui débute à la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 116,41 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des titres du fonds sous-jacent New Leaders. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est élevé. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés de l'Inde;
- sont prêts à accepter une volatilité à court terme pour obtenir un rendement éventuellement plus élevé à long terme;
- cherchent à ajouter un volet de croissance à un portefeuille diversifié;
- peuvent tolérer un risque de placement élevé.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,63 \$	80,78 \$	141,59 \$	322,31 \$
Série F	13,84 \$	43,62 \$	76,46 \$	174,05 \$

Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 2 février 2015 Série T5 : 2 février 2015 Série T8 : 2 février 2015 Série F : 2 février 2015 Série F5 : 20 juin 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 2 février 2015 Série O : 2 février 2015
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Schroder Investment Management North America Inc. New York (New York) É.-U.
Sous-conseiller de Schroders	Schroder Investment Management North America Ltd. Londres, R.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme principalement en investissant directement dans un portefeuille diversifié de sociétés mondiales à moyenne capitalisation ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés mondiales à moyenne capitalisation et, dans une moindre mesure, dans des titres de capitaux propres de sociétés mondiales à faible et à forte capitalisation à l'échelle mondiale;
- se concentre sur le recensement de sociétés dont les perspectives de croissance sont supérieures, sans perdre de vue les évaluations;
- utilise une combinaison de modèles quantitatifs et fondamentaux, en vue d'ajouter de la valeur au moyen de décisions par pays et de la sélection des titres;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir la totalité de l'actif du Fonds dans des titres étrangers, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir dans des titres à revenu fixe et dans des titres hybrides;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, pour choisir ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit

précédemment. Cela exclut les fonds négociés en bourse dont les titres satisfont à la définition de parts indicielles, auquel cas le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans de tels fonds négociés en bourse.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite plus haut pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, selon le sous-conseiller, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à un achat. Lorsque l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, selon le sous-conseiller, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à une vente à découvert. Le Fonds a recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à acheter des titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 25 pour plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux coûts d'opérations

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, qui débute à la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, le Portefeuille équilibré Granite Sun Life, le Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life et le Portefeuille croissance Granite Sun Life détenaient respectivement 40,40 %, 24,23 %, 12,36 % et 10,55 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour

une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent une exposition à des titres de sociétés à moyenne capitalisation à l'échelle mondiale;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenu, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,01 \$	78,84 \$	138,20 \$	314,57 \$
Série F	12,51 \$	39,42 \$	69,10 \$	157,29 \$
Série F5	13,12 \$	41,36 \$	72,50 \$	165,02 \$
Série F8	13,43 \$	42,33 \$	74,20 \$	168,89 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,64 \$	5,17 \$	9,06 \$	20,63 \$
Série T5	25,52 \$	80,46 \$	141,03 \$	321,02 \$
Série T8	25,52 \$	80,46 \$	141,03 \$	321,02 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life*

Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu d'actions
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2013 Série F : 17 janvier 2013 Série I : 17 janvier 2013 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (gestionnaire des Fonds Dynamique*) Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme, principalement en investissant directement dans des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes, ou indirectement, en investissant dans les OPC (y compris les fonds négociés en bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le sous-conseiller compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité de l'actif du Fonds dans des parts du Fonds d'actions productives de revenus

Dynamique* (le « **fonds sous-jacent** »), un OPC dont le sous-conseiller est le gestionnaire et le conseiller.

Pour atteindre les objectifs de placement du fonds sous-jacent, le sous-conseiller :

- cherche à investir principalement dans une vaste gamme de titres de capitaux propres, notamment des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes ou à des distributions et des fiducies de placement immobilier à l'échelle mondiale, ainsi que dans d'autres types de titres de capitaux propres et/ou de créance;
- peut investir jusqu'à 49 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers;
- peut utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps;
- adopte généralement une méthode de placement mettant l'accent sur un portefeuille judicieusement diversifié, composé de différentes entreprises qui répondent aux objectifs du fonds sous-jacent;
- peut, à sa seule appréciation, liquider les placements lorsque les caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, ne sont plus attrayantes.

Le gestionnaire de portefeuille déterminera s'il investit l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou s'il l'investit directement dans des titres semblables à ceux qui sont détenus dans le fonds sous-jacent selon l'approche de placement qui, selon lui, entraînera le plus grand avantage économique global pour le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille tiendra alors compte de la conjoncture du marché, de la disponibilité et des coûts associés à la stratégie et à la taille du Fonds. Lorsque le gestionnaire aura pris sa décision, le

* Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

sous-conseiller mettra en œuvre la stratégie en investissant l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou en choisissant les titres qui seront détenus par le Fonds.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'autres OPC (y compris les OPC gérés par le sous-conseiller, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens) (« **fonds émetteurs** »). Les proportions et les types de fonds émetteurs détenus par le fonds sous-jacent seront sélectionnés, entre autres, selon les objectifs et stratégies de placement, le rendement passé et le niveau de volatilité de ces fonds émetteurs.

Le fonds sous-jacent a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisant à investir jusqu'à 25 % de sa valeur liquidative dans des contrats à terme standardisés liés à des sous-jacents provenant du secteur du pétrole brut non corrosif ou du gaz naturel (« **contrats pétroliers et gaziers** ») afin de se protéger contre les risques associés aux placements de son portefeuille, dans des titres pétroliers et gaziers, sous réserve de certaines conditions.

Le Fonds a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisant à investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des contrats pétroliers et gaziers afin de se protéger contre les risques associés aux placements de son portefeuille, dans des titres pétroliers et gaziers, sous réserve de certaines conditions. Ces conditions sont décrites en détail dans la notice annuelle du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique, *Risque lié aux dérivés* pour une analyse des risques associés au placement dans des contrats pétroliers et gaziers.

Étant donné que la dispense du Fonds ne lui permet d'investir que 20 % de sa valeur liquidative dans des contrats pétroliers et gaziers en comparaison de la limite de 25 % accordée au fonds sous-jacent, le gestionnaire surveillera le Fonds et le fonds sous-jacent (tant que le Fonds investira principalement dans des parts du fonds sous-jacent) et, de concert avec le sous-conseiller, s'assurera que le Fonds respecte la limite inférieure de 20 % lorsque ce dernier investit directement dans de tels titres.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir dans l'or et l'argent lorsque le sous-conseiller le juge approprié. Le Fonds et le fonds sous-jacent ont obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant d'investir dans l'argent ou des certificats d'argent autorisés. Le Fonds et le fonds sous-jacent sont autorisés à investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans l'or (y compris des FNB aurifères), des certificats d'or autorisés, l'argent, des certificats d'argent autorisés et des dérivés visés dont le sous-jacent est l'or ou l'argent. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux marchandises* pour consulter un exposé sur les risques rattachés à un investissement direct ou indirect dans l'or ou l'argent ou dans des sociétés qui exercent des activités axées sur les marchandises.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci ou afin de générer du revenu. Le Fonds et le fonds sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à leur objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste

des achats possibles. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds et le fonds sous-jacent ont recours à la vente à découvert en tant que complément à leur stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 25 pour plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

À l'heure actuelle, le Fonds investit dans le fonds sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci, ainsi que les risques qui découlent d'un placement dans le fonds sous-jacent. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à l'immobilier
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 100,21 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds d'actions

productives de revenus Dynamique. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 24 juin 2020, la Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life et Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenaient respectivement 25,91 % et 21,96 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital en investissant surtout dans des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes ou à des distributions;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement de faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». De plus amples renseignements sur le montant des distributions mensuelles versées par le Fonds sur notre site Web, au www.placementsmondiauxsunlife.com. Au besoin, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur

Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life (suite)

d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

La distribution mensuelle sur vos parts peut être constituée en partie d'un remboursement de capital. Le taux de distribution pour vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,04 \$	69,47 \$	121,77 \$	277,19 \$
Série F	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série I*	0,92 \$	2,91 \$	5,10 \$	11,60 \$
Série O	2,05 \$	6,46 \$	11,33 \$	25,78 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds de rendement stratégique

Dynamique Sun Life*

Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2013 Série F : 17 janvier 2013 Série I : 17 janvier 2013 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (gestionnaire des Fonds Dynamique*) Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser un revenu et une croissance du capital à long terme, principalement en investissant directement dans un portefeuille diversifié composé de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres axés sur le revenu, ou indirectement, dans des OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- cherche à adopter une approche flexible pour investir principalement dans des titres de

créances et des titres de capitaux propres axés sur le revenu, sans restrictions quant à la capitalisation boursière, au secteur d'activités ou à la répartition géographique. Le sous-conseiller peut investir dans ces titres directement ou indirectement en investissant dans des fonds sous-jacents;

- répartit les actifs du portefeuille en fonction de la conjoncture de l'économie et du marché;
- en ce qui concerne les titres à revenu fixe, le sous-conseiller :
 - investira dans des titres de créance de qualité investissement, mais pourrait également investir dans des titres de créance de qualité inférieure ou des titres de créance non notés,
 - peut investir dans des obligations convertibles, des titres de créance à rendement élevé et des obligations d'État,
 - peut investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires,
 - évalue la situation des marchés du crédit, la courbe de rendement, ainsi que la perspective des conditions monétaires;
- en ce qui concerne les titres de capitaux propres, le sous-conseiller :
 - investira dans des titres donnant droit à des dividendes ou des revenus, notamment les actions privilégiées et les actions privilégiées convertibles, des parts de fiducie de placement et d'autres titres de capitaux propres à flux de trésorerie disponibles; et dans des

* Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

- fiducies de placement immobilier (FPI) à l'échelle mondiale,
- peut investir dans des sociétés d'investissement à capital fixe dont les titres se négocient à escompte par rapport à leur valeur liquidative;
 - analyse les perspectives financières et administratives pour une société donnée et son secteur d'activités connexe;
 - rencontre la direction des sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction;
 - peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
 - peut utiliser des dérivés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt, le risque lié au crédit et les fluctuations de change;
 - peut obtenir un revenu additionnel au moyen de la vente d'options d'achat couvertes ou d'autres stratégies utilisant les dérivés;
 - peut investir dans des placements privés de des titres de capitaux propres ou de titres de créance de sociétés ouvertes ou fermées;
 - peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, le sous-conseiller et/ou un membre du groupe du gestionnaire et/ou du sous-conseiller, et pour choisir ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le gestionnaire de portefeuille déterminera s'il investit l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou s'il l'investit directement dans des titres semblables à ceux qui sont détenus dans le fonds sous-jacent selon l'approche de placement qui, selon lui, entraînera le plus grand avantage économique global pour le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille tiendra alors compte de la conjoncture du marché, de la disponibilité et des coûts associés à la stratégie et à la taille du Fonds. Lorsque le gestionnaire aura pris sa décision, le sous-conseiller mettra en œuvre la stratégie en investissant l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent

ou en choisissant les titres qui seront détenus par le Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut investir dans l'or et l'argent lorsque le sous-conseiller le juge approprié. Le Fonds a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir dans l'argent ou des certificats d'argent autorisés. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans l'or (y compris des FNB aurifères), dans des certificats d'or autorisés, dans l'argent, dans des certificats d'argent autorisés et dans des dérivés visés dont le sous-jacent est de l'or ou de l'argent. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux marchandises* pour consulter un exposé sur les risques rattachés à un investissement direct ou indirect dans l'or ou l'argent ou dans des sociétés qui exercent des activités axées sur les marchandises.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné

doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds a recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 25 pour plus de renseignements.

Le Fonds peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette même année, et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de l'année. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à l'immobilier
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés

- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 17,07 % et 16,39 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'obligations à rendement total Aurion Dynamique et du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces placements.

Au 24 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 42,06 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu et une possibilité de croissance du capital en investissant dans les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». De plus amples renseignements sur le montant des distributions mensuelles versées par le Fonds sur notre site Web, au www.placementsmondiauxsunlife.com. Au besoin, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

La distribution mensuelle sur vos parts peut être constituée en partie d'un remboursement de capital. Le taux de distribution pour vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,58 \$	74,32 \$	130,27 \$	296,52 \$
Série F	11,69 \$	36,84 \$	64,57 \$	146,97 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$
Série O	1,85 \$	5,82 \$	10,19 \$	23,21 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré tactique
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 3 février 2014 Série F : 3 février 2014 Série I : 3 février 2014 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	NWQ Investment Management Company, LLC Los Angeles (Californie)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres productifs de revenus.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit dans un grand nombre de titres productifs de revenus d'émetteurs, notamment, les titres privilégiés, les titres de créances de sociétés, les titres adossés à des créances hypothécaires, les titres municipaux imposables et les titres de créance d'État et d'organismes publics;
- compte tenu du processus de placement, peut investir partout dans le monde, mais peut avoir tendance à favoriser une forte concentration géographique aux États-Unis;

- investira principalement dans des titres autres que canadiens et peut investir plus de 50 % de l'actif du Fonds à l'extérieur du Canada;
- peut aussi investir dans des titres de capitaux propres axés sur le revenu comme les actions ordinaires, les titres convertibles, les certificats représentatifs d'actions et d'autres types de titres à caractéristiques participatives;
- cherche à utiliser un processus de placement ascendant rigoureux axé sur les recherches qui met l'accent sur l'analyse des états financiers et de la valorisation absolue afin de recenser les sociétés sous-évaluées qui possèdent des caractéristiques de risques et de rendement favorables et offrent la protection du capital;
- se concentre sur l'attrait relatif d'un titre précis dans la structure du capital d'une société et le maintien de son niveau de revenus;
- peut investir une partie importante du portefeuille dans des titres de qualité inférieure à celle de titres de qualité investissement, communément appelés « titres à rendement élevé »;
- peut obtenir un revenu additionnel au moyen de la vente d'options d'achat couvertes ou d'autres stratégies utilisant les dérivés;
- peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Fonds dans les titres d'autres OPC (notamment les fonds négociés en bourse), y compris des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, pour choisir ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds a recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 25 pour plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, le Portefeuille équilibré Granite Sun Life, le Portefeuille prudent Granite Sun Life et le Portefeuille modéré Granite Sun Life détenaient respectivement 26,80 %, 22,10 %, 14,47 % et 10,65 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu mensuel régulier et une plus-value du capital;
- recherchent diverses sources de revenus dans un fonds unique;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». De plus amples renseignements sur le montant des distributions mensuelles versées par le Fonds sur notre site Web, au www.placementsmondiauxsunlife.com. Au besoin, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du

Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

La distribution mensuelle sur vos parts peut être constituée en partie d'un remboursement de capital. Le taux de distribution pour vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	17,43 \$	54,93 \$	96,28 \$	219,17 \$
Série F	11,69 \$	36,84 \$	64,57 \$	146,97 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de la série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 15 avril 2011 Série T5 : 1 ^{er} septembre 2011 Série T8 : 1 ^{er} septembre 2011 Série F : 15 avril 2011 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 15 avril 2011 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de BlackRock	BlackRock Institutional Trust Company, N.A. San Francisco (Californie)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens directement ou indirectement par l'intermédiaire d'OPC et de fonds négociés en bourse qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit habituellement entre 55 % et 80 % de l'actif du Fonds dans des titres qui procurent une exposition aux actions canadiennes;
- investit habituellement entre 20 % et 45 % de l'actif du Fonds dans des titres qui procurent une exposition aux actions étrangères;
- utilise une stratégie fondée sur une répartition stratégique de l'actif pour déterminer les proportions dans lesquelles le portefeuille du Fonds sera exposé aux actions canadiennes et aux actions étrangères;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou dans des fonds négociés en bourse qui sont gérés par des tiers, notamment le sous-conseiller;
- cherche habituellement à obtenir une exposition aux actions canadiennes en investissant dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life, qui tente de reproduire le rendement d'un indice général et reconnu sur le marché des actions canadiennes;
- cherche à obtenir une exposition aux actions étrangères en investissant dans des fonds négociés en bourse qui sont exposés à des secteurs d'actions sous-représentés dans l'indice canadien que le Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life tente de reproduire;
- surveille et rééquilibre périodiquement le portefeuille du Fonds conformément aux répartitions cibles stratégiques;
- peut modifier la répartition stratégique de l'actif du Fonds afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

S'il investit dans des fonds négociés en bourse qui ne comportent pas de couverture du change, le Fonds sera exposé aux fluctuations de change. Le Fonds peut choisir de couvrir ou non, en tout ou partie, ce risque de change. S'il choisit de le couvrir, le gestionnaire de portefeuille aura la responsabilité de ce volet de la stratégie de placement du Fonds.

En plus d'utiliser les dérivés afin de couvrir son risque de change, le Fonds peut les utiliser pour se couvrir contre une perte éventuelle. Le Fonds peut également les utiliser à d'autres fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, afin de générer des produits ou de protéger le portefeuille du Fonds. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le sous-conseiller n'a pas actuellement l'intention d'utiliser des dérivés.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié à la concentration

- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 69,78 % et 10,89 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life et du iShares Global Tech ETF. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* à la page 11 pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 24 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 81,22 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un fonds d'actions constitué surtout de titres canadiens et affichant une grande diversification sectorielle;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par titre à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	19,89 \$	62,69 \$	109,88 \$	250,11 \$
Série F	7,89 \$	24,88 \$	43,61 \$	99,27 \$
Série F5	8,00 \$	25,20 \$	44,18 \$	100,56 \$
Série F8	8,00 \$	25,20 \$	44,18 \$	110,56 \$
Série I*	1,95 \$	6,14 \$	10,76 \$	24,50 \$
Série O	2,26 \$	7,11 \$	12,46 \$	28,36 \$
Série T5	20,19 \$	63,66 \$	111,58 \$	253,98 \$
Série T8	20,19 \$	63,66 \$	111,58 \$	253,98 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les titres de série I. Les investisseurs qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Obligations canadiennes
Titres offerts	Parts de série A, de série D, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 31 mars 2009 Série D : 15 juillet 1988 Série F : 30 mars 2012 Série I : 28 novembre 2008 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer aux investisseurs des rendements élevés sur les placements surtout par du revenu, tout en préservant de façon raisonnable le capital.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit normalement au moins 85 % de l'actif du Fonds dans des titres de créance;
- investit principalement dans des titres de créance de qualité investissement, mais peut également investir dans des titres de créance spéculatifs;

- peut investir jusqu'à 30 % de l'actif du Fonds dans des titres de créance étrangers et d'autres titres étrangers;
- a recours à une analyse ascendante du crédit combinée à une analyse macroéconomique descendante pour la constitution d'un portefeuille diversifié;
- gère le Fonds de façon active pour ajouter de la valeur au moyen de diverses stratégies, dont l'anticipation des taux d'intérêt, le positionnement sur la courbe de rendement, la négociation dynamique et la gestion des secteurs et des monnaies;
- effectue des analyses des politiques monétaires et budgétaires ainsi que des analyses macroéconomiques, évalue les perspectives inflationnistes, effectue des modélisations de valeurs, examine les états financiers et procède à l'analyse du marché et des prix;
- cherche à contrôler activement le risque que présente le Fonds en investissant au moins 70 % de l'actif de celui-ci dans des titres de créance ayant reçu une note égale ou supérieure à BBB;
- en utilisant le processus de placement ascendant et descendant décrit ci-dessus, peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents qui peuvent être gérés par le gestionnaire ou le sous-conseiller et/ou dans des fonds négociés en bourse qui sont gérés par des tiers.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également

utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, le Portefeuille revenu Granite Sun Life, le Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life et le Portefeuille d'obligations canadiennes MFS Sun Life détenaient respectivement 22,18 %, 15,53 % et 10,95 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu tout en préservant le capital;
- investissent à moyen ou à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue normalement son revenu chaque mois. Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre. Le Fonds peut faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	13,74 \$	43,30 \$	75,89 \$	172,76 \$
Série D	9,12 \$	28,76 \$	50,41 \$	114,74 \$
Série F	7,48 \$	23,59 \$	41,35 \$	94,11 \$
Série I*	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	3,87 \$
Série O	1,13 \$	3,55 \$	6,23 \$	14,18 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les titres de série I. Les investisseurs qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Titres offerts	Parts de série A, de série D, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 31 mars 2009 Série D : 15 juillet 1988 Série F : 13 février 2008 Série I : 24 mars 2005 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens de croissance. Le Fonds peut investir dans des titres de capitaux propres de sociétés mondiales ou dans d'autres OPC.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- cherche à investir dans des titres de capitaux propres de sociétés qui offrent, à son avis, une possibilité de croissance des bénéfices supérieure à la moyenne comparativement à d'autres sociétés;

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- cherche à investir principalement dans des titres d'émetteurs situés au Canada;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir jusqu'à 40 % de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs étrangers;
- a recours à une méthode de placement ascendante selon laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs;
- peut investir jusqu'à 50 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC, y compris des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire, et pour choisir ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché

monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, le Portefeuille équilibré Granite Sun Life, le Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life et le Portefeuille croissance Granite Sun Life détenaient respectivement 26,09 %, 12,64 % et 11,18 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- souhaitent exposer leur portefeuille de placements à des actions canadiennes comportant un volet croissance;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,86 \$	72,06 \$	126,30 \$	287,50 \$
Série D	16,61 \$	52,35 \$	91,75 \$	208,86 \$
Série F	10,97 \$	34,58 \$	60,60 \$	137,95 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les titres de série I. Les investisseurs qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu de dividendes
Titres offerts	Parts de série A, de série D, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 31 mars 2009 Série D : 27 mars 2006 Série F : 13 février 2008 Série I : 28 novembre 2008 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la production de revenu et la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres donnant droit à des dividendes ou à un revenu, dont les titres de fiducies de redevances, les titres de fiducies de placement immobilier, les titres de sociétés en commandite et d'autres titres participatifs cotés en bourse. Le Fonds peut aussi investir dans des titres d'autres OPC.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit normalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe qui génèrent une certaine forme de revenu;
- peut investir dans des titres donnant droit à des dividendes ou à un revenu, y compris les actions privilégiées, les titres convertibles en actions, les titres de fiducies de placement immobilier, les titres de fiducies de redevances, les titres de sociétés en commandite et d'autres titres participatifs négociés en bourse, ou dans des bons de souscription de titres donnant droit à des dividendes ou du revenu;
- peut investir dans des sociétés de toute taille, mais privilégie les sociétés à moyenne et à forte capitalisation;
- cherche à investir principalement dans des titres d'émetteurs situés au Canada;
- peut investir dans des actions d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des actions étrangères et d'autres titres étrangers;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- a recours à une méthode ascendante pour l'achat et la vente des placements du Fonds selon laquelle les placements sont choisis en fonction d'une analyse fondamentale et quantitative de chaque émetteur et de son potentiel, compte tenu de sa situation financière courante, des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme l'analyse des bénéfices, des flux de trésorerie, de la situation concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur;
- utilise des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement la valeur, le cours et les

- bénéfices, le dynamisme, la qualité des bénéfices et d'autres facteurs;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC, y compris des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire, et pour choisir ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres

- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à l'immobilier
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, la Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life détenait 50,23 % des titres émis et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un niveau modéré de croissance et de revenus;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement de faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue normalement le revenu le dernier jour ouvrable de chaque trimestre. Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre. Le Fonds peut faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	21,73 \$	68,50 \$	120,07 \$	273,32 \$
Série D	16,71 \$	52,67 \$	92,32 \$	210,15 \$
Série F	9,84 \$	31,02 \$	54,37 \$	123,77 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les titres de série I. Les investisseurs qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds d'actions américaines MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Titres offerts	Parts de série A, de série D, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 31 mars 2009 Série D : 15 juillet 1988 Série F : 13 février 2008 Série I : 28 novembre 2008 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des sociétés qui sont établies aux États-Unis ou dont l'inscription boursière principale est aux États-Unis.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- cherche à investir dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont domiciliées aux États-Unis ou dont l'inscription boursière principale est aux États-Unis;

- peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Fonds dans des titres autres qu'américains;
- a recours à une méthode de placement ascendante selon laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin

d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 77,23 % des titres émis et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique

Classification du risque des Fonds à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- veulent exposer leur portefeuille de placements à des actions américaines;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,47 \$	74,00 \$	129,70 \$	295,23 \$
Série D	16,50 \$	52,02 \$	91,19 \$	207,57 \$
Série F	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	144,39 \$
Série I*	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	3,87 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les titres de série I. Les investisseurs qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 11 février 2016 Série T5 : 11 février 2016 Série T8 : 11 février 2016 Série F : 11 février 2016 Série F5 : 12 novembre 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 11 février 2016 Série O : 11 février 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher une plus-value du capital à long terme à faible volatilité en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres d'émetteurs de l'extérieur du Canada et des États-Unis ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui investissent principalement dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- cherche à surpasser l'indice de référence du Fonds (l'indice MSCI EAFE (\$ CA)) à long terme à une volatilité plus faible que celui-ci;
- maintient la diversification entre les secteurs, les régions géographiques, les niveaux d'actions et les secteurs, surtout en investissant dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres convertibles en actions, des titres de capitaux propres dans des fiducies de placement immobilier (« FPI ») et des certificats d'actions à l'égard de ces titres;
- a recours à une méthode de recherche mixte et quantitative pour l'achat et la vente des placements du Fonds selon laquelle les placements sont choisis en fonction des résultats de l'analyse effectuée au moyen de cette méthode;
- utilise une analyse de recherche fondamentale pour évaluer chaque émetteur et son potentiel en matière de plus-value du capital, compte tenu de sa situation financière actuelle, des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme l'analyse des bénéfices, des flux de trésorerie, de la situation concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur;
- utilise l'analyse quantitative pour évaluer et établir le rang des actions au moyen des facteurs suivants : la valeur, la qualité des bénéfices, le dynamisme des bénéfices, le dynamisme du cours et un modèle indicateur;
- peut investir dans des sociétés qui offrent, à son avis, une possibilité de croissance des bénéfices supérieure à la moyenne comparativement à d'autres sociétés (sociétés axées sur la croissance), dans des

actions de société qui sont, à son avis, sous-évaluées par rapport à leur valeur perçue (sociétés axées sur la valeur) ou dans une combinaison de sociétés axées sur la croissance et de sociétés axées sur la valeur;

- peut concentrer de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, pour choisir ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment. Cela exclut les fonds négociés en bourse dont les titres sont réputés faire partie des parts indicielles, auquel cas le Fonds n'a aucune limite de placement.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds a recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 25 pour plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de*

placement collectif? à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le fonds distinct d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life détenaient respectivement 29,46 % et 22,52 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherche à accroître la diversification géographique à l'échelle internationale selon une volatilité inférieure à celle de l'indice de référence du Fonds;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,65 \$	71,41 \$	125,17 \$	284,92 \$
Série F	11,07 \$	34,90 \$	61,17 \$	139,24 \$
Série F5	10,97 \$	34,58 \$	60,60 \$	137,25 \$
Série F8	10,97 \$	34,58 \$	60,60 \$	137,25 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$
Série T5	23,17 \$	73,03 \$	128,00 \$	291,37 \$
Série T8	22,96 \$	72,38 \$	126,87 \$	288,79 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les titres de série I. Les investisseurs qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 11 février 2016 Série T5 : 11 février 2016 Série T8 : 11 février 2016 Série F : 11 février 2016 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 11 février 2016 Série O : 11 février 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser une plus-value du capital à long terme à faible volatilité en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres d'émetteurs situés partout dans le monde ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui investissent principalement dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- cherche à surpasser l'indice de référence du Fonds à long terme à une volatilité plus faible que celle de l'indice MSCI All Country World (\$ CA);
- maintient la diversification entre les secteurs, les régions géographiques, les niveaux d'actions et les secteurs, surtout en investissant dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres convertibles en actions, des titres de capitaux propres dans des fiducies de placement immobilier (« FPI ») et des certificats d'actions à l'égard de ces titres;
- a recours à une méthode de recherche mixte et quantitative pour l'achat et la vente des placements du Fonds selon laquelle les placements sont choisis en fonction des résultats de l'analyse effectuée au moyen de cette méthode;
- utilise l'analyse de recherche fondamentale pour évaluer chaque émetteur et son potentiel en matière de plus-value du capital, compte tenu de sa situation financière actuelle, des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme l'analyse des bénéfices, des flux de trésorerie, de la situation concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur;
- utilise l'analyse quantitative pour évaluer et établir le rang des actions au moyen des facteurs suivants : la valeur, la qualité des bénéfices, le dynamisme des bénéfices, le dynamisme du cours et un modèle indicateur;
- peut investir dans des sociétés qui offrent, à son avis, une possibilité de croissance des bénéfices supérieure à la moyenne comparativement à d'autres sociétés

(sociétés axées sur la croissance), dans des actions de société qui sont, à son avis, sous-évaluées par rapport à leur valeur perçue (sociétés axées sur la valeur) ou dans une combinaison de sociétés axées sur la croissance et de sociétés axées sur la valeur;

- peut concentrer l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, pour choisir ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment. Cela exclut les fonds négociés en bourse dont les titres sont réputés faire partie des parts indicielles, auquel cas le Fonds n'a aucune limite de placement.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds a recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 25 pour plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres

- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, le Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life, le fonds distinct d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Portefeuille revenu Granite Sun Life détenaient respectivement 23,00 %, 21,25 % et 15,14 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherche à accroître la diversification géographique à l'échelle mondiale selon une volatilité inférieure à celle de l'indice de référence du Fonds;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible à moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,45 \$	70,77 \$	124,04 \$	282,34 \$
Série F	10,97 \$	34,58 \$	60,60 \$	137,95 \$
Série F5	10,97 \$	34,58 \$	60,60 \$	137,95 \$
Série F8	11,07 \$	34,90 \$	61,17 \$	139,24 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$
Série T5	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série T8	23,17 \$	73,03 \$	128,00 \$	291,37 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les titres de série I. Les investisseurs qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 19 octobre 2018 Série F : 19 octobre 2018 Série I : 19 octobre 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC de titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des fonds sous-jacents de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et internationaux;
- peut également investir directement dans des titres à revenu fixe;
- peut investir une partie de l'actif du Fonds dans des fonds négociés en bourse d'actions

et/ou d'autres OPC d'actions et/ou directement dans des titres de capitaux propres;

- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- investit jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres fonds d'investissement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu des objectifs de placement du Fonds;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les fonds de titres à revenu fixe canadiens et les fonds de titre de revenu fixe internationaux et changer de temps à autre les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une

description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

de placement collectif? à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 54,30 %, 17,77 % et 12,88 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des titres du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life, du iShares Core U.S. Aggregate Bond ETF et du Fonds du marché monétaire Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ces placements.

Au 24 juin 2020, le Portefeuille FBN titres à revenu fixe tactique Sun Life possédait 22,84 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs et d'emplacements géographiques;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». De plus amples renseignements sur le montant des distributions mensuelles versées par le Fonds sur notre site Web, au www.placementsmondiauxsunlife.com. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le

rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ».

La distribution mensuelle sur vos parts peut être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	12,71 \$	40,07 \$	70,23 \$	159,87 \$
Série F	6,87 \$	21,65 \$	37,95 \$	86,38 \$
Série I*	1,03 \$	3,23 \$	5,66 \$	12,89 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré à revenu fixe mondial
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série F, de série F5 et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 19 octobre 2018 Série T5 : 19 octobre 2018 Série F : 19 octobre 2018 Série F5 : 19 octobre 2018 Série I : 19 octobre 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital, le revenu étant privilégié, en investissant principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse et d'autres OPC de titres à revenu fixe et d'actions, les fonds négociés en bourse et autres OPC de titres à revenu fixe étant privilégiés.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse et d'autres OPC de titres à revenu fixe et d'actions, les fonds négociés en bourse et les autres OPC de titres à revenu fixe étant privilégiés;
- choisit habituellement des FNB et d'autres OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et internationaux;
- choisit habituellement des fonds négociés en bourse et d'autres OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et/ou des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- investit habituellement entre 55 % et 75 % de l'actif du Fonds dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC de titres à revenu fixe et dans des titres à revenu fixe, et entre 25 % et 45 % de l'actif du Fonds dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC d'actions et dans des titres de capitaux propres;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds exposée à des titres de capitaux propres et la partie exposée à des titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- investit jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres fonds d'investissement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le

- gestionnaire de portefeuille, compte tenu des objectifs de placement du Fonds;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs et changer de temps à autre les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés à la page 12* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 37,92 %, 11,62 % et 11,06 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des titres du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life, du iShares Core U.S. Aggregate Bond ETF et du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Au 24 juin 2020, le Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life détenait 18,56 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque

associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital, en privilégiant le revenu;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs et d'emplacements géographiques;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur des régimes enregistrés et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part de la série visée à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	16,09 \$	50,73 \$	88,92 \$	202,41 \$
Série F	6,66 \$	21,00 \$	36,81 \$	83,80 \$
Série F5	6,87 \$	21,65 \$	37,95 \$	86,38 \$
Série I*	0,92 \$	2,91 \$	5,10 \$	11,60 \$
Série T5	16,09 \$	50,73 \$	88,92 \$	202,41 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial neutre
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série F, de série F5 et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 19 octobre 2018 Série T5 : 19 octobre 2018 Série F : 19 octobre 2018 Série F5 : 19 octobre 2018 Série I : 19 octobre 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant légèrement privilégiée, en investissant principalement dans une combinaison de FNB et d'autres OPC d'actions et de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison de FNB et d'autres OPC d'actions et de titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des fonds négociés en bourse et d'autres OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des fonds négociés en bourse et d'autres OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;
- peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et/ou des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- investit habituellement entre 50 % et 70 % de l'actif du Fonds dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC d'actions et dans des titres de capitaux propres, et entre 30 % et 50 % de l'actif du Fonds dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC de titres à revenu fixe et dans des titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds exposée à des titres de capitaux propres et la partie exposée à des titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- investit jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres fonds d'investissement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu des objectifs de placement du Fonds;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs et changer de

temps à autre les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres

- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 22,77 %, 18,61%, 17,45 % et 12,23 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des titres du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life, du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life, du iShares Core S&P 500 ETF et du SPDR Portfolio Developed World ex-US ETF. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Au 24 juin 2020, le Portefeuille FBN équilibré tactique Sun Life possédait 33,55 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fond.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital et un revenu, en privilégiant légèrement la plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs et d'emplacements géographiques;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur des régimes enregistrés et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part de la série visée à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en**

espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	19,48 \$	61,39 \$	107,61 \$	244,95 \$
Série T5	19,58 \$	61,72 \$	108,18 \$	246,24 \$
Série F	7,28 \$	22,94 \$	40,21 \$	91,54 \$
Série F5	7,48 \$	23,59 \$	41,35 \$	94,11 \$
Série I*	0,92 \$	2,91 \$	5,10 \$	11,60 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Portefeuille FNB croissance tactique

Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales équilibrées
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 19 octobre 2018 Série F : 19 octobre 2018 Série I : 19 octobre 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC de titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des fonds négociés en bourse et d'autres OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des fonds négociés en bourse et d'autres OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;
- peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et/ou des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- investit habituellement entre 70 % et 90 % de l'actif du Fonds dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC d'actions et dans des titres de capitaux propres, et entre 10 % et 30 % de l'actif du Fonds dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC de titres à revenu fixe et dans des titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds exposée à des titres de capitaux propres et la partie exposée à des titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- investit jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres fonds d'investissement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu des objectifs de placement du Fonds;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs et changer de temps à autre les fonds sous-jacents dans

lesquels le Fonds investit afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État

- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 24,89 %, 22,93 %, 17,42 % et 10,10 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des titres du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life, du iShares Core S&P 500 ETF, du SPDR Portfolio Developed World ex-US ETF et du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ces placements.

Au 24 juin 2020, Gestion d'actifs PMSL inc. et le Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life détenaient respectivement 15,70 % et 11,69 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fond.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs et d'emplacements géographiques;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	20,09 \$	63,33 \$	111,01 \$	252,69 \$
Série F	8,00 \$	25,20 \$	44,18 \$	100,56 \$
Série I*	0,82 \$	2,59 \$	4,53 \$	10,31 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 19 octobre 2018 Série F : 19 octobre 2018 Série I : 19 octobre 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC d'actions.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC d'actions;
- choisit habituellement des fonds négociés en bourse et d'autres OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- peut également investir directement dans des titres de capitaux propres;
- peut investir une partie de l'actif du Fonds dans des fonds négociés en bourse et/ou

d'autres OPC de titres à revenu fixe, et/ou directement dans des titres à revenu fixe;

- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- investit jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres fonds d'investissement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu des objectifs de placement du Fonds;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les fonds d'actions canadiennes et les fonds d'actions internationales et changer de temps à autre les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 34,83 %, 31,60 %, 23,18 %, 12,16 % et 10,25 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des titres du iShares Core S&P 500 ETF, du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life, du SPDR Portfolio Developed World ex-US ETF, du iShares Core MSCI Emerging Markets ETF et du iShares Core S&P 500 Index ETF \$ CA – couvert. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ces placements.

Au 24 juin 2020, Gestion d'actifs PMSL inc. et le Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life détenaient respectivement 22,65 % et 17,50 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fond.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs et d'emplacements géographiques;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts**

supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	19,78 \$	62,36 \$	109,31 \$	248,82 \$
Série F	7,69 \$	24,23 \$	42,48 \$	96,69 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Portefeuille prudent Granite Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition de l'actif
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série F, de série F5, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2012 Série T5 : 17 janvier 2012 Série F : 17 janvier 2012 Série F5 : 13 février 2018 Série I : 17 janvier 2012 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital, le revenu étant privilégié, en investissant principalement dans des OPC de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, dans des OPC d'actions.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des OPC de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, dans des OPC d'actions, et investit habituellement entre 63 % et 83 % de l'actif du Fonds dans des OPC de titres à revenu fixe et entre 17 % et 37 % de l'actif du Fonds dans des OPC d'actions;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds investie dans des OPC d'actions et la

partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;

- peut revoir et ajuster à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en bourse ou d'autres fonds d'investissement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des titres de capitaux propres ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens, américains et mondiaux;
- peut investir indirectement jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers en investissant dans des fonds sous-jacents;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, et changer de temps à autre les OPC sous-jacents dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir dans des titres d'un sous-fonds d'ABSL Umbrella UCITS Fund PLC qui a adopté une politique de placement visant à obtenir une exposition au

marché indien (un « **fonds sous-jacent indien** »), sous réserve de certaines conditions, notamment, le Fonds ne peut pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres de fonds sous-jacents indiens.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit

- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 24,41 %, 20,13 % et 18,25 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'obligations PH&N, du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life et du Fonds de titres à revenu fixe américains de base Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 24 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, le Fonds prudent Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la Catégorie prudente Granite Sun Life détenaient respectivement 21,86 %, 20,94 % et 12,72 %, des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital, en privilégiant le revenu;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction

d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part de la série visée à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	19,68 \$	62,04 \$	108,74 \$	247,53 \$
Série F	10,66 \$	10,66 \$	58,90 \$	134,08 \$
Série F5	10,25 \$	32,31 \$	56,64 \$	128,92 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,95 \$	6,14 \$	10,76 \$	24,50 \$
Série T5	19,78 \$	62,36 \$	109,31 \$	248,82 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Portefeuille modéré Granite Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition de l'actif
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série F, de série F5, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2012 Série T5 : 17 janvier 2012 Série F : 17 janvier 2012 Série F5 : 25 juin 2018 Série I : 17 janvier 2012 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'OPC d'actions.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'OPC d'actions et investit habituellement entre 43 % et 63 % de l'actif du Fonds dans des OPC de titres à revenu fixe, et entre 37 % et 57 % de l'actif du Fonds dans des OPC d'actions;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds investie dans des OPC d'actions et la

partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;

- peut revoir et ajuster à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en bourse ou d'autres fonds d'investissement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des titres à capitaux propres ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens, américains et mondiaux;
- peut investir indirectement jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers en investissant dans des fonds sous-jacents;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, et changer de temps à autre les OPC sous-jacents dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui lui permet d'investir dans des titres d'un sous-fonds d'ABSL Umbrella UCITS Fund PLC qui a adopté une politique

de placement visant à obtenir une exposition au marché indien (un « **fonds sous-jacent indien** »), sous réserve de certaines conditions, notamment, le Fonds ne peut pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres de fonds sous-jacents indiens.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- risque lié à la concentration

- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 15,61 %, 12,53 % et 11,93 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'obligations PH&N, du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life et du Fonds de titres à revenu fixe américains de base Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 24 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Fonds modéré Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, détenaient respectivement 35,71 % et 15,38 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part de la série visée à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,55 \$	71,09 \$	124,60 \$	283,63 \$
Série F	10,66 \$	33,63 \$	58,90 \$	134,08 \$
Série F5	10,15 \$	31,99 \$	56,07 \$	127,63 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$
Série O	2,05 \$	6,46 \$	11,33 \$	25,78 \$
Série T5	22,45 \$	70,77 \$	124,04 \$	282,34 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Portefeuille équilibré Granite Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition de l'actif
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série D, de série F, de série F5, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2012 Série T5 : 17 janvier 2012 Série D : 29 juillet 2016 Série F : 17 janvier 2012 Série F5 : 6 avril 2018 Série I : 17 janvier 2012 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant légèrement privilégiée, en investissant principalement dans une combinaison d'OPC d'actions et d'OPC de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison d'OPC d'actions et d'OPC de titres à revenu fixe et investit habituellement entre 50 % et 70 % de l'actif du Fonds dans des OPC d'actions et entre 30 % et 50 % de l'actif du Fonds dans des OPC de titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du

Fonds investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;

- peut revoir et ajuster à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en bourse ou d'autres fonds d'investissement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens, américains et mondiaux;
- peut investir indirectement jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers en investissant dans des fonds sous-jacents;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, et changer de temps à autre les OPC sous-jacents dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir dans des titres d'un sous-fonds d'ABSL Umbrella UCITS Fund PLC qui a adopté une politique

de placement visant à obtenir une exposition au marché indien (un « **fonds sous-jacent indien** »), sous réserve de certaines conditions, notamment, le Fonds ne peut pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres de fonds sous-jacents indiens.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- risque lié à la concentration

- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 12,99 % et 10,85 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'obligations PH&N et du iShares Core S&P 500 ETF. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 24 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Fonds équilibré Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, détenaient respectivement 43,50 % et 15,17 %, des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la

page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital et un revenu, en privilégiant légèrement la plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la

valeur liquidative par part de la série visée à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,06 \$	72,70 \$	127,43 \$	290,08 \$
Série D	13,53 \$	42,65 \$	74,76 \$	170,18 \$
Série F	11,17 \$	35,22 \$	61,74 \$	140,53 \$
Série F5	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$
Série O	2,05 \$	6,46 \$	11,33 \$	25,78 \$
Série T5	23,47 \$	74,00 \$	129,70 \$	295,23 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition de l'actif
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2012 Série T5 : 17 janvier 2012 Série T8 : 17 janvier 2012 Série F : 17 janvier 2012 Série F5 : 17 octobre 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 17 janvier 2012 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant privilégiée, en investissant principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe et investit habituellement entre 60 % et 80 % de l'actif du Fonds dans des OPC d'actions, et entre

20 % et 40 % de l'actif du Fonds dans des OPC de titres à revenu fixe;

- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et ajuster à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en bourse ou d'autres fonds d'investissement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens, américains et mondiaux;
- peut investir indirectement jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers en investissant dans des fonds sous-jacents;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs afin

d’atteindre l’objectif de placement du Fonds, et changer de temps à autre les OPC sous-jacents dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d’investir dans des titres d’un sous-fonds d’ABSL Umbrella UCITS Fund PLC qui a adopté une politique de placement visant à obtenir une exposition au marché indien (un « **fonds sous-jacent indien** »), sous réserve de certaines conditions, notamment, le Fonds ne peut pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres de fonds sous-jacents indiens.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d’espèces, d’instruments du marché monétaire, d’obligations ou d’autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d’autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d’obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d’actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n’utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l’exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l’utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d’augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d’un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent

d’un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l’épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, seulement)
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d’État
- risque lié aux taux d’intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d’opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s’appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu’à 12,61 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du iShares Core S&P 500 ETF. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ce placement.

Au 24 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d’assurance-vie et le Fonds croissance équilibré Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d’assurance-vie, détenaient respectivement 46,53 % et 17,03 %, des parts émises

et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital et un revenu, en privilégiant la plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,58 \$	74,32 \$	130,27 \$	296,52 \$
Série F	11,79 \$	37,16 \$	65,13 \$	148,26 \$
Série F5	11,99 \$	37,81 \$	66,27 \$	150,84 \$
Série F8	11,99 \$	37,81 \$	66,27 \$	150,84 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,93 \$	9,02 \$
Série O	2,05 \$	6,46 \$	11,33 \$	25,78 \$
Série T5	23,88 \$	75,29 \$	131,97 \$	300,39 \$
Série T8	23,78 \$	74,97 \$	131,40 \$	299,10 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Portefeuille croissance Granite Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition de l'actif
Titres offerts	Part de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2012 Série T5 : 17 janvier 2012 Série T8 : 17 janvier 2012 Série F : 17 janvier 2012 Série F5 : 20 décembre 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 17 janvier 2012 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe et investit habituellement entre 70 % et 90 % de l'actif du Fonds dans des OPC d'actions et entre 10 % et 30 % de l'actif du Fonds dans des OPC de titres à revenu fixe;

- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et ajuster à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en bourse ou d'autres fonds d'investissement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens, américains et mondiaux;
- peut investir indirectement jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers en investissant dans des fonds sous-jacents;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, et changer de temps à autre les OPC sous-jacents dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant

d'investir dans des titres d'un sous-fonds d'ABSL Umbrella UCITS Fund PLC qui a adopté une politique de placement visant à obtenir une exposition au marché indien (un « **fonds sous-jacent indien** »), sous réserve de certaines conditions, notamment, le Fonds ne peut pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres de fonds sous-jacents indiens.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui achètent des titres de

série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 14,50 % et 10,40 % de la valeur liquidative étaient investis respectivement dans des parts du iShares Core S&P 500 ETF et du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 24 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Fonds croissance Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, détenaient 33,32 % et 16,06 % respectivement des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou

à 8 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	24,09 \$	75,94 \$	133,10 \$	302,97 \$
Série F	12,20 \$	38,45 \$	67,40 \$	153,42 \$
Série F5	12,61 \$	39,75 \$	69,66 \$	158,58 \$
Série F8	12,71 \$	40,07 \$	70,23 \$	159,87 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$
Série T5	23,99 \$	75,61 \$	132,53 \$	301,68 \$
Série T8	24,09 \$	75,94 \$	133,10 \$	302,97 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Portefeuille revenu Granite Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de revenu diversifié
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série F, de série F5, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2013 Série T5 : 27 octobre 2017 Série F : 17 janvier 2013 Série F5 : 8 août 2018 Série I : 17 janvier 2013 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller (pour le volet des placements directs du portefeuille)	Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée Dublin, Irlande

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un niveau de revenu régulier en investissant principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'actions privilégiant le revenu (y compris les fonds négociés en bourse).

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement au moyen d'une exposition à des titres productifs de revenus, notamment des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes d'émetteurs situés partout dans le monde, des FPI et des titres de créance canadiens et mondiaux. Ces titres de créance peuvent comprendre des titres de créance à rendement élevé, des titres de créance de qualité investissement de sociétés, d'État et de pays des marchés émergents. Le Fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents (canadiens ou étrangers) qui investissent

dans de tels titres et investira le solde de son actif net directement dans ces titres. Le gestionnaire déterminera la portion de l'actif net du Fonds qui sera investie indirectement dans ces titres par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et la portion qui sera investie directement dans ces titres.

Le gestionnaire, de concert avec le sous-conseiller, gérera le portefeuille de façon active en vue d'accroître la valeur. Le gestionnaire peut investir l'actif du Fonds dans des fonds sous-jacents et le sous-conseiller peut investir l'actif du Fonds directement dans des titres.

Le Fonds cherche à procurer un niveau de revenu régulier par une répartition de l'actif stratégique, une gestion tactique et le choix de fonds sous-jacents et de titres. Le gestionnaire et le sous-conseiller choisissent des titres sur les marchés nationaux et mondiaux ou qui donnent une exposition à ces marchés.

Le Fonds utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir la pondération entre titres à revenu fixe et titres de capitaux propres au sein du portefeuille du Fonds. Le gestionnaire peut revoir et ajuster à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres.

Le gestionnaire surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds et peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Fonds afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, ce qui peut comporter un changement d'OPC et de titres sous-jacents dans lesquels le Fonds investit de temps à autre.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en bourse ou d'autres fonds d'investissement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers, soit indirectement en investissant dans des fonds sous-jacents soit en investissant directement dans ces titres.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à l'immobilier

- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 23,00 %, 19,05 %, 15,34 %, 12,33 % et 10,55 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life, du iShares iBoxx \$ Investment Grade Corporate Bond ETF, du Mandat privé d'actifs réels Sun Life, du Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et du Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 24 juin 2020, le Fonds revenu Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, et Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenaient respectivement 22,61 % et 15,90 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu régulier provenant de distributions mensuelles;
- recherchent diverses sources de revenus dans un fonds unique;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à l'exposition à un large éventail de catégories d'actif et d'emplacements géographiques;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'exercice précédent. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». De plus amples renseignements sur le montant des distributions mensuelles versées par le Fonds sur notre site Web, au www.placementsmondiauxsunlife.com. Au besoin, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en

capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

La distribution mensuelle sur vos parts peut être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	19,48 \$	61,39 \$	107,61 \$	244,95 \$
Série F	10,25 \$	32,31 \$	56,64 \$	128,92 \$
Série F5	10,05 \$	31,67 \$	55,50 \$	126,34 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,47 \$	7,74 \$
Série O	1,95 \$	6,14 \$	10,76 \$	24,50 \$
Série T5	20,19 \$	63,66 \$	111,58 \$	253,98 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de revenu diversifié
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2013 Série F : 17 janvier 2013 Série I : 17 janvier 2013 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller (pour le volet des placements directs du portefeuille)	Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée Dublin, Irlande

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un niveau de revenu régulier en investissant principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'actions axés sur le revenu (y compris des fonds négociés en bourse), privilégiant les placements à rendement plus élevé.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement au moyen d'une exposition à des titres productifs de revenus, notamment des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes d'émetteurs situés partout dans le monde, des FPI et des titres de créance canadiens et mondiaux. Ces titres de créance peuvent comprendre des titres de créance à rendement élevé et des titres de créance de qualité investissement de sociétés, d'État et de pays des marchés émergents. Le Fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents (canadiens ou étrangers) qui investissent

dans ces titres et investira le solde de son actif net directement dans ces titres. Le gestionnaire déterminera la portion de l'actif net du Fonds qui sera investie indirectement dans ces titres par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et la portion qui sera investie directement dans ces titres.

Le gestionnaire, de concert avec le sous-conseiller, gérera le portefeuille de façon active en vue d'accroître la valeur. Le gestionnaire peut investir l'actif du Fonds dans des fonds sous-jacents et le sous-conseiller peut investir l'actif du Fonds directement dans des titres.

Le Fonds cherche à procurer un niveau de revenu régulier par une répartition de l'actif stratégique, une gestion tactique et le choix de fonds sous-jacents et de titres. Le gestionnaire et le sous-conseiller choisissent des titres sur les marchés nationaux et mondiaux ou qui donnent une exposition à ces marchés.

Le Fonds utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir la pondération entre titres à revenu fixe et titres de capitaux propres au sein du portefeuille du Fonds. Le gestionnaire peut revoir et ajuster à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres.

Le gestionnaire surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds et peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Fonds afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, ce qui peut comporter un changement d'OPC et de titres sous-jacents dans lesquels le Fonds investit de temps à autre.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en bourse ou d'autres fonds d'investissement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers, indirectement en

investissant dans des fonds sous-jacents ou en investissant directement dans ces titres.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à l'immobilier
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 15,29 %, 14,06 %, 12,88 %, 12,36 %, 11,67 %, 11,37 % et 10,52 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Mandat privé d'actifs réels Sun Life, du Fonds d'actions productives de revenus Dynamique, du Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life, du Fonds d'obligations à rendement élevé RBC, du Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (couvert en \$ CA), du Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (RBF297) et du Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 24 juin 2020, le Fonds revenu élevé Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, détenait 17,86 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous

utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu régulier provenant de distributions mensuelles;
- recherchent diverses sources de revenus dans un fonds unique;
- cherchent à diversifier leurs placements par l'exposition à un large éventail de catégories d'actif et d'emplacements géographiques;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». De plus amples renseignements sur le montant des distributions mensuelles versées par le Fonds sur notre site Web, au www.placementsmondiauxsunlife.com. Au besoin, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

La distribution mensuelle sur vos parts est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous**

recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série F	11,17 \$	35,22 \$	61,74 \$	140,53 \$
Série I*	0,92 \$	2,91 \$	5,10 \$	11,62 \$
Série O	2,26 \$	7,11 \$	12,46 \$	28,36 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu fixe
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie
Date de création	Série A : le 26 février 2020 Série F : le 26 février 2020 Série I : le 26 février 2020
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Devrait constituer un placement admissible pour les <u>régimes enregistrés</u>
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion de capital Sun Life (Canada) inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de chercher à procurer un revenu tout en protégeant le capital en investissant principalement directement dans des titres de créance ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- cherche généralement à maintenir une note de crédit moyenne pondérée de qualité investissement;
- investit principalement dans un portefeuille bien diversifié de titres de créance nord-américains composé, notamment, de titres de créances de sociétés, d'obligations à rendement réel des gouvernements fédéral ou provinciaux ou de sociétés, d'obligations

nominales des gouvernements fédéral ou provinciaux et d'obligations du Trésor américain protégées contre l'inflation;

- a recours à la fois à une approche ascendante et à une approche descendante pour repérer les occasions qui permettent d'obtenir des rendements rajustés en fonction du risque favorables – par l'approche descendante, il cherche à déterminer et à mettre en œuvre sa perception des taux d'intérêt, de l'inflation, des marchés du crédit, ainsi que des autres données quantitatives et qualitatives des marchés économiques/financiers, et par l'approche ascendante, il tient compte du rendement attendu, de la qualité du crédit, de la liquidité, de la durée, ainsi que des caractéristiques uniques, des frais d'opérations prévus et du caractère attrayant d'un point de vue géographique du titre;
- répartit l'actif du Fonds entre les émetteurs de plusieurs secteurs de marché et industries, et fait varier les échéances en fonction de sa perception de la valeur relative;
- peut investir jusqu'à 50 % de l'actif du Fonds dans des titres de créance libellés dans une devise qui sont principalement couverts par rapport au dollar canadien;
- investit, s'il le juge opportun, dans des titres de créance de toute qualité et durée;
- peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du Fonds dans des titres de créance spéculatifs à rendement élevé;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, le sous-conseiller et/ou un membre du groupe du gestionnaire et/ou du sous-conseiller, ou une personne avec laquelle ils ont des liens et, pour choisir ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux susmentionnés dont il se sert pour choisir des titres.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* commençant à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* commençant à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne généralement lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds peut avoir recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première en vigueur, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 25 pour plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est exposé aux risques suivants :

- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, le Portefeuille équilibré Granite Sun Life, le Portefeuille prudent Granite Sun life et le Portefeuille modéré Granite Sun Life possédaient respectivement 32,40 %, 29,95 % et 19,12 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu tout en protégeant le capital;
- investissent à moyen et à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». De plus amples renseignements sur le montant des distributions mensuelles versées par le Fonds sur notre site Web, au www.placementsmondiauxsunlife.com. Au besoin, le Fonds procédera à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre de chaque année, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

La distribution mensuelle sur vos parts est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution de vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds est nouveau et que ses frais ne sont donc pas encore connus.

Mandat privé de dividendes mondiaux Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie
Date de création	Série A : le 26 février 2020 Série F : le 26 février 2020 Série I : le 26 février 2020
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Devrait constituer un placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller (pour le volet des placements directs du portefeuille)	Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée Dublin, Irlande

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de chercher à atteindre une combinaison de revenu de dividendes et de plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres qui donnent droit à des dividendes d'émetteurs situés partout dans le monde ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- a recours à un cadre de placement systématique à gestion active conçu pour saisir les sources séculaires, cycliques et exclusives d'alpha et axé sur des actions dont

le rendement en dividendes est supérieur à la moyenne par rapport à leurs pairs du secteur;

- cherche à repérer les actions qui affichent une solidité financière permettant de maintenir et d'augmenter leur dividende et met l'accent sur la durabilité, la constance et la croissance;
- cherche à repérer les sociétés qui affichent une solide gestion du capital, un bénéfice durable, une croissance du dividende, un bilan de grande qualité et des évaluations attrayantes;
- peut investir un pourcentage relativement important de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs situés dans un seul pays, un petit nombre de pays ou une région géographique donnée;
- peut investir dans des titres d'émetteurs situés partout dans le monde, y compris dans des marchés émergents;
- peut investir dans les titres de sociétés de toute taille;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire de portefeuille, le sous-conseiller et/ou un membre du groupe du gestionnaire de portefeuille et/ou du sous-conseiller, ou une personne avec laquelle ils ont des liens et, pour choisir ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux susmentionnés dont il se sert pour choisir des titres.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la

totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* commençant à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* commençant à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne généralement lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds peut avoir recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première en vigueur, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 25 pour plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent

d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est exposé directement aux risques suivants :

- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au 24 juin 2020, Gestion d'actifs PMSL inc. et le Mandat privé de rendement tactique mondial Sun Life possédaient respectivement 51,33 % et 32,62 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent un revenu de dividendes et une plus-value du capital;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». De plus amples renseignements sur le montant des distributions mensuelles versées par le Fonds sur notre site Web, au www.placementsmondiauxsunlife.com. Au besoin, le Fonds procédera à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre de chaque année, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

La distribution mensuelle sur vos parts est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution de vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds est nouveau et que ses frais ne sont donc pas encore connus.

Mandat privé de rendement tactique mondial Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré tactique
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie
Date de création	Série A : le 26 février 2020 Série F : le 26 février 2020 Série I : le 26 février 2020
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Devrait constituer un placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de chercher à obtenir un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe de partout dans le monde ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'OPC d'actions, soit habituellement entre 30 % et 70 % de l'actif du Fonds dans des OPC de titres à revenu fixe, et entre 30 % et 70 % de l'actif du Fonds dans des OPC d'actions;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds exposée aux actions et celle exposée

aux titres à revenu fixe. Le gestionnaire de portefeuille peut rajuster de manière tactique la stratégie de répartition de l'actif, à sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture et de la valeur relative des actions ou des titres à revenu fixe;

- peut également investir directement dans des actions et/ou des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire de portefeuille, le sous-conseiller et/ou un membre du groupe du gestionnaire de portefeuille et/ou du sous-conseiller, ou une personne avec laquelle ils ont des liens et, pour choisir ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux susmentionnés dont il se sert pour choisir des titres.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* commençant à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* commençant à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le gestionnaire emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, selon le gestionnaire, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Lorsque, selon le gestionnaire, l'analyse donne généralement lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds peut avoir recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première en vigueur, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 25 pour plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est exposé directement aux risques suivants :

- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 61,17 %, 27,08 % et 14,45 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Mandat privé de dividendes mondiaux Sun Life, du Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life et du Fonds du marché monétaire Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Au 24 juin 2020, Gestion d'actifs PMSL inc. et un investisseur possédaient respectivement 79,23 % et 14,89 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent un revenu et une plus-value du capital;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Les distributions mensuelles

ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». De plus amples renseignements sur le montant des distributions mensuelles versées par le Fonds sur notre site Web, au www.placementsmondiauxsunlife.com. Au besoin, le Fonds procédera à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre de chaque année, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

La distribution mensuelle sur vos parts est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution de vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds est nouveau et que ses frais ne sont donc pas encore connus.

Mandat privé d'actifs réels Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A* : 2 février 2015 Série F : 2 février 2015 Série I : 2 février 2015 Série O** : 2 février 2015
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller (infrastructures)	Lazard Asset Management (Canada), Inc. New York (New York) É.-U.
Sous-conseiller de Lazard Canada (infrastructures)	Lazard Asset Management LLC New York (New York) É.-U.
Sous-conseiller (FPI)	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC (FPI)	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) É.-U.
Sous-conseiller (ressources naturelles)	Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée Dublin, Irlande

*Depuis le 26 février 2020, les titres de série A du Fonds ne peuvent plus être souscrits selon l'option frais d'acquisition différées et l'option frais d'acquisition réduits dans de nouveaux comptes de placement. Les investisseurs dans la série A admissibles peuvent continuer à souscrire des titres de série A du Fonds dans de tels comptes selon l'option frais d'acquisition différées ou l'option frais d'acquisition réduites.

**Depuis le 26 février 2020, les parts de série O du Fonds ne peuvent plus être souscrites dans de nouveaux comptes de placement. Les investisseurs dans la série O admissibles peuvent continuer à souscrire des parts de série O du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série O* pour de plus amples renseignements.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme tout en protégeant le pouvoir d'achat, y compris en période de hausse de l'inflation, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres mondiaux.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- répartit l'actif du Fonds entre les sous-conseillers, chacun d'eux bénéficiant d'une expertise dans différents secteurs et différentes catégories d'actifs. Chaque sous-conseiller suivra ses propres principes et stratégies de placement dans le cadre de sa répartition de l'actif afin de repérer les titres qui répondent à l'objectif de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille surveillera et rééquilibrera périodiquement l'actif du Fonds. La répartition de l'actif sera établie en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds.

Chaque sous-conseiller gèrera l'actif qui lui est attribué par le gestionnaire de portefeuille. Les sous-conseillers :

- investissent principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres mondiaux qui offrent une exposition à des actifs réels. Parmi les actifs réels, on compte les ressources naturelles (par exemple, l'agriculture, l'eau et l'énergie renouvelable), les infrastructures (par exemple, les routes à péage, les chemins de fer, les services publics, les infrastructures de communication, les aéroports et les pipelines) et les biens immobiliers (par exemple, les immeubles à bureaux et les immeubles industriels, commerciaux et d'habitation multifamiliale). Les actifs réels sont des actifs qui ont toujours maintenu une corrélation positive avec l'inflation. Le Fonds peut obtenir une exposition à des actifs réels

dans une gamme de secteurs et de catégories d'actifs;

- peuvent investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres de capitaux propres étrangers;
- peuvent investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire. Pour choisir ces fonds sous-jacents, chaque sous-conseiller utilise les mêmes critères que ceux susmentionnés dont il se sert pour choisir des titres.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* commençant à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* commençant à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné

doivent être vendus à découvert ou non, chaque sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds peut avoir recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première en vigueur, laquelle consiste à souscrire ces titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 25 pour plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est exposé directement aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à l'immobilier
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

En date du 24 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, le Portefeuille équilibré Granite Sun Life et le Portefeuille croissance équilibré

Granite Sun Life détenaient respectivement 39,72 %, 21,57 % et 10,39 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples renseignements concernant le risque associé aux rachats possibles de parts du Fonds par ces investisseurs.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à préserver leur pouvoir d'achat, y compris en période de hausse de l'inflation;
- cherchent une plus-value du capital à long terme;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement de faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Au besoin, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	24,81 \$	78,20 \$	137,06 \$	311,99 \$
Série F	13,33 \$	42,01 \$	73,63 \$	167,60 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,95 \$	6,14 \$	10,76 \$	24,50 \$

* Aucuns frais de gestion ne sont perçus sur les parts de série I. Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

Catégorie du marché monétaire Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Marché monétaire canadien
Titres offerts	Actions de série A, de série F et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A* : 1 ^{er} août 2013 Série F : 1 ^{er} août 2013 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

* À compter du 1^{er} août 2020 ou vers cette date, il ne sera plus possible de souscrire des actions de série A de la Catégorie du marché monétaire Sun Life selon l'option frais d'acquisition différés et l'option frais d'acquisition réduits dans de nouveaux comptes de placement. Les investisseurs dans la série A du marché monétaire existants pourront continuer à souscrire des actions de série A de la Catégorie du marché monétaire Sun Life selon l'option frais d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits. Les investisseurs dans la série A du marché monétaire transférant des actions pourront souscrire des titres de série A de la Catégorie du marché monétaire Sun Life dans des comptes créés par un échange d'actions souscrites selon l'option d'acquisition différés ou l'option frais d'acquisition réduits.

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu courant élevé tout en cherchant à préserver le capital et à maintenir la liquidité au moyen d'une exposition, essentiellement, à des instruments du marché monétaire libellés en dollars canadiens, en investissant principalement dans des parts du Fonds du marché monétaire Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, notamment des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité de l'actif du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par MFS Gestion de placements Canada limitée (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de procurer un revenu courant élevé tout en cherchant à préserver le capital et à maintenir la liquidité, au moyen de placements effectués principalement dans des instruments du marché monétaire libellés en dollars canadiens.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- investit dans des instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens libellés en dollars canadiens, ce qui peut comprendre des titres de créance à court terme émis par des sociétés (comme des billets de trésorerie) ou par des gouvernements (comme des bons du Trésor), ou des obligations à taux variable venant à échéance dans moins d'un an;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des instruments du marché monétaire d'émetteurs étrangers libellés en dollars canadiens;
- peut, dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables, investir dans des titres d'autres fonds du marché monétaire.

Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent est géré de manière à maintenir une valeur liquidative par part constante de 10,00 \$, bien qu'il n'y ait aucune garantie à cet égard et que la valeur liquidative par action du Fonds constitué en fiducie sous-jacent puisse fluctuer.

Le Fonds peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette même année, et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains

en capital au cours de l'année. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 79 pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Bien que le Fonds constitué en fiducie sous-jacent compte maintenir un prix par part constant, rien ne garantit que le prix par part ne fluctuera pas. Par exemple, si un nombre important d'investisseurs demandent le rachat de leurs parts du Fonds constitué en fiducie sous-jacent en même temps, le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peut se retrouver dans l'obligation de vendre ses placements à des prix défavorables. La valeur liquidative par part du Fonds constitué en fiducie sous-jacent pourrait alors être inférieure à 10,00 \$. Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent réduit ce risque en maintenant la durée à courir jusqu'à l'échéance de la plupart de ses placements à moins de 90 jours.

Le Fonds ne maintiendra pas une valeur liquidative par titre constante.

De plus, le Fonds est soumis aux risques suivants :

- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la réplication
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une

description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 182,81 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds du marché monétaire Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Au 24 juin 2020, un investisseur détenait 29,40 % des actions émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, compte tenu de leur situation fiscale particulière;
- sont prudents et recherchent un revenu;
- ont un horizon de placement court;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Catégorie du marché monétaire Sun Life (suite)

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	5,64 \$	17,77 \$	31,15 \$	70,91 \$
Série F	2,97 \$	9,37 \$	16,42 \$	37,39 \$
Série O	0,10 \$	0,32 \$	0,57 \$	1,29 \$

Catégorie prudente Granite Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition de l'actif
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 ^{er} août 2013 Série AT5 : 1 ^{er} août 2013 Série F : 1 ^{er} août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital, le revenu étant privilégié, au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres à revenu fixe et à des titres de capitaux propres, en investissant principalement dans des parts du Portefeuille prudent Granite Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Portefeuille** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Portefeuille investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité de l'actif du Fonds dans le Portefeuille, un OPC géré et conseillé par nous. L'objectif de placement du Portefeuille est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital, le revenu étant privilégié, en investissant principalement dans des OPC de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, dans des OPC d'actions.

Pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille, le gestionnaire de portefeuille du Portefeuille :

- investit principalement dans des OPC de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, dans des OPC d'actions, et investit habituellement entre 63 % et 83 % de l'actif du Portefeuille dans des OPC de titres à revenu fixe et entre 17 % et 37 %, dans des OPC d'actions;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Portefeuille investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et ajuster à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres

de créance canadiens, américains et mondiaux;

- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Portefeuille en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Portefeuille;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Portefeuille, et changer de temps à autre les autres OPC dans lesquels le Portefeuille investit.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds et le Portefeuille n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés à la page 12* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres à la page 21* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Portefeuille. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Portefeuille. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 101,09 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Portefeuille prudent Granite Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique

Risque lié à la concentration pour une description du risque associé à ce placement.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, compte tenu de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital, en privilégiant le revenu;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à moyen ou à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à**

l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	19,58 \$	61,72 \$	108,18 \$	246,24 \$
Série AT5	19,89 \$	62,69 \$	109,88 \$	250,11 \$
Série F	10,87 \$	34,25 \$	60,04 \$	136,66 \$
Série FT5	10,15 \$	31,99 \$	56,07 \$	127,63 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

Catégorie modérée Granite Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition de l'actif
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 ^{er} août 2013 Série AT5 : 1 ^{er} août 2013 Série F : 1 ^{er} août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres à revenu fixe et à des titres de capitaux propres, en investissant principalement dans des parts du Portefeuille modéré Granite Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Portefeuille** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, notamment des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Portefeuille investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité de l'actif du Fonds dans le Portefeuille, un OPC géré et conseillé par nous. L'objectif de placement du Portefeuille est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'OPC d'actions.

Pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille, le gestionnaire de portefeuille du Portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'OPC d'actions et investit habituellement entre 43 % et 63 % de l'actif du Portefeuille dans des OPC de titres à revenu fixe et entre 37 % et 57 %, dans des OPC d'actions;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Portefeuille investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et ajuster à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres

de créance canadiens, américains et mondiaux;

- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Portefeuille en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Portefeuille;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Portefeuille, et changer de temps à autre les autres OPC dans lesquels le Portefeuille investit.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Les Fonds et le Portefeuille peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds et le Portefeuille n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés à la page 12* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres à la page 21* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Portefeuille. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Portefeuille. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 101,39 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Portefeuille modéré Granite Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique

Risque lié à la concentration pour une description du risque associé à ce placement.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, compte tenu de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à moyen ou à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à**

moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,24 \$	70,12 \$	122,90 \$	279,76 \$
Série AT5	22,35 \$	70,44 \$	123,47 \$	281,05 \$
Série F	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série FT5	10,87 \$	34,25 \$	60,04 \$	136,66 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

Catégorie équilibrée Granite Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition de l'actif
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 ^{er} août 2013 Série AT5 : 1 ^{er} août 2013 Série F : 1 ^{er} août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant légèrement privilégiée, au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres à revenu fixe et à des titres de capitaux propres, en investissant principalement dans des parts du Portefeuille équilibré Granite Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Portefeuille** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, notamment des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Portefeuille investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité de l'actif du Fonds dans le Portefeuille, un OPC géré et conseillé par nous. L'objectif de placement du Portefeuille est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant légèrement privilégiée, en investissant principalement dans une combinaison d'OPC d'actions et d'OPC de titres à revenu fixe.

Pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille, le gestionnaire de portefeuille du Portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison d'OPC d'actions et d'OPC de titres à revenu fixe et investit habituellement entre 50 % et 70 % de l'actif du Portefeuille dans des OPC d'actions et entre 30 % et 50 %, dans des OPC de titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Portefeuille investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et ajuster à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres

de créance canadiens, américains et mondiaux;

- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Portefeuille en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Portefeuille;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Portefeuille, et changer de temps à autre les autres OPC dans lesquels le Portefeuille investit.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds et le Portefeuille n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés à la page 12* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres à la page 21* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Portefeuille. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Portefeuille. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 100,57 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Portefeuille équilibré Granite Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique

Risque lié à la concentration pour une description du risque associé à ce placement.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, compte tenu de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir une plus-value du capital et un revenu, en privilégiant légèrement la plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à moyen ou à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à**

moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,65 \$	71,41 \$	125,17 \$	284,92 \$
Série AT5	22,96 \$	72,38 \$	126,87 \$	288,79 \$
Série F	11,17 \$	35,22 \$	61,74 \$	140,53 \$
Série FT5	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition de l'actif
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série AT8, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 ^{er} août 2013 Série AT5 : 1 ^{er} août 2013 Série AT8 : 1 ^{er} août 2013 Série F : 1 ^{er} août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série FT8 : 9 février 2018 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant privilégiée, au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres à revenu fixe et à des titres de capitaux propres, en investissant principalement dans des parts du Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Portefeuille** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, notamment des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Portefeuille investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité de l'actif du Fonds dans le Portefeuille, un OPC géré et conseillé par nous. L'objectif de placement du Portefeuille est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant privilégiée, en investissant principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe.

Pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille, le gestionnaire de portefeuille du Portefeuille :

- investit principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe, et investit habituellement entre 60 % et 80 % de l'actif du Portefeuille dans des OPC d'actions et entre 20 % et 40 %, dans des OPC de titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Portefeuille investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et ajuster à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;

- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens, américains et mondiaux;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Portefeuille en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Portefeuille;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Portefeuille, et changer de temps à autre les autres OPC dans lesquels le Portefeuille investit.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds et le Portefeuille n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés à la page 12* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres à la page 21* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Portefeuille. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Portefeuille. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui investissent dans la série AT5 et la série AT8, la série FT5 et la série FT8 seulement)
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 101,00 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, compte tenu de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir une plus-value du capital et un revenu, en privilégiant la plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à moyen ou à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous**

informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Dans le cas des actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % et à 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,06 \$	72,70 \$	127,43 \$	290,08 \$
Série AT5	23,17 \$	73,03 \$	128,00 \$	291,37 \$
Série AT8	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série F	11,58 \$	36,51 \$	64 \$	145,68 \$
Série FT5	11,69 \$	38,84 \$	64,57 \$	146,97 \$
Série FT8	12,20 \$	38,45 \$	67,40 \$	153,42 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

Catégorie croissance Granite Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition de l'actif
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série AT8, de série F, série FT5, de série FT8 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 ^{er} août 2013 Série AT5 : 1 ^{er} août 2013 Série AT8 : 1 ^{er} août 2013 Série F : 1 ^{er} août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série FT8 : 9 février 2018 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres à revenu fixe et à des titres de capitaux propres, en investissant principalement dans des parts du Portefeuille croissance Granite Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Portefeuille** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, notamment des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Portefeuille investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité de l'actif du Fonds dans le Portefeuille, un OPC géré et conseillé par nous. L'objectif de placement du Portefeuille est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe.

Pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille, le gestionnaire de portefeuille du Portefeuille :

- investit principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe, et investit habituellement entre 70 % et 90 % de l'actif du Portefeuille dans des OPC d'actions et entre 10 % et 30 %, dans des OPC de titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Portefeuille investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et ajuster à sa seule appréciation la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres

de créance canadiens, américains et mondiaux;

- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Portefeuille en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Portefeuille;
- peut, à sa seule appréciation, modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Portefeuille, et changer de temps à autre les autres OPC dans lesquels le Portefeuille investit.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds et le Portefeuille n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés à la page 12* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres à la page 21* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Portefeuille. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Portefeuille. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui investissent dans la série AT5, la série AT8, la série FT5 et la série FT8 seulement)
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres d'État
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la gestion passive
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux coûts d'opérations
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 101,72 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Portefeuille croissance Granite Sun Life. Veuillez vous reporter à

la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, compte tenu de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements par un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous**

informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

Dans le cas des actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % et à 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,78 \$	74,97 \$	131,40 \$	299,10 \$
Série AT5	24,60 \$	77,55 \$	135,93 \$	309,42 \$
Série AT8	24,91 \$	78,52 \$	137,63 \$	313,28 \$
Série F	12,40 \$	39,10 \$	68,53 \$	156,00 \$
Série FT5	12,92 \$	40,71 \$	71,36 \$	162,44 \$
Série FT8	12,92 \$	40,71 \$	71,36 \$	162,44 \$
Série O	2,36 \$	7,43 \$	13,03 \$	29,65 \$

Catégorie croissance américaine MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série AT8, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 ^{er} août 2013 Série AT5 : 1 ^{er} août 2013 Série AT8 : 1 ^{er} août 2013 Série F : 1 ^{er} août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série FT8 : 9 février 2018 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de capitaux propres d'émetteurs des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres sociétés, en investissant principalement dans des parts du Fonds croissance américain MFS Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité de l'actif du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par MFS Institutional Advisors, Inc. (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres sociétés.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres étrangers autres qu'américains;
- a recours à une méthode de placement ascendante selon laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui investissent dans la série AT5, la série AT8, la série FT5 et la série FT8 seulement)
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 102,37 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds croissance américain MFS Sun Life.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, compte tenu de leur situation fiscale particulière;
- veulent ajouter un fonds d'actions américaines à leur portefeuille de placements;
- souhaitent investir dans le volet croissance d'un portefeuille diversifié;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime

enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % et à 8 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au**

rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,17 \$	73,03 \$	128,00 \$	291,37 \$
Série AT5	22,96 \$	72,38 \$	126,87 \$	288,79 \$
Série AT8	23,99 \$	75,61 \$	132,53 \$	301,68 \$
Série F	11,99 \$	37,81 \$	66,27 \$	150,84 \$
Série FT5	12,20 \$	38,45 \$	67,40 \$	153,42 \$
Série FT8	12,20 \$	38,45 \$	67,40 \$	153,42 \$
Série O	2,26 \$	7,11 \$	12,46 \$	28,36 \$

Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série AT8, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 ^{er} août 2013 Série AT5 : 1 ^{er} août 2013 Série AT8 : 1 ^{er} août 2013 Série F : 1 ^{er} août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série FT8 : 9 février 2018 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de capitaux propres d'émetteurs de partout dans le monde qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs, en investissant principalement dans des parts du Fonds croissance mondial MFS Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, notamment des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité de l'actif du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par MFS Institutional Advisors, Inc. (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs de partout dans le monde qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir dans des titres de sociétés de toute taille;
- a recours à une méthode de placement ascendante selon laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent

systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés à la page 12* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres à la page 21* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui investissent dans la série AT5, la série AT8, la série FT5 et la série FT8 seulement)
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents

- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédent le 24 juin 2020, jusqu'à 112,51 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds croissance mondial MFS Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, compte tenu de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à diversifier leurs placements en actions à l'échelle mondiale et à obtenir une croissance du capital à long terme;
- souhaitent investir dans le volet croissance de leur portefeuille de placements;

- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % et à 8 %, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8

ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,37 \$	73,67 \$	129,13 \$	293,95 \$
Série AT5	23,68 \$	74,64 \$	130,83 \$	297,81 \$
Série AT8	23,88 \$	75,29 \$	131,97 \$	300,39 \$
Série F	11,89 \$	37,48 \$	65,70 \$	149,55 \$
Série FT5	12,10 \$	38,13 \$	66,83 \$	152,13 \$
Série FT8	12,20 \$	38,45 \$	67,40 \$	153,42 \$
Série O	2,36 \$	7,43 \$	13,03 \$	29,65 \$

Catégorie occasions internationales MFS Sun Life

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série AT8, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 ^{er} août 2013 Série AT5 : 1 ^{er} août 2013 Série AT8 : 1 ^{er} août 2013 Série F : 1 ^{er} août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série FT8 : 9 février 2018 Série O : 1 ^{er} avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de capitaux propres d'émetteurs de l'extérieur du Canada et des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs, en investissant principalement dans des parts du Fonds occasions internationales MFS Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité de l'actif du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par MFS Institutional Advisors, Inc. (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs de l'extérieur du Canada et des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir dans des titres d'émetteurs américains et canadiens, mais ces placements sont limités aux émetteurs dont l'exposition financière aux marchés situés à l'extérieur des États-Unis et du Canada est importante;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- a recours à une méthode de placement ascendante selon laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les

flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;

- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer du revenu. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 12 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* à la page 21 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujetti aux risques suivants :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les investisseurs qui investissent dans la

série AT5, la série AT8, la série FT5 et la série FT8 seulement)

- risque lié à la catégorie
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réPLICATION
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 11, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

En plus des risques susmentionnés, certains risques généraux s'appliquent également au Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 8, pour une description détaillée des risques généraux associés à un placement dans le Fonds.

Au cours des 12 mois précédant le 24 juin 2020, jusqu'à 103,47 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds occasions internationales MFS Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour une description du risque associé à ce placement.

Au 24 juin 2020, un investisseur possédait 17,51 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible d'actions du Fonds par cet investisseur.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 83 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, compte tenu de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir une diversification géographique des actions à l'extérieur du Canada et des États-Unis pour leur portefeuille de placements;
- souhaitent investir dans le volet croissance d'un portefeuille diversifié;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8, le Fonds entend verser des

distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % et à 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit d'ajuster, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 un mois donné.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série AT5	23,06 \$	72,70 \$	127,43 \$	290,08 \$
Série AT8	23,68 \$	74,64 \$	130,83 \$	297,81 \$
Série F	11,79 \$	37,16 \$	65,13 \$	148,26 \$
Série FT5	12,20 \$	38,45 \$	67,40 \$	153,42 \$
Série FT8	12,30 \$	38,78 \$	69,97 \$	154,71 \$
Série O	2,26 \$	7,11 \$	12,46 \$	28,36 \$

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Placement de titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH tel qu'il est indiqué.

Fonds croissance mondial MFS Sun Life (titres des séries A, T5, T8, D, F, F5, F8, I et O)

Fonds valeur mondial MFS Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Fonds croissance américain MFS Sun Life (titres des séries A, AH, T5, T8, F, FH, F5, F8, I, IH, O et OH)

Fonds valeur américain MFS Sun Life (titres des séries A, AH, T5, T8, F, FH, F5, F8, I, IH, O et OH)

Fonds occasions internationales MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance international MFS Sun Life) (titres des séries A, T5, T8, D, F, F5, F8, I et O)

Fonds valeur international MFS Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Fonds marchés émergents Excel Sun Life (titres des séries A, DB, F, I et O)

Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life (titres des séries A, DB, T5, F, F5, I et O)

Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Fonds Repère 2025 Sun Life (titres de série A)

Fonds Repère 2030 Sun Life (titres de série A)

Fonds Repère 2035 Sun Life (titres de série A)

Fonds d'obligations multistratégie Sun Life (titres des séries A, F, I et O)

Fonds du marché monétaire Sun Life (titres des séries A, D, F, I et O)

Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life (titres des séries A, DB, F et I)

Fonds équilibré Inde Excel Sun Life (titres des séries A et F)

Fonds Inde Excel Sun Life (titres des séries A, DB, F, I et O)

Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life (titres des séries A et F)

Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life (titres des séries A, F, I et O)

Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life (titres des séries A, F, I et O)

Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life (titres des séries A, F, I et O)

Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life (titres des séries A, D, F, I et O)

Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life (auparavant, Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life) (titres des séries A, D, F, I et O)

Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life (titres des séries A, D, F, I et O)

Fonds d'actions américaines MFS Sun Life (titres des séries A, D, F, I et O)

Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life (titres des séries A, F et I)

Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life (titres des séries A, T5, F, F5 et I)

Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life (titres des séries A, T5, F, F5 et I)

Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life (titres des séries A, F et I)

Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life (titres des séries A, F et I)
Portefeuille prudent Granite Sun Life (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)
Portefeuille modéré Granite Sun Life (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)
Portefeuille équilibré Granite Sun Life (titres des séries A, T5, D, F, F5, I et O)
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
Portefeuille croissance Granite Sun Life (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
Portefeuille revenu Granite Sun Life (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life (titres des séries A, F, I et O)
Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life (titres des séries A, F et I)
Mandat privé de dividendes mondiaux Sun Life (titres des séries A, F et I)
Mandat privé de rendement tactique mondial Sun Life (titres des séries A, F et I)
Mandat privé d'actifs réels Sun Life (auparavant, Fonds d'actifs réels Sun Life) (titres des séries A, F, I et O)
 Catégorie du marché monétaire Sun Life* (titres des séries A, F, et O)
 Catégorie prudente Granite Sun Life* (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)
 Catégorie modérée Granite Sun Life* (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)
 Catégorie équilibrée Granite Sun Life* (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life* (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)
 Catégorie croissance Granite Sun Life* (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life* (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life* (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)
 Catégorie occasions internationales MFS Sun Life* (auparavant, Catégorie croissance internationale MFS Sun Life) (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)

*chacune une catégorie d'actions de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., société de placement à capital variable.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque Fonds dans sa notice annuelle, son aperçu du fonds, son rapport de la direction sur le rendement du fonds et ses états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, et ils en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en nous appelant au numéro sans frais 1 877 344-1434 ou en vous adressant à votre conseiller. Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, peuvent également être consultés aux adresses www.placementsmondiauxsunlife.com ou www.sedar.com.



Gestion d'actifs PMSL inc. (auparavant, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.)

One York Street, bureau 3300, Toronto (Ontario) M5J 0B6

Téléphone : 1 877 344-1434

Télécopieur : 416 979-2859